



# Bulletin Officiel

N° 5587 Vendredi 13 Avril 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUEES DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES** 2-4

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

**HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 – 1 »** 5-11  
**ATL « 2018 – 1 »** 12-15

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -** 16

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**NEW BODY LINE** 17

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

**ZITOUNA TAKAFUL** 18

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -** 19

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -** 20

### PROJET DE RESOLUTIONS

**SIMPAR - AGO -** 21-23

**AMEN BANK - AGO -** 24-25

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

26-27

## ANNEXE I

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

## ANNEXE II

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

- BIAT
- AMEN BANK
- COTUNACE
- HANNIBAL LEASE
- SIMPAR

## ANNEXE III

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

- BIAT
- HANNIBAL LEASE

## ANNEXE IV

**SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2017**

- FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS
- FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsacom.tn](http://www.macsacom.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie  
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 avril 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **33 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **132 000 000 de dinars à 165 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **33 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 32 592 360 dinars et prélèvement d'un montant de 407 640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le capital sera ainsi porté de **132 000 000** de dinars à **165 000 000** de dinars.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2017**.

**Cotation en bourse :**

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **30 avril 2018**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2017, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS.****NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Indicateurs	1 <sup>er</sup> Trimestre			Exercice 2017
	2018	2017	Var (%)	
Production Lingerie Basique (en pièces)	56 764	53 289	6.52%	250 847
Production Lingerie intelligente (en pièces)	142 376	160 929	-11.53%	568 039
<b>Total Production vendue (En pièces)</b>	<b>199 140</b>	<b>214 218</b>	<b>-7.04%</b>	<b>818 886</b>
CA Lingerie Basique (en DT)	445 402	430 894	3.37%	1 801 648
CA Lingerie intelligente (en DT)	1 017 197	1 027 714	-1.02%	4 265 530
<b>Chiffre d'affaires (en DT)</b>	<b>1 462 600</b>	<b>1 458 608</b>	<b>0.27%</b>	<b>6 067 179</b>
<b>Investissements nets (en DT)</b>	<b>889</b>	<b>15 229</b>	<b>-94.17%</b>	<b>78 825</b>
<b>Endettement LMT (en DT)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(i)- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2018, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2017 sont audités et définitifs.

**COMMENTAIRES**1. Chiffre d'affaires

NEW BODY LINE a réalisé un chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 de **1 462 600 DT**, contre un chiffre d'affaires de **1 458 608 DT** pour la même période en 2017. Soit une légère augmentation de 0.27% en comparaison avec le même trimestre de 2017, essentiellement expliquée par l'évolution du chiffre d'affaires des produits basiques de +3.37%.

Durant le premier trimestre 2018, NEW BODY LINE a travaillé avec 14 clients dont un nouveau client Suédois spécialisé dans les articles Paramédicales.

NEW BODY LINE a participé à deux salons Internationaux dans le cadre de son programme commercial de fidélisation de ses clients ainsi que de prospection de nouveaux clients dans un objectif de consolidation de son Chiffre d'affaires à l'export.

NEW BODY LINE continue sa démarche de recherche et de développement visant à proposer des articles techniques et innovants à forte valeur ajoutée.

1. Investissements

La société NBL n'a quasiment pas réalisé d'investissements courant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

2. Endettement

La société NBL maintient toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire générant des produits de placement substantiels.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la bourse,  
les jardins du lac, 1053 Tunis

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mercredi 18 avril 2018 à 10 heures** au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les jardins du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017
- Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2017
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017
- Affectation du résultat de l'exercice 2017
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaique
- Fixation des honoraires des membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2018
- Fixation des montants des jetons de présences des Administrateurs pour l'exercice 2018
- Fixation des montants des indemnités de présence des membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018
- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de responsabilités occupées, dans d'autres sociétés, par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 30 avril 2018 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2017 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 27 avril 2018, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

Les convocations sont mises à la disposition des actionnaires chez leurs teneurs de compte.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 28 Avril 2018, à 10 heures du matin, à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB – Rue HédiKarray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l'exercice 2017.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2017.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2017.
- 4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2017.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.
- 7- Désignation de nouveaux administrateurs représentant les participants publics.
- 8- Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs.
- 9- Application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 en vue de réguler le cours de l'action.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation "STB-Finances") qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB – 24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB-24, rue HédiKarray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

**الشركة العقارية وللمساهمات**

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة – ميتوال فيل – تونس 1082

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 27 أفريل 2018.

**القرار الأول:**

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمعّة، للسنة المالية 2017.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمعّة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2017.

تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمعّة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2017 كما وقع عرضها عليها.

وبالتالي فهي تعطي إبراء تاما وشاملا وبدون أي إحتراز لأعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2017.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار الثاني :**

بع إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قدّم طبقا لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

- Suite -

**القرار الثالث :**

قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2017 على النحو التالي:

(بالدينار)		
1.405.906,358	-	مراييح السنة المحاسبية 2017
2.673.472,567	-	النتائج المؤجلة 2016
1.375.000,000	-	جزء من الإحتياطات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31 (المعفاة من الجباية)
<b>5.454.378,92:</b>	-	مراييح قابلة للتوزيع
-	-	إحتياطي قانوني
(1.375.000,000)	-	عائدات المساهمين
<b>4.079.378,925</b>	<b>الباقى الأول</b>	- إعادة استثمار معفاة من الجباية
-		- إحتياطي خارق للعادة
(1.000.000,000)	<b>الباقى الثاني</b>	- الصندوق الإجتماعي
<b>3.079.378,925</b>	<b>الباقى الثالث</b>	- النتائج المؤجلة 2017
(100.000,000)		
<b>2.979.378,925</b>		
<b>2.979.378,925</b>		

تبع لما سبق حُددت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2017 بمقدار 1,250 ديناراً للسهم.

وسيقم دفع هذه الأرباح بداية من 2018 لدى الوسطاء بالبورصة بالنسبة للمساهمين المُودعين لأسهمهم لدى الوسطاء بالبورصة وبمصالح الشركة بالنسبة لبقية المساهمين.

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2017 والبالغة 500 ألف دينار في الإحتياطي الخارق للعادة.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار الرابع :**

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2017 كما يلي :

- منحة الحضور لمجلس الإدارة : ثمانية وستون ألف وسبعمائة وخمسون ديناراً ( 68.750 د ) خام.

- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق : خمسة عشرة ألف ديناراً ( 15.000 د ) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

- Suite -

## القرار الخامس :

طبقا لمقتضات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية:  
تجديد مهام:

- البنك الوطني الفلاحي
- الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي
- شركة السكنى
- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
- السيد سليم دريس

أعضاء مجلس الإدارة و ذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2020.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

## القرار السادس :

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة تعيين ..... ممثل من قبل السيد ..... مراقبا للحسابات عن السنوات 2018، 2019 و 2020.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

## القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 لئلا تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وآجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

## القرار الثامن:

تتول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إق نضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2018.

**Première Résolution**

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2017 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

**Quatrième Résolution**

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi de finances pour l'année 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchises de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (capitaux propres au 31 décembre 2013), à la somme de quatorze millions cinquante mille dinars (14 050 000,000 Dinars) provenant des réserves de réinvestissements devenus disponibles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 14 050 000 dinars de réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible aux résultats reportés et décide d'affecter le montant à répartir comme suit :

<b>Affectation du Bénéfice 2017</b>	
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>113 910 860,690</b>
Report à Nouveau	5 097,982
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	14 050 000,000
<b>MONTANT A REPARTIR</b>	<b>127 965 958,672</b>
Réserves légales	1 018 166,328
Reserve Spéciale De Réinvestissement	89 841 192,000
Fonds Social	3 300 000,000
Dividendes : 25%	33 101 250,000
Fonds De Retraite	700 000,000
<b>Report à Nouveau</b>	<b>5 350,344</b>

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le xx mai 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2018, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

#### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2018, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

#### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre la démission de Monsieur John Pierre KHOURY, de son poste de membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance dont les noms suivent, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- Monsieur Rachid Ben Yedder,
- Monsieur Rached Fourati,
- Monsieur Nébil Ben Yedder,
- Monsieur Slaheddine Ladjimi,
- Monsieur Mourad Mhiri,
- Monsieur Ridha Ben Gaied,
- Madame Zeineb Guellouz,
- La PGI, société de Participation de Gestion et d'Investissement,
- La COMAR, Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances,
- La société PARENIN, Parc Engins industriels et agricoles,
- La société Le PNEU,

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer

- ...
- ...
- ...
- ..., membre représentant les petits porteurs,
- ..., membre indépendant,
- ..., membre indépendant,

en qualité de membres du Conseil de Surveillance d'Amen Bank pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée...

#### **Dixième Résolution**

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Walid Ben Salah venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet BDO – Tunisie, représenté par M. Adnène ZGHIDI pour un mandat d'une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ...

#### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

#### **Douzième Résolution**

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ....

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	172,941	172,962		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,326	117,342		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,208	100,221		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,591	102,604		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,490	103,508		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,437	15,439		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,956	112,971		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,109	1,110		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,677	101,690		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,588	1,589		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,984	41,989		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,788	56,794		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	123,739	124,053		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	119,875	120,741		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	150,244	151,015		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	549,168	551,882		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	126,717	127,396		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,913	136,580		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	139,776	140,064		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	118,833	118,706		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	117,581	118,601		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	168,388	168,625		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,767	99,333		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	105,362	105,574		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	166,678	167,705		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	144,196	145,479		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,818	112,313		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	113,248	113,645		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,106	23,369		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2362,826	2359,378		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,765	127,563		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,204	159,560		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	191,172	192,143		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,458	18,515		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5368,338	5374,164		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,885	2,835		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,427		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,272	1,263		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,152	1,147		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,188	1,178		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,197	1,185		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,567	127,821		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	121,706	122,172		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1128,641	1108,430		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,942	11,907		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,806	10,835		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,646	109,660
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,125	104,135
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,628	106,642
50 ATTILARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTILARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,059	104,071
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,908	105,922
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,606	108,617
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,272	106,286
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,897	102,908
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,573	104,582
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,639	105,652
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,685	104,697
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,412	108,426
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,217	106,228
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,052	105,062
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,426	100,438
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,258	105,268
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,399	104,409
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIF	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,313	105,327
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,483	106,492
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,414	104,429
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,344	104,355
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,496	106,507
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,588	103,599

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,769	10,771
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,002	105,013
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,566	105,579
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,284	106,298
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,573	10,574
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,145	62,525
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	104,463	105,100
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,323	18,367
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	312,844	314,157
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,479	30,513
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2477,920	2492,155
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,080	76,149
84	SICAV Avenir	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,480	57,509
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	113,572	113,967
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	100,996	102,004
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,124	11,150
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,928	11,986
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,091	15,202
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,264	14,389
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,427	15,539
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,304	13,361
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	157,161	158,326
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	146,965	147,661
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,263	9,332
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	121,500	121,900
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,349	93,504
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	98,137	98,444
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,171	99,007
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	109,815	110,939
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,722	99,791
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,360	10,418
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	104,422	104,778
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	166,607	167,782
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,954	113,153
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,888	112,959
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,324	117,933
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,929	215,239
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,600	192,470
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,111	164,120
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,144	24,348
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,367	149,797
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	119,293	118,269
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9261,863	9237,410
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,039	80,027
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1072,907	1076,958
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6121,429	6127,779
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5366,836	5368,992
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,149	102,218
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	124,536	125,583
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11987,419	12041,992

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Walid Ben SALAH.

### BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017  
(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
<b>ACTIFS</b>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	666 921	511 397	155 524	30,41%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	864 443	870 102	(5 659)	-0,65%
Créances sur la clientèle	III-3	9 393 664	7 678 464	1 715 200	22,34%
Portefeuille-titres commercial	III-4	107 206	1 336 486	(1 229 280)	-91,98%
Portefeuille d'investissement	III-5	1 840 431	386 722	1 453 709	375,91%
Valeurs immobilisées	III-6	204 443	215 172	(10 729)	-4,99%
Autres actifs	III-7	458 005	336 632	121 373	36,06%
<b>Total des actifs</b>		<b>13 535 113</b>	<b>11 334 975</b>	<b>2 200 138</b>	<b>19,41%</b>
<b>PASSIFS</b>					
Banque Centrale et CCP	IV-1	25 355	779	24 576	3154,81%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	1 248 830	838 619	410 211	48,92%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	10 585 228	9 078 305	1 506 923	16,60%
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	247 445	183 145	64 300	35,11%
Autres passifs	IV-5	388 091	340 377	47 714	14,02%
<b>Total des passifs</b>		<b>12 494 949</b>	<b>10 441 225</b>	<b>2 053 724</b>	<b>19,67%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		484 580	462 184	22 396	4,85%
Autres capitaux propres		3	3	-	-
Résultats reportés		171 564	71 421	100 143	140,22%
Résultat de l'exercice		214 017	190 142	23 875	12,56%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>V</b>	<b>1 040 164</b>	<b>893 750</b>	<b>146 414</b>	<b>16,38%</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>13 535 113</b>	<b>11 334 975</b>	<b>2 200 138</b>	<b>19,41%</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(en Milliers de dinars)

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>				
Cautions, avals et autres garanties données	1 745 087	1 526 915	218 172	14,29%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	660 644	572 473	88 171	15,40%
b- En faveur de la clientèle	1 084 443	954 442	130 001	13,62%
Crédits documentaires	750 947	735 209	15 738	2,14%
a- En faveur de la clientèle	689 404	685 965	3 439	0,50%
b- Autres	61 543	49 244	12 299	24,98%
<b>Total des passifs éventuels</b>	<b>2 496 034</b>	<b>2 262 124</b>	<b>233 910</b>	<b>10,34%</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
Engagements de financements donnés	287 124	69 721	217 403	311,82%
En faveur de la clientèle	287 124	69 721	217 403	311,82%
Engagements sur titres	4 288	2 047	2 241	109,48%
a- Participations non libérées	4 253	2 046	2 207	107,87%
b- Titres à recevoir	35	1	34	3400,00%
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>291 412</b>	<b>71 768</b>	<b>219 644</b>	<b>306,05%</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Garanties reçues	4 036 740	2 578 079	1 458 661	56,58%
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>4 036 740</b>	<b>2 578 079</b>	<b>1 458 661</b>	<b>56,58%</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017  
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation	En %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	627 418	513 581	113 837	22,17%
Commissions (en produits)	VII-1-2	168 118	152 171	15 947	10,48%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	88 002	132 131	(44 129)	-33,40%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	88 638	16 002	72 636	453,92%
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>972 176</b>	<b>813 885</b>	<b>158 291</b>	<b>19,45%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(268 743)	(218 627)	(50 116)	22,92%
Commissions encourues	VII-2-2	(2 162)	(1 622)	(540)	33,29%
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(270 905)</b>	<b>(220 249)</b>	<b>(50 656)</b>	<b>23,00%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>701 271</b>	<b>593 636</b>	<b>107 635</b>	<b>18,13%</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(82 788)	(27 262)	(55 526)	203,68%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	629	(6 662)	7 291	-109,44%
Autres produits d'exploitation	VII-5	10 129	7 998	2 131	26,64%
Frais de personnel	VII-6	(217 314)	(196 914)	(20 400)	10,36%
Charges générales d'exploitation	VII-7	(81 715)	(70 388)	(11 327)	16,09%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(33 556)	(29 716)	(3 840)	12,92%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>296 656</b>	<b>270 692</b>	<b>25 964</b>	<b>9,59%</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	410	(7 000)	7 410	-105,86%
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(72 668)	(55 012)	(17 656)	32,09%
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>224 398</b>	<b>208 680</b>	<b>15 718</b>	<b>7,53%</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	VII-11	(10 381)	(18 538)	8 157	-44,00%
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>214 017</b>	<b>190 142</b>	<b>23 875</b>	<b>12,56%</b>
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>214 017</b>	<b>190 142</b>	<b>23 875</b>	<b>12,56%</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017  
(en Milliers de dinars)

Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	892 643	797 841
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(255 296)	(212 413)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	157 808	(177 798)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(2 016 422)	(1 215 619)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	1 497 292	982 654
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(332 828)	(288 778)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(92 509)	(10 859)
Impôts sur les sociétés	(56 760)	(48 398)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(206 072)</b>	<b>(173 370)</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	43 744	15 161
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(468 172)	(72 013)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(25 887)	(31 621)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(450 315)</b>	<b>(88 473)</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>		
Emission / Remboursement d'emprunts	54 488	62 736
Augmentation / diminution ressources spéciales	(1 776)	(4 028)
Dividendes versés	(68 000)	(68 000)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>(15 288)</b>	<b>(9 292)</b>
Effet du reclassement du portefeuille BTA sur les liquidités et équivalents de liquidités	(940 278)	-
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1 149 037	83 685
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(1 462 916)</b>	<b>(187 450)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 476 369	1 663 819
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>IX-2 13 453</b>	<b>1 476 369</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 Décembre 2017

### Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2017 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

#### II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de 2017 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2017 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2017 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2017 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2017 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2017 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2017.

#### II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2017 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2017 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2017 sont diminuées du résultat.

#### II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2017 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2017 et un montant des produits réservés.

## II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les titres détenus par la banque sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale, comme suit :

### **Titres de transactions :**

Les titres de transactions sont évalués à leur valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésor et assimilés sont évalués à leur valeur de marché selon la courbe des taux des émissions souveraines publiée à la date de clôture de l'exercice 2017.

### **Titres d'investissements :**

A la date d'arrêté, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **Titres de participation :**

A la date d'arrêté, ces titres sont évalués sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2017 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés, les plus-values latentes déterminées ne sont pas prises en comptes dans le résultat et les moins-values latentes sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

## II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2017. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2017.

## II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2017, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

Ces états comportent les données relatives à l'année 2017 et celles relatives à l'année 2016.

## II-7. Reclassement du portefeuille BTA

Un reclassement de certaines lignes de BTA a été effectué en 2017 du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » et ce, pour un montant de 940.278md, dont un montant de 3.285mdreprésentant l'amortissement de la décote.

## Note III – Actifs du bilan

*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

### III-1. Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 155 524 mD ou 30,41% en passant d'une période à une autre de 511 397 mD à 666 921 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Encaisses	111 782	83 798	27 984	33,39%
Avoirs chez la BCT	555 050	427 510	127 540	29,83%
Avoirs chez la CCP	89	89	-	0,00%
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>666 921</b>	<b>511 397</b>	<b>155 524</b>	<b>30,41%</b>

### III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 5 659 mD ou 0,65% en passant d'une période à une autre de 870 102 mD à 864 443 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	591 658	635 527	(43 869)	-6,90%
Créances sur les établissements financiers (b)	272 785	234 575	38 210	16,29%
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>864 443</b>	<b>870 102</b>	<b>(5 659)</b>	<b>-0,65%</b>

(a) La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 43 869 mD ou 6,9% qui est passé de 635 527 mD au 31/12/2016 à 591 658 mD au 31/12/2017 concerne les postes suivants :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	218 821	55 451	163 370	294,62%
Comptes de prêts du marché interbancaire	305 284	493 282	(187 998)	-38,11%
Créances rattachées sur prêts	1 278	1 132	146	12,90%
Comptes correspondants NOSTRI	49 036	75 749	(26 713)	-35,27%
Comptes correspondants LORI	482	145	337	232,41%
Créances rattachées sur comptes correspondants	4	-	4	-
Valeurs non imputées	16 753	9 768	6 985	71,51%
<b>Total</b>	<b>591 658</b>	<b>635 527</b>	<b>(43 869)</b>	<b>-6,90%</b>

- (a) L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 38 210 mD ou 16,29% qui sont passées de 234 575 mD en Décembre 2016 à 272 785 mD en Décembre 2017 est due principalement à la hausse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Crédits accordés aux sociétés de leasing	210 235	157 006	53 229	33,90%
Crédits accordés aux autres établissements financiers	59 674	75 596	(15 922)	-21,06%
Créances et dettes rattachées	2 876	1 973	903	45,77%
<b>Total</b>	<b>272 785</b>	<b>234 575</b>	<b>38 210</b>	<b>16,29%</b>

### III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 7 678 464 mD en Décembre 2016 à 9 393 664 mD en Décembre 2017 enregistrant ainsi une hausse de 1 715 200 mD ou 22,34%. Il est ventilé comme suit :

		31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	934 536	738 479	196 057	26,55%
Autres crédits à la clientèle	(2)	8 859 995	7 310 548	1 549 447	21,19%
Crédits sur ressources spéciales	(3)	65 770	64 373	1 397	2,17%
<b>Total</b>		<b>9 860 301</b>	<b>8 113 400</b>	<b>1 746 901</b>	<b>21,53%</b>
Provisions sur crédits à la clientèle		(302 496)	(298 549)	(3 947)	1,32%
Agios réservés		(96 304)	(81 144)	(15 160)	18,68%
Provisions collectives		(67 837)	(55 243)	(12 594)	22,80%
<b>Total Créances sur la clientèle</b>		<b>9 393 664</b>	<b>7 678 464</b>	<b>1 715 200</b>	<b>22,34%</b>

#### (1) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 196 057 mD ou 26,55% en passant de 738 479 mD en Décembre 2016 à 934 536 mD en Décembre 2017. Ces comptes sont ventilés comme suit :

		31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Comptes débiteurs courants		884 271	687 419	196 852	28,64%
Comptes débiteurs douteux		41 821	36 760	5 061	13,77%
Avances sur dépôts à terme		8 111	13 873	(5 762)	-41,53%
Créances rattachées sur comptes de la clientèle		333	427	(94)	-22,01%
<b>Total</b>		<b>934 536</b>	<b>738 479</b>	<b>196 057</b>	<b>26,55%</b>

Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 41 821 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Classe 2	5 179	6 438	(1 259)	-19,56%
Classe 3	13 241	4 938	8 303	168,14%
Classe 4	23 401	25 384	(1 983)	-7,81%
<b>Total</b>	<b>41 821</b>	<b>36 760</b>	<b>5 061</b>	<b>13,77%</b>

## (2) Autres concours à la clientèle

Les autres concours à la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 1 549 447 mD ou 21,19% en passant de 7 310 548 mD en Décembre 2016 à 8 859 995 mD en Décembre 2017. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Autres concours courants (a)	8 334 090	6 824 896	1 509 194	22,11%
Autres concours douteux (b)	525 905	485 652	40 253	8,29%
<b>Total</b>	<b>8 859 995</b>	<b>7 310 548</b>	<b>1 549 447</b>	<b>21,19%</b>

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels	4 984 449	4 004 830	979 619	24,46%
Crédits immobiliers, promoteurs	162 405	141 081	21 324	15,11%
Crédits immobiliers, acquéreurs	2 735 720	2 286 183	449 537	19,66%
Crédits agricoles	407 714	359 798	47 916	13,32%
Compte courant associés	1 600	1 600	-	0,00%
<b>Portefeuille escompte</b>	<b>8 291 888</b>	<b>6 793 492</b>	<b>1 498 396</b>	<b>22,06%</b>
Valeurs non imputées	73	557	(484)	-86,89%
Créances rattachées sur autres concours courants	60 839	43 526	17 313	39,78%
Créances rattachées sur compte courant associés	143	15	128	853,33%
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(18 853)	(12 694)	(6 159)	48,52%
<b>Total autres concours courants</b>	<b>8 334 090</b>	<b>6 824 896</b>	<b>1 509 194</b>	<b>22,11%</b>

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 525 905 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Classe 2	29 429	24 536	4 893	19,94%
Classe 3	42 541	35 358	7 183	20,32%
Classe 4	453 935	425 758	28 177	6,62%
<b>Total</b>	<b>525 905</b>	<b>485 652</b>	<b>40 253</b>	<b>8,29%</b>

### (3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 1 397 mD ou 2,17% en passant de 64 373 mD en Décembre 2016 à 65 770 mD en Décembre 2017. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Crédits sur ressources spéciales courants	47 264	46 854	410	0,88%
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	327	420	(93)	-22,14%
Crédits sur ressources spéciales douteux	18 179	17 099	1 080	6,32%
<b>Total</b>	<b>65 770</b>	<b>64 373</b>	<b>1 397</b>	<b>2,17%</b>

Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux, s'élevant à 18 179 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Classe 2	1	3	(2)	-66,67%
Classe 3	11	18	(7)	-38,89%
Classe 4	18 167	17 078	1 089	6,38%
<b>Total</b>	<b>18 179</b>	<b>17 099</b>	<b>1 080</b>	<b>6,32%</b>

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

#### (i) Créances courantes

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Créances courantes hors engagements par signature	9 231 536	7 541 638	1 689 898	22,41%
Valeurs non imputées	73	557	(484)	-86,89%
Créances rattachées	61 643	44 388	17 255	38,87%
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(18 853)	(12 694)	(6 159)	48,52%
<b>Total</b>	<b>9 274 399</b>	<b>7 573 889</b>	<b>1 700 510</b>	<b>22,45%</b>
Engagements par signature courants	1 747 507	1 617 592	129 915	8,03%
<b>Total</b>	<b>11 021 906</b>	<b>9 191 481</b>	<b>1 830 425</b>	<b>19,91%</b>

#### (ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature	585 905	539 511	46 394	8,60%
Engagements par signature douteux	26 340	22 815	3 525	15,45%
<b>Total</b>	<b>612 245</b>	<b>562 326</b>	<b>49 919</b>	<b>8,88%</b>

Le montant brut des créances douteuses, s'élevant à 612 245 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Classe 2	36 327	31 580	4 747	15,03%
Classe 3	58 091	41 628	16 463	39,55%
Classe 4	517 827	489 118	28 709	5,87%
<b>Total</b>	<b>612 245</b>	<b>562 326</b>	<b>49 919</b>	<b>8,88%</b>

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 375 471 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 15 147 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 390 618 mD ventilés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Agios réservés sur créances classées	75 645	67 299	8 346	12,40%
Provisions pour créances classées du Bilan	299 826	295 879	3 947	1,33%
Provisions sur engagements hors bilan	15 147	10 865	4 282	39,41%
<b>Total</b>	<b>390 618</b>	<b>374 043</b>	<b>16 575</b>	<b>4,43%</b>

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 91 166 mD ventilés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Agios réservés sur créances non classées	20 659	13 845	6 814	49,22%
Provision collective	67 837	55 243	12 594	22,80%
Autres provisions	2 670	2 670	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>91 166</b>	<b>71 758</b>	<b>19 408</b>	<b>27,05%</b>

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

### III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 1 336 486 mD à 107 206 mD, enregistrant ainsi une diminution de 1 229 280 mD ou 91,98%.

Cette variation provient d'une diminution du volume des titres de transactions de 1 228 966 mD ou 92,15% (due au reclassement de certaines lignes de BTA (voir note II-7) et aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 315 mD ou 11,31%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

## (1) Titres de transaction

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	475 854	1 772 376	(1 296 522)	-73,15%
Bons de trésor à court terme	17 180	5 200	11 980	230,38%
<b>Sous-total des titres de transaction en principal</b>	<b>493 034</b>	<b>1 777 576</b>	<b>(1 284 542)</b>	<b>-72,26%</b>
Créances et dettes rattachées *	3 042	38 629	(35 587)	-92,13%
<b>Total</b>	<b>496 076</b>	<b>1 816 205</b>	<b>(1 320 129)</b>	<b>-72,69%</b>

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
1) Titres gardés en portefeuille de la banque				
Bons de trésor assimilables *	86 739	1 292 884	(1 206 145)	-93,29%
Bons de trésor à court terme	14 953	365	14 588	3996,71%
Créances et dettes rattachées *	3 042	40 451	(37 409)	-92,48%
<b>Total des titres gardés en portefeuille</b>	<b>104 734</b>	<b>1 333 700</b>	<b>(1 228 966)</b>	<b>-92,15%</b>
2) Titres cédés à la clientèle				
Client : Bons de trésor assimilables	389 115	477 670	(88 555)	-18,54%
Client : Bons de trésor à court terme	2 227	4 835	(2 608)	-53,94%
<b>Total des titres cédés à la clientèle</b>	<b>391 342</b>	<b>482 505</b>	<b>(91 163)</b>	<b>-18,89%</b>
<b>Total Général</b>	<b>496 076</b>	<b>1 816 205</b>	<b>(1 320 129)</b>	<b>-72,69%</b>

\* Cette baisse provient essentiellement du reclassement du portefeuille BTA (voir note II-7)

## (2) Titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des titres SICAV sont passés de 2 786 mD au 31/12/2016 à 2 471 mD au 31/12/2017 enregistrant une diminution de 315 mD ou 11,31%.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds communs de créances et des obligations. Elle s'explique comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Titres SICAV	2 303	2 303	-	0,00%
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	147	472	(325)	-68,86%
Créances et dettes rattachées	21	11	10	90,91%
<b>Total</b>	<b>2 471</b>	<b>2 786</b>	<b>(315)</b>	<b>-11,31%</b>

### III-5. Portefeuille d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 386 722 mD en Décembre 2016 à 1 840 431 mD en Décembre 2017, soit une augmentation de 1 453 709 mD ou 375,91%.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	1 834 296	427 819	1 406 477	328,76%
Créances rattachés sur titres d'investissements	50 429	6 039	44 390	735,06%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(44 294)	(47 136)	2 842	-6,03%
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>1 840 431</b>	<b>386 722</b>	<b>1 453 709</b>	<b>375,91%</b>

Cette augmentation se détaille comme suit :

	31/12/2017
Nouvelles acquisitions	390 190
Reclassement des Bons de Trésors (voir note II-7)	940 278
Cession ou perte sur titres de participation	(4 437)
Remboursement des emprunts nationaux	(8 115)
Libération des fonds gérés	88 635
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 641)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	5 242
Reprises intérêts réservés sur fonds gérés	309
Intérêts réservés sur portage	(68)
Remboursement des parts subordonnés FCC	(74)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	44 390
<b>Total</b>	<b>1 453 709</b>

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
<b>Encours brut au 31/12/2016 hors créances rattachées</b>	<b>45 759</b>	<b>64 303</b>	<b>191 864</b>	<b>125 894</b>	<b>427 820</b>
Reclassement des Bons de Trésor	940 278	-	-	-	940 278
Libérations et/ou acquisitions effectuées au cours de l'année 2017	373 379	1 137	15 674	88 635	478 825
Cessions, liquidations, remboursements ou pertes effectués au cours de l'année 2017	(8 189)	(4 141)	(296)	-	(12 626)
<b>Encours brut au 31/12/2017 hors créances rattachées</b>	<b>1 351 226</b>	<b>61 299</b>	<b>207 242</b>	<b>214 529</b>	<b>1 834 296</b>
Créances rattachées sur Bons de Trésor	43 670	-	-	-	43 670
Créances rattachées sur titres de participation et portage	1 297	1 001	368	4 093	6 759
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(14 989)	(23 903)	(5 402)	(44 294)
<b>Total portefeuille d'investissements</b>	<b>1 396 193</b>	<b>47 311</b>	<b>183 707</b>	<b>213 220</b>	<b>1 840 431</b>

### III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une diminution de 10 729 mD ou 4,99 % en passant de 215 172 mD au 31/12/2016 à 204 443 mD au 31/12/2017.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	66 919	64 390	2 529	3,93%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(54 888)	(47 052)	(7 836)	16,65%
Immobilisations corporelles	351 251	343 198	8 053	2,35%
Amortissements des immobilisations corporelles	(179 030)	(164 634)	(14 396)	8,74%
Immobilisations en cours et avances	20 191	19 270	921	4,78%
<b>Total Valeurs immobilisées</b>	<b>204 443</b>	<b>215 172</b>	<b>(10 729)</b>	<b>-4,99%</b>

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2017
Licence	20 284	2 559	-	-	22 843
Logiciels informatiques	40 020	-	-	-	40 020
Fonds de commerce et droit au bail	4 086	-	(30)	-	4 056
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>64 390</b>	<b>2 559</b>	<b>(30)</b>	<b>-</b>	<b>66 919</b>
Terrains	39 703	-	-	-	39 703
Constructions	106 631	-	-	-	106 631
Agencement, aménagement des constructions	79 638	2 334	(31)	2 621	84 562
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	340	-	-	-	340
Mobilier de bureaux	15 243	108	(54)	398	15 695
Matériel informatique	45 052	2 426	(275)	30	47 233
Matériel de transport	1 327	-	(65)	-	1 262
Constructions non affectés aux activités professionnelles	5 007	-	-	-	5 007
Installations générales des constructions	7 253	-	-	-	7 253
Matériel d'exploitation bancaire	20 567	833	(1 086)	220	20 534
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	37	1	-	-	38
Equipements de bureaux	12 614	278	(60)	6	12 838
Agencement des équipements de bureaux	1 818	11	-	-	1 829
Agencement du mobilier de bureaux	7 803	60	(8)	307	8 162
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>343 197</b>	<b>6 051</b>	<b>(1 579)</b>	<b>3 582</b>	<b>351 251</b>
Travaux en cours	18 260	4 512	-	(3 619)	19 153
Avances sur immobilisations en cours	1 010	28	-	-	1 038
<b>Total Brut des valeurs immobilisées</b>	<b>426 857</b>	<b>13 150</b>	<b>(1 609)</b>	<b>(37)</b>	<b>438 361</b>

	Amort. Cumulé 31/12/2016	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
Licence	(16 199)	(2 656)	-	(18 855)	3 988
Logiciels informatiques	(28 389)	(5 002)	-	(33 391)	6 629
Fonds de commerce et droit au bail	(2 464)	(204)	26	(2 642)	1 414
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>(47 052)</b>	<b>(7 862)</b>	<b>26</b>	<b>(54 888)</b>	<b>12 031</b>
Terrains	-	-	-	-	39 703
Constructions	(33 370)	(3 160)	-	(36 530)	70 101
Agencement, aménagement des constructions	(52 372)	(4 487)	31	(56 828)	27 734
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(300)	(17)	-	(317)	23
Mobilier de bureaux	(9 135)	(954)	54	(10 035)	5 660
Matériel informatique	(31 788)	(3 809)	275	(35 322)	11 911
Matériel de transport	(1 057)	(138)	65	(1 130)	132
Constructions non affectés aux activités professionnelles	(868)	(262)	-	(1 130)	3 877
Installations générales des constructions	(6 243)	(111)	-	(6 354)	899
Matériel d'exploitation bancaire	(13 619)	(1 848)	1 085	(14 382)	6 152
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(18)	(4)	-	(22)	16
Equipements de bureaux	(9 162)	(606)	60	(9 709)	3 129
Agencement des équipements de bureaux	(1 342)	(65)	-	(1 407)	422
Agencement du mobilier de bureaux	(5 200)	(513)	8	(5 705)	2 457
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>(164 474)</b>	<b>(15 974)</b>	<b>1 578</b>	<b>(178 871)</b>	<b>172 380</b>
Travaux en cours	-	-	-	-	19 153
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 038
Prov. Autres immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
<b>Total Brut des valeurs immobilisées</b>	<b>(211 685)</b>	<b>(23 836)</b>	<b>1 604</b>	<b>(233 918)</b>	<b>204 443</b>

### III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 336 632 mD en Décembre 2016 à 458 005 mD en Décembre 2017, enregistrant une augmentation de 121 373 mD ou 36,06%. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Comptes de régularisation	169 658	72 531	97 127	133,91%
Autres comptes d'actifs	288 347	264 101	24 246	9,18%
<b>Total Autres actifs</b>	<b>458 005</b>	<b>336 632</b>	<b>121 373</b>	<b>36,06%</b>

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2016 et Décembre 2017, un accroissement de 2 200 138 mD ou 19,41%, en passant de 11 334 975 mD à 13 535 113 mD.

## NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

### IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 779 mD à 25 355 mD, soit une augmentation de 24 576 mD ou 3154,81%.

Cette variation est due principalement à une augmentation des chèques et virement BCT en attente de règlement à hauteur de 24 019 mD ou 3224,03% et à une augmentation du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 557 mD en Décembre 2017. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	24 764	745	24 019	3224,03%
Comptes BCT en devises	591	34	557	1638,24%
<b>Total Banque Centrale et CCP</b>	<b>25 355</b>	<b>779</b>	<b>24 576</b>	<b>3154,81%</b>

### IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 838 619 mD à 1 248 830 mD, soit une augmentation de 410 211 mD ou 48,92%. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (a)	1 245 334	833 603	411 731	49,39%
Dépôts des établissements financiers (b)	3 496	5 016	(1 520)	-30,30%
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 248 830</b>	<b>838 619</b>	<b>410 211</b>	<b>48,92%</b>

Cette variation est expliquée par :

(a) Une augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 411 731 mD ou 49,39%, qui sont passés de 833 603 mD en Décembre 2016 à 1 245 334 mD en Décembre 2017.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	1 194 000	643 000	551 000	85,69%
Emprunt en dinars auprès des banques	-	22 998	(22 998)	-100,00%
Dépôts des correspondants Banquiers	48 511	50 037	(1 526)	-3,05%
Autres sommes dues	2 033	117 171	(115 138)	-98,26%
Dettes rattachées	790	397	393	98,99%
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>1 245 334</b>	<b>833 603</b>	<b>411 731</b>	<b>49,39%</b>

(b) Une diminution des dépôts des établissements financiers de 1 520 mD ou 30,3%, qui sont passés de 5 016 mD en Décembre 2016 à 3 496 mD en Décembre 2017. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

### IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 1 506 923 mD ou 16,6%, en passant de 9 078 305 mD en Décembre 2016 à 10 585 228 mD en Décembre 2017. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dépôts à vue	5 370 550	4 517 821	852 729	18,87%
Dépôts d'épargne	2 434 227	2 179 243	254 984	11,70%
Comptes à échéance	1 508 190	1 342 385	165 805	12,35%
Bons à échéance	263 366	278 539	(15 173)	-5,45%
Certificats de dépôts marché monétaire	454 000	356 000	98 000	27,53%
Dettes rattachées	34 336	29 971	4 365	14,56%
Autres sommes dues	520 559	374 346	146 213	39,06%
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>10 585 228</b>	<b>9 078 305</b>	<b>1 506 923</b>	<b>16,60%</b>

#### IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 64 300 mD ou 35,11%, en passant de 183 145 mD en Décembre 2016 à 247 445 mD en Décembre 2017. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	54 498	57 551	(3 053)	-5,30%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	195	281	(86)	-30,60%
Fonds publics	11 602	10 258	1 344	13,10%
<b>Total fonds publics et des organismes extérieurs</b>	<b>66 295</b>	<b>68 090</b>	<b>(1 795)</b>	<b>-2,64%</b>
Emprunts subordonnés	175 600	112 700	62 900	55,81%
Dettes rattachés aux emprunts	5 550	2 355	3 195	135,67%
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>247 445</b>	<b>183 145</b>	<b>64 300</b>	<b>35,11%</b>

Ce poste est composé principalement de :

- \* De l'emprunt subordonné BIAT 2014 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en Décembre 2014 pour un montant de 50 000 md. L'encours au 31/12/2017 de cet emprunt est de 32.700 md.
- \* De l'emprunt subordonné BIAT 2016 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2016 pour un montant de 70 000 md. L'encours au 31/12/2017 de cet emprunt est de 62.900 md.
- \* De l'emprunt subordonné BIAT 2017 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2017 pour un montant de 80 000 md.

Les dettes rattachées à ces emprunts s'élèvent au 31/12/2017 à 5.550 mD. Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, serviront notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- \* Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.

Ces fonds ont enregistré une baisse de 1 795 mD ou 2,64 % en passant de 68 090 mD en Décembre 2016 à 66 295 mD en Décembre 2017.

Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est

détaillée comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Ressources	Remboursements	Solde au 31/12/2017
AFD	16 401	55	(3 213)	13 243
BEI	6 374	-	(3 171)	3 203
BIRD	7 658	-	(1 143)	6 515
CFD	4 648	972	(237)	5 383
ESPAGNOLE	1 985	183	(381)	1 787
FDCI	769	11	(284)	496
FNG	1 644	-	-	1 644
FONAPRA	5 673	361	(447)	5 587
FOPRODI	2 358	82	(111)	2 329
FOSDA / FOSEP	188	-	(1)	187
PREMIER LOGEMENT	-	1 358	-	1 358
ITL	13 188	6 101	(1 727)	17 562
KFW	5 830	-	(651)	5 179
PROPARCO	392	-	(333)	59
TAAHIL	201	-	(133)	68
BAD	500	1 000	-	1 500
Dettes rattachées	281	195	(281)	195
<b>TOTAL</b>	<b>68 090</b>	<b>10 318</b>	<b>(12 113)</b>	<b>66 295</b>

#### IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 340 377 mD au 31 Décembre 2016 à 388 091 mD au 31 Décembre 2017, enregistrant une augmentation de 47 714 mD ou 14,02%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Provisions pour passifs et charges(1)	88 385	89 191	(806)	-0,90%
Comptes d'attente et de régularisation(2)	209 427	177 991	31 436	17,66%
Autres comptes(3)	90 279	73 195	17 084	23,34%
<b>Total Autres passifs</b>	<b>388 091</b>	<b>340 377</b>	<b>47 714</b>	<b>14,02%</b>

##### (1) Provisions pour passifs et charges

Les provisions pour passifs et charges sont passés entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 89 191 mD à 88 385 mD, soit une diminution de 806 mD, ou 0,9%.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Provisions pour risques d'exploitation	73 238	78 326	(5 088)	-6,50%
Provisions sur engagements hors bilan	15 147	10 865	4 282	39,41%
<b>Total Provisions pour passifs et charges</b>	<b>88 385</b>	<b>89 191</b>	<b>(806)</b>	<b>-0,90%</b>

##### (2) Comptes d'attente et de régularisation

Les comptes d'attente et de régularisation sont passés entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 177 991 mD à 209 427 mD, soit une augmentation de 31 436 mD, ou 17,66%.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance	7 010	5 654	1 356	23,98%
Charges à payer	76 161	75 131	1 030	1,37%
Comptes d'attente à régulariser	126 256	97 206	29 050	29,88%
<b>Total Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>209 427</b>	<b>177 991</b>	<b>31 436</b>	<b>17,66%</b>

### (3) Autres comptes

Les autres comptes sont passés entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 73 195 mD à 90 279 mD, soit une augmentation de 17 084 mD, ou 23,34%.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Etat, impôts et taxes	56 206	36 935	19 271	52,18%
Comptes de retenues	28 127	29 026	(899)	-3,10%
Autres créditeurs divers	5 946	7 234	(1 288)	-17,80%
<b>Total Autres comptes</b>	<b>90 279</b>	<b>73 195</b>	<b>17 084</b>	<b>23,34%</b>

### NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 893 750 mD à 1 040 164 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 146 414 mD ou 16,38%.

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2016 à l'exercice 2017.

	Capital Social	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2015</b>	<b>170 000</b>	<b>406 644</b>	<b>3</b>	<b>42 998</b>	<b>151 579</b>	<b>771 224</b>
Affectation du résultat	-	39 998	-	28 423	(68 421)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(68 000)	(68 000)
Fonds social	-	15 542	-	-	(15 158)	384
Résultat net de l'exercice 2015	-	-	-	-	190 142	190 142
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>170 000</b>	<b>462 184</b>	<b>3</b>	<b>71 421</b>	<b>190 142</b>	<b>893 750</b>
Affectation du résultat	-	89 999	-	100 143	(190 142)	-
Dividendes distribués	-	(68 000)	-	-	-	(68 000)
Fonds social	-	397	-	-	-	397
Résultat net de l'exercice 2017	-	-	-	-	214 017	214 017
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>170 000</b>	<b>484 580</b>	<b>3</b>	<b>171 564</b>	<b>214 017</b>	<b>1 040 164</b>

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élevaient au 31 décembre 2017 à 207 760 md et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	43 760 md
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	97 954 md
Autres réserves :	66 037 md
Report à nouveau :	9 md

### NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2017 s'élevaient à 1 022 222 mD.

3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2017 à 13 mD.

## NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 813 885 mD au 31 Décembre 2016 à 972 176 mD au 31 Décembre 2017, enregistrant une augmentation de 158 291 mD ou 19,45%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 513 581 mD au 31/12/2016 à 627 418 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 113 837 mD ou 22,17%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	88	71	17	23,94%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	6 834	5 832	1 002	17,18%
Intérêts sur crédits à la clientèle	508 849	413 326	95 523	23,11%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	77 973	63 155	14 818	23,46%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	22 580	20 823	1 757	8,44%
Autres intérêts et revenus assimilés	11 094	10 374	720	6,94%
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>627 418</b>	<b>513 581</b>	<b>113 837</b>	<b>22,17%</b>

#### VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 152 171 mD au 31/12/2016 à 168 118 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 15 947 mD ou 10,48%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Commission sur opérations de change	2 184	1 955	229	11,71%
Commission sur engagements de financement	39 481	39 619	(138)	-0,35%
Commission sur engagement de garantie	10 495	9 822	673	6,85%
Commission sur prestations de services financiers	50 316	42 790	7 526	17,59%
Commissions sur autres opérations bancaires	65 642	57 985	7 657	13,21%
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>168 118</b>	<b>152 171</b>	<b>15 947</b>	<b>10,48%</b>

#### VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 88 002 mD au 31/12/2017 contre 132 131 mD au 31/12/2016, soit une diminution de 44 129 mD ou 33,4%.

		31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	13 536	76 014	(62 478)	-82,19%
Revenus sur titres de placement	(b)	76	108	(32)	-29,63%
Gains sur opérations de change	(c)	74 390	56 009	18 381	32,82%
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>		<b>88 002</b>	<b>132 131</b>	<b>(44 129)</b>	<b>-33,40%</b>

Cette diminution est détaillée comme suit :

#### (a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 76 014 mD à 13 536 mD, soit une diminution de 62 478 mD, ou 82,19%. Ces produits sont détaillés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Revenus des titres de transaction *	11 201	69 872	(58 671)	-83,97%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	2 335	6 142	(3 807)	-61,98%
<b>Total Revenus des titres de transaction</b>	<b>13 536</b>	<b>76 014</b>	<b>(62 478)</b>	<b>-82,19%</b>

\* Cette baisse est due principalement au reclassement du portefeuille de BTA (Voir note II-7)

#### (b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des revenus de placements en titres SICAV et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT, ont enregistré une diminution de 32 mD ou 29,63%, en passant d'une période à une autre de 108 mD à 76 mD.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Revenus des placements SICAV	51	73	(22)	-30,14%
Revenus des fonds communs de créances	25	35	(10)	-28,57%
<b>Total Revenus sur titres de placement</b>	<b>76</b>	<b>108</b>	<b>(32)</b>	<b>-29,63%</b>

#### (c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 56 009 mD au 31/12/2016 à 74 390 mD au 31/12/2017 enregistrant une augmentation de 18 381 mD ou 32,82%.

#### VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts sur les bons de trésor d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 72 636 mD ou 453,92% en passant d'une période à une autre de 16 002 mD à 88 638 mD.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement *	78 303	6 081	72 222	1187,67%
Revenus des parts dans les entreprises liées	8 712	6 711	2 001	29,82%
Revenus des titres participation	1 623	3 210	(1 587)	-49,44%
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>88 638</b>	<b>16 002</b>	<b>72 636</b>	<b>453,92%</b>

\* Cette augmentation est due principalement au reclassement du portefeuille de BTA (Voir note II-7)

## VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 220 249 mD au 31 Décembre 2016 à 270 905 mD au 31 Décembre 2017, enregistrant une augmentation de 50 656 mD ou 23%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

### VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 218 627 mD au 31/12/2016 à 268 743 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 50 116 mD ou 22,92%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	415	403	12	2,98%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	979	1 996	(1 017)	-50,95%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	205 905	181 590	24 315	13,39%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	11 608	5 847	5 761	98,53%
Intérêts sur ressources spéciales	1 815	2 034	(219)	-10,77%
Autres intérêts et charges	48 021	26 757	21 264	79,47%
<b>Total Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>268 743</b>	<b>218 627</b>	<b>50 116</b>	<b>22,92%</b>

### VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 1 622 mD au 31/12/2016 à 2 162 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 540 mD ou 33,29%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 118	1 556	562	36,12%
Commissions sur autres opérations	44	66	(22)	-33,33%
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>2 162</b>	<b>1 622</b>	<b>540</b>	<b>33,29%</b>

## VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2017 une dotation nette de 82 788 mD ventilé comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	(90 446)	(68 200)	(22 246)	32,62%
Dotation aux provisions pour risques et charges	(7 425)	(5 341)	(2 084)	39,02%
<b>Total des dotations</b>	<b>(97 871)</b>	<b>(73 541)</b>	<b>(24 330)</b>	<b>33,08%</b>
Pertes sur créances	(64 447)	(53 066)	(11 381)	21,45%
<b>Total des dotations et des pertes sur créances</b>	<b>(162 318)</b>	<b>(126 607)</b>	<b>(35 711)</b>	<b>28,21%</b>
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	69 624	74 908	(5 284)	-7,05%
Reprise de provisions pour pertes et charges	9 773	23 960	(14 187)	-59,21%
<b>Total des reprises</b>	<b>79 397</b>	<b>98 868</b>	<b>(19 471)</b>	<b>-19,69%</b>
Récupérations créances passées en perte	133	477	(344)	-72,12%
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>79 530</b>	<b>99 345</b>	<b>(19 815)</b>	<b>-19,95%</b>
<b>Solde</b>	<b>(82 788)</b>	<b>(27 262)</b>	<b>(55 526)</b>	<b>203,68%</b>

#### VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2017 un solde en gain de 629 mD ventilé comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(2 757)	(2 944)	187	-6,35%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(197)	(2 639)	2 442	-92,54%
<b>Total des dotations</b>	<b>(2 954)</b>	<b>(5 583)</b>	<b>2 629</b>	<b>-47,09%</b>
Charges et pertes sur titres	(1 972)	(1 352)	(620)	45,86%
<b>Total des dotations et des pertes sur créances</b>	<b>(4 926)</b>	<b>(6 935)</b>	<b>2 009</b>	<b>-28,97%</b>
Reprise de provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	5 555	273	5 282	1934,80%
<b>Total des reprises</b>	<b>5 555</b>	<b>273</b>	<b>5 282</b>	<b>1934,80%</b>
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>5 555</b>	<b>273</b>	<b>5 282</b>	<b>1934,80%</b>
<b>Solde</b>	<b>629</b>	<b>(6 662)</b>	<b>7 291</b>	<b>-109,44%</b>

#### VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 7 998 mD à 10 129 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 2 131 mD ou 26,64%.

#### VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 196 914 mD à 217 314 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 20 400 mD ou 10,36%.

#### VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 11 327 mD enregistrée entre Décembre 2016 et Décembre 2017 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 4 357 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 6 970 mD.

#### VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2017 un montant de 33 556 mD ventilés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 862	7 525	337	4,48%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	15 973	15 689	284	1,81%
Dotations aux amortissements des charges reportées	9 721	6 502	3 219	49,51%
<b>Total Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations</b>	<b>33 556</b>	<b>29 716</b>	<b>3 840</b>	<b>12,92%</b>

## VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Autres pertes ordinaires	-	(7 013)	7 013	-100,00%
Autres gains ordinaires	410	13	397	3053,85%
<b>Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>410</b>	<b>(7 000)</b>	<b>7 410</b>	<b>-105,86%</b>

## VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2017 un montant de 72 668 mD contre 55 012 mD au 31/12/2016, soit une augmentation de 17 656 mD ou 32,09%.

## VII-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève à mD : 10.381 au 31 décembre 2017, contre mD : 18.538 au 31 décembre 2016 et correspond exclusivement aux contributions conjoncturelles exceptionnelles instaurées respectivement par les lois de finances de 2018 et de 2017.

## NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2017 à 526 305 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

## Note IX – Etat de flux de trésorerie

*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

### IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 149 037 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2017
Produits d'exploitation bancaire	(23)
Dépôts de la clientèle	9 326
Prêts et avances accordés à la clientèle	229 619
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	485
Emission et remboursements d'emprunts	67
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(90 437)
<b>Variation nette</b>	<b>149 037</b>

### IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque est passée de 1 476 368 mD au 31/12/2016 à 13 453 mD au 31/12/2017, enregistrant une diminution de 1 462 915 mD ou 99,09%. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
<b>Liquidités en TND</b>				
Caisse dinars	93 730	79 920	13 810	17,28%
Correspondants débiteurs	25 692	21 686	4 006	18,47%
Correspondants créditeurs	(24 764)	(745)	(24 019)	3224,03%
Equivalents de liquidités débiteurs	4 018	2 012	2 006	99,70%
Equivalents de liquidités créditeurs	(3 252)	(17 149)	13 897	-81,04%
<b>Total des liquidités en TND</b>	<b>95 424</b>	<b>85 724</b>	<b>9 700</b>	<b>11,32%</b>
<b>Liquidités en devises</b>				
Caisse en devise	32 385	15 821	16 564	104,70%
Correspondants débiteurs	564 633	469 893	94 740	20,16%
Correspondants créditeurs	(49 101)	(50 071)	970	-1,94%
Placements en devises	456 575	284 568	172 007	60,44%
<b>Total des liquidités en devises</b>	<b>1 004 492</b>	<b>720 211</b>	<b>284 281</b>	<b>39,47%</b>
Titres de transactions*	107 537	1 336 432	(1 228 895)	-91,95%
Emprunt dinars	(1 194 000)	(665 998)	(528 002)	79,28%
<b>Liquidités et équivalents de liquidités *</b>	<b>13 453</b>	<b>1 476 369</b>	<b>(1 462 916)</b>	<b>-99,09%</b>

\* Cette baisse provient essentiellement du reclassement du portefeuille BTA (voir note II-7)

## Note X – Transactions avec les parties liées

1. La BIAT a conclu, en décembre 2017, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme 53.254 KDT moyennant le prix de 2.105 KDT.
2. La BIAT a conclu avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183 m2 y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1er janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2ème année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 7.658 dinars.

3. La BIAT a conclu avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m2, sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1er janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2ème année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 10.320 dinars.

4. La BIAT a conclu avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 80 m<sup>2</sup>, sis à la route de Tunis Km 6,5, Avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit, Sfax.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 960 dinars H.T soit un loyer annuel de 11.520 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1er janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2ème année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 11.520 dinars.

5. La BIAT a signé fin 2017, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 1.055 dinars.

6. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 20 Décembre 2017, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2017-3) d'un montant global de 40.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 19.407 dinars HT.

7. Dans le cadre de l'investissement relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 20 Décembre 2017, la gestion d'un fonds (FG BIAT Libre 2017-3) d'un montant global de 17.001 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 2.361 dinars HT.

- 8.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2018-1) d'un montant global de 10.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 9.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2018-2) d'un montant global de 10.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 10.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2018-3) d'un montant global de 10.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 11.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2018-1) d'un montant global de 10.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 12.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2018-2) d'un montant global de 10.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 13.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2018-3) d'un montant global de 10.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 14.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2017-1) d'un montant global de 6.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 41.909 dinars HT.

- 15.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2017-2) d'un montant global de 5.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 25.529 dinars HT.

- 16.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds (FG BIAT Libre 2017-1) d'un montant global de 9.001 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 35.004 dinars HT.

- 17.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé, une convention de gestion d'un fonds (FG BIAT Libre 2017-2) d'un montant global de 5.501 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 74.958 dinars HT.

**18.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2017-1) d'un montant global de 5.100 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 35.652 dinars HT.

**19.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2017-2) d'un montant global de 4.750 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 33.214 dinars HT.

**20.** Par décision de l'associé unique de la société BIAT France en date du 15/11/2016, et après avoir eu connaissance des réalisations de sa filiale, il a été décidé d'allouer une subvention d'exploitation de 1.348 KDT soit la contrevaieur de 500.000€ au titre de l'exercice 2016.

**21.** Par décision de l'associé unique de la société BIAT France en date du 09/11/2017, et après avoir eu connaissance des réalisations de sa filiale, il a été décidé d'allouer une subvention d'exploitation de 1.417 KDT soit la contrevaieur de 470.000€ au titre de l'exercice 2017.

**22.** La BIAT a conclu, en juillet 2017, avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de tenue des comptes titres en valeurs mobilières émises par la BIAT avec toutes les autres obligations qui incombent à la BIAT CAPITAL soit la tenue, les reportings et les communications qui s'y rattachent. Cette convention est consentie et acceptée pour une période d'une année, commençant dès la date de sa signature soit le 25 Juillet 2017, renouvelable par tacite reconduction. la BIAT CAPITAL percevra en contrepartie de ladite prestation un montant annuel forfaitaire de 12.000 dinars H.T.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL », au titre de 2017, s'élève à 5.208 dinars HT.

- 23.** Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
  - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
  - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
  - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1er Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

- 24.** La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2017, s'élève à 5.548 dinars.

- 25.** La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

- 26.** Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans ; elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2017 s'élève à 7.500 dinars.

- 27.** La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m<sup>2</sup> sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2017, s'élève à 2.904 dinars.

**28.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT, en 2017, s'élève à 456.816 dinars.

**29.** La BIAT a conclu, en Novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 alors que le second 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- ❖ Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- ❖ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Le montant facturé par la CIAR, en 2017, s'élève à 749.043 dinars.

**30.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

**31.** La BIAT a signé, en 2016, avec la société « CIAR » un contrat de sous-location d'un ensemble des espaces de l'immeuble situé à l'angle de la rue de Radhia Haddad et de la rue d'Hollande.

Cette sous-location est consentie et acceptée pour une période de trois années consécutives, commençant le 1er Septembre 2016 et finissant le 31 juillet 2019, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois années jusqu'à ce qu'un congé soit signifié par l'une des deux parties ou à l'arrivée du terme du bail principal. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 6.562,500 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

A compter du 1er Aout 2017, une majoration annuelle cumulative de 5% sera appliquée.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2017, s'élève à 80.391 dinars.

**32.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 5 Décembre 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds industrie 2016-3) d'un montant global de 15.700 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 78.500 dinars HT.

- 33.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Décembre 2016, une convention de gestion d'un Fonds Libre (Fonds Libre 2016-2) d'un montant de 4.501 KDT.

Le Fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la Loi n°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 78.755 dinars HT.

- 34.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2016) d'un montant global de 5.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 57.857 dinars HT.

- 35.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds industrie 2016-1) d'un montant global de 5.000 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 61.513 dinars HT.

- 36.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 24 Mars 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2016-2) d'un montant global de 5.050 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur les montants investis ;

- 1% par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 51.936 dinars HT.

- 37.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds libre 2016-1) d'un montant global de 9.401 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 47.005 dinars HT.

- 38.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé, le 18 juin 2015, une convention de gestion d'un fonds (Fonds libre 2015-1) d'un montant de 2.001 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la « BIAT CAPITAL RISQUE » atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 35.005 dinars HT.

**39.** Dans le cadre de l'investissement relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 20 Mai 2013, la gestion d'un fonds (Fonds libre 2013) d'un montant de 8.853 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 44.265 dinars HT.

**40.** Dans le cadre de l'investissement relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé, le 18 mars 2014, une convention de gestion d'un fonds industrie 2014 d'un montant 2.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Le gestionnaire aura également droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 30.657 dinars HT.

**41.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé, le 17 janvier 2014, une convention de gestion d'un fonds (Fonds libre 2014-1) d'un montant de 11.671 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 58.355 dinars HT.

**42.** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 15 mars 2013, la gestion d'un fonds régional 2013 d'un montant de 5.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 77.365 dinars HT.

- 43.** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 15 mars 2013, la gestion d'un fonds industrie 2013 d'un montant global de 5.500 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 85.348 dinars HT.

- 44.** La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 3.000 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par ledit fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 19.500 dinars HT.

- 45.** La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 14.250 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total dudit fonds.

En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 8.144 dinars HT.

- 46.** La BIAT a confié, courant 2010, à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de 10.000 KDT libéré en totalité donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-

88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par ledit fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit au titre de sa gestion dudit fonds, une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxes sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Cette convention a été modifiée mai 2011, comme suit :

Destination du fonds :

- Prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises, telles que définies par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- Intervention, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la 7<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 100.243 dinars HT.

- 47.** La BIAT a confié, en 2011, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds régional d'un montant global de 6.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit à titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 92.034 dinars HT.

- 48.** La BIAT a confié, en date du 28 décembre 2011, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds industrie 2011 d'un montant global 6.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 90.00 dinars HT.

- 49.** La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 9.000 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré. En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 7.277 dinars HT.

- 50.** La BIAT a confié, le 13 avril 2011, à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds régional d'un montant global de 10.000 KDT libéré en totalité donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 109.935 dinars HT.

- 51.** Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en Décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

**52.** La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2017 s'élève à 42.372 dinars.

**53.** La BIAT a loué à la Société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m2, situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er Septembre 2015 et finissant le 31 Août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2ème année de location

Le produit constaté, à ce titre, en 2017 s'élève à 29.890 dinars.

**54.** La BIAT a conclu, en 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT, en 2017, s'élève à 696.387dinars.

**55.** Une convention de mise à disposition de personnel a été signée, en novembre 2016, entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition de la Banque deux employés pour le suivi des intervenants de l'entretien du 5ème étage de la 2ème tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises de ces deux employés moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 décembre 2018.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2017, s'élève à, 31.536 dinars H.TVA.

**56.** Une convention a été conclue, en Novembre 2015, entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants de l'entretien de la 2ème phase du siège social de la Banque. En contrepartie des services rendus, la SOPIAT facture des honoraires comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des deux techniciens avec une marge de 10%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou de toute prime exceptionnelle versée aux intéressés.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2017, s'élève à, 55.928 dinars H.TVA.

**57.** Une convention a été conclue, en Avril 2014, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque son directeur technique afin de lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaires pendant les phases d'étude des demandes, de déblocage des crédits et de réalisation des projets.

Ces prestations à fournir seront facturées à la BIAT à raison de 700 dinars hors taxes par journée de travail.

Les frais de déplacements, d'hébergement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans le forfait journalier.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2017, s'élève à, 67.900 dinars H.TVA.

- 58.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49 m<sup>2</sup>, situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre en 2017 s'élève à 16.161 dinars.

- 59.** Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 1er juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de 10%.

Cette mise à disposition, prend effet le 1<sup>er</sup> août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2017, s'élève à, 46.568 dinars H.TVA.

- 60.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1er mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculée sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Le montant facturé par la BIAT CONSULTING, au titre de 2017, s'élève à 155 .558 HT.

- 61.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en Décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 62.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101 m<sup>2</sup>, situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> Octobre 2015 et finissant le 30 Septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et

moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2ème année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2017, s'élève à 32.620 dinars.

- 63.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT à la BIAT CONSULTING, en 2017, s'élève à 363.310 dinars.

- 64.** La BIAT a signé, le 4 Mai 2016, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 13.782 dinars.

- 65.** La BIAT a amendé en date du 25 Décembre 2017 les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS » la première a été signée, le 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT » puis a été renouvelée, en date du 20 Novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 Novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenue en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 Décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en Novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la BIAT Capital. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la BIAT ASSET MANAGEMENT qui seront désormais supportées par la BIAT ASSET MANAGEMENT et réglées mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 25.873 dinars.

- 66.** La BIAT a signé, le 4 Mai 2016, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société BIAT ASSET MANAGEMENT, sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société BIAT ASSET MANAGEMENT mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

- 67.** La BIAT a conclu, en Juin 2016, avec la société immobilière IRIS un contrat de location de deux locaux à usage de bureaux d'une surface plancher de 855 m<sup>2</sup>, sis à l'immeuble « Youssef Towers », rue du Dinar, les jardins du Lac, les Berges du Lac II-Tunis, ainsi que 18 places de parking situées au sous-sol dudit immeuble.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 210.810 dinars.

A ce titre, une convention de sous-location pour usage de bureaux administratifs a été signée, en janvier 2017, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT portant sur une partie des locaux susmentionnés d'une superficie totale de 273 m<sup>2</sup> avec 6 places de parking, et ce pour une période commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et finissant le 31 juillet 2018. A l'expiration de cette période, la sous-location sera renouvelée d'année en année à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 par tacite reconduction.

Cette location a été consentie moyennant un loyer de 59.185 dinars HTVA pour la période allant du 01/10/2016 au 31/07/2017 et un loyer de 74.573 dinars HTVA pour la période allant du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 72.502 dinars.

- 68.** La BIAT a conclu, en Janvier 2015, avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » une convention de détachement de six cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT ASSET MANAGEMENT » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT, en 2017, s'élève à 481.752 dinars.

- 69.** La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 Décembre 2013 et en date du 25 Décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 Mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 Décembre 2017, les deux conventions distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSETS MANAGEMENT.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la BIAT Capital. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de

distribution par le gestionnaire à savoir la BIAT ASSETManagement qui seront désormais supportées par la BIAT ASSETMANAGEMENT et réglées mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 10.925 dinars.

- 70.** La BIAT a amendé, en date du 18 Décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net dudit fonds.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2017, à ce titre, se sont élevés à 930.059 dinars.

- 71.** La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 575.254 dinars.

- 72.** La BIAT a conclu, en Juin 2016, avec la société immobilière IRIS un contrat de location de deux locaux à usage de bureaux d'une surface plancher de 855 m<sup>2</sup>, sis à l'immeuble « Youssef Towers », rue du Dinar, les jardins du Lac, les Berges du Lac II-Tunis, ainsi que 18 places de parking situées au sous-sol dudit immeuble.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 210.810 dinars.

A ce titre, une convention de sous-location pour usage de bureaux administratifs a été signée, en janvier 2017, avec la société BIAT CAPITAL portant sur une partie des locaux susmentionnés d'une superficie totale de 331 m<sup>2</sup> avec 7 places de parking, et ce pour une période commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et finissant le 31 juillet 2018. A l'expiration de cette période, la sous-location sera renouvelée d'année en année à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 par tacite reconduction.

Cette location a été consentie moyennant un loyer de 71.452 dinars HTVA pour la période allant du 01/10/2016 au 31/07/2017 et un loyer de 90.029 dinars HTVA pour la période allant du 01/08/2017 au 31/07/2018,

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 87.529 dinars.

**73.** La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

**74.** La BIAT a conclu, en 2015, avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de détachement de dix cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant inscrit au résultat de 2017, à ce titre, s'élève à 569.299 dinars.

**75.** La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

**76.** La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année renouvelable.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2017, s'élève à 30.789 dinars H.TVA.

**77.** La BIAT a donné en location, le 30 Août 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m<sup>2</sup>. Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1er avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé, d'un commun accord entre les deux parties, à la somme de 2.567 dinars HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 42.828 dinars.

**78.** La BIAT a donné en location, le 24 Décembre 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m<sup>2</sup>. Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 1er décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.644 dinars HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 42.692 dinars.

**79.** Un avenant à la convention d'assistance comptable de décembre 2011 a été signé en Décembre 2016, entre la BIAT et la Société de Promotion Touristique « SALLOUM » en vertu duquel :

- La SPT SALLOUM s'engage à payer la facture adressée par la BIAT relative à la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2015, d'un montant forfaitaire de 6.000 Dinars Hors Taxes, payable en une seule fois dans un délai de Quinze (15) jours de sa réception.

- Le montant de la rémunération des prestations est fixé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 4.200 Dinars Hors Taxes et ce, par référence à ce qui se pratique sur le marché pour des sociétés ayant un volume d'activités similaires.

Cette rémunération subira une majoration annuelle de 6% et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 4.452 dinars.

**80.** La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10% ;

- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 41.741 dinars.

- 81.** La BIAT a conclu, en Juin 2016, avec la société immobilière IRIS un contrat de location de deux locaux à usage de bureaux d'une surface plancher de 855 m<sup>2</sup>, sis à l'immeuble « Youssef Towers », rue du Dinar, les jardins du Lac, les Berges du Lac II-Tunis, ainsi que 18 places de parking situées au sous-sol dudit immeuble.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 210.810 dinars.

A ce titre, une convention de sous-location pour usage de bureaux administratifs a été signée, en janvier 2017, avec la société TUNISIE TITRISATION portant sur une partie des locaux susmentionnés d'une superficie totale de 93 m<sup>2</sup> avec 2 places de parking, et ce pour une période commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et finissant le 31 juillet 2018. A l'expiration de cette période, la sous-location sera renouvelée d'année en année à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 par tacite reconduction.

Cette location a été consentie moyennant un loyer de 20.178 dinars HTVA pour la période allant du 01/10/2016 au 31/07/2017 et un loyer de 25.425 dinars HTVA pour la période allant du 01/08/2017 au 31/07/2018,

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 24.718 dinars.

- 82.** La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2017, à 1.572 KDT, réparti comme suit :

- 1.519 KDT de souscriptions dans les parts résiduelles ; et
- 53 KDT de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017, se sont élevées à 13.091 dinars HT.

**83.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2016, à 2.146 KDT, réparti comme suit :

- 1.503 KDT de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 496 KDT de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 147 KDT de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017, se sont élevées à 26.259 dinars HT.

**84.** Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu, en date du 27 décembre 1997, avec la société « LA PROTECTRICE ASSURANCE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil.

La charge supportée par la BIAT, en 2017, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 dinars.

**85.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES » par l'intermédiaire de la société « LA PROTECTRICE ASSURANCE ».

La charge supportée, en 2017, se détaille comme suit :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en D)
Assurance de responsabilité civile	62 000
Assurance Contre les accidents corporels	99 543
Assurance vie « protection familiale »	158 983
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	868 665
Assurance « vol global banque »	319 023
Assurance contre le vol et la perte des cartes	521 808
Assurance « incendie et garanties annexes »	410 074
Assurance de la flotte automobile	39 561
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 023
Assurance Pack Saphir et Silver	563 580
Assurance carte BIAT travel	21 399
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	10 209 197

Nature	Montant de la charge d'assurance (en D)
Assurance vie (AFEK)(*)	1 978 580

**86.** La société BIAT ASSURANCES, donne en sous location à la banque le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145 m2 et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1er Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2017, s'élève à 32.249 dinars.

**87.** Une convention a été conclue, en janvier 2016, entre la BIAT et la Société de Promotion Touristique Sfax en vertu de laquelle la banque met à la disposition de celle-ci deux cadres pour une intervention ponctuelle au chantier de IBIS SFAX. Cette convention est conclue pour une durée de deux ans, commençant le 1er janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2017.

En contrepartie des services rendus, la BIAT facture des honoraires comprenant les quotes- parts des salaires et avantages toutes charges comprises.

Le montant de la facture sera majoré des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 4.881 dinars.

**88.** La BIAT a conclu, en 2015, avec la société SPT Sfax une convention d'assistance comptable et administrative. Cette convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 4.000 dinars en HT.

**89.** La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25 m2, situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et finissant le 31 Décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 8.296 dinars.

**90.** Une convention a été conclue, en Septembre 2016, entre la BIAT et la société SPT MOHAMED V en vertu de laquelle la banque met à la disposition de celle-ci deux cadres pour une intervention ponctuelle à l'hôtel NOVOTEL. Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans, commençant le 1er janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2019.

En contrepartie des services rendus, la BIAT facture des honoraires comprenant les quotes- parts des salaires et avantages toutes charges comprises.

Le montant de la facture sera majoré des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

**91.** La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43 m2, situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 13.344 dinars.

#### **Note XI – Evènements postérieurs à la date de clôture**

La BIAT a reçu en date du 25 Janvier 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2014 à 2016.

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Mes dames, Messieurs les actionnaires,  
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »**

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 040 164 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **214 017 KDT**.

A notre avis, les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

## Evaluation des engagements de la clientèle

### Question Clé d'Audit

### Diligences accomplies

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**69%**) et qui totalise, au 31 décembre 2017, **9 393 664 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **61 939 KDT** en provisions individuelles et **12 594 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels, sont donnés dans les notes annexes aux états financiers, respectivement à la note II-3 « Les règles d'évaluation des créances », la note III-3 « Créances sur la clientèle » et la note VII-3 « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs, hors bilan et passifs ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage.

Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

## Evaluation du portefeuille titres d'investissement

### Question Clé d'Audit

### Diligences accomplies

La banque procède, à chaque date de clôture, à l'évaluation de son portefeuille titres d'investissement. Cette évaluation constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste « Portefeuille d'investissement » dans le bilan de la Banque (**14%**) et qui totalise, au 31 décembre 2017, **1 840 431 KDT** (dont un encours brut de titres BTA de **940 278 KDT** ayant fait l'objet de reclassement du portefeuille titres de transaction), ainsi que le poids des revenus s'y rattachant au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élèvent à **88 638 KDT**.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des titres d'investissement, de même que des compléments d'information sur ce poste des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers, respectivement à la note II-4 « Les règles d'évaluation des titres », la note III-5 « Portefeuille d'investissement » et la note VII-1-4 « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Du fait que l'évaluation des titres d'investissement implique un niveau de jugement important eu égard aux spécificités des méthodes utilisées et compte tenu de l'importance du poste « Portefeuille d'investissement », nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- Vérifier les procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière de suivi et d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- S'assurer du respect des règles édictées par la norme comptable NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, notamment en matière de classification des titres et, le cas échéant, de transfert d'une rubrique à une autre, tel que le transfert d'un encours de titres BTA du portefeuille titres de transaction au portefeuille titres d'investissement.
- Rapprocher la situation comptable à la situation du portefeuille d'investissement par nature de titre et examiner les mouvements de l'exercice de chaque rubrique.
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque en matière d'exhaustivité de prise en compte des revenus des titres d'investissement, leur évaluation et leur rattachement à l'exercice, notamment en examinant les bases et les modalités de leur détermination selon les informations disponibles.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titre et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres d'investissement et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives au portefeuille titres d'investissement fournies dans les notes aux états financiers.

## La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

### Question Clé d'Audit

Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers annuels VII-1-1, les intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits s'élèvent, au 31 décembre 2017, à **627 418 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque **(65%)**.

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note II-1 « Les règles de prise en compte des produits », ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

### Diligences accomplies

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Examiner le système d'information, les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus des opérations de crédit.
- Vérifier l'application effective des contrôles automatisés ou manuels mis en place.
- Réaliser des procédures analytiques substantives sur l'évolution des encours, des intérêts et des revenus assimilés.
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables.
- Réaliser, par la technique d'échantillonnage, des tests de détail sur les états de calcul de césure des produits de la banque.
- Effectuer des tests pour vérifier la validité des états de réservation des produits, sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **Paragraphe d'observation**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note XI « Evènements postérieurs à la date de clôture », la banque a reçu en date du 25 janvier 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2014 à 2016.

Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 02 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG-TUNISIE**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

**FINOR**  
**Walid BEN SALAH**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :**

1. La BIAT a conclu, en décembre 2017, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme 53.254 KDT moyennant le prix de 2.105 KDT.
2. La BIAT a conclu, en Février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183 m<sup>2</sup> compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 7.658 dinars.

3. La BIAT a conclu, en Février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m<sup>2</sup>, sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 10.320 dinars.

4. La BIAT a conclu, en Février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 80 m<sup>2</sup>, sis à la route de Tunis Km 6,5, Avenue Héd iChaker Sakiet Ezzit, Sfax.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 960 dinars H.T soit un loyer annuel de 11.520 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 11.520 dinars.

5. La BIAT a signé, le 25 Octobre 2017, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 1.055 dinars.

6. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 20 Décembre 2017, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2017-3) d'un montant global de 40.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 19.407 dinars HT.

7. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 20 Décembre 2017, la gestion d'un fonds (FG BIAT Libre 2017-3) d'un montant global de 17.001KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 2.361 dinars HT.

- 8.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 12 Mars 2018, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2018-1) d'un montant global de 10.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 9.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 12 Mars 2018, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2018-2) d'un montant global de 10.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 10.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 12 Mars 2018, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2018-3) d'un montant global de 10.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

**11.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 12 Mars 2018, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2018-1) d'un montant global de 10.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

**12.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 12 Mars 2018, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2018-2) d'un montant global de 10.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

**13.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2017, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 12 Mars 2018, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2018-3) d'un montant global de 10.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

**14.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 Mars 2017, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2017-1) d'un montant global de 6.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 41.909 dinars HT.

- 15.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 Mars 2017, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2017-2) d'un montant global de 5.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 25.529 dinars HT.

- 16.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 09 Mars 2017, la gestion d'un fonds (FG BIAT Libre 2017-1) d'un montant global de 9.001KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 35.004 dinars HT.

- 17.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 10 Mars 2017, une convention de gestion d'un fonds (FG BIAT Libre 2017-2) d'un montant global de 5.501KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 74.958 dinars HT.

- 18.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 Mars 2017, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2017-1) d'un montant global de 5.100KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 35.652 dinars HT.

- 19.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 Mars 2017, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2017-2) d'un montant global de 4.750KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 33.214 dinars HT.

- 20.** Par décision de l'associé unique de la société BIAT France en date du 15/11/2016, et après avoir eu connaissance des réalisations de sa filiale, la BIAT a décidé d'allouer une subvention d'exploitation de 1.348 KDT, soit la contrevaieur de 500.000 Euros au titre de l'exercice 2016.

- 21.** Par décision de l'associé unique de la société BIAT France en date du 09/11/2017, et après avoir eu connaissance des réalisations de sa filiale, la BIAT a décidé d'allouer une subvention d'exploitation de 1.417 KDT soit la contrevaieur de 470.000 Euros au titre de l'exercice 2017. Une partie de cette subvention a été versée en 2017 et ce, à hauteur de 450 KDT, soit la contrevaieur de 150.000 Euros ; le reliquat sera payé ultérieurement sous réserve de l'accord de la BCT.

Les vingt et une (21) conventions mentionnées dans les paragraphes de 1 à 21 ci-dessus, ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018.

22. La BIAT a conclu, en juillet 2017, avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la BIAT avec toutes les autres obligations qui incombent à la BIAT CAPITAL soit la tenue, les reportings et les communications qui s'y rattachent. Cette convention est consentie et acceptée pour une période d'une année, commençant dès la date de sa signature soit le 25 Juillet 2017, renouvelable par tacite reconduction. la BIAT CAPITAL percevra en contrepartie de ladite prestation un montant annuel forfaitaire de 12.000 dinars H.T.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL », au titre de 2017, s'élève à 5.208 dinars HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2017.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

### **GOLF SOUSSE MONASTIR «GSM»**

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
  - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
  - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
  - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2013.

### **Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »**

2. La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2017, s'élève à 5.548 dinars.

3. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans ; elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2017 s'élève à 7.500 dinars.

4. La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m<sup>2</sup> sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2017, s'élève à 2.904 dinars.

5. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT, en 2017, s'élève à 456.816 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

6. La BIAT a conclu, en Novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR »perçoit une rémunération fixée comme suit :

- ❖ Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- ❖ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Le montant facturé par la CIAR, en 2017, s'élève à 749.043 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2014. Son premier avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 16 décembre 2015 et le second par le conseil d'administration réuni le 29septembre 2017.

7. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016 qui a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22mars 2017.

8. La BIAT a signé, en 2016, avec la société « CIAR » un contrat de sous-location d'un ensemble des espaces de l'immeuble situé à l'angle de la rue de Radhia Haddad et de la rue d'Hollande.

Cette sous-location est consentie et acceptée pour une période de trois années consécutives, commençant le 1er Septembre 2016 et finissant le 31 juillet 2019, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois années jusqu'à ce qu'un congé soit signifié par l'une des deux parties ou à l'arrivée du terme du bail principal. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 6.562,500 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

A compter du 1er Aout 2017, une majoration annuelle cumulative de 5% sera appliquée.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2017, s'élève à 80.391 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2017.

### **BIAT CAPITAL RISQUE**

9. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 5 Décembre 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds industrie 2016-3) d'un montant global de 15.700 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 78.500 dinars HT.

10. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Décembre 2016, une convention de gestion d'un Fonds Libre (Fonds Libre 2016-2) d'un montant de 4.501 KDT.

Le Fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la Loi n°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 78.755 dinars HT.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 9 et 10 ci-dessus, ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2017.

**11.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2016) d'un montant global de 5.000KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 57.857 dinars HT.

**12.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds industrie 2016-1) d'un montant global de 5.000KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 61.513 dinars HT.

**13.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 24 Mars 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2016-2) d'un montant global de 5.050KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur les montants investis ;
- 1% par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 51.936 dinars HT.

**14.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds libre 2016-1) d'un montant global de 9.401KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 47.005 dinars HT.

Les quatre conventions mentionnées dans les paragraphes 11 à 14 ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2016.

**15.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé, le 18 juin 2015, une convention de gestion d'un fonds (Fonds libre 2015-1) d'un montant de 2.001 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la « BIAT CAPITAL RISQUE » atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 35.005 dinars HT.

**16.** Dans le cadre de l'investissement relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 20 Mai 2013, la gestion d'un fonds (Fonds libre 2013) d'un montant de 8.853KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 44.265 dinars HT.

**17.** Dans le cadre de l'investissement relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé, le 18 mars 2014, une convention de gestion d'un fonds industrie 2014 d'un montant 2.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Le gestionnaire aura également droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 30.657 dinars HT.

**18.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé, le 17 janvier 2014, une convention de gestion d'un fonds (Fonds libre 2014-1) d'un montant de 11.671 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 58.355 dinars HT.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 17 et 18 ci-dessus ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

**19.** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 15 mars 2013, la gestion d'un fonds régional 2013 d'un montant de 5.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 77.365 dinars HT.

**20.** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 15 mars 2013, la gestion d'un fonds industrie 2013 d'un montant global de 5.500 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 85.348 dinars HT.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 19 et 20 ci-dessus ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2013.

**21.** La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 3.000 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par ledit fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 19.500 dinars HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

**22.** La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 14.250KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total dudit fonds.

En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 8.144 dinars HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2009.

**23.** La BIAT a confié, courant 2010, à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de 10.000 KDT libéré en totalité donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par ledit fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit au titre de sa gestion dudit fonds, une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxes sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Cette convention a été modifiée mai 2011, comme suit :

Destination du fonds:

- Prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises, telles que définies par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;

- Intervention, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la 7<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 100.243 dinars HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

**24.** La BIAT a confié, en 2011, à la «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de 6.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit à titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 92.034 dinars HT.

**25.** La BIAT a confié, en date du 28 décembre 2011, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds industrie 2011 d'un montant global 6.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 90.000 dinars HT.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 24 et 25 ci-dessus ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2011.

**26.** La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 9.000 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré. En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 7.277 dinars HT.

**27.** La BIAT a confié, le 13 avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de 10.000 KDT libéré en totalité donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2017, s'élève à 109.935 dinars HT.

**28.** Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en Décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITALRISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

**29.** La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2017 s'élève à 42.372 dinars.

**30.** La BIAT a loué à la Société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m<sup>2</sup>, situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er Septembre 2015 et finissant le 31 Août 2017 renouvelable d'année en année par tacite

reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année de location

Le produit constaté, à ce titre, en 2017 s'élève à 29.890 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

**31.** La BIAT a conclu, en 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT, en 2017, s'élève à 696.387 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

## **SOPIAT**

**32.** Une convention de mise à disposition de personnel a été signée, en novembre 2016, entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition de la Banque deux employés pour le suivi des intervenants de l'entretien du 5<sup>ème</sup> étage de la 2<sup>ème</sup> tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises de ces deux employés moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 décembre 2018.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2017, s'élève à, 31.536 dinars H.TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 24 Avril 2017.

**33.** Une convention a été conclue, en Novembre 2015, entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants de l'entretien de la 2<sup>ème</sup> phase du siège social de la Banque. En contrepartie des services rendus, la SOPIAT facture des honoraires comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des deux techniciens avec une marge de 10%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou de toute prime exceptionnelle versée aux intéressés.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2017, s'élève à, 55.928 dinars H.TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

**34.** Une convention a été conclue, en Avril 2014, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque son directeur technique afin de lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaires pendant les phases d'étude des demandes, de déblocage des crédits et de réalisation des projets.

Ces prestations à fournir seront facturées à la BIAT à raison de 700 dinars hors taxes par journée de travail.

Les frais de déplacements, d'hébergement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans le forfait journalier.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2017, s'élève à, 67.900 dinars H.TVA.

**35.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m<sup>2</sup>, situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre en 2017 s'élève à 16.161 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

**36.** Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de 10%.

Cette mise à disposition, prend effet le 1<sup>er</sup> août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2017, s'élève à, 46.568 dinars H.TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

## **BIAT CONSULTING**

**37.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculée sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Le montant facturé par la BIAT CONSULTING, au titre de 2017, s'élève à 155.558 HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 24 Avril 2017.

**38.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en Décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 24 avril 2017.

**39.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m<sup>2</sup>, situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> Octobre 2015 et finissant le 30 Septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite

reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2ème année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2017, s'élève à 32.620 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 06 Octobre 2016.

**40.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT à la BIAT CONSULTING, en 2017, s'élève à 363.310 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

## **BIAT ASSET MANAGEMENT**

**41.** La BIAT a signé, le 4 Mai 2016, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 13.782 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2017.

**42.** La BIAT a amendé en date du 25 Décembre 2017 les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS » la première a été signée, le 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT » puis a été renouvelée, en date du 20 Novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 Novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenue en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 Décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en Novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la BIAT Capital. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la BIAT Asset Management qui seront désormais supportées par la BIAT Asset Management et réglées mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 25.873 dinars.

La première modification a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014, et la seconde par le conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018.

**43.** La BIAT a signé, le 4 Mai 2016, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société BIAT ASSET MANAGEMENT, sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société BIAT ASSET MANAGEMENT mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2017.

**44.** La BIAT a conclu, en Juin 2016, avec la société immobilière IRIS un contrat de location de deux locaux à usage de bureaux d'une surface plancher de 855m<sup>2</sup>, sis à l'immeuble « Youssef Towers », rue du Dinar, les jardins du Lac, les Berges du Lac II-Tunis, ainsi que 18 places de parking situées au sous-sol dudit immeuble.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 210.810 dinars.

A ce titre, une convention de sous-location pour usage de bureaux administratifs a été signée, en janvier 2017, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT portant sur une partie des locaux susmentionnés d'une superficie totale de 273 m<sup>2</sup> avec 6 places de parking, et ce pour une période commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et finissant le 31 juillet 2018 . A l'expiration de cette période, la sous-location sera renouvelée d'année en année à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 par tacite reconduction.

Cette location a été consentie moyennant un loyer de 59.185 dinars HTVA pour la période allant du 01/10/2016 au 31/07/2017 et un loyer de 74.573 dinars HTVA pour la période allant du 01/08/2017 au 31/07/2018,

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 72.502 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2017.

**45.** La BIAT a conclu, en Janvier 2015, avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » une convention de détachement de six cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT ASSET MANAGEMENT » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT, en 2017, s'élève à 481.752 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

### **SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY**

**46.** La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 Décembre 2013 et en date du 25 Décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 Mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 Décembre 2017, les deux conventions distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et «SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSETS MANAGEMENT.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la BIAT Capital. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour «SICAV PROSPERITY». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la BIAT Asset Management qui seront désormais supportées par la BIAT Asset Management et réglées mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 10.925 dinars.

La seconde modification a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018.

### **SICAV TRESOR**

47. La BIAT a amendé, en date du 18 Décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR »initialement signée le 8 mars 2003, telle que amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net dudit fonds.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2017, à ce titre, se sont élevés à 930.059 dinars.

### **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

48. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 575.254 dinars.

Ces avenants ont été autorisés par le Conseil réuni le 6 octobre 2016.

## **BIAT CAPITAL**

**49.** La BIAT a conclu, en Juin 2016, avec la société immobilière IRIS un contrat de location de deux locaux à usage de bureaux d'une surface plancher de 855m<sup>2</sup>, sis à l'immeuble « Youssef Towers », rue du Dinar, les jardins du Lac, les Berges du Lac II-Tunis, ainsi que 18 places de parking situées au sous-sol dudit immeuble.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 210.810 dinars.

A ce titre, une convention de sous-location pour usage de bureaux administratifs a été signée, en janvier 2017, avec la société BIAT CAPITAL portant sur une partie des locaux susmentionnés d'une superficie totale de 331 m<sup>2</sup> avec 7 places de parking, et ce pour une période commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et finissant le 31 juillet 2018 . A l'expiration de cette période, la sous-location sera renouvelée d'année en année à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 par tacite reconduction.

Cette location a été consentie moyennant un loyer de 71.452 dinars HTVA pour la période allant du 01/10/2016 au 31/07/2017 et un loyer de 90.029 dinars HTVA pour la période allant du 01/08/2017 au 31/07/2018,

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 87.529 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2017.

**50.** La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

**51.** La BIAT a conclu, en 2015, avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de détachement de dix cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant inscrit au résultat de 2017, à ce titre, s'élève à 569.299 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

**52.** La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

## OSI

**53.** La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société «OSI» en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année renouvelable.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2017, s'élève à 30.789 dinars H.TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

## ORANGE TUNISIE SA

**54.** La BIAT a donné en location, le 30 Août 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m<sup>2</sup>. Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé, d'un commun accord entre les deux parties, à la somme de 2.567 dinars HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 42.828 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 Décembre 2010.

**55.** La BIAT a donné en location, le 24 Décembre 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m<sup>2</sup>. Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.644 dinars HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 42.692 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

## SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SALLOUM »

**56.** Un avenant à la convention d'assistance comptable de décembre 2011 a été signé en Décembre 2016, entre la BIAT et la Société de Promotion Touristique « SALLOUM » en vertu duquel :

- La SPT SALLOUM s'engage à payer la facture adressée par la BIAT relative à la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2015, d'un montant forfaitaire de 6.000 Dinars Hors Taxes, payable en une seule fois dans un délai de Quinze (15) jours de sa réception.

- Le montant de la rémunération des prestations est fixé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 4.200 Dinars Hors Taxes et ce, par référence à ce qui se pratique sur le marché pour des sociétés ayant un volume d'activités similaires.

Cette rémunération subira une majoration annuelle de 6% et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 4.452 dinars.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2016.

### **SICAF BIAT, SGP, TAAMIR**

**57.** La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT;
- La société SGP;
- La société TAAMIR;

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10% ;

- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 41.741 dinars.

### **TUNISIE TITRISATION**

**58.** La BIAT a conclu, en Juin 2016, avec la société immobilière IRIS un contrat de location de deux locaux à usage de bureaux d'une surface plancher de 855m<sup>2</sup>, sis à l'immeuble « Youssef Towers », rue du Dinar, les jardins du Lac, les Berges du Lac II-Tunis, ainsi que 18 places de parking situées au sous-sol dudit immeuble.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 210.810 dinars.

A ce titre, une convention de sous-location pour usage de bureaux administratifs a été signée, en janvier 2017, avec la société TUNISIE TITRISATION portant sur une partie des locaux susmentionnés d'une superficie totale de 93 m<sup>2</sup> avec 2 places de parking, et ce pour une période commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et finissant le 31 juillet 2018 . A l'expiration de cette période, la sous-location sera renouvelée d'année en année à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 par tacite reconduction.

Cette location a été consentie moyennant un loyer de 20.178 dinars HTVA pour la période allant du 01/10/2016 au 31/07/2017 et un loyer de 25.425 dinars HTVA pour la période allant du 01/08/2017 au 31/07/2018,

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 24.718 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2017.

**59.** La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société «TUNISIE TITRISATION», totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2017, à 1.572 KDT, réparti comme suit :

- 1.519 KDT de souscriptions dans les parts résiduelles ; et
- 53 KDT de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion «TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017, se sont élevées à 13.091 dinars HT.

**60.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2016, à 2.146 KDT, réparti comme suit :

- 1.503 KDT de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 496 KDT de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 147 KDT de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion «TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017, se sont élevées à 26.259 dinars HT.

## LA PROTECTRICEASSURANCE

61. Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu, en date du 27 décembre 1997, avec la société «LA PROTECTRICEASSURANCE», société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil.

La charge supportée par la BIAT, en 2017, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 dinars.

## BIAT ASSURANCES

62. La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES » par l'intermédiaire de la société « LA PROTECTRICE ASSURANCE ».

La charge supportée, en 2017, se détaille comme suit :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en D)
Assurance de responsabilité civile	62 000
Assurance Contre les accidents corporels	99 543
Assurance vie « protection familiale »	158 983
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	868 665
Assurance « vol global banque »	319 023
Assurance contre le vol et la perte des cartes	521 808
Assurance « incendie et garanties annexes »	410 074
Assurance de la flotte automobile	39 561
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 023
Assurance Pack Saphir et Silver	563 580
Assurance carte BIAT travel	21 399
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	10 209197
Assurance vie (AFEK) (*)	1 978 580

(\*) LA BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents »

63. La société BIATASSURANCES, donne en sous location à la banque le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m<sup>2</sup> et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2017, s'élève à 32.249 dinars.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

## SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »

64. Une convention a été conclue, en janvier 2016, entre la BIAT et la Société de Promotion Touristique Sfax en vertu de laquelle la banque met à la disposition de celle-ci deux cadres pour une intervention ponctuelle au chantier de IBIS SFAX. Cette convention est conclue pour une durée de deux ans, commençant le 1er janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2017.

En contrepartie des services rendus, la BIAT facture des honoraires comprenant les quotes- parts des salaires et avantages toutes charges comprises.

Le montant de la facture sera majoré des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 4.881 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2016.

**65.** La BIAT a conclu, en 2015, avec la société SPT Sfax une convention d'assistance comptable et administrative. Cette convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 4.000 dinars en HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

**66.** La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m<sup>2</sup>, situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et finissant le 31 Décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 8.296 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

### **SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »**

**67.** Une convention a été conclue, en Septembre 2016, entre la BIAT et la société SPT MOHAMED V en vertu de laquelle la banque met à la disposition de celle-ci deux cadres pour une intervention ponctuelle à l'hôtel NOVOTEL. Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans, commençant le 1er janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2019.

En contrepartie des services rendus, la BIAT facture des honoraires comprenant les quotes- parts des salaires et avantages toutes charges comprises.

Le montant de la facture sera majoré des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2016.

**68.** La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m<sup>2</sup>, situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 13.344 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :**

**1.** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité issu du conseil d'administration réuni le 24 Mai 2017. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2017 à un montant

brut de 860 KDT y compris les charges patronales de 178 KDT. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 21 KDT en sa qualité de membre du comité exécutif de crédit.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge des frais annexes.

- La rémunération du Directeur Général Adjointe charge de la Banque de Détail est fixée par le comité issu du conseil d'administration réuni le 24Mai 2017 et s'est élevée, au titre de l'année 2017, à un montant brut de 717 KDT y compris les charges patronales de 150KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2017. Ces jetons de présence s'élèvent, pour l'exercice 2017, à un montant brut de 600 KDT.

En outre, les administrateurs qui siègent à la délégation du conseil d'administration, au comité permanent d'audit interne, au comité exécutif de crédit et au comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes, au titre de l'exercice 2017, de 123 KDT.

**2. Les obligations et engagements de la BIAT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en TND) :**

Nature de l'avantage	Directeur Général		DGA Banque de détail		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme (*)	905 356	273 727	742 696	12 274	723 000	636 000
Avantages postérieurs à l'emploi	6 193					
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>911 549</b>	<b>273 727</b>	<b>742696</b>	<b>12 274</b>	<b>723 000</b>	<b>636 000</b>

*(\*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux ; jetons de présence et autres rémunérations servis aux administrateurs.*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 02 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG-TUNISIE**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

**FINOR**  
**Walid BEN SALAH**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Walid BEN SALAH.

## Bilan

arrêté au 31/12/2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>AC1</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	170 245	107 721
<b>AC2</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	197 032	169 829
<b>AC3</b> Créances sur la clientèle	(1-3)	6 073 730	5 893 685
<b>AC4</b> Portefeuille-titres commercial	(1-4)	530 671	599 200
<b>AC5</b> Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 361 537	1 193 230
<b>AC6</b> Valeurs immobilisées	(1-6)	163 219	120 854
<b>AC7</b> Autres actifs	(1-7)	159 764	158 398
<b>Total actifs</b>		<b>8 656 198</b>	<b>8 242 917</b>
<b>PA1</b> Banque Centrale, CCP	(2-1)	1 174 816	818 196
<b>PA2</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	385 115	468 866
<b>PA3</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 137 206	5 116 938
<b>PA4</b> Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	968 065	914 432
<b>PA5</b> Autres passifs	(2-5)	172 039	190 154
<b>Total passifs</b>		<b>7 837 241</b>	<b>7 508 586</b>
<b>CP1</b> Capital		132 405	127 313
<b>CP2</b> Réserves		572 213	516 585
<b>CP4</b> Autres capitaux propres		423	423
<b>CP5</b> Résultats reportés		5	4
<b>CP6</b> Résultat de l'exercice		113 911	90 006
<b>Total capitaux propres</b>	(3)	<b>818 957</b>	<b>734 331</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>8 656 198</b>	<b>8 242 917</b>

# État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Passifs éventuels</b>			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	593 387	516 942
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	305 206	339 146
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	1 174 000	777 000
<b>Total passifs éventuels</b>		<b>2 072 593</b>	<b>1 633 088</b>
<b>Engagements donnés</b>			
	(4-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		245 245	239 342
HB05 Engagements sur titres		18 017	6 588
<b>Total engagements donnés</b>		<b>263 262</b>	<b>245 930</b>
<b>Engagements reçus</b>			
HB06 Engagements de financement reçus	(4-5)	-	11 499
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 554 278	3 467 728

# Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017  
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	479 716	433 030
PR2 Commissions (en produits)	(5-2)	91 362	81 886
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	82 385	49 800
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	63 505	57 007
<b>Total Produits d'exploitation Bancaire</b>		<b>716 968</b>	<b>621 723</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(346 461)	(319 880)
CH2 Commissions encourues		(10 405)	(7 980)
<b>Total Charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>(356 866)</b>	<b>(327 860)</b>
<b>Produit net Bancaire</b>		<b>360 102</b>	<b>293 863</b>
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(110 865)	(85 707)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	(1 116)	(1 243)
PR7 Autres produits d'exploitation		1 681	1 465
CH6 Frais de personnel	(5-8)	(92 307)	(81 852)
CH7 Charges générales d'exploitation	(5-8)	(22 598)	(19 870)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(7 088)	(6 930)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>127 809</b>	<b>99 726</b>
PR8/CH9 Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	2 054	957
CH11 Impôt sur les bénéfices		(13 958)	(4 296)
<b>Résultat sur les activités ordinaires</b>		<b>115 905</b>	<b>96 387</b>
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(1 994)	(6 381)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>113 911</b>	<b>90 006</b>
<b>Résultat Net des modifications comptables</b>		<b>113 911</b>	<b>90 006</b>
<b>Résultat de base par action (en dinars)</b>	(5-11)	<b>4,302</b>	<b>3,535</b>
<b>Résultat dilué par action ( en dinars)</b>		<b>4,302</b>	<b>3,535</b>

# Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017  
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Activités d'exploitation</b>	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		609 399	529 397
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(354 633)	(320 057)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(101 194)	404 319
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(241 132)	333 310
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		18 203	(32 709)
Titres de placement		118 499	11 919
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(140 971)	(205 748)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(62 652)	28 138
Impôts sur les bénéfices		(6 381)	(4 295)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>(160 862)</b>	<b>744 274</b>
<b>Activités d'investissement</b>	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 054	(10 791)
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(113 974)	(555 901)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(28 548)	(10 307)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(134 468)</b>	<b>(576 999)</b>
<b>Activités de financement</b>	(6-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		80 000	70 000
Remboursement d'emprunts		(41 840)	(34 031)
Augmentation / diminution ressources spéciales		15 474	(33 418)
Dividendes versés		(29 282)	(26 888)
Mouvements sur fond social et de retraite		(3)	41
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>24 349</b>	<b>(24 296)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</b>		<b>(270 981)</b>	<b>142 979</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités début de période</b>		<b>(693 532)</b>	<b>(836 511)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin de période</b>	(6-4)	<b>(964 513)</b>	<b>(693 532)</b>

# Notes aux états financiers

Exercice clos au 31 Décembre 2017

## I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,6% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 560	99,4%
Actionnaires Etrangers	845	0,6%
<b>Total</b>	<b>132 405</b>	<b>100%</b>

## II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

## III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2017 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

### 1- Créances à la clientèle

#### 1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

#### 1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

### Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

### Actifs classés:

#### Classe B1: Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

#### Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

#### Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

\* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

\* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

\* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- \* Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- \* L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- \* La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- \* Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- \* Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

### 1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

### 1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

### 1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

#### 1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- \* Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- \* Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- \* La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- \* La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 66 526 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 62 800 mDT constituée en 2016, une provision complémentaire nette de 3 726 mDT a été dotée au titre de l'année 2017.

#### 1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2017:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

#### **Première mesure :**

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée

en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010. En 2017, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

### Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Aucune reprise n'a été constituée en 2017.

#### 1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- \* 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- \* 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- \* 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 144 670 mDT.

#### 1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 juillet 2017).

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, en 2015 et 2016, d'une dotation d'agios réservés pour un montant de 27 724 mDT sur les engagements relevant de la classe 0 et 1. Une dotation complémentaire de 1 734 mDT a été constatée au titre de l'exercice 2017, soit un total de 29 458 mDT.

Une dotation d'agios réservés pour un montant de 2 973 mDT a été constatée en 2015 sur des relations n'ayant pas bénéficié des dispositions de la circulaire 2015-12 contre une dotation 3 837 mDT au titre de l'exercice 2016 et un complément de 4 563 mDT au titre de l'exercice 2017, soit un total de 11 373 mDT.

Ainsi, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, totalisent au 31 décembre 2017, 40 831 mDT.

## 2- Portefeuille titres

### 2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

#### Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### Portefeuille d'investissement:

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

#### • Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

#### • Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

### **2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### • Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

#### • Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### • Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période. Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

## **3- Prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont déduits du résultat.

## **4- Prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont rajoutées au résultat.

## 5- Valeurs immobilisées

### 5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

### 5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

## 6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

## 7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

## 8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2017. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2017.

## 9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

## IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

### 1- Notes explicatives sur le bilan Actifs

#### Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2017 un montant de 170 245 mDT contre 107 721 mDT au 31.12.2016 et se compose comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 084	47 956	5 128	11%
BCT, CCP & TGT	117 161	59 765	57 396	96%
<b>Total</b>	<b>170 245</b>	<b>107 721</b>	<b>62 524</b>	<b>58%</b>

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 090	47 962	5 128	11%
Provisions sur caisse en dinars	(6)	(6)	-	0%
<b>Sous Total (1)</b>	<b>53 084</b>	<b>47 956</b>	<b>5 128</b>	<b>11%</b>
BCT	117 087	59 832	57 255	96%
Provisions sur BCT	-	(128)	128	(100%)
<b>Sous Total (2)</b>	<b>117 087</b>	<b>59 704</b>	<b>57 383</b>	<b>96%</b>
CCP	74	61	13	21%
Provisions sur CCP	-	-	-	0%
<b>Sous Total (3)</b>	<b>74</b>	<b>61</b>	<b>13</b>	<b>21%</b>
<b>Total</b>	<b>170 245</b>	<b>107 721</b>	<b>62 524</b>	<b>58%</b>

## Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 197 032 mDT contre 169 829 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	24 193	13 813	10 380	75%
Prêts aux établissements bancaires	22 653	21 455	1 198	6%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	(7)	3	(43%)
Provisions sur les correspondants	-	(63)	63	(100%)
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>46 842</b>	<b>35 198</b>	<b>11 644</b>	<b>33%</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	22 737	8 323	14 414	173%
Prêts aux établissements financiers	125 484	125 394	90	0%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 969	914	1 055	115%
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>150 190</b>	<b>134 631</b>	<b>15 559</b>	<b>12%</b>
<b>Total</b>	<b>197 032</b>	<b>169 829</b>	<b>27 203</b>	<b>16%</b>

La banque ne possède pas, au 31/12/2017, de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>38 382</b>	<b>8 460</b>	-	-	<b>46 842</b>
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	24 193	-	-	-	24 193
Prêts aux établissements bancaires	14 193	8 460	-	-	22 653
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	-	-	-	(4)
<b>Etablissements financiers</b>	<b>29 742</b>	<b>2 411</b>	<b>118 037</b>	-	<b>150 190</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	22 737	-	-	-	22 737
Prêts aux établissements financiers	5 036	2 411	118 037	-	125 484
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 969	-	-	-	1 969
<b>Total</b>	<b>68 124</b>	<b>10 871</b>	<b>118 037</b>	-	<b>197 032</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	-	-	<b>46 842</b>	<b>46 842</b>
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	24 193	24 193

Prêts aux établissements bancaires	-	-	22 653	22 653
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	(4)	(4)
<b><u>Etablissements financiers</u></b>	-	<b>22 529</b>	<b>127 661</b>	<b>150 190</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	1 016	21 721	22 737
Prêts aux établissements financiers	-	21 513	103 971	125 484
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 969	1 969
<b>Total</b>	-	<b>22 529</b>	<b>174 503</b>	<b>197 032</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2017 et 2016 se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	887 284	948 202	(60 918)	(6%)
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 564 776	4 329 341	235 435	5%
Crédits sur ressources spéciales (3)	621 670	616 142	5 528	1%
<b>Total</b>	<b>6 073 730</b>	<b>5 893 685</b>	<b>180 045</b>	<b>3%</b>

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	863 712	927 703	(63 991)	(7%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	23 572	20 499	3 073	15%
<b>Total</b>	<b>887 284</b>	<b>948 202</b>	<b>(60 918)</b>	<b>(6%)</b>

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 209 611	3 957 566	252 045	6%
Autres concours à la clientèle en devises	355 165	371 775	(16 610)	(4%)
<b>Total</b>	<b>4 564 776</b>	<b>4 329 341</b>	<b>235 435</b>	<b>5%</b>

Au 31.12.2017, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 550 millions de dinars contre 241 millions de dinars au 31.12.2016.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	28 066	23 540	4 526	19%
Créances sur ressources extérieures	593 604	592 602	1 002	0%
<b>Total</b>	<b>621 670</b>	<b>616 142</b>	<b>5 528</b>	<b>1%</b>

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>1 182 420</b>	<b>1 144 335</b>	<b>38 085</b>	<b>3%</b>
<b>Provisions au 31/12/N-1</b>	<b>412 481</b>	<b>384 432</b>	<b>28 049</b>	<b>7%</b>
Dotation de l'exercice	98 511	79 219	19 292	24%
Reprise de l'exercice	(21 398)	(16 222)	(5 176)	32%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(115 395)	(34 948)	(80 447)	230%
<b>Provisions au 31/12/N</b>	<b>374 199</b>	<b>412 481</b>	<b>(38 282)</b>	<b>(9%)</b>
<b>Provisions additionnelles (Cir 2013-21)</b>	<b>144 670</b>	<b>118 003</b>	<b>26 667</b>	<b>23%</b>
<b>Total net des créances</b>	<b>663 550</b>	<b>613 851</b>	<b>49 699</b>	<b>8%</b>

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 182 420	1 144 335	38 085	3%
Montant brut des créances non classées	37 340	10 981	26 359	240%
Montant brut des créances touristiques non classées	208 072	381 015	(172 943)	(45%)
Agios réservés au 31/12/N-1	(240 420)	(212 183)	(28 237)	13%
Dotations aux agios réservés	(46 615)	(44 791)	(1 824)	4%
Dotations aux agios réservés sur créances touristiques	(9 694)	(19 464)	9 770	(50%)
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	3 397	414	2 983	721%
Reprise sur agios réservés sur créances classées	21 421	16 793	4 628	28%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	70 224	18 811	51 413	273%
<b>Total des agios réservés au 31/12/N</b>	<b>(201 687)</b>	<b>(240 420)</b>	<b>38 733</b>	<b>(16%)</b>

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 652 591	6 284 006	368 585	6%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 ( a )	1 182 420	1 144 335	38 085	3%
<b>Total des engagements ( b )</b>	<b>7 835 011</b>	<b>7 428 341</b>	<b>406 670</b>	<b>5%</b>
Agios réservés affectés aux engagements classés	(156 396)	(203 124)	46 728	(23%)
Provisions affectées aux engagements par signature	(1 212)	(1 703)	491	(29%)
Provisions affectées aux engagements classés	(372 987)	(410 778)	37 791	(9%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(144 670)	(118 003)	(26 667)	23%
<b>Total provisions et agios réservés ( C )</b>	<b>(675 265)</b>	<b>(733 608)</b>	<b>58 343</b>	<b>(8%)</b>
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	57,11%	64,11%	(7,0%)	(10,9%)
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	50,57%	56,36%	(5,8%)	(10,3%)
Taux des engagements classés (a/b)	15,09%	15,40%	(0,3%)	(2,0%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	(1 717)	(1 717)	-	0%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(2 743)	(1 045)	(1 698)	162%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(40 831)	(34 534)	(6 297)	18%
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(66 526)	(62 800)	(3 726)	6%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(111 817)	(100 096)	(11 721)	12%
Total général des provisions et agios réservés ( d )	(787 082)	(833 704)	46 622	(6%)
<b>Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)</b>	<b>10,05%</b>	<b>11,22%</b>	<b>(1,2%)</b>	<b>(10,5%)</b>

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	584 183	591 581	(7 398)	(1%)

Provisions sur créances classées	372 987	410 778	(37 791)	(9%)
Provisions collectives	66 526	62 800	3 726	6%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	144 670	118 003	26 667	23%
<b>Provisions sur engagements par signature</b>	<b>1 212</b>	<b>1 703</b>	<b>(491)</b>	<b>(29%)</b>
Provisions sur engagements par signature	1 212	1 703	(491)	(29%)
<b>Total provisions sur créances</b>	<b>585 395</b>	<b>593 284</b>	<b>(7 889)</b>	<b>(1%)</b>
Agios réservés affectés aux engagements classés	156 396	203 124	(46 728)	(23%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	2 743	1 045	1 698	162%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	1 717	1 717	-	0%
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	40 831	34 534	6 297	18%
<b>Total agios réservés</b>	<b>201 687</b>	<b>240 420</b>	<b>(38 733)</b>	<b>(16%)</b>
<b>Total général des provisions et agios réservés</b>	<b>787 082</b>	<b>833 704</b>	<b>(46 622)</b>	<b>(6%)</b>

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2017 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert(*)	405 190	145 296	22 475	15 421	284 733	16 811	889 926
Escomptes	224 753	81 759	5 421	2 595	10 473	180	325 181
Crédit court terme	645 105	291 480	23 590	27 530	160 130	3 842	1 151 677
Crédit moyen et long terme	3 021 510	946 632	60 177	52 878	485 903	2 609	4 569 709
Engagements par signature	826 193	64 673	4 590	402	2 660	-	898 518
<b>Total</b>	<b>5 122 751</b>	<b>1 529 840</b>	<b>116 253</b>	<b>98 826</b>	<b>943 899</b>	<b>23 442</b>	<b>7 835 011</b>
Dont impayés	-	94 598	22 210	25 416	360 528	10 332	513 084

(\*) Y compris le découvert des établissements financiers.

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2017:

Secteur d'activité	2 017	%	2 016	%
<b>I - Agriculture</b>	<b>118 248</b>	<b>1,51%</b>	<b>126 458</b>	<b>1,70%</b>
<b>II - Industrie</b>	<b>1 570 351</b>	<b>20,04%</b>	<b>1 603 127</b>	<b>21,58%</b>
Mine	23 908	0,31%	24 839	0,33%
Energie	31 980	0,41%	33 504	0,45%
Industrie agroalimentaire	263 191	3,36%	261 161	3,52%
Matériaux de construction	309 818	3,95%	308 835	4,16%
Industrie mécanique et électronique	275 932	3,52%	279 394	3,76%
Chimie et caoutchouc	232 238	2,96%	223 918	3,01%
Textile	20 361	0,26%	31 919	0,43%

Habillement et cuir	60 085	0,77%	61 581	0,83%
Bois, liège et ameublement	34 799	0,44%	41 551	0,56%
Papier, imprimerie et industries diverses	189 667	2,42%	174 989	2,36%
Bâtiment et travaux publics	128 372	1,64%	161 436	2,17%
<b>III - Services</b>	<b>6 146 412</b>	<b>78,45%</b>	<b>5 698 757</b>	<b>76,72%</b>
Transport et télécommunications	446 964	5,70%	406 522	5,47%
Tourisme	662 707	8,46%	703 989	9,48%
Commerce agroalimentaire	115 260	1,47%	116 106	1,56%
Commerce matériaux de construction	127 517	1,63%	125 077	1,68%
Commerce quincaillerie et assimilés	259 678	3,31%	271 303	3,65%
Commerce textile et cuir	66 754	0,85%	77 038	1,04%
Commerce divers	412 125	5,26%	420 636	5,66%
Santé	238 610	3,05%	212 033	2,85%
Finance	683 719	8,73%	318 184	4,28%
Loisirs et cultures	57 792	0,74%	54 779	0,74%
Particuliers	1 820 614	23,24%	1 728 424	23,27%
Promotion immobilière	1 080 887	13,80%	1 097 458	14,77%
Divers	173 785	2,22%	167 208	2,25%
<b>Total</b>	<b>7 835 011</b>	<b>100%</b>	<b>7 428 342</b>	<b>100%</b>

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 7% du total des engagements de la banque au 31.12.2017.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	863 712	-	-	-	863 712
<b>Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires</b>	<b>512 262</b>	<b>737 795</b>	<b>1 955 648</b>	<b>1 359 071</b>	<b>4 564 776</b>
Autres concours à la clientèle en dinars	297 593	597 299	1 955 648	1 359 071	4 209 611
Autres concours à la clientèle en devises	214 669	140 496	-	-	355 165
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>164 792</b>	<b>83 903</b>	<b>220 823</b>	<b>152 153</b>	<b>621 671</b>
Créances sur ressources budgétaires	5 422	22 644	-	-	28 066
Créances sur ressources extérieures	159 370	61 259	220 823	152 153	593 605
<b>Total</b>	<b>1 540 766</b>	<b>821 698</b>	<b>2 176 471</b>	<b>1 511 224</b>	<b>6 050 159</b>

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	647	863 065	863 712
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	6	13 463	4 551 307	4 564 776
Crédits sur ressources spéciales	-	-	621 671	621 671
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>14 110</b>	<b>6 036 043</b>	<b>6 050 159</b>

#### Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2017 un solde de 530 671 mDT contre un solde de 599 200 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Titres de transaction</b>	<b>67 419</b>	<b>53 650</b>	<b>13 769</b>	<b>26%</b>
Bons de trésor	67 897	53 650	14 247	27%
Créances rattachées / Bons de trésor	(478)	-	(478)	100%
<b>Titres de placement</b>	<b>463 252</b>	<b>545 550</b>	<b>(82 298)</b>	<b>(15%)</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>450 923</b>	<b>528 141</b>	<b>(77 218)</b>	<b>(15%)</b>
Bons de trésor	241 109	306 856	(65 747)	(21%)
Créances rattachées / Bons de trésor	8 184	9 502	(1 318)	(14%)
Emprunts Obligataires	193 776	204 306	(10 530)	(5%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	7 854	7 477	377	5%
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>12 329</b>	<b>17 407</b>	<b>(5 078)</b>	<b>(29%)</b>
Actions cotées	13 931	19 324	(5 393)	(28%)
Provisions pour moins-value latente des actions	(1 602)	(1 917)	315	(16%)
<b>Total</b>	<b>530 671</b>	<b>599 200</b>	<b>(68 529)</b>	<b>(11%)</b>

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2017 entre les titres de transaction et les titres de placement,

Au 31.12.2017, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 117 mDT contre 69 mDT au 31.12.2016.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	-	-	-	<b>67 419</b>	<b>67 419</b>
Bons de trésor	-	-	-	67 419	67 419
<b>Titres de placement</b>	-	-	<b>13 691</b>	<b>449 561</b>	<b>463 252</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	-	-	<b>13 691</b>	<b>437 232</b>	<b>450 923</b>
Bons de trésor	-	-	-	249 293	249 293
Emprunts obligataires	-	-	13 691	187 939	201 630
<b>Titres à revenu variable</b>	-	-	-	<b>12 329</b>	<b>12 329</b>
Actions	-	-	-	12 329	12 329
<b>Total</b>	-	-	<b>13 691</b>	<b>516 980</b>	<b>530 671</b>

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2017 et comparativement à 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	13 931	19 324	(5 393)	(28%)
<b>Provisions au 31/12/N-1</b>	<b>(1 917)</b>	<b>(1 920)</b>	<b>3</b>	<b>(0%)</b>
Dotation de l'exercice	(950)	(460)	(490)	107%
Reprise de provisions	1 265	463	802	173%
<b>Provisions au 31/12/N</b>	<b>(1 602)</b>	<b>(1 917)</b>	<b>315</b>	<b>(16%)</b>
<b>Total net des titres de placement</b>	<b>12 329</b>	<b>17 407</b>	<b>(5 078)</b>	<b>(29%)</b>

#### Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2017 un solde de 1 361 537 mDT contre 1 193 230 mDT au 31.12.2016. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres d'investissement (1)	1 081 976	893 808	188 168	21%
Titres de participation (2)	131 688	96 081	35 607	37%
Parts dans les entreprises associées (3)	104 249	135 065	(30 816)	(23%)
Parts dans les entreprises liées (4)	13 078	36 640	(23 563)	(64%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	30 546	31 636	(1 090)	(3%)
<b>Total</b>	<b>1 361 537</b>	<b>1 193 230</b>	<b>168 307</b>	<b>14%</b>

Au 31.12.2017, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 2 000 mDT sur le titre PGH.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
<b>Valeur brute au 31/12/2016</b>	601 745	265 822	5 510	110 849	135 368	40 997	36 235	<b>1 196 526</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(1 425)	-	(3 750)	(1 200)	(6 375)
Créances rattachées	22 572	8 222	-	-	-	-	17	30 811
Provisions	(300)	(9 763)	-	(13 343)	(303)	(607)	(3 416)	(27 732)
<b>Total net au 31/12/2016</b>	<b>624 017</b>	<b>264 281</b>	<b>5 510</b>	<b>96 081</b>	<b>135 065</b>	<b>36 640</b>	<b>31 636</b>	<b>1 193 230</b>
Acquisitions/ Reclassements 2017	193 051	67 659	1 000	69 839	6 772	2 389	7 271	347 981
Cessions 2017	(68 041)	(9 124)	-	(13 845)	(37 869)	(30 000)	(6 144)	(165 023)
<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	<b>726 755</b>	<b>324 357</b>	<b>6 510</b>	<b>166 843</b>	<b>104 271</b>	<b>13 386</b>	<b>37 362</b>	<b>1 379 484</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(18 017)	-	-	-	(18 017)
Créances rattachées	30 084	8 757	32	-	279	-	-	39 152
Dotation	-	(4 455)	-	(4 640)	-	-	(3 400)	(12 495)
Reprise	-	-	-	845	2	299	-	1 146
Provisions	(300)	(14 219)	-	(17 138)	(301)	(308)	(6 816)	(39 082)
<b>Total net au 31/12/2017</b>	<b>756 539</b>	<b>318 895</b>	<b>6 542</b>	<b>131 688</b>	<b>104 249</b>	<b>13 078</b>	<b>30 546</b>	<b>1 361 537</b>

#### (1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Bons de trésor</b>	<b>756 360</b>	<b>623 448</b>	<b>132 912</b>	<b>21%</b>
Bons de trésor	726 312	600 920	125 392	21%
Créances rattachées	30 048	22 528	7 520	33%
<b>Obligations</b>	<b>179</b>	<b>569</b>	<b>(390)</b>	<b>(69%)</b>
Obligations brutes	443	825	(382)	(46%)
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	36	44	(8)	(18%)
<b>Fonds gérés</b>	<b>318 895</b>	<b>264 281</b>	<b>54 614</b>	<b>21%</b>
Encours brut des fonds gérés	324 357	265 823	58 534	22%
Provisions sur fonds gérés	(14 219)	(9 764)	(4 455)	46%
Créances rattachées	8 757	8 222	535	7%
<b>Titres participatifs</b>	<b>6 542</b>	<b>5 510</b>	<b>1 032</b>	<b>19%</b>
Montant brut des titres participatifs	6 510	5 510	1 000	18%
Créances rattachées / titres participatifs	32	-	32	100%
<b>Total</b>	<b>1 081 976</b>	<b>893 808</b>	<b>188 168</b>	<b>21%</b>

#### (2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de participation	166 843	110 849	55 994	51%
Provisions sur titres de participation	(17 138)	(13 343)	(3 795)	28%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(18 017)	(1 425)	(16 592)	1164%
<b>Total</b>	<b>131 688</b>	<b>96 081</b>	<b>35 607</b>	<b>37%</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2017	Provision 31/12/2017	31/12/2016	Provision 31/12/2016
<b>Titres cotés</b>		<b>51 666</b>	<b>(6 179)</b>	<b>16 223</b>	<b>(2 723)</b>
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	(2 000)	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	2,35%	1 638	(99)	2 001	-
MIP	4,71%	973	(766)	973	(723)
TAWASSOL GROUP HOLDING	0,81%	701	(375)	701	-
EURO-CYCLES	0,39%	1 171	(331)	1 000	-
UADH	1,85%	4 417	(2 608)	4 455	-
ENNAKEL (*)	9,64%	35 673	-	-	-
<b>Titres non cotés</b>		<b>115 177</b>	<b>(10 959)</b>	<b>94 626</b>	<b>(10 620)</b>
TUNISIE SICAV	0,00%	1	-	10 380	(1)
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 500	(45)	5 000	(395)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	6 880	-	6 880	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	(40)	5 000	(197)
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	1 080	-	1 080	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	0,00%	26 256	(59)	26 256	(156)
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,63%	3 000	(346)	3 000	-
FCPR SWING	15,92%	4 000	(273)	4 000	(202)
FCPR MAXULA ESPOIR	12,86%	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	7,38%	1 573	-	2 064	-
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 183	-	1 183	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	(150)	1 003	(102)
PHENICIA SEED FUND	10,07%	826	(249)	848	(366)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 032	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	(329)	700	(338)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-
<b>Description</b>	<b>% de détention</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>Provision 31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Provision 31/12/2016</b>
FCP MAC CROISSANCE	28,69%	1 745	-	1 445	(18)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(192)	588	(215)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,00%	-	-	500	-
FCP SMART EQUITY 2	0,00%	500	(9)	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(59)	500	(29)
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	1 167	(463)	1 167	-
ADVANS TUNISIE	4,75%	570	-	446	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(173)	400	(212)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	(24)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	1,26%	83	-	275	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	1,33%	165	-	525	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-

SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,74%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,93%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	221	-	185	-
FCP MAC EQUILIBRE	27,66%	874	-	874	-
S T H Djerba	0,00%	193	(193)	193	-
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	(40)	100	(25)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
ELKHIR	31,64%	2 753	(2 685)	2 753	(2 685)
FCP MAC Horizon 2022	0,00%	1 500	-	1 000	-
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	0,00%	2 000	-	2 000	-
FCP MAC EL HOUDA	0,00%	113	(9)	113	(1)
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,00%	12 000	-	-	-
FCP AFRICAMEN	33,38%	10 000	-	-	-
FCP AMEN SELECTION	0,00%	1 001	-	-	-
FCP AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	-	-
AUTRES		124	(79)	122	(88)
<b>Total</b>		<b>166 843</b>	<b>(17 138)</b>	<b>110 849</b>	<b>(13 343)</b>

(\* Le titre ENNAKL a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille Titres de Participation au 31/12/2017.

### (3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Part dans les entreprises associées	104 271	135 368	(31 097)	(23%)
Créances rattachées	279	-	279	0%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(301)	(303)	2	(1%)
<b>Total</b>	<b>104 249</b>	<b>135 065</b>	<b>(30 816)</b>	<b>(23%)</b>

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2017	Provision 31/12/2017	31/12/2016	Provision 31/12/2016
<b>Titres cotés</b>		<b>31 473</b>	<b>-</b>	<b>63 814</b>	<b>-</b>
ENNAKL (*)	0,00%	-	-	32 341	-
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	31 473	-
<b>Titres non cotés</b>		<b>72 798</b>	<b>(301)</b>	<b>71 554</b>	<b>(303)</b>
MAGHREB LEASING ALGERIE	53,89%	30 415	-	30 415	-
TLG FINANCE	18,71%	12 211	-	9 329	-
AMEN SANTE	16,00%	8 840	-	7 480	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	16,06%	2 584	-	4 533	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	28,01%	4 536	-	4 536	-
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	2 100	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 012	-
EL KAWARIS	20,00%	659	-	969	-
AMEN INVEST (**)	63,30%	-	-	494	-
TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	73	-	150	-
SICAV AMEN	0,12%	146	(85)	146	(87)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,04%	74	-	2 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	5 516	-	5 516	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	2 531	-	-	-
<b>Total</b>		<b>104 271</b>	<b>(301)</b>	<b>135 368</b>	<b>(303)</b>

(\*) Le titre ENNAKL a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille Titres de Participation au 31/12/2017.

(\*\*) Le titre AMEN INVEST a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille des entreprises liées au 31/12/2017.

#### (4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Part dans les entreprises liées	13 386	40 997	(27 611)	(67%)
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	(3 750)	3 750	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(308)	(607)	299	(49%)
<b>Total</b>	<b>13 078</b>	<b>36 640</b>	<b>(23 562)</b>	<b>(64%)</b>

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2017	Provision 31/12/2017	31/12/2016	Provision 31/12/2016
AMEN FINANCE COMPANY "AFC	0,00%	-	-	30 000	-
AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	99,97%	4 297	(308)	3 402	(607)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST (*)	63,30%	1 494	-	-	-
<b>Total</b>		<b>13 386</b>	<b>(308)</b>	<b>40 997</b>	<b>(607)</b>

(\*) Le titre AMEN INVEST a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille des entreprises liées au 31/12/2017.

#### (5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	37 362	36 235	1 127	3%
Montant restant à libérer sur participation avec convention en rétrocession	-	(1 200)	1 200	(100%)
Créances rattachées	-	17	(17)	(100%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(6 816)	(3 416)	(3 400)	100%
<b>Total</b>	<b>30 546</b>	<b>31 636</b>	<b>(1 090)</b>	<b>(3%)</b>

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue %	Capitaux propres 2017	Résultat net 2017
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	14 830	3 433
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	2 776	198
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	2 514	1 335
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	3 985	293
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 171	373
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	23	1
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 596	(193)

#### Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2017 un solde de 163 219 mDT contre un solde de 120 854 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 101</b>	<b>841</b>	<b>260</b>	<b>31%</b>
Immobilisations incorporelles	8 981	8 351	630	8%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(7 696)	(7 326)	(370)	5%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>158 243</b>	<b>116 442</b>	<b>41 801</b>	<b>36%</b>
Immobilisations corporelles	222 184	175 517	46 667	27%
Amortissement des immobilisations corporelles	(63 941)	(59 075)	(4 866)	8%
<b>Immobilisations encours</b>	<b>3 875</b>	<b>3 571</b>	<b>304</b>	<b>9%</b>
Immobilisations encours	3 875	3 571	304	9%
<b>Total</b>	<b>163 219</b>	<b>120 854</b>	<b>42 365</b>	<b>35%</b>

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31/12/2017 un montant de 28 959 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

## TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2017

Description	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2017	Amort / Provision Cumul au 31/12/2016	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
<b>1) Immobilisation Incorporelles</b>	<b>8 351</b>	<b>630</b>	<b>-</b>	<b>8 981</b>	<b>(7 510)</b>	<b>(370)</b>	<b>-</b>	<b>(7 880)</b>	<b>1 101</b>
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 202	630	-	7 832	(6 659)	(330)	-	(6 989)	843
Droit au bail	965	-	-	965	(667)	(40)	-	(707)	258
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>175 714</b>	<b>52 531</b>	<b>(6 061)</b>	<b>222 184</b>	<b>(59 273)</b>	<b>(6 718)</b>	<b>2 050</b>	<b>(63 941)</b>	<b>158 243</b>
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>98 458</u>	<u>40 926</u>	<u>(2 752)</u>	<u>136 632</u>	<u>(30 391)</u>	<u>(3 079)</u>	<u>1 248</u>	<u>(32 222)</u>	<u>104 410</u>
Terrains d'exploitation	3 710	36 382	(140)	39 952	-	-	-	-	39 952
Bâtiments	68 949	1 133	(1 280)	68 802	(13 982)	(1 395)	218	(15 159)	53 643
Aménagements de bâtiments	25 799	3 411	(1 332)	27 878	(16 409)	(1 684)	1 030	(17 063)	10 815
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>41 455</u>	<u>8 593</u>	<u>(2 135)</u>	<u>47 913</u>	<u>(3 978)</u>	<u>(387)</u>	<u>25</u>	<u>(4 340)</u>	<u>43 573</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	41 455	8 593	(2 135)	47 913	(3 978)	(387)	25	(4 340)	43 573
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>6 855</u>	<u>1 809</u>	<u>(1 099)</u>	<u>7 565</u>	<u>(4 530)</u>	<u>(1 060)</u>	<u>700</u>	<u>(4 890)</u>	<u>2 675</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 500</u>	<u>-</u>	<u>(75)</u>	<u>4 425</u>	<u>(1 890)</u>	<u>(793)</u>	<u>75</u>	<u>(2 608)</u>	<u>1 817</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>9 651</u>	<u>467</u>	<u>-</u>	<u>10 118</u>	<u>(7 592)</u>	<u>(698)</u>	<u>2</u>	<u>(8 288)</u>	<u>1 830</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>6 597</u>	<u>410</u>	<u>-</u>	<u>7 007</u>	<u>(5 088)</u>	<u>(366)</u>	<u>-</u>	<u>(5 454)</u>	<u>1 553</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 327</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 327</u>	<u>(1 541)</u>	<u>(114)</u>	<u>-</u>	<u>(1 655)</u>	<u>672</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>5 871</u>	<u>326</u>	<u>-</u>	<u>6 197</u>	<u>(4 263)</u>	<u>(221)</u>	<u>-</u>	<u>(4 484)</u>	<u>1 713</u>
<b>3) Immobilisations encours</b>	<b>3 572</b>	<b>1 437</b>	<b>(1 134)</b>	<b>3 875</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 875</b>
Immobilisations corporelles encours	2 530	-	(1 134)	1 396	-	-	-	-	1 396
Immobilisations incorporelles encours	1 042	1 437	-	2 479	-	-	-	-	2 479
<b>Total</b>	<b>187 637</b>	<b>54 598</b>	<b>(7 195)</b>	<b>235 040</b>	<b>(66 783)</b>	<b>(7 088)</b>	<b>2 050</b>	<b>(71 821)</b>	<b>163 219</b>

## Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2017 un montant de 159 764 mDT contre un montant de 158 398 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>66 468</b>	<b>75 205</b>	<b>(8 737)</b>	<b>(12%)</b>
<u>Comptes d'attente</u>	<u>14 033</u>	<u>81 926</u>	<u>(67 893)</u>	<u>(83%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 287	70 759	(65 472)	(93%)
comptes d'attente de la compensation	8 316	8 842	(526)	(6%)
Autres comptes d'attente	430	2 325	(1 895)	(82%)
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>52 435</u>	<u>(6 721)</u>	<u>59 156</u>	<u>(880%)</u>
<b>Autres</b>	<b>93 296</b>	<b>83 193</b>	<b>10 103</b>	<b>12%</b>
Stock en matières, fournitures et timbres	419	289	130	45%
Etat, impôts et taxes	538	3 925	(3 387)	(86%)
Allocations familiales	143	197	(54)	(28%)
Dépôts et cautionnements	117	117	-	0%
Opérations avec le personnel	71 588	64 159	7 429	12%
Débiteurs divers	16 581	11 330	5 251	46%
Créances sur l'Etat	1 027	1 154	(127)	(11%)
Autres	2 883	2 022	861	43%
<b>Total</b>	<b>159 764</b>	<b>158 398</b>	<b>1 366</b>	<b>1%</b>

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Provisions sur comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>(16 513)</b>	<b>(16 559)</b>	<b>46</b>	<b>(0%)</b>
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 780)	(7 782)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 402)	(1 446)	44	(3%)
<b>Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7</b>	<b>(19 278)</b>	<b>(19 417)</b>	<b>139</b>	<b>(1%)</b>
Provisions sur opérations avec le personnel	(717)	(751)	34	(5%)
Provisions sur débiteurs divers	(3 190)	(3 298)	108	(3%)
Provisions sur autres comptes	(15 371)	(15 368)	(3)	0%
<b>Total</b>	<b>(35 791)</b>	<b>(35 976)</b>	<b>185</b>	<b>(1%)</b>

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
<b>Provisions sur comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>(16 558)</b>	<b>(31)</b>	<b>77</b>	<b>(16 513)</b>
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 782)	-	2	(7 780)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 445)	(31)	75	(1 402)
<b>Provisions sur autres comptes</b>	<b>(19 418)</b>	<b>(29)</b>	<b>168</b>	<b>(19 278)</b>
Provisions sur opérations avec le personnel	(752)	-	34	(717)
Provisions sur débiteurs divers	(3 298)	(26)	134	(3 190)
Provisions sur autres comptes	(15 368)	(3)	-	(15 371)
<b>Total</b>	<b>(35 976)</b>	<b>(60)</b>	<b>245</b>	<b>(35 791)</b>

## 22- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

### Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2017, cette rubrique accuse un solde de 1 174 816 mDT enregistrant ainsi une hausse de 356 620 mDT par rapport au 31.12.2016.

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	40 733	(40 708)	(100%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	791	463	328	71%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 174 000	777 000	397 000	51%
<b>Total</b>	<b>1 174 816</b>	<b>818 196</b>	<b>356 620</b>	<b>44%</b>

### Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2017 un solde de 385 115 mDT contre un solde de 468 866 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	378 744	463 754	(85 010)	(18%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	6 371	5 112	1 259	25%
<b>Total</b>	<b>385 115</b>	<b>468 866</b>	<b>(83 751)</b>	<b>(18%)</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	74 237	61 044	13 193	22%
Emprunts auprès des établissements bancaires	304 507	402 710	(98 203)	(24%)
<b>Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires</b>	<b>378 744</b>	<b>463 754</b>	<b>(85 010)</b>	<b>(18%)</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>357 744</b>	<b>21 000</b>	-	-	<b>378 744</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	74 237	-	-	-	74 237
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts aux établissements bancaires en devises	283 270	21 000	-	-	304 270
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	237	-	-	-	237
<b>Etablissements financiers</b>	<b>6 371</b>	-	-	-	<b>6 371</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	6 371	-	-	-	6 371
<b>Total</b>	<b>364 115</b>	<b>21 000</b>	-	-	<b>385 115</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	378 744	378 744
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	6 371	6 371
<b>Total</b>	-	-	<b>385 115</b>	<b>385 115</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2017 un solde de 5 137 206 mDT contre un solde de 5 116 938 mDT au 31.12.2016 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts à vue	1 605 209	1 386 357	218 852	16%
<b>Autres Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>3 531 997</b>	<b>3 730 581</b>	<b>(198 584)</b>	<b>(5%)</b>
<u>Epargne</u>	<u>1 419 541</u>	<u>1 284 653</u>	<u>134 887</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 009 464</u>	<u>2 334 150</u>	<u>(324 686)</u>	<u>(14%)</u>
Dépôts à terme en dinars	1 622 085	1 935 209	(313 124)	(16%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	12 717	11 205	1 513	13%
Dépôts à terme en devises	373 067	385 979	(12 912)	(3%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 595	1 757	(162)	(9%)
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>102 992</u>	<u>111 778</u>	<u>(8 786)</u>	<u>(8%)</u>
<b>Total</b>	<b>5 137 206</b>	<b>5 116 938</b>	<b>20 268</b>	<b>0%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 605 209	-	-	-	1 605 209
Epargne	1 419 541	-	-	-	1 419 541
Dépôts à terme	1 004 399	623 035	367 718	-	1 995 152
Autres sommes dues à la clientèle	102 992	-	-	-	102 992
Dettes rattachées	14 312	-	-	-	14 312
<b>Total</b>	<b>4 146 453</b>	<b>623 035</b>	<b>367 718</b>	<b>-</b>	<b>5 137 206</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	781	21 819	1 582 609	1 605 209
Epargne	-	-	1 419 541	1 419 541
Dépôts à terme	1 100	40 770	1 953 282	1 995 152
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	102 992	102 992
Dettes rattachées	-	-	14 312	14 312
<b>Total</b>	<b>1 881</b>	<b>62 589</b>	<b>5 072 736</b>	<b>5 137 206</b>

#### Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 968 065 mDT contre 914 432 mDT au 31/12/2016 se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	330 301	292 141	38 160	13%
Ressources spéciales	637 764	622 291	15 473	2%
<b>Total</b>	<b>968 065</b>	<b>914 432</b>	<b>53 633</b>	<b>6%</b>

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	322 080	285 443	36 637	13%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 221	6 698	1 523	23%
<b>Total</b>	<b>330 301</b>	<b>292 141</b>	<b>38 160</b>	<b>13%</b>

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées au 31.12.2017 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2016	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2017
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>40 000</b>				<b>4 000</b>	<b>(4 000)</b>	<b>-</b>
Amen Bank 2006	40 000	TMM+1%	01/01/2005 - 29/01/2017		4 000	(4 000)	-
<b>Emprunts subordonnés</b>	<b>490 000</b>				<b>278 443</b>	<b>41 137</b>	<b>319 580</b>
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2023		9 333	(1 334)	7 999
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2028		12 000	(1 000)	11 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5%	30/09/2009 - 30/09/2024		13 992	(4 002)	9 990
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		17 994	-	17 994
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		47 984	(5 336)	42 648
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6%	26/09/2011 - 25/09/2021		20 250	(4 050)	16 200
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		4 750	(950)	3 800
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		24 000	(4 000)	20 000
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		6 000	(1 000)	5 000
Amen Bank 2014 catégorie A (taux fixe)	38 800	7,35%	28/02/2015 - 27/02/2022		31 040	(7 760)	23 280
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	500	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		20 700	-	20 700
Amen Bank 2014 catégorie A (taux variable)	20 700	TMM+1,9%	28/02/2015 - 27/02/2022		400	(100)	300
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,45%	27/09/2016 - 21/11/2021		46 655	(9 331)	37 324
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		23 345	-	23 345
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2022		-	23 900	23 900
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		-	3 000	3 000
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		-	13 100	13 100

AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022	-	750	750
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022	-	7 000	7 000
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024	-	1 250	1 250
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024	-	14 500	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024	-	16 500	16 500
<b>Emprunts sous seing privé</b>	<b>5 000</b>			<b>3 000</b>	<b>(500)</b>	<b>2 500</b>
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%		3 000	(500)	2 500
<b>Total</b>	<b>535 000</b>			<b>285 443</b>	<b>36 637</b>	<b>322 080</b>

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Ressources budgétaires	7 254	6 500	754	12%
Ressources extérieures	630 510	615 791	14 719	2%
<b>Total</b>	<b>637 764</b>	<b>622 291</b>	<b>15 473</b>	<b>2%</b>

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Lignes extérieures en dinars</b>	<b>594 081</b>	<b>579 743</b>	<b>14 338</b>	<b>2%</b>
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	8 899	9 757	(858)	(9%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED'S"	-	36	(36)	(100%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	16 210	17 081	(871)	(5%)
Ligne CFD restructuration financière	5 604	7 174	(1 570)	(22%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	6 084	7 227	(1 143)	(16%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	2 388	3 008	(620)	(21%)
Ligne AFD HOTELLERIE	39 498	46 478	(6 980)	(15%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	420 340	407 367	12 973	3%
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	43 893	39 250	4 643	12%
Ligne BAD-MPME	4 286	5 000	(714)	(14%)
Ligne SANAD	26 031	31 815	(5 784)	(18%)
Ligne BQ MONDIALE EFFICACITE ENERGETIQUE	-	4 755	(4 755)	(100%)
Ligne FADES	400	-	400	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	5 000	-	5 000	-
Ligne AFD-IMF	14 653	-	14 653	-
<b>Lignes extérieures en devises</b>	<b>32 263</b>	<b>31 971</b>	<b>292</b>	<b>1%</b>
Ligne BEI en EURO "BEI"	32 261	31 970	291	1%
Ligne KFW en EURO	2	1	1	100%
Ligne INTER ARABE	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>626 344</b>	<b>611 714</b>	<b>14 630</b>	<b>2%</b>
Dettes rattachées	4 166	4 077	89	2%
<b>Total</b>	<b>630 510</b>	<b>615 791</b>	<b>14 719</b>	<b>2%</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>23 541</b>	<b>46 564</b>	<b>213 171</b>	<b>47 025</b>	<b>330 301</b>
Emprunts matérialisés	15 320	46 564	213 171	47 025	322 080
Dettes rattachées	8 221	-	-	-	8 221
<b>Ressources extérieures</b>	<b>24 172</b>	<b>78 885</b>	<b>377 438</b>	<b>150 015</b>	<b>630 510</b>
Ressources extérieures en dinars	18 410	72 560	356 736	146 375	594 081
Ressources extérieures en devises	1 596	6 325	20 702	3 640	32 263
Dettes rattachées	4 166	-	-	-	4 166
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>7 254</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 254</b>
Ressources budgétaires	7 197	-	-	-	7 197
Dettes rattachées	57	-	-	-	57
<b>Total</b>	<b>54 967</b>	<b>125 449</b>	<b>590 609</b>	<b>197 040</b>	<b>968 065</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	1 000	40 945	288 355	330 300
Ressources budgétaires	-	-	7 255	7 255
Ressources extérieures	-	-	630 510	630 510
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>40 945</b>	<b>926 120</b>	<b>968 065</b>

#### Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	1 212	1 703	(491)	(29%)
Autres provisions pour passifs et charges	8 109	2 699	5 410	200%
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>9 321</b>	<b>4 402</b>	<b>4 919</b>	<b>112%</b>
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>162 718</b>	<b>185 752</b>	<b>(23 034)</b>	<b>(12%)</b>
Comptes d'attente	3 495	2 158	1 337	62%
Comptes de régularisation	(5)	(4)	(1)	25%
Créditeurs divers	131 419	161 802	(30 383)	(19%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	46 837	102 736	(55 899)	(54%)
Dépôts du personnel	4 682	5 043	(361)	(7%)
Charges à payer	79 900	54 023	25 877	48%
État, impôts et taxes	26 363	19 254	7 109	37%
Autres	1 446	2 542	(1 096)	(43%)
<b>Total autres passifs</b>	<b>172 039</b>	<b>190 154</b>	<b>(18 115)</b>	<b>(10%)</b>

#### 3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 818 957 mDT au 31.12.2017 enregistrant ainsi une augmentation de 84 626 mDT par rapport au 31.12.2016.

Cette augmentation provient de :

\* L'affectation du résultat de 2016 avec des dividendes distribués pour 29 282 mDT;

\* Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 3 mDT;

\* Du résultat arrêté au 31.12.2017 pour 113 911 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Special et réinvst	Reserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Ecart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2016	127 313	12 222	348 308	-	120 979	35 076	423	4	90 006	734 331
Affectation du résultat 2016	-	-	52 331	-	-	3 300	-	34 376	(90 006)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(29 282)	-	(29 282)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations (***)	5 092	-	-	-	-	-	-	(5 092)	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	113 911	113 911
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>132 405</b>	<b>12 222</b>	<b>400 639</b>	<b>-</b>	<b>120 979</b>	<b>38 373</b>	<b>423</b>	<b>5</b>	<b>113 911</b>	<b>818 957</b>

(\*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2017:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 38 081 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 292 mDT

(\*\*) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

(\*\*\*) Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l' AGE du 16/06/2016.

#### 4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

##### Note 4-1 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 593 387 mDT contre 516 942 mDT au terme de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Cautions	545 921	457 570	88 351	19%
Avais	34 847	37 743	(2 896)	(8%)
Autres garanties données	12 619	21 629	(9 010)	(42%)
<b>Total</b>	<b>593 387</b>	<b>516 942</b>	<b>76 445</b>	<b>15%</b>

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Cautions en faveur des banques	293 698	144 816	148 882	103%
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	20 178	(10 088)	(50%)
Cautions en faveur de la clientèle	242 133	292 576	(50 443)	(17%)
<b>Total</b>	<b>545 921</b>	<b>457 570</b>	<b>88 351</b>	<b>19%</b>

L'encours des avals se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	34 847	37 743	(2 896)	(8%)
<b>Total</b>	<b>34 847</b>	<b>37 743</b>	<b>(2 896)</b>	<b>(8%)</b>

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	293 698	293 698
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	-	10 090
Cautions en faveur de la clientèle	-	19 310	222 823	242 133
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>29 400</b>	<b>516 521</b>	<b>545 921</b>

#### Note 4-2.Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 339 146 mDT au 31.12.2016 à 305 206 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Crédits documentaires Import	246 407	208 925	37 482	18%
Crédits documentaires Export	58 799	130 221	(71 422)	(55%)
<b>Total</b>	<b>305 206</b>	<b>339 146</b>	<b>(33 940)</b>	<b>(10%)</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	311	246 096	246 407
Crédits documentaires Export	-	-	58 799	58 799
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>311</b>	<b>304 895</b>	<b>305 206</b>

#### Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	552 100	241 000	311 100	129%
BTA données en garantie	541 900	439 000	102 900	23%
Emprunt national donné en garantie	80 000	97 000	(17 000)	(18%)
<b>Total</b>	<b>1 174 000</b>	<b>777 000</b>	<b>397 000</b>	<b>51%</b>

**Note 4-4.Engagements donnés :**

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2017 à 263 262 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements de financement donnés	245 245	239 342	5 903	2%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	45	-	45	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	234 188	229 116	5 072	2%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	174 819	205 663	(30 844)	(15%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	50 283	11 867	38 416	324%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	-	2 500	(2 500)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	9 086	9 086	-	0%
Autorisation des crédits par carte	11 012	10 226	786	8%
Engagements sur Titres	18 017	6 588	11 429	173%
Participations non libérées	18 017	6 375	11 642	183%
Titres à recevoir	-	-	-	0%
Titres à livrer	-	213	(213)	(100%)
<b>Total</b>	<b>263 262</b>	<b>245 930</b>	<b>17 332</b>	<b>7%</b>

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Engagements de financement donnés</b>	-	6 500	238 745	245 245
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	45	45
Engagements de financement donnés	-	6 500	227 688	234 188
Autorisation de crédits par carte	-	-	11 012	11 012
<b>Engagements sur titres</b>	-	-	18 017	18 017
Participation non libérées	-	-	18 017	18 017
Titres à recevoir	-	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	6 500	256 762	263 262

#### Note 4-5.Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés.

Auprès des établissements bancaires	-	11 499	(11 499)	(100%)
<b>Total</b>	-	11 499	(11 499)	(100%)

#### Note 4-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2017 à 3 554 278 mDT contre 3 467 728 mDT au terme de l'exercice 2016. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Garanties reçues de l'Etat	104 345	97 591	6 754	7%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	39 019	9 722	29 297	301%
Garanties reçues de la clientèle	3 410 914	3 360 415	50 499	2%
<b>Total</b>	3 554 278	3 467 728	86 550	2%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2017 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 644 641	77 762	16 672	59 887	1 415	3 319	1 803 696
Classe 1	1 075 734	8 602	19 866	17 578	227	313	1 122 320
Classe 2	57 389	933	-	2 614	-	-	60 936
Classe 3	70 569	4 661	-	453	476	176	76 335
Classe 4	469 153	12 387	-	1 058	362	248	483 208
Classe 5	7 724	-	-	31	-	28	7 783
<b>Total</b>	3 325 210	104 345	36 538	81 621	2 480	4 084	3 554 278

## Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2017 s'élèvent à (127 665) mDT se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(137 774)	(46 013)	(91 761)	199%
Devises achetées au comptant à recevoir	10 109	65 808	(55 699)	(85%)
<b>Total</b>	<b>(127 665)</b>	<b>19 795</b>	<b>(147 460)</b>	<b>(745%)</b>

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2017 s'élèvent à 739 586 mDT se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(194 426)	(123 956)	(70 470)	57%
Devises achetées à terme à recevoir	934 012	686 665	247 347	36%
<b>Total</b>	<b>739 586</b>	<b>562 709</b>	<b>176 877</b>	<b>31%</b>

## 5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note 5-1 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2017 un montant de 479 716 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	5 595	9 051	(3 456)	(38%)
Opérations avec la clientèle	459 453	409 394	50 058	12%
Autres intérêts et revenus assimilés	14 668	14 585	83	1%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	5 832	6 501	(669)	(10%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 836	8 084	753	9%
<b>Total</b>	<b>479 716</b>	<b>433 030</b>	<b>46 686</b>	<b>11%</b>

### Note 5-2. Commissions en produits

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	52 250	46 043	6 207	13%
Opérations sur placement et titres	2 460	2 588	(128)	(5%)
Opérations de change	1 791	1 704	87	5%
Opérations de commerce extérieur	4 982	4 733	249	5%
Gestion, étude et engagement	11 054	10 587	467	4%
Opérations monétaires et de banque directe	13 853	12 477	1 376	11%

Bancassurance	2 852	2 398	454	19%
Banque d'affaires	332	35	297	849%
Autres commissions	1 788	1 322	466	35%
<b>Total</b>	<b>91 362</b>	<b>81 886</b>	<b>9 476</b>	<b>12%</b>

### Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 867	1 650	1 217	74%
Gain net sur titres de placement	35 724	28 938	6 786	23%
Gain net sur opérations de change	43 794	19 212	24 582	128%
<b>Total</b>	<b>82 385</b>	<b>49 800</b>	<b>32 585</b>	<b>65%</b>

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Titres de placement à revenu fixe</b>	<b>34 394</b>	<b>28 347</b>	<b>6 047</b>	<b>21%</b>
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	20 650	15 421	5 229	34%
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	13 744	12 926	818	6%
<b>Titres de placement à revenu variable</b>	<b>1 330</b>	<b>591</b>	<b>739</b>	<b>125%</b>
Dividendes sur les titres de placement	363	413	(50)	(12%)
Plus-values de cession	1 252	456	796	175%
Moins-values de cession des titres de placement	(600)	(281)	(319)	113%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(950)	(460)	(490)	107%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 265	463	802	173%
<b>Total</b>	<b>35 724</b>	<b>28 938</b>	<b>6 786</b>	<b>23%</b>

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	5 120	3 356	1 764	53%
Gain net sur opérations de change en compte	38 364	15 747	22 617	144%
Autres résultats nets de change	310	109	201	184%
<b>Total</b>	<b>43 794</b>	<b>19 212</b>	<b>24 582</b>	<b>128%</b>

#### Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2017 un montant de 63 505 mDT contre 57 007 mDT en 2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	47 110	43 184	3 926	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	16 395	13 671	2 724	20%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	152	(152)	(100%)
<b>Total</b>	<b>63 505</b>	<b>57 007</b>	<b>6 498</b>	<b>11%</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	41 839	32 363	9 476	29%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 770	10 436	(5 666)	(54%)
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	26	49	(23)	(47%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	475	336	139	41%
<b>Total</b>	<b>47 110</b>	<b>43 184</b>	<b>3 926</b>	<b>9%</b>

#### Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2017 un montant de 346 461 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(293 588)	(277 779)	(15 809)	6%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(57 777)	(36 533)	(21 244)	58%
Opérations avec la clientèle	(201 974)	(211 352)	9 378	(4%)
Emprunts et ressources spéciales	(33 837)	(29 894)	(3 943)	13%
<b>Autres Intérêts et charges</b>	<b>(52 873)</b>	<b>(42 101)</b>	<b>(10 772)</b>	<b>26%</b>
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(35 617)	(29 702)	(5 915)	20%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(17 256)	(12 399)	(4 857)	39%
<b>Total</b>	<b>(346 461)</b>	<b>(319 880)</b>	<b>(26 581)</b>	<b>8%</b>

#### Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2017 un montant de 110 865 mDT, enregistrant une hausse de 25 158 mDT par rapport à l'exercice 2016. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
-------------	------------	------------	-----------	---

Dotations aux provisions sur créances douteuses	(98 511)	(79 219)	(19 292)	24%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(6 512)	(11 725)	5 213	(44%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(43 927)	(31 851)	(12 076)	38%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs	(62)	(16 473)	16 411	(100%)
Dotations aux provisions sur risques et charges	(5 500)	-	(5 500)	100%
<b>Total dotations</b>	<b>(154 512)</b>	<b>(139 268)</b>	<b>(15 244)</b>	<b>11%</b>
Pertes sur créances cédés et radiées	(185 218)	(54 476)	(130 742)	240%
<b>Total dotations et pertes sur créances</b>	<b>(339 730)</b>	<b>(193 744)</b>	<b>(145 986)</b>	<b>75%</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	21 398	16 222	5 176	32%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	2 786	1 875	911	49%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	17 093	16 426	667	4%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	167	2 708	(2 541)	(94%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	115 393	34 948	80 445	230%
Reprise de provisions /autres éléments d'actifs	438	17 048	(16 610)	(97%)
Reprise de provisions / risques et charges	90	-	(90)	(100%)
Reprises de provisions sur congés payés	1 210	-	1 210	100%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	70 224	18 810	51 414	273%
<b>Total Reprises</b>	<b>228 799</b>	<b>108 037</b>	<b>120 762</b>	<b>112%</b>
Recouvrement des créances radiées	66	-	66	100%
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>228 865</b>	<b>108 037</b>	<b>120 828</b>	<b>112%</b>
<b>Total</b>	<b>(110 865)</b>	<b>(85 707)</b>	<b>(25 158)</b>	<b>29%</b>

### Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2017 un montant de 1 116 mDT, enregistrant une variation de 127 mDT par rapport à l'exercice 2016. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(12 495)	(5 590)	(6 905)	124%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 146	1 765	(619)	(35%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(83)	-	(83)	100%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	7 792	910	6 882	756%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	2 524	1 672	852	51%
<b>Total</b>	<b>(1 116)</b>	<b>(1 243)</b>	<b>127</b>	<b>(10%)</b>

### Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2017 un montant de 121 993 mDT, en hausse de 13 341 mDT par rapport à 2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
<b>Frais du personnel</b>	<b>(92 307)</b>	<b>(81 852)</b>	<b>(10 455)</b>	<b>13%</b>
Rémunération du personnel	(71 016)	(62 583)	(8 433)	13%
Charges sociales	(16 563)	(15 129)	(1 434)	9%
Impôts sur salaires	(1 339)	(1 173)	(166)	14%
Autres charges liées au personnel	(3 389)	(2 967)	(422)	14%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(22 598)</b>	<b>(19 870)</b>	<b>(2 728)</b>	<b>14%</b>
Frais d'exploitation non bancaires	(9 900)	(9 021)	(879)	10%
Autres charges d'exploitation	(12 698)	(10 849)	(1 849)	17%
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(7 088)</b>	<b>(6 930)</b>	<b>(158)</b>	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>(121 993)</b>	<b>(108 652)</b>	<b>(13 341)</b>	<b>12%</b>

#### Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	180	105	75	71%
Moins-values sur cession des immobilisations	(50)	(194)	144	(74%)
Autres résultats exceptionnels	1 924	1 046	878	84%
<b>Total</b>	<b>2 054</b>	<b>957</b>	<b>1 097</b>	<b>(115%)</b>

#### Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 994)	(6 381)	4 387	(69%)
<b>Total</b>	<b>(1 994)</b>	<b>(6 381)</b>	<b>4 387</b>	<b>(69%)</b>

#### Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 4,302 dinars contre 3,535 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat net en mDT	113 911	90 006	23 905
Nombre moyen d'actions	26 481 000	25 462 500	1 018 500
<b>Résultat de base par action ( en DT)</b>	<b>4,302</b>	<b>3,535</b>	<b>0,767</b>
<b>Résultat dilué par action ( en DT)</b>	<b>4,302</b>	<b>3,535</b>	<b>0,767</b>

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2017, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient depuis le début de l'année.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

#### 6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (693 532) mDT à (964 513) mDT enregistrant une baisse de (270 981) mDT soit 39,07%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de (140 087) mDT et des flux de financement de 24 349 mDT et par des flux de trésorerie d'investissement de (155 243) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

#### **Note 6-1. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation**

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (160 862) mDT au 31 décembre 2017. Il s'explique notamment par :

##### Flux nets positifs :

- \* Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 254 766 mDT;
- \* La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 18 203 mDT ;
- \* Les décaissements nets sur titres de placement pour 118 499 mDT;

##### Flux nets négatifs :

- \* La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (101 194) mDT.
- \* La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (241 132) mDT.
- \* Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (140 971) mDT;
- \* Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (62 652) mDT ;
- \* Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (6 381) mDT ;

#### **Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement**

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement est établi à (134 468) mDT au 31 décembre 2017. Il s'explique notamment par :

- \* La variation des intérêts et dividendes pour 8 054 mDT ;
- \* Les flux nets sur portefeuille investissement (113 974) mDT;
- \* Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (28 548) mDT ;

#### **Note 6-3. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement**

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à 24 349 mDT au 31 décembre 2017. Il s'explique notamment par :

##### Flux nets positifs:

- \* L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 38 160 mDT.
- \* La variation des ressources spéciales pour 15 474 mDT ;

##### Flux nets négatifs:

- \* Le versement des dividendes pour (29 282) mDT.
- \* Le mouvement du fonds social de (3) mDT.

#### **Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à (964 513) mDT contre (693 532) mDT au 31 décembre 2016.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2017 s'est établi comme suit :

Description	2 017	2 016
<b>Actifs</b>	<b>290 108</b>	<b>190 346</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	170 245	107 721
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	51 966	28 973
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	29 229	20 649
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	22 737	8 323
Titres de transaction	67 897	53 650
<b>Passifs</b>	<b>(1 254 621)</b>	<b>(883 878)</b>
Banque centrale, CCP	(1 174 025)	(817 733)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(25)	(40 733)
Emprunts auprès de la BCT	(1 174 000)	(777 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(80 596)	(66 145)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(74 237)	(61 044)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	(6 359)	(5 101)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(964 513)</b>	<b>(693 532)</b>

## 7- Autres notes

### Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,10% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 31,02% des droits de vote;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,00% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

## Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2017.

### Société «PGI Holding».

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2017 s'élève à 135 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2017 est de 160 mDT (HT).

### Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 848 mDT.

2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2017 s'élèvent à 16 mDT (HT).

3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

• Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 117 mDT;

• Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2017 s'élève à 2 704 mDT (HT).

### Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 67 185 mDT.

### Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 21 175 mDT.

### Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

4- Dix-neuf (19) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 324 357 mDT. La commission de gestion au titre de 2017, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à 3 151 mDT (HT).

5- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2017, s'élève à 137 mDT (HT).

### Société «SOGEREC»

La banque a procédé à l'acquisition de 159 947 actions du capital de la société SOGEREC auprès de la société AMEN PROJECT au prix de 5,239 dinars l'action.

### Société «Tunisie Leasing»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing dans laquelle elle détient 32,48% du capital les opérations suivantes :

- Le total des engagements de la société Tunisie Leasing auprès d'Amen Bank s'élève à 38 260 mDT.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistré un encours de 21 513 mDT.

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

#### **Société «Le recouvrement»**

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 178 281 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance.

Cette opération a eu un effet sur le résultat de l'exercice de 436 KDT.

#### **Société «AMEN FINANCE COMPANY»**

Une convention de gestion a été conclue avec la société « AMEN FINANCE COMPANY » dans laquelle la banque détenait 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, « AMEN BANK » se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société « AMEN FINANCE COMPANY » lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, « AMEN BANK » perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par « Amen Bank » au titre de l'exercice 2017, s'élève à 30 KDT.

Par ailleurs, au cours de l'année 2017 Amen bank a procédé à la cession de sa participation s'élevant à 30% du capital dans la société « Amen Finance Company » aux sociétés SICOF et PARENIN et a dégagé une plus-value de 5 850 KDT.

#### **Société «AMEN-INVEST»**

La banque a procédé à l'acquisition de 5 280 actions du capital de la société AMEN-INVEST auprès de la société COMAR au prix de 189,447 DT l'action.

#### **Société «Tunisys»**

La société a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 29,85% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2017 à 3 481 mDT.
2. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2017, pour un montant de 1 859 ( hors taxe en mDT).

#### **Société «ENNAKL»**

La banque a procédé à l'acquisition de 233 000 actions du capital de la société ENNAKL auprès de la société AMEN PROJECT au prix de 14,300 DT l'action.

#### **Société «SOCIETE NOUVELLE DE BOISSON « SNB » »**

La banque a procédé à l'acquisition de 18 040 actions du capital de la SNB auprès de la société AMEN PROJECT SICAF au prix de 140,303 DT l'action.

#### **Société «CLINIQUE EL AMEN NABEUL»**

Au cours de l'année 2017, Amen bank a procédé à la cession de 195 000 actions de sa participation au capital de la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » à la société Amen Santé à la valeur nominal afin de respecter l'article 75 de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016.

Le pourcentage de détention au capital au 31.12.2017 s'élève à 16,06%

### Société «EL IMRANE»

Au cours de l'année 2017 Amen Bank a procédé à la cession de 7000 actions de sa participation au capital de la société «EL IMRANE» à la société COMAR, afin de respecter l'article 75 de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016, et a dégagé une plus-value de 477 KDT.

Le pourcentage de détention du capital au 31.12.2017 s'élève à 20%.

AMEN BANK a réalisé avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient 20% un total engagement qui s'élève à 12 545 mDT au 31.12.2017.

### Société «KAWARIS»

Au cours de l'année 2017, Amen bank a procédé à la cession de 3 088 actions de sa participation au capital de la société « KAWARIS » aux sociétés PGI, COMAR et PARENIN et a dégagé une plus-value de 38 mDT afin de respecter l'article 75 de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016.

Le pourcentage de détention du capital au 31.12.2017 s'élève à 20%.

### SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit:

		Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2017 en mDT		40 914	155 691
<u>Commission de dépositaire</u>	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	228 506 DT HT	969 508 DT HT

### Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2017.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit (en TND):

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2017	Passif au 31/12/2017	Charge 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>320 000</b>	<b>525 000</b>

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2017	Charges sociales 2017	Passif au 31/12/2017	Charge 2017	Charges sociales 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	854 867	191 819	923 092	1 946 537	444 102	1 988 167
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paielements en actions						
<b>Total</b>	<b>854 867</b>	<b>191 819</b>	<b>923 092</b>	<b>1 946 537</b>	<b>444 102</b>	<b>1 988 167</b>

#### Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2016 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2015, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2017, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2018 s'est établi à 109,3% en dépassement par rapport au niveau réglementaire de 90,00% fixé par la BCT pour 2017.

#### Note 7-3. Passifs éventuels

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2010 à 2015 pour l'impôt sur les sociétés et au titre de la période allant de 2013 à 2015 pour les autres droits, impôts et taxes.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en octobre 2017, faisant ressortir un redressement de 16 762 KDT (dont 5 669 KDT de pénalités) et ramenant le crédit d'impôt de 5 069 KDT à 3 415 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

Comme présenté dans la note 2.5 « Autres passifs », la banque a constitué une provision forfaitaire de 5 500 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

#### Note 7-4. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2017.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2018. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **818 957 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **113 911 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**3.1 Evaluation des engagements de la clientèle**

*Risque identifié*

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**70%**) et qui totalise, au 31 décembre 2017, **6 073 730 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **103 947 KDT** en provisions individuelles et **3 726 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

### **3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés**

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2017, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **333 114 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **8 757 KDT**), couverts par des provisions de **14 219 KDT**, soit un montant net de **318 895 KDT**, représentant **4%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **30%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.

- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

### **3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits**

#### *Risque identifié*

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2017, à **479 716 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**67%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **4. Paragraphe d'observation**

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2010 à 2015 pour l'impôt sur les sociétés et au titre de la période allant de 2013 à 2015 pour les autres droits, impôts et taxes.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en octobre 2017, faisant ressortir un redressement de **16 762 KDT** (dont **5 669 KDT** de pénalités) et ramenant le crédit d'impôt de **5 069 KDT** à **3 415 KDT**.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

Comme présenté dans la note 7.3 « Passifs éventuels », la banque a constitué une provision forfaitaire de **5 500 KDT** en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

## **5. Rapport du Directoire**

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 02 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**FINOR**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Walid BEN SALAH**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :**

**1** Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2017 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **3 800 KDT** et, en date du 30 Avril 2017, elle a fait l'objet d'un avenant, en vertu duquel le montant initialement fixé a été ramené à un montant global de **3 658 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** sur le fonds géré

La commission de gestion au titre de 2017, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **27 KDT (HT)**.

La situation du fonds géré a été portée à la connaissance du Conseil de Surveillance réuni le 25 Août 2017.

**2** Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2017 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **66 200 KDT** et, en date du 30 Avril 2017, elle a fait l'objet d'un avenant, en vertu duquel le montant initialement fixé a été ramené à un montant global de **64 000 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** sur le fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2017, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **480 KDT (HT)**.

La situation du fonds géré a été portée à la connaissance du Conseil de Surveillance réuni le 25 Août 2017.

**3** Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **5 835 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Octobre 2016.

**4** A fin 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **172 446 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 30 Mars 2018.

**5** Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à l'acquisition de **233 000** actions détenues dans le capital de la société ENNAKL auprès de la société AMEN PROJECT SICAF au prix de **14,300 DT** l'action.

**6** Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à l'acquisition de **18 040** actions détenues dans le capital de la SNB auprès de la société AMEN PROJECT SICAF au prix de **140,303 DT** l'action.

**7** Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à l'acquisition de **5 280** actions détenues dans le capital de la société AMEN-INVEST auprès de la société COMAR au prix de **189,447 DT** l'action.

**8** Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à l'acquisition de **159 947** actions détenues dans le capital de la société SOGEREC auprès de la société AMEN PROJECT au prix de **5,239 DT** l'action.

**9** Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de **195 000** actions détenues dans le capital de la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » à la société Amen Santé à la valeur nominale.

**10** Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de **3 088** actions détenues dans le capital de la société « KAWARIS » aux sociétés PGI, COMAR et PARENIN, ce qui a permis de dégager une plus-value de **38 KDT**.

**11** Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de **7 000** actions de sa participation au capital de la société «EL IMRANE» à la société COMAR, ce qui a permis de dégager une plus-value de **477 KDT**.

Les trois dernières opérations de cession de titres ont été effectuées en vue de se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres précitées ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 24 Mars 2017.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

### **Société «PGI Holding»**

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **22,10%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

**1** "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Au cours de 2016, cette convention a fait l'objet d'un avenant ramenant le plafond à 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2017, s'élève à **160 KDT** (HT).

**2** "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2017 s'élève à **135 KDT** (HT).

### **Société «COMAR»**

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **31,02%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

**1** Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à **16 KDT** (HT).

**2** Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2017 s'élève à **1 117 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2017, s'élève à **2 704 KDT**.

### **Société «SICAR Amen»**

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1** Dix-sept (17) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **256 699 KDT**. La commission de gestion au titre de 2017, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **2 644 KDT** (HT).
- 2** En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
  - Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes ;
  - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
  - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2017, s'élève à **137 KDT** (HT).

### **Société «Le recouvrement»**

La banque a conclu en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

### **Société «Tunisys»**

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2017 pour un montant total décaissé de **1 859 KDT** (HT).

### **SICAVs**

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<b>Fonctions de</b>	<b>Base de rémunération</b>	<b>Commission 2017 (Hors TVA)</b>
SICAV première Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	970 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	229 KDT

### **Société «AMEN FINANCE COMPANY»**

Une convention de gestion a été conclue avec la société "AMEN FINANCE COMPANY" dans laquelle la banque détenait **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société "AMEN FINANCE COMPANY" lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, "AMEN BANK" perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par "Amen Bank" au titre de l'exercice 2017, s'élève à **30 KDT**.

Par ailleurs, Amen Bank a procédé, au cours de l'année 2017, à la cession de sa participation de 30% dans le capital de la société « Amen Finance Company » aux sociétés SICOF et PARENIN, ce qui a permis de dégager une plus-value de **5 850 KDT**.

Cette opération a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 Octobre 2016.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :**

**1** Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

**2** Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance	
	Charge 2017	Passif au 31/12/2017	Charge 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>320 000</b>	<b>525 000</b>

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2017	Charges sociales 2017	Passif au 31/12/2017	Charge brute 2017	Charges sociales 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	854 867	191 819	923 092	1 946 537	444 102	1 988 167
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
<b>TOTAL</b>	<b>854 867</b>	<b>191 819</b>	<b>923 092</b>	<b>1 946 537</b>	<b>444 102</b>	<b>1 988 167</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 02 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**FINOR**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Walid BEN SALAH**

## بلاغ الشركات

### القوائم المالية

#### الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية

المقر الإجتماعي: نهج برجين مونبليزر 1073 تونس

تنشر الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2017/12/31 والتي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 27 افريل 2018. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقب الحسابات : عبد اللطيف عباس.

## الموازنة - الأصول

(مبالغ بالدينار)

### الأصول

2016/12/31	2017/12/31			إيضاح	
الصافي	الصافي	الاستهلاكات والمدخرات	الخام		
-197 208 0	19 370	516 277	-496 907	4	أصول غير مادية
2 025	19 370	-479 889	499 260		برامج إعلامية
-199 233	0	996 166	-996 166		القيمة الإضافة السلبية
122 045	109 417	-1 395 890	1 505 308	4	أصول مادية للاستغلال
80 549 124	124 622 253	-2 987 376	127 609 629	5	توظيفات
325 588	313 463	-2 179 996	2 493 460		أراضي و بنايات
80 223 536	124 308 790	-807 380	125 116 169		توظيفات مالية أخرى
10 870 789	12 379 479		12 379 479	6	حصّة معيدي التأمين في المدخرات الفنية
29 895 266	29 308 331	-9 721 612	39 029 943		مستحقّات:
18 076 291	22 024 756	-9 721 612	31 746 368	7	مستحقّات متولّدة عن عمليّات التأمين المباشر
11 319 865	6 748 963	-	6 748 963	8	مستحقّات متولّدة عن عمليّات إعادة تأمين
499 109	534 612	-	534 612	9	مستحقّات أخرى
3 055 937	7 931 185	-	7 931 185		عناصر أخرى للأصول
1 687 184	5 950 564	-	5 950 564	10	أموال في البنك و الخزينة
1 368 753	1 980 621	-	1 980 621	11	حسابات تسوية الأصول
124 295 953	174 370 035	-13 588 601	187 958 636		مجموع الأصول

## الموازنة - الأموال الذاتية و الخصوم

(مبالغ بالدينار)

2016/12/31	2017/12/31	إيضاح	
			<b>الأموال الذاتية</b>
21 568 300	26 500 000		رأس المال الاجتماعي
6 679 202	4 152 443		الإحتياطات
0	0		أموال ذاتية أخرى
327 861	54 920		نتائج مؤجلة
<b>28 575 363</b>	<b>30 707 362</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية</b>
2 742 690	3 595 850		نتيجة السنة المحاسبية
<b>31 318 052</b>	<b>34 303 212</b>	12	<b>مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع</b>
			<b>الخصوم</b>
277 956	600 000		مدخرات أخطار وأعباء
<b>18 776 219</b>	<b>22 605 809</b>	13	مدخرات فنية
<b>11 997 646</b>	<b>13 834 058</b>	14	<b>ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات</b>
<b>26 734 229</b>	<b>30 759 774</b>		<b>ديون أخرى</b>
2 528 786	5 686 076	15	ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشر
21 697 132	19 949 538	16	ديون متولدة عن عمليات إعادة تأمين
2 508 312	5 124 159	17	ديون أخرى
<b>34 637 202</b>	<b>71 799 934</b>	18	<b>موارد صناديق الضمان</b>
<b>554 649</b>	<b>467 248</b>		<b>خصوم أخرى</b>
554 649	467 248		حسابات تسوية الخصوم
<b>92 977 901</b>	<b>140 066 823</b>		<b>مجموع الخصوم</b>
<b>124 295 953</b>	<b>174 370 035</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية و الخصوم</b>

## قائمة النتائج الفنية

(مبالغ بالدينار)

### عمليات خام عمليات مسند عمليات صافية عمليات صافية

2016	2017	2017	2017	إيضاح	
4 299 609	4 681 088	-7 452 958	12 134 047		<b>إيرادات فنية</b>
4 398 341	4 947 743	-7 811 223	12 758 966	19	أقساط التأمين المكتسبة
-98 732	-266 655	358 265	-624 920	20	أقساط التأمين الصادرة و المقبولة
1 210 619	1 839 700	-	1 839 700	21	تغير مدخرات أقساط التأمين غير مكتسبة
865 729	1 627 203	-	1 627 203	22	<b>إيرادات فنية أخرى</b>
-1 898 433	-2 079 012	-21 880 880	19 801 868	23	<b>أعباء فنية</b>
-904 787	-1 631 786	1 547 897	-3 179 683		أعباء التعويضات
172 468	436 133	-24 424 594	24 860 727		مبالغ التعويضات المدفوعة
-1 166 114	-883 359	995 817	-1 879 176		مبالغ التعويضات المسترجعة
-	-	-	-		تغير مدخرات التعويضات
-102 825	-98 848	154 608	-253 455		<b>تغير مدخرات الفنية الأخرى</b>
-152 337	-66 373	2 269 639	-2 336 011		<b>المساهمة في الأرباح والإرجاعات</b>
-1 197 686	-1 320 146	-	-1 320 146	24	<b>نفقات الإستغلال</b>
18 335	62 188	-	62 188		نفقات الإقتناء
-1 001 447	-1 078 054	-	-1 078 054	24	تغير مبالغ نفقات الإقتناء المؤجلة
2 028 461	2 269 639	2 269 639	0	25	نفقات الإدارة
-1 747 194	-2 572 487	-	-2 572 487	24	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-934 661	-1 072 038	-	-1 072 038	3-13	<b>أعباء فنية أخرى</b>
1 540 507	2 259 234	-26 909 591	29 168 826		<b>تغير مدخرات التعديل</b>
					<b>النتيجة الفنية للتأمين وإعادة التأمين على غير الحياة</b>

## قائمة النتائج

(مبالغ بالدينار)

سنة مختومة في	سنة مختومة في	إيضاح	
2016/12/31	2017/12/31		
1 540 507	2 259 234		النتيجة الفنية للتأمين وإعادة التأمين على غير الحياة
3 719 227	5 331 158	26	إيرادات التوظيفات
3 718 297	5 331 158		مداخل التوظيفات
930	0		استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات
-1 210 619	-1 839 700	21	إيرادات التوظيفات المخصصة و المحولة إلى قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة
233 536	664 709	27	إيرادات غير فنية أخرى
-543 166	-992 438	28	إعفاء التوضيفات
-543 166	-992 438		إعفاء التصرف في التوظيفات
			تصحيح القيمة على التوظيفات
-39 133	-575 395		إعفاء غير فنية أخرى
3 700 352	4 847 567		النتيجة المتأتمية من الأنشطة العادية قبل احتساب الأداء
-957 662	-1 251 717	29	الأداءات على النتيجة و المساهمة الظرفية
2 742 690	3 595 850		النتيجة الصافية

جدول التعهدات المقبولة و المقدمة  
(مبالغ بالدينار)

في 31 ديسمبر 2016						في 31 ديسمبر 2017						التعهدات المقدمة	
ICIEC	CIAGI	FGFEAE	FGRE	المبيعات المحلية	الصناعات	ICIEC	CIAGI	FGFEAE	FGRE	المبيعات المحلية	الصناعات		إيضاح
0	1 154 762	-	78 113 674	493 725 000	324 968 746	0	3 366 158	-	93 721 680	543 234 050	461 351 279	30.1	ضمان فروض للتصدير
	1 154 762		75 782 540	493 725 000	324 968 746		1 683 079		89 266 002	543 234 050	461 351 279		عقد تأمين عمليات متداولة
			2 331 134				1 683 079		4 455 678				مخاطر تجارية
													مخاطر غير تجارية
0	0	-	91 656		91 656	0	0	-	4 346 121		7 482 231	30.2	العقود المحددة
					91 656						7 482 231		مخاطر تجارية
0	0	-	91 656			0	0	-	4 346 121				مخاطر غير تجارية
				700 000	700 000				1 200 000		1 200 000	30.3	عقد تأمين المخاطر المتعددة للتصدير "كامكس"
0	1 154 762		78 905 330	493 725 000	325 760 402	0	3 366 158		99 267 801	543 234 050	470 033 510		المجموع 1
					2 931 500						4 261 029	30.4	ضمانات
					2 853 775						4 153 180	30.5	ضمان (نقتر.ATA)
		2 912 475						2 220 000				30.6	شهادة ضمان ما قبل التصدير
		2 912 475			5 785 275			2 220 000			8 414 209		المجموع 2
0	1 154 762	2 912 475	78 905 330	493 725 000	331 545 677	0	3 366 158	2 220 000	99 267 801	543 234 050	478 447 719		المجموع العام (2+1)

**جدول التدفقات النقدية**  
(مبالغ بالدينار)

سنة مختومة في 2016/12/31	سنة مختومة في 2017/12/31	إيضاح	
11 496 075	10 996 012	مقايض أقساط التأمين المتحمل عليها من المؤمن لهم	التدفقات النقدية المرتبطة بالإستغلال
-1 360 879	-2 174 399	مبالغ لتسديد التعويضات	
490 490	222 992	مبالغ تعويضات مسترجعة	
-820 783	0	دفعات لمعدي تأمين	
0	1 070 577	مقايض من معدي التأمين	
-2 347 487	1 990 611	دفعات صندوق ضمان مخاطر التصدير	
-5 032 590	1 679 577	دفعات صندوق ضمان تمويل الصادرات لمرحلة ما قبل الشحن	
-5 257 402	-5 783 868	مبالغ مدفوعة إلى المزددين و الأعران	
-35 231 272	-67 436 408	دفعات مرتبطة باقتناء توظيفات مالية	
30 645 464	56 896 079	مقايض مرتبطة بتقويت توظيفات مالية	
3 409 598	2 861 072	الإيرادات المالية المتحصل عليها	
52 152	54 760	مداخل توظيفات عقارية	
		مبالغ كراءات مدفوعة	
<b>-3 956 634</b>	<b>377 005</b>	<b>التدفقات النقدية المتأتية من الإستغلال</b>	
-44 687	-48 974	دفعات متأتية من اقتناء أصول ثابتة غير مادية و مادية	التدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة الإستثمار
0	0	مقايض متأتية من تقويت أصول ثابتة غير مادية و مادية	
0	0	دفعات متأتية من اقتناء توظيفات من مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة	
<b>-44 687</b>	<b>-48 974</b>	<b>التدفقات النقدية المحصنة لأنشطة الإستثمار</b>	
-414 476	-414 761	حصول الأرباح و غيرها من أنواع التوزيع	التدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة التمويل
4 337 878	4 104 595	مقايض متأتية من ( FGFEAE )	
<b>3 923 402</b>	<b>3 689 834</b>	<b>التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل</b>	
280 335	245 515	انعكاسات تكاليف أسعار الصرف على السيولة و ما يعادل من السيولة	
<b>202 416</b>	<b>4 263 382</b>	<b>تغير الخزينة</b>	
<b>1 484 768</b>	<b>1 687 183</b>	<b>الخزينة في بداية السنة المحاسبية</b>	
<b>1 687 183</b>	<b>5 950 564</b>	<b>الخزينة في نهاية السنة المحاسبية (*)</b>	
		(*)يشمل هذا الرصيد الأرصدة في البنوك و الخزينة	

إيضاحات حول القوائم المالية

للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017

### الإيضاح عدد 1 : تقديم الشركة

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" هي شركة خفية الإسم تكونت في 8 سبتمبر 1984 برأس مال يبلغ 2.000.000 دينار. باعتبار الترفيع فيه في عدة مناسبات، وبعد إنجاز عملية الاندماج باستيعاب "شركة تأمين القروض التجارية" بداية من 1 جانفي 2013، يبلغ حاليا رأس المال 26.500.000 دينار مقسم إلى 265.000 سهم ذات قيمة إسمية تبلغ 100 دينار.

هدف شركة "كوتيناس" يتمثل في:

✓ ممارسة نشاط تأمين عمليات التجارة الخارجية. لهذه الغاية فهي تؤمن خصوصا:

- الأشخاص المعنويون والأشخاص الطبيعيون بعنوان المخاطر التجارية التي يمكن أن تنتج من عمليات التصدير

- مؤسسات إسناد القروض والمؤسسات المالية بعنوان القروض التي تسند إلى الأشخاص المعنويون و الأشخاص الطبيعيون الذين يحققون عمليات تصدير وكذلك حرفائهم

✓ تأمين عدم دفع العمليات التجارية لحرفائها أي تغطية وتعويض عن المعاملات التجارية لبيع السلع والخدمات التي يقدمها المؤمن لحرفائه في السوق المحلي ضد مخاطر عدم الدفع الجزئي أو الكلي مؤقت أو دائم

وبمقتضى الإتفاقية الممضاة في 8 فيفري 1999 مع وزارة المالية تطبيقا للفصل 109 من القانون عدد 24 لسنة 1997 المؤرخ في 28 أفريل 1997 المتعلق بإدراج عنوان رابع ضمن مجلة التأمين يخص تأمين الصادرات، تؤمن الشركة المخاطر الغير تجارية وكذلك المخاطر التجارية المتعلقة بعمليات التصدير التي تتضمن مصلحة أساسية للإقتصاد الوطني والتي يتكفل بإعادة تأمينها صندوق ضمان مخاطر التصدير المنصوص عليه في الفصل 107 من القانون عدد 24 لسنة 1997 المذكور أعلاه.

كما كلفت شركة "كوتيناس" بالتصرف في صناديق الضمان التالية:

- صندوق ضمان مخاطر التصدير المحدث بالفصل 107 من مجلة التأمين وتتمثل مهامه في إعادة تأمين المخاطر الغير تجارية المشار إليها بالفصل 104 من نفس المجلة. كما يمكن لهذا الصندوق إعادة تأمين المخاطر التجارية المتعلقة بعمليات التصدير التي تتضمن مصلحة أساسية للإقتصاد الوطني.

- صندوق ضمان تمويل الصادرات لمرحلة ما قبل الشحن والذي وقع إحداثه بالقانون عدد 95 لسنة 1999 المؤرخ في 6 ديسمبر 1999 ويتولى ضمان قروض تمويل الصادرات لمرحلة ما قبل الشحن التي تمنحها المؤسسات البنكية لفائدة المؤسسات المنصوص عليها بالفصل الأول من القانون المذكور أعلاه. و إن شروط و طرق تسيير هذه الصناديق وقع تحديدها تباعا بالأمر عدد 1690 لسنة 1998 المؤرخ في 31 أوت 1998 وبالأمر عدد 23 لسنة 2000 المؤرخ في 3 جانفي 2000 وكذلك بإتفاقيات التصرف الممضاة بين شركة "كوتيناس" و وزارة المالية وكذلك طبقا لدليل الإجراءات.

تتمثل هيكله رأس مال "كوتيناس" في 2017.12.31 كما يلي:

المساهمون	عدد الأسهم	المبلغ بالدينار	النسبة في رأس المال
الدولة التونسية	86 006	8 600 600	32,455%
المؤسسة العربية "ضمان"	61 433	6 143 300	23,182%
الشركة التونسية للبنك	25 544	2 554 400	9,640%
البنك الوطني الفلاحي	10 726	1 072 600	4,050%
التجاري بنك	5 883	588 300	2,220%
الإتحاد البنكي للصناعة و التجارة	2 764	276 400	1,040%
الشركة التونسية لإعادة التأمين	17 292	1 729 200	6,530%
الشركة التونسية للتأمين و إعادة التأمين	13 768	1 376 800	5,200%
شركة ATRADIUS	10 376	1 037 600	3,920%
أمان بنك	8 527	852 700	3,220%
تأمينات GAT	7 808	780 800	2,950%
تأمينات أستري	7 372	737 200	2,780%
البنك العربي بتونس	3 053	305 300	1,150%
تأمينات COMAR	2 965	296 500	1,120%
تأمينات SALIM	1 482	148 200	0,560%
السيدة سهيلة شبشوب	1	100	0,000%
<b>المجموع</b>	<b>265 000</b>	<b>26 500 000</b>	<b>100%</b>

## الإيضاح عدد 2 :الأحداث المميزة لسنة 2017

تتلخص الأحداث المميزة لسنة 2017 في مايلي:

1- تطور في الأقساط المكتسبة التي بلغت 12.758.966 دينار في سنة 2017 مقابل 11.127.431 دينار في سنة 2016 أي بارتفاع بلغ 1.631.535 دينار (14.7%)

2-بلغت النتيجة الصافية 3.595.850 دينار في سنة 2017 مقابل 2.742.690 دينار في سنة 2016 أي بارتفاع بلغ 853.160 دينار (31.1%)

3-بلغت التعويضات التجارية 2.730.436 دينار خلال سنة 2017 مقابل 1.279.478 دينار خلال سنة 2016. أما مدخرات التعويضات تحت التسوية فبلغت 16.063.818 دينار في 2017/12/31 مقابل 14.184.642 دينار في 2016/12/31 أي بارتفاع قدره 1.879.176 دينار (13.2%).

4- قامت الشركة باستخلاص مبالغ مهمة بقيمة 13.5 مليون دولار أمريكي أي تساوي حوالي 33.1 مليون دينار تونسي راجعة لمستحقات في حق المؤمن المجمع الكيميائي التونسي من مشتري في كوبا.

5-بلغت التوظيفات 125 مليون دينار في سنة 2017 مقابل 81 مليون دينار في سنة 2016 أي بارتفاع بلغ 44 مليون دينار (54,3%).

6-بلغت الإيرادات المالية الصافية (مداخل التوظيفات و أرباح الصرف) 5.3 مليون دينار في سنة 2017 مقابل 3.7 مليون دينار في سنة 2016 أي بارتفاع بلغ 1.6 مليون دينار (43%).

7-تم تكوين مدخرات على مستحقات المؤمن لهم في سنة 2017 باعتماد الطريقة المنصوص عليها في مذكرة الهيئة العامة للتأمين عدد 24 بتاريخ 29 مارس 2017 وهي حسب النسب التالية:

- مدخرات بنسبة 0 % من مستحقات المؤمن لهم الراجعة لنفس السنة (N)
- مدخرات بنسبة 20 % من مستحقات المؤمن لهم للسنة الماضية (N-1)
- مدخرات بنسبة 100 % من مستحقات المؤمن لهم لسنة (N-2) و ما قبلها

## الإيضاح عدد 3 : التقيد بمعايير المحاسبة التونسية

أسس القيس والمبادئ المحاسبية المعتمدة

وقع إعداد وضبط القوائم المالية للشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017 طبقا لمعايير المحاسبة الخاصة بقطاع التأمين المصادق عليها بقرار من وزير المالية المؤرخ في 26 جوان 2000 (من المعيار عدد 26 إلى المعيار عدد 31) والمتعلقة بضبط القوائم المالية وبالرقابة الداخلية والتنظيم المحاسبي وبالمداخيل وبالمدخرات الفنية وبالأعباء الفنية وبالتوظيفات في مؤسسات التأمين و/ أو إعادة التأمين.

تتضمن القوائم المالية: الموازنة، قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة، قائمة النتائج، جدول التعهدات المقبولة والمقدمة، جدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية.

تتلخّص أسس القيس والمبادئ المحاسبية الخاصة المتعلقة بإعداد القوائم المالية في ما يلي:

### **1- أصول غير مادية و أصول مادية للاستغلال**

وقع إدراج الأصول الغير مادية والأصول المادية المستغلة من طرف "كوتيناس" ضمن الموازنة حسب التكلفة التاريخية. ويقع استهلاك هذه الأصول طبقا لأسلوب الاستهلاك المتساوي الأقساط تم اعتماد النسب التالية لتسجيل الاستهلاكات :

برامج إعلامية	3 سنوات	33%
البناءات	20 سنة	5%
معدات نقل	5 سنوات	20%
معدات مكتبية	5 سنوات	20%
تجهيزات عامة و عمليات تركيب وتهيئة مختلفة	10 سنوات	10%
معدات إعلامية	3 سنوات	33%

### **معالجة القيمة الإضافية السلبية**

يمثل القيمة الإضافية السلبية الفارق بين القيمة المحاسبية الصافية لشركة « ASSURCREDIT » و القيمة الجمالية لاستيعابها من طرف شركة « COTUNACE ». وقد تم إدراج القيمة الإضافية السلبية في الموازنة اعتمادا على تحيين التدفقات المالية التي تم إعدادها باعتبار النتائج المستقبلية لأنشطة « ASSURCREDIT » ما بين سنوات 2013 و 2017.

ويقع تحويل القيمة الإضافية السلبية ضمن الإيرادات على أساس منتظم طيلة المعدل المرجح لمدة الإستعمال والمتبقية بالنسبة للأصول القابلة للإستهلاك المحددة والمقتنية، وقد تم تحديد هذه المدة بخمس سنوات باعتبار مدة خطة العمل المتوقعة.

## 2- التوظيفات

يقع تقييد التوظيفات العقارية بسعر التكلفة وتكون موضوع إستهلاك وفق القواعد المضبوطة أعلاه ويقع تقييد التوظيفات المالية بسعر التكلفة (والذي يتضمن مبلغ حقوق الإكتتاب وحقوق الإسناد اللازمة) دون الأخذ بعين الإعتبار مصاريف الإقتناء التي يقع تقييدها ضمن أعباء السنة.

عند تاريخ إقفال الحسابات، يتم تقييم التوظيفات العقارية وسندات المساهمات بحسب قيمتها الإستعمالية (أخذا بعين الإعتبار لعدة عوامل نذكر منها على سبيل المثال القيمة التجارية والأصول الصافية ونتائج وآفاق مردودية المؤسسة) ويقع تكوين مدخرات إذا كانت القيمة الاستعمالية أقل من القيمة المحاسبية.

في نفس التاريخ وزيادة على المدخرات لانخفاض القيمة والإستهلاكات يقع تكوين مدخر لمجابهة استحقاق التعهدات الفنية والذي يساوي الفارق المحتسب للتوظيفات بين المبلغ الجملي للقيمة التجارية والقيمة المحاسبية الصافية من السندات المعنية عندما يكون هذا الفارق سلبى. ويتم تحديد القيمة التجارية بصفة منفصلة حسب كل صنف من أصناف التوظيفات على أساس مبلغ البيع ومعدل سعر البورصة المرجح للمعاملات التي أنجزت خلال الشهر وقيمة التسديد.

### تقييد مداخل التوظيفات

يقع تسجيل مداخل التوظيفات (حصص الأرباح، الكراءات والفوائد) ضمن الإيرادات طبقاً لمبدأ الإستحقاق حتى وإن لم يتم تحصيلها بعد. إذ يقع تقييد حصص الأرباح ضمن الإيرادات على أساس قرار الجلسة العامة التي تنتظر في توزيع النتائج، ويقع تقييد الفوائد ضمن الإيرادات عندما تكون مطلوبة.

عند تاريخ إقفال السنة المحاسبية يقع تقييد مداخل العقارات المسوغة التي تم تحصيلها مسبقاً ضمن الخصوم في حساب إيرادات مسجلة مسبقاً

عندما يقع تحصيل التوظيفات بمبلغ يتجاوز تكلفة الإقتناء، يقع تسجيل الفارق ضمن المداخل بصفة مجدولة على إمتداد المدة الفاصلة بين تاريخ الإقتناء وتاريخ التسديد لغاية أن تكون مداخل التوظيفات مستقرة.

### تخصيص إيرادات التوظيفات

يقع تسجيل إيرادات التوظيفات ضمن قائمة النتائج. وتكون هذه الإيرادات في نهاية السنة موضوع تحويل جزئي للتخصيص بغية إدراج جزء من إيرادات التوظيفات الصافية المتصل بالمدخرات الفنية وذلك حسب النسبة التالية:

المدخرات الفنية

### تمثيل المدخرات الفنية

طبقاً لقرار وزير المالية بتاريخ 27 فيفري 2001 المتعلق بضبط قائمة المدخرات الفنية لمؤسسات التأمين وطريقة إحتسابها وشروط توظيف أموال تلك المدخرات (الفصل 29) تقوم "كوتيناس" بتمثيل مدخراتها الفنية ضمن أصول قيمتها تتجاوز قيمة هذه المدخرات. ويقع توظيف أموال المدخرات الفنية في الأصول حسب الشروط المذكورة في الفصل 31 من القرار المذكور أعلاه والمتصلة بطبيعة هذه الأصول (سندات صادرة عن الدولة، رفاع، أسهم... ) والمتصلة بهيكله هذه الأصول (توزيع حسب مجموع المدخرات الفنية)

### 3- المدخرات الفنية

إن طرق تقييم المدخرات الفنية المسجلة من طرف "كوتيناس" هي مطابقة لمقتضيات المعيار المحاسبي عدد 29 المتعلق بالمدخرات الفنية في مؤسسات التأمين و/ أو إعادة التأمين ولمقتضيات قرار وزير المالية بتاريخ 27 فيفري 2001 المتعلق بضبط قائمة المدخرات الفنية لمؤسسات التأمين وطريقة إحتسابها وشروط توظيف أموال تلك المدخرات، وتتكون هذه المدخرات من:

- مدخرات التعويضات تحت التسوية
- مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
- مدخرات المخاطر السارية
- مدخرات التعديل

ويقع إسترداد الأعباء الناتجة عن تكوين المدخرات الفنية في السنة الموالية.

### مدخرات التعويضات تحت التسوية:

يقع تقييم مدخرات التعويضات تحت التسوية حسب التكلفة الجمالية المقدرة بعنوان الحوادث التي جرت (والغير خالصة) صافية من المبالغ التي دفعت بعنوان هذه التعويضات. هذه المدخرات ينبغي إحتسابها حسب صنف المخاطر وبصفة منفصلة بالنسبة إلى كل تعويض.

عند إحتساب مدخرات التعويضات تحت التسوية لا يقع طرح توقعات الدعاوي للتحصيل، إلا أنه يأخذ بعين الإعتبار نفقات تسوية التعويضات مهما كان مصدرها والتي وقع تقييمها في حدود 6.3 بالمائة من جملة مدخرات التعويضات تحت التسوية (الحد الأدنى المنصوص عليه بالفصل 21 من قرار وزير المالية) ويكون عادة المبلغ المتوقع للتعويضات أقل من المستحقات الغير خالصة ويأخذ بعين الإعتبار المعايير الثلاث التالية عند إحتسابه:

- مبلغ الضمان عادة في حدود 80 بالمائة
- المبلغ الأقصى للتعويض والمحدد عادة ب 30 مرة المبلغ الأعلى بين الحد الأدنى من قسط التأمين ومجموع أقساط التأمين المدفوعة خلال السنة
- شرط التخفيض النسبي عند تفاقم الخطر

#### **مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة :**

مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة هي مدخرات مخصصة لتقييد حصة أقساط التأمين الصادرة وأقساط التأمين للإصدار والمتعلقة بالسنة الموالية أو السنوات التي تليها. تحتسب هذه المدخرات على أساس طريقة "التوزيع حسب المدة" وتتعلق بقسط التأمين التجاري. ويقيد التغيير من سنة محاسبية إلى أخرى المتعلق ببند مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في سطر منفصل من قائمة النتائج الفنية تحت بند أقساط التأمين الصادرة.

#### **مدخرات المخاطر السارية :**

تحدد مدخرات المخاطر السارية المكونة من طرف "كوتيناس" بإعتبارها المبلغ الذي يجب إدخاره لتكملة أقساط التأمين غير المكتسبة لتغطية المخاطر التي يجب تحملها وتخصص هذه المدخرات لمجابهة جميع مطالب التعويض وجميع النفقات المرتبطة بعقود التأمين الجارية و المتجاوزة لمبلغ أقساط التأمين غير المكتسبة وأقساط التأمين واجبة الأداء المتعلقة بالعقود المذكورة.

لتقييم مدخرات المخاطر السارية بعنوان كل صنف من أصناف التأمين يقع احتساب المبلغ الجملي لأعباء التعويضات المتعلقة بالسنة المحاسبية الجارية وبالسنة المحاسبية السابقة مضاف عليها نفقات الإدارة غير تلك النفقات التي تصرف مباشرة ونفقات الإقتناء المتعلقة بالسنة المحاسبية الجارية والسنة المحاسبية السابقة. ويقسم هذا المجموع على مبلغ إجمالي أقساط التأمين الصادرة أثناء السنة المحاسبية الجارية والسنة المحاسبية السابقة بعد تصحيحه في الفترة نفسها بمبلغ تغير أقساط التأمين للإصدار وبمبلغ تغير أقساط التأمين للإلغاء وبمبلغ تغير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة. وإذا فاق هذا القاسم نسبة 100% فإن الفارق المسجل بالمقارنة مع نسبة 100% يطبق على مبلغ مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة.

#### **مدخرات التعديل:**

تحتسب مدخرات التعديل التي تكونها "كوتيناس" سنويا في حدود 75% من فائض الإيرادات الفنية على الأعباء الفنية وينتهي هذا الإقتطاع متى بلغت قيمة هذا المدخر قدرها يساوي أو يفوق 150% من المبلغ السنوي الأرفع لأقساط التأمين خلال الخمس سنوات المحاسبية الماضية.

#### 4- إيرادات الإستغلال

يتم التقييد المحاسبي بالنسبة للإيرادات المتأتية من بيع عقود التأمين بداية من تاريخ إمضاء العقد، وبالتالي دون التقييد بتاريخ إستخلاص أول قسط من المنحة.

وتجدر الإشارة إلى أن عقود تأمين المخاطر التجارية لا يتم إحتساب أقساط التأمين إلا إثر تصريح المصدر برقم المعاملات المنجز خلال الشهر.

أما بالنسبة لأقساط التأمين المرتبطة بالسنة المحاسبية الجارية والتي سيتم إستخلاصها خلال السنة الموالية يتم تقييدها ضمن الإيرادات وتحديد "أقساط مكتسبة غير صادرة" وبالتالي يتم إعتبارها مداخيل غير مفوترة.

عند نهاية السنة المحاسبية يتم إحتساب نسبة أقساط التأمين المرتبطة بفترة الضمان الخاصة بالسنة المحاسبية الجديدة عن طريق مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة وذلك بالإعتماد على قاعدة الإحتساب النسبي، وبالتالي فإن التغييرات الحاصلة من سنة محاسبية إلى أخرى يتم إعتماؤها لتعديل أقساط التأمين المكتسبة للفترة المبينة ضمن قائمة النتائج الفنية.

#### أقساط التأمين التي وقع إسنادها

أقساط التأمين التي وقع إسنادها تمثل أقساط التأمين المخصصة من طرف كوتيناس لمعيدي التأمين ولصناديق الضمان (FGRE و FGGEAE) مقابل المخاطر التي قبلوا تأمينها. ويقع تقييد عمليات الإسناد خلال السنة دون تأخير.

تقوم الشركة بخصم عمولات لفائدتها بعنوان أقساط التأمين التي وقع إسنادها حسب نسب وقع تحديدها في عقود إعادة التأمين وفي الإتفاقيات المبرمة مع صناديق الضمان. حالياً تقدر هاته النسبة بـ 30% من أقساط التأمين التي وقع إسنادها لمعيدي التأمين و 15% من أقساط التأمين التي وقع إسنادها لصناديق الضمان.

يتم تقييد هاته العمولات المتحصل عليها من معيدي التأمين بطرحها من أعباء الإستغلال ضمن قائمة النتائج الفنية على غير الحياة، حيث أن هذه العمولات لا يقع إعتبارها إيرادات وإنما تعتبر تغطية لأعباء تصرف الشركة.

#### تقسيم أقساط التأمين

تقوم الشركة بتحديد سقف الضمان الخاص بكل مشتري، وينضوي تحت هذا السقف مختلف حرفاء الشركة الذين يتعاملون مع نفس المشتري ويتكون هذا السقف من مختلف المبالغ المتأتية من الشركة وصناديق الضمان وشركات إعادة التأمين.

تتقسم أقساط التأمين والتعويضات حسب نفس النسبة المتفق عليها في الإتفاقيات المشتركة بين مختلف الأطراف.

أما بالنسبة لتقييم أقساط التأمين بين الشركة وباقي الأطراف (صناديق الضمان، شركات إعادة التأمين) فإنه يتم إعتقاد قاعدة النسبية وبالتالي فإن الحصص تكون متساوية مع الحصص المعتمدة في إطار الضمان الخاص بكل مشتري، نفس القاعدة يتم إعتقادها بالنسبة لتقييم المخاطر والإستردادات.

يتم إعتقاد قاعدة النسبية في مختلف عقود التأمين ما عدى العقد الخاص بالمجمع الكيميائي التونسي (الحريف الرئيسي لدى الشركة).

بالنسبة لهذا الحريف فإن التغطية تكون في حدود السقف المخول به في نطاق المخاطر التجارية العادية بالنسبة للشركة، ثم في حدود السقف المخول به بالنسبة لشركات إعادة التأمين وأخيرا السقف المخول لصناديق الضمان.

بالنسبة لتقسيم المنافع والمخاطر فإنها تتبع نفس نسب التغطية.

#### **5- نفقات إقتناء مؤجلة**

يقع تحويل إلى السنة المالية نفقات إقتناء العقود المؤجلة. ويقع تقييم نفقات الإقتناء المؤجلة بأن يطبق على مبلغ أقساط التأمين غير المكتسبة ضارب نفقات الإقتناء الذي يحدد بمقارنة نفقات الإقتناء المقيدة في المحاسبة بأقساط التأمين الصادرة

#### **6- مستحقات معوضة وقعت إحالتها**

المستحقات الغير خالصة والتي وقع تعويضها تكون عادة موثقة ببطاقة تعويض لفائدة الشركة حتى تتمكن من القيام بالإجراءات اللازمة قصد إسترداد هاته المبالغ.

تكون الإجراءات بصفة ودية في البداية ويمكن أن تتطور وتكون قانونية وقضائية في مرحلة ثانية.

هاته المستحقات التي وقعت إحالتها يتم إحتسابها ضمن الأصول، وتكون فرضية إستردادها صعبة وتستوجب متابعة خاصة جدا وبالتالي عند إحتساب النتيجة لا يقع إدراج إلا المستحقات المستردة أما البقية فيتم الإحتفاظ بها ضمن خانة الأصول المعوضة.

هاته المبالغ وقع تكوين مدخرات عليها بنسبة 100 % وهي التي تهم الشركة أما بالنسبة للمبالغ التي تعود لمعيدي التأمين فإنه يتم الإحتفاظ بها ضمن الخصوم وتحديدا في الخانة "حصة معيدي التأمين في المستحقات المعوضة".

#### 7- المدخرات على إنخفاض قيمة مستحقات الحرفاء

وقع تكوين مدخرات على مستحقات الحرفاء بداية من سنة 2017 باعتماد الطريقة المنصوص عليها في مذكرة الهيئة العامة للتأمين عدد 24 بتاريخ 29 مارس 2017 وهي حسب النسب التالية:

- مدخرات بنسبة 0 % من مستحقات المؤمن لهم الراجعة لنفس السنة (N)
- مدخرات بنسبة 20 % من مستحقات المؤمن لهم للسنة الماضية (N-1)
- مدخرات بنسبة 100 % من مستحقات المؤمن لهم لسنة (N-2) و ما قبلها

إيضاح عدد 4: أصول غير مادية و أصول مادية

مبلغ صافي		إستهلاكات / مخدرات					مبلغ خام					
2016.12.31	2017.12.31	الرصيد في 2017.12.31	تعديلات 2017	خروج 2017	إستهلاكات 2017	الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	تعديلات 2017	خروج 2017	دخول 2017	الرصيد في 2016.12.31	
0	13 439	-44 800			0	-44 800	58 239			13 439	44 800	استثمارات بحوث وتطوير
0	4 727	-241 937			-327	-241 610	246 664			5 054	241 610	برامج إعلامية
0	18 166	-286 737		0	-327	-286 410	304 903	0		18 493	286 410	مجموع الأصول الغير مادية "تأمين التجارة الخارجية"
0	0	-17 281			0	-17 281	17 281				17 281	تتارلات وبراءات ورخص
2 025	1 204	-175 872			-821	-175 051	177 076				177 076	برامج إعلامية
2 025	1 204	-193 153		0	-821	-192 332	194 357	0	0		194 357	مجموع الأصول الغير مادية "تأمين التجارة المحلية"
-199 233	0	996 165			199 233	796 932	-996 166				-996 166	القيمة الإضافية السلبية
-197 208	19 370	516 276		0	198 085	318 191	-496 907	0		18 493	-515 400	مجموع الأصول الغير مادية
45 575	31 183	-197 128			-14 392	-182 736	228 310				228 310	معدات نقل
26 762	28 222	-518 658		-12 922	-17 487	-514 093	546 880	12 922		18 947	540 855	معدات إعلامية
16 268	14 147	-253 105			-4 617	-248 488	267 252			2 497	264 755	آلات مكاتب
30 316	34 120	-221 917			-5 233	-216 684	256 039			9 038	247 001	تجهيزات وعمليات تركيب و تهيئة
118 920	107 673	-1 190 808		-12 922	-41 729	-1 162 002	1 298 481	12 922		30 482	1 280 922	مجموع الأصول المادية للإستغلال "تأمين التجارة الخارجية"
807	0	-92 714			-807	-91 907	92 714				92 714	معدات نقل
0	0	-57 645			0	-57 645	57 646				57 646	معدات إعلامية
-56	215	-34 034		-587	-315	-34 306	34 250				34 250	آلات مكاتب
2 374	1 529	-20 688			-845	-19 843	22 217				22 217	تجهيزات وعمليات تركيب و تهيئة
3 125	1 744	-205 081	0	-587	-1 967	-203 701	206 827	0	0	0	206 827	مجموع الأصول المادية للإستغلال "تأمين التجارة المحلية"
122 045	109 417	-1 395 890		-13 509	-43 696	-1 365 703	1 505 308	0	12 922	30 482	1 487 748	مجموع الأصول المادية للإستغلال

## إيضاح عدد 5-توظيفات

مبلغ صافي		إستهلاكات / مدخرات				مبلغ خام			
2016.12.31	2017.12.31	الرصيد في 2017.12.31	خروج 2017	إستهلاكات 2017	الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	خروج 2017	دخول 2017	الرصيد في 2016.12.31
244 838	232 713	-870 746		-12 125	-858 621	1 103 460			1 103 460
80 750	80 750	-1 309 250			-1 309 250	1 390 000			1 390 000
77 328 633	119 649 714					119 649 714	92 974 367	135 295 448	77 328 633
97 069	121 901					121 901	15 167	40 000	97 069
58 511	82 093					82 093	69 968	93 550	58 511
2 390 706	2 299 036	-807 380	-373 370		-434 010	3 106 415		281 700	2 824 715
348 617	2 156 045					2 156 046	255 619	2 063 048	348 617
80 549 124	124 622 253	-2 987 376	-373 370	-12 125	-2 601 881	127 609 629	93 315 122	137 773 746	83 151 005

(\*) وقع ادراج مبلغ 464.284 دينار المتعلق بتوظيفات تأمين التجارة المحلية ضمن رفاع و سندات أخرى ذات مداخل قارة

الإيضاح عدد 0-5: التوظيفات

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
325 588	313 463	توظيفات عقارية
1 103 460	1 103 460	أراضي و بنايات للاستغلال
-858 621	-870 746	ب طرح: الاستهلاكات
1 390 000	1 390 000	أراضي و بنايات عدا الاستغلال
-1 309 250	-1 309 250	ب طرح: الاستهلاكات
80 223 536	124 308 790	توظيفات مالية أخرى
77 328 633	119 649 714	رقاع و سندات أخرى ذات مداخيل قارة:
4 077 426	3 326 526	رقاع خاصة بتأمين الصادرات
2 000 000	1 800 000	رقاع صندوق ضمان مخاطر التصدير
1 000 000	800 000	رقاع صندوق ضمان تمويل الصادرات لمرحلة ما قبل الشحن
34 868 947	46 160 176	ودائع لأجل الخاصة بتأمين الصادرات (أ)
2 938 500	2 938 500	رقاع الخزينة قابلة للتظهير الخاصة بتأمين الصادرات
1 300 760	1 300 760	رقاع صناديق الاستثمار المشترك للمخاطر
16 154 000	42 752 000	ودائع لأجل الخاصة بصندوق ضمان مخاطر التصدير
14 989 000	20 571 752	ودائع لأجل الخاصة بصندوق ضمان تمويل الصادرات لمرحلة ما قبل الشحن
155 580	203 994	قروض للأجانب:
97 069	121 901	قروض رهنية على عقارات
58 511	82 093	قروض أخرى (استثنائية)
2 390 706	2 299 035	مساهمات:
2 407 215	2 688 915	أسهم مدرجة بالسوق المالية
417 500	417 500	أسهم غير مدرجة بالسوق المالية
-434 009	-807 380	ت طرح: المدخرات
348 616	2 156 045	ودائع وكفالات:
80 549 124	124 622 253	المجموع بالدينار

أ. تتضمن مبلغ 31.431.176 دينار كتوظيفات بالعملة الصعبة

إيضاح عدد 1-5: سندات المساهمات

سندات المساهمات	عدد الأسهم	القيمة الاسمية	القيمة الخام	المدهورات	القيمة الصافية	القيمة الصحيحة	فائض أو ناقص القيمة
أسهم غير مدرجة بالسوق المالية			417 500	-596	416 904	416 904	0
البنك التونسي للتضامن	1 000	10	10 000	0	10 000	10 000	-
شركة تنمية التأمين	150	50	7 500	-596	6 904	6 904	-
بنك الزيتونة	4000	100	400 000	0	400 000	400 000	-
<b>أسهم مدرجة بالسوق المالية</b>			<b>2 688 915</b>	<b>-806 784</b>	<b>1 882 132</b>	<b>2 008 297</b>	<b>126 166</b>
سيكاف لبنك الوطني القلاحي	6 884	103,1	709 998	-	709 998	718 979	8 981
البنك العربي لتونس	11 880	4,1	48 300	-	48 300	49 314	1 014
بنك تونس و الإمارات للإستثمار	2 141	22,7	48 590	-14 064	34 526	34 526	0
بنك الإسكان	3 468	12,6	43 702	0	43 702	61 647	17 945
البنك التونسي	9 360	35,4	13 799	-	13 799	74 290	60 491
الإتحاد البنكي للصناعة والتجارة	536	19,4	10 385	-	10 385	12 251	1 866
الشركة التونسية لإعادة التأمين	58 612	7,5	439 802	-	439 802	468 368	28 567
شركة الخطوط التونسية	14 348	1,8	26 333	-19 862	6 471	6 471	0
شركة إسمنت بنزرت	1 000	11,5	11 500	-9 138	2 362	2 362	0
شركة النقل	3 000	10,7	32 100	0	32 100	39 402	7 302
مجمع الوكيل UADH	153 924	6,9	1 054 406	-644 660	409 746	409 746	0
شركة "Meuble intérieur"	52 884	4,700	250 000	-119 060	130 941	130 941	0
<b>المجموع العام</b>	<b>318 037</b>		<b>3 106 415</b>	<b>-807 380</b>	<b>2 299 036</b>	<b>2 425 201</b>	<b>126 166</b>

إيضاح 5-2: تقييم التوظيفات

القيمة الخام	القيمة الصافية	القيمة الصحيحة	خامس أو ناقص القيمة
2 493 460	313 463	3 775 900	3 462 437
1 103 460	232 713	2 104 900	1 872 187
1 390 000	80 750	1 671 000	1 590 250
<b>119 649 714</b>	<b>119 649 714</b>	<b>119 719 430</b>	<b>69 716</b>
3 326 526	3 326 526	3 358 702	32 176
1 800 000	1 800 000	1 837 540	37 540
800 000	800 000	800 000	
46 160 176	46 160 176	46 160 176	
2 938 500	2 938 500	2 938 500	
20 571 752	20 571 752	20 571 752	
42 752 000	42 752 000	42 752 000	
1 300 760	1 300 760	1 300 760	
<b>203 994</b>	<b>203 994</b>	<b>203 994</b>	-
121 901	121 901	121 901	-
82 093	82 093	82 093	-
<b>3 106 415</b>	<b>2 299 036</b>	<b>2 425 201</b>	<b>126 165</b>
2 688 915	1 882 132	2 008 297	126 165
417 500	416 904	416 904	
<b>24 316</b>	<b>24 316</b>	<b>24 316</b>	-
<b>2 131 729</b>	<b>2 131 729</b>	<b>2 131 729</b>	-
<b>127 609 628</b>	<b>124 622 253</b>	<b>128 280 571</b>	<b>3 658 318</b>

منها التوظيفات المفضولة لتمثيل المدفوعات الغنية

القيمة الخام	القيمة الصافية
2 938 500	2 938 500
3 326 526	3 326 526
313 463	2 493 460
1 300 760	1 300 760
46 160 176	46 160 176
709 998	709 998
1 597 259	1 597 259
<b>58 526 679</b>	<b>56 346 682</b>

إيضاح عدد 6 : حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
419 541	552 061	حصة معيدي التأمين في مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
7 128 517	7 659 227	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات
<b>7 548 058</b>	<b>8 211 288</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"</b>
569 036	794 781	حصة معيدي التأمين في مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
1 697 275	2 162 382	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات
1 056 420	1 211 028	حصة معيدي التأمين في مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات
<b>3 322 730</b>	<b>4 168 190</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية "</b>
<b>10 870 789</b>	<b>12 379 479</b>	<b>المجموع بالدينار</b>

يقع إحتساب نصيب معيدي التأمين في مدخرات التعويضات تحت النسوية حسب سنة التسويق وذلك بتطبيق نسبة الإسناد الخاصة

إيضاح عدد 7: مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
823 569	869 834	أقساط تأمين مكتسبة غير صادرة
543 820	482 425	أقساط تأمين تجارية
82 976	98 416	أقساط تأمين غير تجارية
0	745	أقساط تأمين أخرى (SIACE, CIAGI)
94 503	9 689	أقساط التأمين الدنيا CCT
		ضمانات
84 836	75 368	عمولات على أقساط تأمين تجارية وقع إسنادها
12 446	951	عمولات التصرف في صندوق تأمين مخاطر التصدير
4 987	6 470	عمولات أخرى
	195 770	عمولات للتحويل
<b>2 122 525</b>	<b>6 269 043</b>	<b>مستحقات أخرى متولدة عن عمليات التأمين المباشر</b>
2 330 371	6 848 570	مؤمن لهم- فواتير غير خالصة
473 134	477 123	مؤمن لهم- أعباء الدعوى
-687 664	-1 077 335	تطرح: المخدرات
6 685	20 685	مؤمن لهم- أعباء التعويض
<b>10 393 421</b>	<b>11 437 111</b>	<b>مستحقات وقعت إحالتها (تصيب معيدي التأمين)</b>
16 850 581	18 659 122	مستحقات معوضة ووقعت إحالتها لتأمين الصارات
-6 457 159	-7 222 011	تطرح: مخدرات (تصيب التأمين الصارات في المستحقات التي وقعت إحالتها)
<b>13 339 515</b>	<b>18 575 988</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين الصارات"</b>
		أقساط تأمين مكتسبة غير صادرة
577 866	609 946	
112 799	119 061	عمولات
1 779 714	831	مستحقات أخرى متولدة عن عمليات التأمين المباشر
1 896 524	117 641	مؤمن لهم- فواتير غير خالصة
831	831	مؤمن لهم- أعباء الدعوى
-117 641	-117 641	تطرح: المخدرات
<b>2 266 396</b>	<b>2 718 930</b>	<b>مستحقات وقعت إحالتها (تصيب معيدي التأمين)</b>
3 331 822	4 023 555	مستحقات معوضة ووقعت إحالتها لتأمين التجارة المحلية (تصيب تأمين التجارة المحلية في المستحقات التي وقعت إحالتها)
<b>4 736 776</b>	<b>3 448 768</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية"</b>
<b>18 076 291</b>	<b>22 024 756</b>	<b>المجموع بالدينار</b>

إيضاح عدد 7-1 - مستحقات معوضة ووقعت إحالتها لتأمين الصادرات

تعويزات	مستحقات	
20 184 608	25 380 423	رصيد المستحقات التي وقعت إحالتها في 2016.12.31
-3 476	-1 964 608	تسوية رصيد الإقتتاح
-228 891	-286 114	إسترجاع مستحقات معوضة
2 730 436	3 413 045	تعويزات خلال سنة 2017
22 682 677	26 542 747	رصيد المستحقات التي وقعت إحالتها في 2017.12.31
8 682 664		نصيب التأمين الصادرات في المستحقات التي وقعت إحالتها
14 000 013		نصيب معيدي التأمين في المستحقات التي وقعت إحالتها
346 940		رصيد الدعاوي للتحصيل في 2017.12.31
156 028		نصيب التأمين الصادرات في الدعاوي للتحصيل
190 912		نصيب معيدي التأمين في الدعاوي للتحصيل

تشمل المستحقات المتولدة عن عمليات التأمين المباشر أساسا على أقساط التأمين المكتسبة وغير الصادرة (أقساط وقع إصدارها بعد ختم السنة) والمستحقات الأخرى المتعلقة بالمؤمن لهم (أقساط وقع إصدارها وغير خالصة، مساهمة في أعباء الدعاوي...) والمستحقات المعوضة والتي وقعت إحالتها لكويتيناس.

### **أقساط التأمين المكتسبة وغير الصادرة**

تبلغ حصة معيدي التأمين في أقساط التأمين المكتسبة وغير الصادرة 774.005 دينار في 31 ديسمبر 2017 ويقع عرضها ضمن الخصوم في القوائم المالية في البند "ديون متولدة عن عمليات إعادة تأمين"

### **مستحقات على أقساط تأمين**

فضلا عن ذلك، إن المستحقات على المؤمن لهم صافية من المدخرات يقع تغطيتها بودائع الضمان البالغة 610.734 دينار في 31 ديسمبر 2017

### **مستحقات على أعباء الدعاوي**

إن المستحقات على أعباء الدعاوي والمتمثلة في نصيب المؤمن لهم في أعباء الدعاوي التي تكفلت بها الكويتيناس (20 % من مجموع الأعباء)، البالغة 477.123 دينار في 31 ديسمبر 2017 والتي يمكن إستخلاصها عن طريق المقاصة من المبالغ المخصومة سابقا من التعويضات، غير محللة بعنوان كل سنة وكل عملية وكل مؤمن له. غير أن عمليات سنة 2017 هي محللة.

إيضاح عدد 8: مستحقات متولدة عن عمليات إعادة التأمين

الرصيد في 2016.12.31	أرصدة دائنة	أرصدة مدينة	الرصيد في 2017.12.31	أرصدة دائنة	أرصدة مدينة	Traité		
						CAMEX 2017	Traité Q/P 2017	
2 177 983	2 341 049	4 519 032	521 659	2 390 924	2 912 583	32%	25%	ATRADUIS - RE
-100 633	100 633	0	-61 258	100 744	39 486	-		BEST - RE
352 332	361 418	713 750	322 999	77 671	400 670	11%	4%	TUNIS - RE
503 616	390 120	893 736	499 009	83 485	582 495	4%	4%	ICIEC
1 186 333	1 627 222	2 813 555	1 150 114	248 500	1 398 614	13%	19%	CIAGI
-156 759	156 759	0	-88 245	161 837	73 592			AUTRES
<b>3 962 871</b>	<b>4 977 201</b>	<b>8 940 073</b>	<b>2 344 278</b>	<b>3 063 161</b>	<b>5 407 440</b>	<b>60%</b>	<b>52%</b>	<b>مجموع بالدينار "تأمين الصادرات"</b>
-719 044	2 451 627	1 732 583	-468 463	1 682 772	1 214 309	76%	41,5%	ATRADUIS - RE
-10 913	10 913	0	-12 254	12 254				BEST - RE
-40 729	72 254	31 525	-45 214	50 934	5 720			COMAR
-983	273 574	272 591	-98 119	148 075	49 956	12,5%	6,5%	TUNIS - RE
-92 860	407 350	314 490	-276 561	343 675	67 114	11,5%	13,0%	CIAGI
-55 399	84 004	28 605	-61 138	65 561	4 423			AUTRES
<b>-919 929</b>	<b>3 299 722</b>	<b>2 379 793</b>	<b>-961 749</b>	<b>2 303 271</b>	<b>1 341 522</b>	<b>100%</b>	<b>61%</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين التجار"</b>
<b>3 042 942</b>	<b>8 276 923</b>	<b>11 319 866</b>	<b>1 382 530</b>	<b>5 366 432</b>	<b>6 748 963</b>			<b>المجموع بالدينار</b>

## المستحقات والديون المتولدة عن عمليات إعادة التأمين

تشمل الحسابات الجارية لمعيدي التأمين المستحقات والديون المتولدة عن عمليات إعادة التأمين. حيث تسجل هذه الحسابات أقساط التأمين التي وقع إسنادها والعمولات على أقساط التأمين المسندة والودائع المكونة للمدخرات الفنية ونصيب معيدي التأمين في التسويات اللاحقة ونصيب معيدي التأمين في التعويضات والإستردادات...

ويقع عرض رصيد الحسابات الجارية لمعيدي التأمين ضمن أصول الموازنة (مجموع العمليات الدائنة: خلاصات, عمولات على أقساط تأمين, تحرير الودائع...) وضمن خصوم الموازنة (مجموع العمليات المدينة: المقاييس, إسناد أقساط التأمين...)

### إيضاح عدد 9: مستحقات أخرى

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
79 220	80 117	الأعوان- تسبقات و أقساط
210 083	251 858	فائض الأداء على الأرباح
289 303	331 975	المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"
21	36	خصم من المورد خدمات
201 319	201 319	فائض الأداء على الأرباح
1 101	0	الدولة معالم تسجيل
1 282	1 282	مزودون تسبقات
6 085	0	استرجاع مصاريف
209 806	202 636	المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية"
499 109	534 612	المجموع بالدينار

إيضاح عدد 10: أموال في البنك و الحساب البريدي الجاري و الصكوك و الخزينة

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
1 610 212	5 708 875	<b>البنوك:</b>
978 946	477 402	حسابات بالدينار
631 266	5 231 473	حسابات بالعملة الصعبة
2 345	3 700	الخزينة
-	100 772	صكوك للتحويل
-	137 217	كمبيالات للتحويل
<b>1 612 557</b>	<b>5 950 564</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"</b>
الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
3 828	0	<b>البنوك:</b>
3 828	0	حسابات بالدينار
0	0	الخزينة
70 800	0	صكوك وكمبيالات للتحويل
<b>74 627</b>	<b>0</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية"</b>
<b>1 687 184</b>	<b>5 950 564</b>	<b>المجموع بالدينار</b>

إيضاح عدد 11: حسابات تسوية الأصول

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
209 214	271 402	نفقات إقتناء مؤجلة
1 197 686	1 320 146	نفقات إقتناء
17,47%	20,56%	نسبة (أقساط تأمين صادرة غير مكتسبة / أقساط تأمين صادرة)
959 388	1 437 059	فوائد مستحقة على التوظيفات "تأمين الصادرات"
137 307	98 805	فوائد على رفاع طويلة المدى
38 860	38 860	فوائد على رفاع الخزينة قابلة للتظهير طويلة المدى
783 021	1 299 335	فوائد على توظيفات قصيرة المدى
200	59	فوائد على ودائع
171 885	263 434	أعباء مسجلة مسبقا "تأمين الصادرات"
31 359	21 188	مخزون لم يقع إستهلاكه بعد
5 282	0	منحة الموازنة والإنتاجية
135 244	172 968	نفقات بحث
0	0	فوائد مستحقة على التوظيفات "تأمين التجارة المحلية "
0	0	فوائد على رفاع طويلة المدى
0	0	فوائد على توظيفات قصيرة المدى
	22 497	نفقات بحث
0	46 781	إيرادات مستحقة "تأمين التجارة المحلية "
28 266	8 726	أعباء مسجلة مسبقا "تأمين التجارة المحلية "
1 368 753	1 980 621	المجموع بالدينار

إيضاح عدد 12: جدول العمليات الواقعة على الأموال الذاتية

(بالدينار)

المجموع بالدينار	نتيجة السنة	نتائج مؤجلة	منحة إندماج	إحتياطات أخرى	حصة الأرباح	إحتياطات استثمار	إحتياطات قانون أساسي	إحتياطات قانونية	رأس المال الإجتماعي	
31 318 052	2 742 690	327 861	607 994	1 157 206	0	0	4 000 000	914 002	21 568 300	الرصيد في 2016.12.31
0	-2 742 690	-272 941	-	130 000	431 343	1 300 760	-3 931 700	153 528	4 931 700	تخصيص نتيجة سنة 2016
-431 343					-431 343					أرباح مدفوعة على ربح 2016
8 968	-	-	-	8 968			-	-	-	فوائد على فروض الصندوق الإجتماعي
-188 315	-	-	-	-188 315			-	-	-	عمليات غير قابلة للسداد من الصندوق الإجتماعي
0	-	-	-	-			-	-	-	منح استثمار مدرجة في حسابات النتائج
0										رأس مال "تأمين التجارة المحلية" بعد عملية الإدماج
3 595 850	3 595 850	-	-	-			-	-	-	ربح سنة 2017
34 303 212	3 595 850	54 920	607 994	1 107 859	0	1 300 760	68 300	1 067 530	26 500 000	الرصيد في 2017.12.31

## إيضاح عدد 12-1- نتيجة كل سهم

2 742 690	مراييح سنة 2015
3 595 850	مراييح سنة 2016
215 683	عدد الأسهم (قيمة السهم 100 دينار) 2016
265 000	عدد الأسهم (قيمة السهم 100 دينار) 2017
12,716	نتيجة كل سهم لسنة 2016
13,569	نتيجة كل سهم لسنة 2017

## إيضاح عدد 12-2: إحتياطات قانونية و إحتياطات اخرى

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
6 471 996	3 994 584	إحتياطات قانونية
207 206	157 859	إحتياطات للصندوق الإجتماعي (3-12)
6 679 202	4 152 443	المجموع بالدينار

## إيضاح عدد 12-3: إحتياطات للصندوق الإجتماعي

الرصيد في 2017.12.31	
207 206	رصيد الإفتتاح
97 069	قروض
110 137	سيولة
138 968	موارد السنة
130 000	مخصصات الجلسة العامة العادية
8 968	قوائد على القروض
172 440	نفقات السنة
75 718	تذاكر مطعم
18 190	هدايا نهاية السنة
53 619	الودادية
10 263	منحة 40 % من التأمين على سيارات الأعوان
14 650	منحة عيد الإضحى
157 859	رصيد الإقفال
121 901	قروض
35 958	سيولة

إيضاح عدد 13: مدخرات فنية إجمالية

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31		
13 256 675	15 112 340	(1-13)	مدخرات التعويضات تحت التسوية
1 739 655	2 364 575		مدخرات أقساط تأمين غير مكتسبة
0	0	(2-13)	مدخرات للمخاطر السارية
927 967	951 478		مدخرات نفقات التصرف
1 175 149	2 247 188	(3-13)	مدخرات التعديل
1 676 773	1 930 228		مدخرات المساهمة في المراجيح
<b>18 776 219</b>	<b>22 605 809</b>		<b>المجموع بالدينار</b>
45 885 374	56 346 682		مجموع التوظيفات الصافية
244,38%	249,26%		نسبة تغطية المنخرات الفنية

إيضاح عدد 1-13-مدخرات التعويضات تحت التسوية

مبلغ تكونت عليه مدخرات	مبلغ مضمن	
11 956 674	14 942 421	رصيد التعويضات تحت التسوية في 2016.12.31
1 300 000	1 577 206	تعديلات
13 256 674	16 519 627	رصيد التعويضات تحت التسوية في 2016.12.31 (معدل)
2 730 436	3 366 026	مستحقات معوضة
488 201	569 815	مستحقات ساقطة
1 232 747	1 506 664	مستحقات مستخلصة 2016
8 805 290	11 077 122	تحويل التعويضات تحت التسوية لسنوات سابقة لـ 2016
7 073 908	8 700 657	تصريحات بعدم الدفع بها خلال سنة 2017
518 491	632 901	سقوط أجل (غير مؤمنة)
1 647 793	2 011 215	استخلاص
0	0	مستحقات مستخلصة 2017
4 907 624	6 056 541	تعويضات تحت التسوية صافية
1 399 426	1 749 282	تقييم الحوادث المتأخرة
0	0	تسوية تخير سحرف الأورو
15 112 340	18 882 945	رصيد التعويضات تحت التسوية في 2017.12.31

إيضاح عدد 13-2- مدخرات للمخاطر السارية

في 2016.12.31	في 2017.12.31	
-4 343 384	-4 597 333	نفقات الإدارة و نفقات الإقتناء للسنة الحالية و للسنة السابقة
-10 304 213	-12 577 772	أعباء التعويضات للسنة الحالية و للسنة السابقة
-14 647 598	-17 175 105	المجموع (أ)
18 149 971	21 273 883	أقساط التأمين الصادرة الخام للسنة الحالية و للسنة السابقة
445 946	184 099	تغير أقساط التأمين التي سبق إصدارها
-421 753	-913 434	تغير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
18 174 164	20 544 548	المجموع (ب)
-80,60%	-83,60%	القاسم (أ/ب)

القاسم الذي وقع إحتسابه لم يتجاوز نسبة 100 % و بالتالي لم يقع تكوين مدخرات للمخاطر السارية بداية من سنة 2007

إيضاح عدد 13-3- مدخرات التعديل

في 2016.12.31	في 2017.12.31	
5 165 338	6 308 291	إيرادات فنية:
4 398 341	4 947 743	أقساط تأمين مكتسبة صافية من الإسناد
-98 732	-266 655	تغير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
865 729	1 627 203	إيرادات فنية أخرى
-3 919 124	-4 878 908	أعباء فنية
-1 898 433	-2 079 012	أعباء التعويضات
-1 197 686	-1 320 146	نفقات الإقتناء
-1 001 447	-1 078 054	نفقات الإدارة
2 028 461	2 269 639	عمولات متحصلة عليها من معدي التأمين
-1 747 194	-2 572 487	أعباء فنية أخرى (دون إعتبار المخصصات)
-102 825	-98 848	مشاركة مربحة
1 246 214	1 429 384	النتيجة الفنية المعدلة
0	0	تغير مدخرات التعديل ( مخصصات /إسترجاع)
240 489	1 175 150	رصيد مدخرات التعديل في بداية الفترة
1 175 150	2 247 188	رصيد مدخرات التعديل في نهاية الفترة

إيضاح عدد 14: ديون لودائع نقدية متحصل عليها من المؤسسات المسندة

السنة المختومة في 2016.12.31				السنة المختومة في 2017.12.31				إتفاقية	إتفاقية	
مجموع	مدخرات خاصة	مدخرات المخاطر	مدخرات التعويضات	مجموع	مدخرات خاصة	مدخرات المخاطر	مدخرات التعويضات	كفاس	Q/P	
الودائع	بالمؤمنين	السارية	تحت التسوية	الودائع	بالمؤمنين	السارية	تحت التسوية	2017	2017	
4 443 992		391 539	4 052 453	4 682 056		465 760	4 216 296	32%	25%	ATRADUIS - RE
			0				0	-	-	BEST - RE
731 816		64 030	667 785	766 383		75 397	690 986	11%	4%	TUNIS - RE
810 993		62 716	748 277	840 830		74 355	766 475	4%	4%	ICIEC
2 353 563		285 301	2 068 262	2 681 440		352 291	2 329 149	13%	19%	CIAGI
10 818			10 818	811			811			AUTRES
<b>8 351 182</b>		<b>803 586</b>	<b>7 547 596</b>	<b>8 971 520</b>		<b>967 803</b>	<b>8 003 717</b>	<b>60%</b>	<b>52%</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"</b>
2 600 422	628 414	746 090	1 225 918	3 386 187	756 260	923 752	1 706 175		41,5%	ATRADUIS - RE
310 315	97 877	117 332	95 106	533 128	119 153	144 684	269 291		6,5%	TUNIS - RE
126 743	35 346		91 397	20 361	17 097		3 264			COMAR
573 733	71 545	220 988	281 200	902 499	145 996	289 369	467 135		13%	CIAGI
35 251	31 601		3 650	20 362	17 914		2 448			AUTRES
<b>3 646 464</b>	<b>864 783</b>	<b>1 084 410</b>	<b>1 697 271</b>	<b>4 862 537</b>	<b>1 056 420</b>	<b>1 357 805</b>	<b>2 448 313</b>			<b>المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية"</b>
<b>11 997 646</b>	<b>864 783</b>	<b>1 887 996</b>	<b>9 244 867</b>	<b>13 834 058</b>	<b>1 056 420</b>	<b>2 325 608</b>	<b>10 452 030</b>			<b>المجموع بالدينار</b>

إيضاح عدد 15: ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشرة

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
1 049 733	1 121 820	مؤمن لهم- ودائع ضمان
591 159	610 734	مؤمن لهم- ودائع وكفالات محصلة
619 633	871 126	مؤمن لهم- تسبقة على أقساط تأمين
42 656	2 694 182	مؤمن لهم- دعاوي على تعويضات
	7 399	مؤمن لهم- تعويضات جارية
98 821	98 821	مؤمن لهم- أقساط غير مخصصة
87 992	255 895	مؤمن لهم- حساب تعويضات
<b>2 489 994</b>	<b>5 659 975</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"</b>
25 639		مؤمن لهم- ودائع ضمان
		مؤمن لهم- وسطاء تأمين
3 565	3 565	مؤمن لهم- تسبقة على أقساط تأمين
8 642	13 896	مؤمن لهم- دعاوي على تعويضات
		مؤمن لهم- تعويضات جارية
114		مؤمن لهم- حساب الوسطاء
831	8 640	مؤمن لهم- حساب تعويضات
<b>38 791</b>	<b>26 101</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية"</b>
<b>2 528 786</b>	<b>5 686 076</b>	<b>المجموع بالدينار</b>

تمثل ودائع الضمان المبالغ المحتفظ بها (من 3% إلى 5%) في إطار التعويض وذلك لتغطية أعباء الدعاوي التي تقوم بها تأمين الصادرات.

يقع قبض الودائع و الضمانات من طرف المؤمن لهم عند إمضاء العقد ويقع إرجاعها لهم عند إنتهاء العقد أو في أقصى الحالات بطرحها من الديون الغير خالصة للمؤمن لهم.

تمثل الأرصدة الدائنة لحسابات الحرفاء أساسا التسبيقات على أقساط التأمين ( خاصة أقساط التأمين الفردية) و باقي الودائع التي لم يسترجعها المؤمن له (في نهاية العقد أو عند فسخ العقد)

## إيضاح عدد 16: ديون متولدة عن عمليات إعادة التأمين

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
10 393 421	11 206 874	نصيب معيدي التأمين في المستحقات التي وقعت إحالتها "تأمين الصادرات"
16 850 581	18 659 122	مستحقات معوضة وقعت إحالتها إلى تأمين الصادرات
-6 457 159	-7 222 011	نصيب تأمين الصادرات
2 266 396	2 602 227	نصيب معيدي التأمين في المستحقات التي وقعت إحالتها "تأمين التجارة المحلية"
3 331 822	4 023 555	مستحقات معوضة وقعت إحالتها إلى "تأمين التجارة المحلية"
-1 065 426	-1 304 625	نصيب "تأمين التجارة المحلية"
4 977 201	3 063 161	الرصيد الدائن لمعيدي التأمين "تأمين الصادرات"
3 299 722	2 303 271	الرصيد الدائن لمعيدي التأمين "تأمين التجارة المحلية"
407 792	401 938	نصيب معيدي التأمين في أقساط التأمين المكتسبة غير الصادرة "تأمين الصادرات"
282 787	250 861	أقساط تأمين تجارية
82 976	98 416	أقساط تأمين غير تجارية
42 029	52 661	أقساط تأمين أخرى (SIACE, CIAGI)
352 598	372 067	نصيب معيدي التأمين في أقساط التأمين المكتسبة غير الصادرة "تأمين التجارة المحلية"
21 697 132	19 949 538	المجموع بالدينار

إيضاح عدد 17: ديون أخرى

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
996 694	756 163	الأعوان
714 857	475 232	منح للخلاص
280 176	268 591	إجازات سنوفا
798	1 651	الأعوان- أجور مسنقة
863	10 689	الأعوان-معارضات على أجور
<b>285 529</b>	<b>110 935</b>	<b>الدولة، هيكل إجتماعية</b>
72 784	77 790	خصم من المورد
7 210	8 138	ضرائب و أداءات أخرى
177 400	395	الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي/الإجتماعي الصندوق الوطني للتقاعد و الحطة الإجتماعية
28 135	24 612	الشركة التونسية للتأمين و إعادة التأمين
<b>119 041</b>	<b>2 692 372</b>	<b>دائنون متنوعون:</b>
0	2 639 283	مزودو الاستغلال
62 632	0	مزودو الأصول
0	42 151	دائنون متنوعون
0	10 938	منح الحضور
56 409	0	تسبقة على ألعاب مساعدة
72 552	89 441	شركاء حصص أرباح للذفع
<b>146 329</b>	<b>175 487</b>	<b>اداءات للذفع</b>
	<b>496 543</b>	<b>أداء على المرائب</b>
<b>1 620 145</b>	<b>4 320 941</b>	<b>المجموع بالدينار " تأمين الصارات "</b>
50 403	48 972	الأعوان
48 972	48 972	إجازات سنوفا
1 432	0	الأعوان- أجور مسنقة
<b>11 303</b>	<b>1 016</b>	<b>الدولة، هيكل إجتماعية</b>
3 744	0	الدولة أداء على التكوين المهني
7 109	1 016	التأمين الجماعي
450	0	أداء على القيمة المضافة
<b>92 024</b>	<b>18 796</b>	<b>دائنون متنوعون:</b>
18 795	18 795	منح حضور (ATRADIUS)
73 229	1	مزودو استغلال
<b>734 435</b>	<b>734 435</b>	<b>أداء على المرائب</b>
<b>888 166</b>	<b>803 219</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحطبة "</b>
<b>2 508 311</b>	<b>5 124 159</b>	<b>المجموع بالدينار</b>

إيضاح عدد 18: موارد خاصة

الرصيد في 2016.12.31	الرصيد في 2017.12.31	
<b>صندوق ضمان مخاطر التصدير</b>		
16 933 895	18 825 020	الرصيد في بداية الفترة
16 346 936	18 474 536	توظيفات
586 959	350 484	مكونات أخرى
1 891 125	27 346 084	التغيير
1 116 044	1 184 447	أقساط تأمين
-167 407	-177 667	عمولات على أقساط التأمين
-57 270	-52 227	تعويضات خالصة
-31 732	24 287 396	إسترجاع على تعويضات
-3 559	0	نفقات الدعاوي
3 579	3 264	مدخرات نفقات الدعاوي مخصصة من المؤمن لهم
1 031 468	2 108 255	إيرادات مالية
0	-7 384	نفقات التصرف
18 825 020	46 171 104	الرصيد في نهاية الفترة (أ)
18 474 536	46 683 729	التوظيفات
350 484	-512 625	مكونات أخرى
<b>صندوق ضمان تمويل الصادرات لمرحلة ما قبل الشحن</b>		
10 885 979	15 812 181	الرصيد في بداية الفترة
10 920 000	15 989 000	توظيفات
-34 021	-176 819	مكونات أخرى
4 926 202	9 816 649	التغيير
76 917	52 813	أقساط تأمين
-32 645	-20 429	عمولات على أقساط التأمين
-87 992	0	تعويضات خالصة
0	-2 500	إسترجاع على تعويضات
-1 105	-439	نفقات الدعاوي
-72 738	-124 918	إسترجاع مصاريف عامة
0	-11 055	نفقات التصرف
705 887	1 013 742	إيرادات مالية
4 337 878	4 104 595	ترقيع في رأس مال الصندوق
0	3 044 864	متحة البنك العالمي
0	1 759 976	فارق تغيير الصرف على التوظيفات
15 812 181	25 628 830	الرصيد في نهاية الفترة (ب)
15 989 000	21 371 752	التوظيفات
-176 819	4 257 078	مكونات أخرى
34 637 202	71 799 934	المجموع بالدينار (أ) + (ب)

إيضاح عدد 19: أقساط تأمين صادرة ومقبولة

السنة المختومة في 2016.12.31			السنة المختومة في 2017.12.31			
أقساط صافية	أقساط مسندة	أقساط صادرة	أقساط صافية	أقساط مسندة	أقساط صادرة	
2 404 544	-2 429 793	4 834 337	2 509 957	-2 748 266	5 258 223	أقساط صادرة تأمين الصادرات:
2 238 254	-2 429 793	4 668 047	2 413 266	-2 748 266	5 161 532	أقساط أخطار تجارية
1 968 974	-2 425 500	4 394 474	2 210 277	-2 742 207	4 952 484	خطر تجاري قصير المدى
216 477		216 477	157 737		157 737	أقساط تأمين دنيا
17 388		17 388	13 793		13 793	خطر وقف الصفقة
35 415		35 415	31 460		31 460	العقد المبسط
0	-4 293	4 293	0	-6 059	6 059	العقد الاختياري
84 030		84 030	83 851		84 030	خطر الكفالة
82 259		82 259	12 839		12 829	خطر الضمان
-	-1 091 523	1 091 523	-	-1 204 460	1 204 460	أقساط صادرة صندوق ضمان مخاطر التصدير:
-	-82 243	82 243	-	-77 192	77 192	أقساط أخطار سياسية
	-74 402	74 402		-66 723	66 723	خطر تجاري قصير المدى
	-7 841	7 841		-10 469	10 469	خطر وقف الصفقة
-	-1 009 280	1 009 280	-	-1 127 268	1 127 268	أقساط أخطار تجارية خارقة للعادة
	-1 009 280	1 009 280		-1 127 268	1 127 268	خطر تجاري قصير المدى
						خطر وقف الصفقة
-	-76 917	76 917	-	-52 813	52 813	أقساط صادرة صندوق ضمان تمويل الصادرات لمرحلة ما قبل الشحن:
-	-76 917	76 917	-	-52 813	52 813	ضمان قروض التمويل
2 404 543	-3 598 233	6 002 777	2 509 957	-4 005 539	6 515 495	المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"
1 993 798	-3 130 856	5 124 654	2 437 787	-3 805 684	6 243 471	المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية "
4 398 341	-6 729 089	11 127 431	4 947 743	-7 811 223	12 758 966	المجموع بالدينار

إيضاح عدد 20: تغير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة

السنة المختومة في 2016.12.31	السنة المختومة في 2017.12.31	
-87 906	-254 846	تغير المدخرات الخام "تأمين الصادرات"
-806 810	-1 061 656	تكوين مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
718 904	806 810	تحرير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
-200 609	-370 073	تغير المدخرات الخام "تأمين التجارة المحلية"
-932 846	-1 302 919	تكوين مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
732 237	932 846	تحرير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
<b>-288 515</b>	<b>-624 920</b>	<b>المجموع بالدينار</b>
60 089	132 520	تغير المدخرات المسندة "تأمين الصادرات"
419 541	552 061	تكوين نصيب معيدي التأمين في مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
-359 452	-419 541	تحرير نصيب معيدي التأمين في مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
129 694	225 745	تغير المدخرات المسندة "تأمين التجارة المحلية"
569 036	794 781	تكوين نصيب معيدي التأمين في مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
-439 342	-569 036	تحرير نصيب معيدي التأمين في مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
<b>189 783</b>	<b>358 265</b>	<b>المجموع بالدينار</b>
<b>-98 732</b>	<b>-266 655</b>	<b>المجموع الجملي بالدينار</b>

إيضاح عدد 21: إيرادات التوظيفات المخصصة و المحولة من قائمة النتائج

السنة المختومة في 2016.12.31	السنة المختومة في 2017.12.31	
17 601 070	22 605 809	المدخرات الفنية قبل إسترجاع مدخرات التعديل (أ)
46 176 433	53 313 171	أموال ذاتية ومدخرات فنية قبل إسترجاع مدخرات التعديل (ب)
38,12%	42,40%	نسبة (أ/ب)
3 718 297	5 331 158	إيرادات التوظيفات
-543 166	-992 438	أعباء التوظيفات
930		إسترداد تصحيحات القيمة على التوظيفات
3 176 061	4 338 719	إيرادات التوظيفات الصافية (ت)
1 210 619	1 839 700	إيرادات التوظيفات المخصصة بالدينار (النسبة * (ت))

إيضاح عدد 22: إيرادات فنية أخرى

السنة المختومة في 2016.12.31	السنة المختومة في 2017.12.31	
307 320	989 000	مساهمة المؤمن لهم في النفقات
0	651 581	مساهمة في نتائج معيدي التأمين
280 334	315 420	نفقات التحقيق و المراقبة
19 204	17 818	نفقات دراسة املاك
7 782	4 181	نفقات الدعاوي
61 764	354 289	إيرادات فنية ومساعدة قانونية
369 084	1 343 289	المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"
292 682	51 664	المساهمة في أرباح معيدي التأمين
203 964	232 251	نفقات التحقيق و المراقبة
496 646	283 915	المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية "
865 729	1 627 203	المجموع بالدينار

إيضاح عدد 23: أعباء التعويضات

السنة المختومة في 2016.12.31			السنة المختومة في 2017.12.31			
عمليات صافية	عمليات مسندة	عمليات إجمالية	عمليات صافية	عمليات مسندة	عمليات إجمالية	
554 946	-389 985	944 931	1 038 251	23 289 830	-22 251 580	مبالغ مدفوعة:
554 946	-212 991	767 937	1 038 251	-942 839	1 981 089	تعويضات تأمين الصادرات:
356 030	-445 997	802 027	923 288	-1 004 221	1 927 508	تعويضات تجارية CCT
		0			0	تعويضات تجارية CAMEX
322 627		322 627	397 020	0	397 020	نفقات التصرف في التعويضات
-123 711	233 006	-356 717	-282 057	61 382	-343 439	دعاوي تجارية (إسترجاع)
0	0	0	0	0	0	دعاوي تجارية CAMEX
-	-89 002	89 002	-	24 235 169	-24 235 169	تعويضات صندوق ضمان مخاطر التصدير:
-	-57 270	57 270	-	-52 227	52 227	تعويضات
-	-31 732	31 732	-	24 287 396	-24 287 396	دعاوي (إسترجاع)
-	-87 992	87 992	-	-2 500	2 500	تعويضات صندوق ضمان تمويل الصادرات لمرحلة ما قبل الشحن:
-	-87 992	87 992	-	0	0	تعويضات
-	0	0	-	-2 500	2 500	دعاوي (إسترجاع)
630 953	-5 146 257	5 777 209	543 440	-530 710	1 074 150	تغير مدخرات التعويضات تحت التسوية
3 367 822	-7 128 517	10 496 339	3 911 262	-7 659 227	11 570 489	تكوين مدخرات التعويضات تحت التسوية
-2 736 869	1 982 260	-4 719 129	-3 367 822	7 128 517	-10 496 339	تحرير مدخرات التعويضات تحت التسوية
1 185 899	-5 536 242	6 722 140	1 581 691	22 759 120	-21 177 430	المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"
177 373	-235 097	412 470	157 403	-413 132	570 536	يضات' تأمين التجارة المحلية' :
185 953	-291 498	477 451	314 223	-488 705	802 928	تعويضات تجارية CCT
15 981	0	15 981			0	نفقات التصرف في التعويضات
-48 757	87 569	-136 325	-154 076	78 317	-232 392	دعاوي تجارية (إسترجاع)
24 196	-31 168	55 363	-2 744	-2 744	0	مدخرات مساهمة في الأرباح
535 161	-75 094	878 269	339 918	-465 107	805 026	تغير مدخرات التعويضات تحت التسوية
1 991 029	-1 697 275	3 688 303	2 330 947	-2 162 382	4 493 329	تكوين مدخرات التعويضات تحت التسوية
-1 455 868	987 718	-2 443 586	-1 991 029	1 697 275	-3 688 303	تحرير مدخرات التعويضات تحت التسوية
712 534	-944 653	1 657 188	497 321	-878 240	1 375 562	المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية "
1 898 433	-6 480 895	8 379 188	2 079 012	21 880 880	-19 801 868	المجموع بالدينار

إيضاح عدد 24- أعباء الاقتناء و أعباء التصرف والأعباء الأخرى

السنة المختومة في 2016.12.31	السنة المختومة في 2017.12.31	
1 197 686	1 320 146	نفقات الإقتناء الداخلية و الخارجية "تأمين الصادرات"
0	0	نفقات الإقتناء الداخلية و الخارجية "تأمين التجارة المحلية "
<b>1 197 686</b>	<b>1 320 146</b>	<b>مجموع نفقات الإقتناء</b>
1 001 447	1 078 054	نفقات الإدارة الداخلية و الخارجية "تأمين الصادرات"
0	0	نفقات الإدارة الداخلية و الخارجية "تأمين التجارة المحلية "
<b>1 001 446</b>	<b>1 078 053</b>	<b>مجموع نفقات الإدارة</b>
<b>1 756 915</b>	<b>2 572 487</b>	<b>أعباء تقنية أخرى "تأمين الصادرات" (1)</b>
1 799 678	2 252 403	أعباء تقنية أخرى خاصة بنفقات التصرف الداخلية و الخارجية
-42 763	320 084	مدخرات ديون مشكوك في خلاصها
-9 721	0	أعباء تقنية أخرى "تأمين التجارة المحلية " (2)
0	0	أعباء تقنية أخرى خاصة بنفقات التصرف الداخلية و الخارجية
-9 721	0	مدخرات ديون مشكوك في خلاصها
<b>1 747 194</b>	<b>2 572 487</b>	<b>مجموع أعباء تقنية أخرى (1)+(2)</b>

## إيضاح عدد 24-1-تقسيم الأعباء حسب طبيعتها

المجموع	
1 320 146	خدمات خارجية
1 078 054	خدمات خارجية أخرى
397 020	أعباء الأعوان
2 252 403	معاليم وأداءات
5 047 622	المجموع

إن هذه الأعباء وقع تقسيمها حسب وجهتها وتظهر في فائمتي النتائج في الحسابات المفتوحة في الغرض حسب الوجهة

## إيضاح عدد 25: عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين

السنة المختومة في 2016.12.31	السنة المختومة في 2017.12.31	
875 970	942 077	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
875 970	942 077	على أقساط تأمين تجارية مستدة
0	0	مساهمات في الأرباح
163 759	166 172	عمولات على أقساط تأمين مستدة (صندوق ضمان مخاطر التصدير)
32 645	20 429	عمولات على أقساط تأمين مستدة (صندوق ضمان تمويل الصناعات لمرحلة ما قبل الشحن)
1 072 374	1 128 678	المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"
956 088	1 140 961	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين "تأمين التجارة المحلية "
2 028 461	2 269 639	المجموع بالدينار

إيضاح عدد 26-1- تقسيم أعباء و إيرادات التوظيفات

في 2017/12/31

211 927	مداخل التوظيفات العقارية
1 891 760	مداخل ودائع لأجال و رفاع الخزينة قابلة للتطهير
410 606	مداخل الرفاع و سندات المسحقات القابلة للتداول
142 253	مداخل الأسهم و السندات ذات المداخل القارة
2 674 612	مداخل مالية أخرى
<b>5 331 158</b>	<b>مجموع إيرادات التوظيفات بالدينار</b>
162 055	فوائد
457 013	خسائر متكبئة من تحقيق التوظيفات
373 370	تكوين مدخرات على التوظيفات
<b>992 438</b>	<b>مجموع أعباء التوظيفات بالدينار</b>

إيضاح عدد 27: إيرادات غير فنية أخرى

السنة المختومة في 2016.12.31	السنة المختومة في 2017.12.31	
29 719	192 854	إيرادات غير فنية أخرى
7 492	12 913	- تأهيلات سائر
	17 097	- تأهيلات إحالة على التقاعد
		- بيع سيارة مصلحة
22 227	162 844	- إيرادات أخرى
<b>29 719</b>	<b>192 854</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"</b>
4 390	16 217	- استرجاع (منحة مرضى تكوينا...)
0	0	- استرجاع مصاريف
192	4 403	- إيرادات أخرى
<b>4 582</b>	<b>20 620</b>	<b>المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية"</b>
199 233	199 233	- استرجاع على القيمة الإضافية السلبية
	252 000	- استرداد مدخرات على المخاطر و النفقات
<b>233 536</b>	<b>664 709</b>	<b>المجموع بالدينار</b>

إيضاح عدد 28: أعباء التوظيفات

السنة المختومة في 2016.12.31	السنة المختومة في 2017.12.31	
504 822	535 426	أعباء التصرف في التوظيفات بإعتبار أعباء الفوائد
94 371	139 605	فوائد على ودائع معيدي التأمين
14 234	22 451	فوائد بنكية
396 217	373 370	أعباء الفوائد الأخرى
0	0	تصحيح القيمة على التوظيفات
0	0	مخصصات للإستهلاك التوظيفات العقارية
-	-	مخصصات لمخزرات على التوظيفات
38 344	457 013	خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
38 344	457 013	خسائر الصرف المحققة
543 166	992 439	المجموع بالدينار "تأمين الصادرات"
0	0	فوائد على ودائع معيدي التأمين
0	0	فوائد بنكية
0	0	خسائر الصرف المحققة
0	0	المجموع بالدينار "تأمين التجارة المحلية"
543 166	992 439	المجموع بالدينار

إيضاح عدد 29: جدول احتساب النتيجة الجبائية

السنة المختومة في 2017.12.31	
4 847 567	الربح المحاسبي قبل الأداء
1 332 232	إعادة إدماج:
924 300	مدخرات للمخاطر والأعباء
14 924	مدخرات لإنخفاض قيمة حسابات الحرفاء
375 063	مدخرات لإنخفاض قيمة الأسهم
	<u>أعباء غير قابلة للطرح خلال السنة</u>
2 097	خطايا تأخير
15 848	خصم من المورد تحملتها الشركة
0	منح حضور
2 676 039	الطرح:
252 000	إستردادات على مدخرات المخاطر و التفتقات
45 096	إستردادات على مدخرات لإنخفاض قيمة حسابات الحرفاء
1 692	إستردادات على مدخرات لإنخفاض قيمة الأسهم
2 217 600	أرباح الصرف الغير متحققة
142 253	مداخل الأوراق المالية
17 398	مداخل الودائع بالعملة الصعبة
3 503 761	الربح الجبائي قبل خصم النتائج المؤجلة
374 467	مدخرات لإنخفاض قيمة الأسهم المدرجة بالبورصة
3 129 294	الربح الجبائي
-	مخصصات لإنخفاض قيمة حسابات الحرفاء
3 129 294	الربح الخاضع للضريبة قبل إعادة الإستثمار المعفى
0	إعادة إستثمار معفى من الضريبة
3 129 294	الربح الخاضع للضريبة
1 095 253	الأداء على المرائب 35 %
156 465	مساهمة ظرفية استثنائية 5 %

## الإيضاح عدد 30 : مذكرات التعهدات خارج الموازنة

### الإيضاح عدد 30 . 01

تعهدات الشركة في إطار عقود المخاطر التجارية تنقسم حسب المخاطر التجارية والمخاطر غير التجارية سواء كان المشتري خاص أو هيكل عمومي. المخاطر التجارية تكون مؤمنة عادة من الشركة وفي حالات خاصة بصفة مشتركة مع صندوق ضمان المخاطر.

ينجر عن هاته الوضعية تعهدات محتملة، تتمثل في مبالغ التغطية الممنوحة على كل مشتري وتعهدات حقيقية تتمثل في المبالغ المؤمنة .  
التعهدات الحقيقية يتم إحسابها بالإعتماد على مدة الضمان.  
عند تقييم التعهدات المتعلقة بعقود المخاطر التجارية، يتم الأخذ بعين الإعتبار للضمانات التي وقع طرحها والمتعلقة بالفترة ما قبل تاريخ نهاية السنة المحاسبية.

### الإيضاح عدد 30 . 02

مثلا هو الشأن بالنسبة لعقود المخاطر التجارية، فإنه لا يقع ضم التعهدات الخاصة بالعقود الفردية التي تغطي المخاطر التجارية من ناحية والمخاطر غير التجارية من ناحية أخرى.  
وفي أغلب الأحيان فإن هاته التعهدات تهتم نفس الصادرات ونفس الضمان في هذا الإطار، تكون التعهدات شبه نهائية إذا كانت تتعلق بصادرات ظرفية أو بعقد غير قابل للمراجعة.

### الإيضاح عدد 30 . 03

عقود CAMEX تغطي مختلف مخاطر عدم الدفع وتكون متعلقة عادة بالمخاطر المتصلة بالمشتري و توفر تغطية تكميلية للمخاطر التي يغطيها صندوق ضمان الصادرات في مرحلة ما قبل الشحن

### الإيضاح عدد 30 . 04

تعهدات الشركة في إطار الضمان يتم تقييمها على أساس المبالغ المؤمنة لفائدة الديوانة التونسية والتي تكون موثقة بشهادة صالحة إلى غاية 31 ديسمبر 2017.

### الإيضاح عدد 30 . 05

تعهدات الشركة في إطار ضماناتها في نظام القبول الوقتي (ATA) يتم تقييمها في نهاية السنة المحاسبية على أساس مدة صلوحيتها وهي 33 شهر مثلما تنص عليه عادة العقود المبرمة. وتجدر الإشارة إلى أن هاته المدة يمكن أن تكون أقل من 33 شهرا إذا ما نصت عليها العقود المبرمة.

### الإيضاح عدد 30 . 06

تعهدات الشركة في إطار الضمانات المقدمة من قبل صندوق ضمان المخاطر ما قبل التصدير لفائدة البنوك قصد تمكين المصدر من قرض بنكي للتصدير يتم تقييمها على أساس مبلغ القروض المؤمن الذي لم يقع إستخلاصه بعد.

### احتمالات ووقائع لاحقة لتاريخ الختم

لم يقع أي حدث له تأثير على نشاط أو الحالة المالية للشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية منذ تاريخ ختم السنة المحاسبية الموافق لـ 2017/12/31.



تونس في 7 أفريل 2018

السادة مساهمي الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية  
التقرير العام لمراقب الحسابات

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017

**I- تقرير حول تدقيق القوائم المالية**

**1- الرأي**

تفديدا لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندت لنا من طرف جلمنكم العامة العادية المنعقدة في 9 جوان 2015، قمنا بتدقيق القوائم المالية للشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية المختومة في 31 ديسمبر 2017، والتي تتكون من الموازنة و قائمة النتائج القنية غير الحياة و قائمة النتائج و جدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية بما في ذلك ملخص للمبادئ و القواعد المحاسبية الهامة.

إن القوائم المالية لسنة 2017 تبرز مجموعا صافيا للموازنة بمقدار 174.370.035 دينار وريحا صافيا بمقدار 3.595.850 دينار

في رأينا، إن القوائم المالية المرفقة تظهر بصورة عادلة من جميع النواحي الجوهرية، المركز المالي للشركة كما في 31 ديسمبر 2017، وأدائها المالي وتدفقاتها النقدية للسنة المنتهية في ذلك التاريخ، وفقاً للمعايير المحاسبية التونسية.

**2- أساس الرأي**

لقد قمنا بتدقيقنا وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعمول بها في البلاد التونسية. إن مسؤولياتنا وفقاً لهذه المعايير موضحة لاحقاً في تقريرنا ضمن فقرة 'مسؤولية المدقق حول تدقيق القوائم المالية'. نحن مستقلين عن الشركة وفقاً لمتطلبات معايير السلوك الأخلاقي ذات الصلة بتدقيقنا للقوائم المالية، وإننا قد أوفينا بمسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لتلك المتطلبات. في اعتقادنا أن أدلة التدقيق التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتوفر أساساً لإبداء رأينا.

### 3- فقرة ملاحظة

دون التأثير على رأينا المذكور أعلاه نود لفت انتباهكم إلى ما يلي:  
يوجد ضمن خصوم الشركة أرصدة دائنة عالقة بالقوائم المالية تجاه حرقاء تم استيفاء آجال عقودهم مع الشركة أو فسخها أو تجميدها و التي تعود إلى سنوات 2016 و ما قبلها و ذلك بمبلغ جملي يقدر بحوالي 403 ألف دينار.  
تطهير هذه الأرصدة، بعد المصادقة عليها من طرف مجلس الإدارة، سوف يكون له تأثير ايجابي على الأموال الذاتية للشركة.

### 4- تقرير التصرف السنوي

إن مجلس الإدارة مسؤول عن المعلومات المعروضة في تقرير التصرف السنوي  
إن رأينا حول القوائم المالية لا يشمل المعلومات المعروضة في هذا التقرير وإنما لا نبدي أي نوع من التأكيد حولها .

طبقا للفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، فإن مسؤوليتنا تتمثل في التأكد من مدى تطابق المعلومات حول الوضعية المالية وحسابات الشركة المعروضة في تقرير مجلس الإدارة وضمن الوثائق المعروضة على المساهمين مع المعلومات المذكورة ضمن القوائم المالية. وانه ليس لنا ملاحظات حول ذلك.

### 5- مسؤوليات الإدارة و الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة عن القوائم المالية

إن مجلس الإدارة مسؤول عن إعداد القوائم المالية وعرضها بصورة عادلة وفقا لمعايير المحاسبة التونسية، وعن الرقابة الداخلية التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكنها من إعداد قوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناشئة عن غش أو عن خطأ.

عند إعداد القوائم المالية، تكون الإدارة مسؤولة عن تقييم قدرة الشركة على إستمرارية الاستغلال والإفصاح، عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بإستمرارية الاستغلال واستخدام أساس إستمرارية الاستغلال المحاسبي، ما لم تنوي الإدارة تصفية الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلا واقعيًا غير ذلك.

إن الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولين على الإشراف على عملية التقارير المالية.

## 6- مسؤولية المدقق حول تدقيق القوائم المالية

إن أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت القوائم المالية ككل خالية من الأخطاء الجوهرية، سواء كانت ناشئة عن غش أو خطأ، وإصدار تقريرنا الذي يتضمن رأينا.

التأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي تم القيام به وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعمول بها في البلاد التونسية سيكشف دائماً أي خطأ جوهري، إن وجد. إن الأخطاء يمكن أن تنشأ من الغش أو الخطأ، وتعتبر جوهرياً إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، ممكن أن تؤثر بشكل معقول على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل مستعملي هذه القوائم المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعمول بها في البلاد التونسية، نقوم بممارسة الإجتهد المهني والمحافظة على تطبيق مبدأ الشك المهني خلال التدقيق، بالإضافة إلى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في القوائم المالية، سواء كانت ناشئة عن غش أو خطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة لتوفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف الأخطاء الجوهرية الناتجة عن غش أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن الغش قد يشمل على التواطؤ، التزوير، الحذف المتعمد، سوء التمثيل أو تجاوز للرقابة الداخلية.

- الحصول على فهم للرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لغرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخلية في الشركة.
- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.

- الاستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس استمرارية الاستغلال، بناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هناك وجود لعدم تيقن جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على استمرارية الاستغلال كمنشأة مستمرة. إذا استنتجنا عدم وجود تيقن جوهري، فإننا مطالبون أن نلفت الإنتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في القوائم المالية، وإذا كان الإفصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فنقوم بتعديل رأينا.

إن استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنه من الممكن أن تتسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توقف الشركة على الإستمرار كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للقوائم المالية بما فيها الإفصاحات وفيما إذا كانت القوائم المالية تمثل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

• لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أية نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تحديدها خلال تدقيتنا.

## II- تقرير حول المتطلبات القانونية والتشريعية الأخرى

### 1- نجاعة نظام الرقابة الداخلية

عملا بأحكام الفصل 3 (جديد) من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بفحص نظام الرقابة الداخلية. وتم تقديم ملاحظتنا وتوصياتنا المتعلقة بالإجراءات الإدارية والمالية والمحاسبية إلى الإدارة العامة ضمن تقرير منفرد. وتجدر الإشارة إلى أن فحصنا لنظام الرقابة الداخلية الخاص بمعالجة المعلومات المحاسبية وإعداد وعرض القوائم المالية لم يبرز نقائص جوهرية من شأنها أن تؤثر على رأينا حول القوائم المالية.

### 2- مسك حسابات الأوراق المالية

عملا بأحكام الفصل 19 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، فإنه لم يتبين لنا ما من شأنه الاعتقاد أن مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة لا يتوافق مع التشريع الجاري به العمل.





تونس في 7 أبريل 2018

**التقرير الخاص لمراقب الحسابات  
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017**

**السادة مساهمي الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية**

في إطار مهمة مراقبة حسابات الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية ، نقدم لكم تقريرنا الخاص المتعلق بالإتفاقيات المنصوص عليها بالفصول 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية.

نتمثل مسؤوليتنا في التأكد من إحترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على هذه الإتفاقيات أو العمليات، وكذلك عرضها الصحيح في القوائم المالية. هذا وليس من مهامنا البحث بصفة خاصة عن الوجود المحتمل لمثل هذه الإتفاقيات أو العمليات ولكنه يتعين علينا أن نعلمكم بخصائصها وشروطها الأساسية دون الحاجة إلى إبداء رأي حول جدواها وسلامة أسسها، وذلك على أساس المعلومات التي وقع مدنا بها وتلك التي تم التعرف عليها من خلال إجراءات التدقيق التي قمنا بها. يتعين عليكم طبقا للفصل 200 من مجلة الشركات التجارية النظر في الفائدة المرجوة من إبرام هذه الإتفاقيات أو العمليات وذلك بغية المصادقة عليها.

**أ- الإتفاقيات والإلتزامات المبرمة خلال سنة 2017 :**

لم يقع إعلاننا من طرف الإدارة العامة بوجود إتفاقيات أو عمليات أخرى تم إبرامها خلال سنة 2017 تدخل تحت طائلة الفصول المذكورة أعلاه.

**ب - الإتفاقيات والإلتزامات المبرمة المتعلقة بسنوات قارطة**

تم في سنة 2015 إبرام ملحق لعقد الكراء الممضى في 03 جانفي 2013 بين شركة كوتيناس والهيئة العامة للتأمين، علما وأن من بين ممثلي الدولة التونسية في مجلس إدارة كوتيناس، وزارة المالية التي يمثلها مسؤول من الهيئة العامة للتأمين.

وتبعاً لهذا الملحق الذي بمقتضاه تم تنقيح الفصول 1 و 2 و 3 و 4 من العقد الأصلي، فإن التسويغ يتعلق بالأجزاء التالية من العمارة الكائنة ب 7 نهج ألاس بحي مونبليزير:

- الطابق الأول والرابع والخامس بداية من 01 جويلية 2015 مقابل معلوم كراء سنوي يبلغ 43.500 دينار دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة أي (ما يقابل 10.875 دينار كل ثلاثية) مع زيادة ب 5% سنويا

- شقة بالطابق الأرضي بداية من 01 ماي 2015 مقابل معلوم كراء سنوي يبلغ 7.380 دينار دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة أي (ما يقابل 1.845 دينار كل ثلاثية) مع زيادة ب 5% سنويا

لم يقع إعلاننا من طرف الإدارة العامة بوجود إتفاقيات أو عمليات تدخل تحت طائلة الفصول المذكورة أعلاه متعلقة بسنوات فارطة ولازالت بصدد الإنجاز خلال سنة 2017 عدا عقد التسويغ المبرم سابقا مع الهيئة العامة للتأمين والذي تم تنقيحه في سنة 2015 مثلما هو مبين في الفقرة السابقة.

#### ت-التزامات وتعهدات شركة كوتيناس" نحو المسيرين

1- أن الأجر و المنح والإمتيازات العينية التي تحصل عليها الرئيس المدير العام للشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية بعنوان سنة 2017 طبقا لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 20 ديسمبر 2013 مفصلة كالآتي:

- أجر خام سنوي: 96.656 دينار (أجر صافي 5.500 دينار)
  - سيارة وظيفية وسيارة لاستعمالات شخصية
  - 500 لتر من الوقود شهريا
  - التكاليف بأعباء المكالمات الهاتفية
  - منحة سنوية يقع تحديدها من طرف مجلس الإدارة، و قد حددت المنحة الراجعة لسنة 2016 الممنوحة في سنة 2017 مبلغا صافيا قدره 19.800 دينار.
- 2- يتحصل أعضاء مجلس الإدارة على مكافأة الحضور وقد قررت الجلسة العامة المنعقدة في 27 أبريل 2017 صرف مبلغ خام بمقدار 5.000 دينار لكل عضو. هذا وقد بلغت قيمة مكافأة الحضور التي تم صرفها في سنة 2017 مبلغا خاما قدره 53.750 ديناراً
- 3- يتحصل أعضاء لجنة التدقيق على مكافأة الحضور وقد قررت الجلسة العامة المنعقدة في 27 أبريل 2017 صرف مبلغ خام بمقدار 5.000 دينار لكل عضو هذا وقد بلغت قيمة مكافأة الحضور التي تم صرفها في سنة 2017 مبلغا خاما قدره 13.750 ديناراً

كما أنه خلال القيام بأعمال مراقبة الحسابات لم نتعرض لوجود عمليات تدخل تحت طائلة الفصول المذكورة أعلاه عدا العمليات الجارية والمبرمة بشروط عادية مع شركات معيدي التأمين الممثلة في مجلس الإدارة.

مراقب الحسابات  
اتحاد المراجعة التونسي  
عبد اللطيف عباس



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et M. Mustapha MEDHIOUB.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>ACTIFS</b>			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	4 671 188	14 431 009
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	809 907 969	578 771 502
Portefeuille-titres de placement	6	1 202 092	1 286 532
Portefeuille d'investissement	7	9 359 953	9 359 953
Valeurs Immobilisées	8	13 564 933	10 290 595
Autres actifs	9	14 024 615	17 056 109
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>852 730 750</u></b>	<b><u>631 195 700</u></b>
		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>PASSIFS</b>			
	Notes		
Concours bancaires	10	15 660 880	11 722 960
Dettes envers la clientèle	11	8 524 277	5 199 476
Emprunts et dettes rattachées	12	610 356 838	487 100 412
Fournisseurs et comptes rattachés	13	140 514 665	67 519 395
Autres passifs	14	5 166 903	5 566 418
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>780 223 563</u></b>	<b><u>577 108 661</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		40 180 000	28 700 000
Réserves		5 783 659	5 041 480
Prime d'émission		13 996 000	8 830 000
Actions propres		(832 733)	(398 915)
Résultats reportés		5 177 500	4 846 306
Résultat de l'exercice		8 202 760	7 068 169
<b>Total des capitaux propres</b>	15	<b><u>72 507 187</u></b>	<b><u>54 087 039</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>852 730 750</u></b>	<b><u>631 195 700</u></b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 Décembre 2017**  
*(Exprimé en dinars)*

	<b>31 Décembre <u>2017</u></b>	<b>31 Décembre <u>2016</u></b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>131 345 437</b>	<b>124 288 424</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 258 490	50 146 914
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	85 086 947	74 141 510
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>1 710 135 150</b>	<b>1 269 917 906</b>
Cautions Reçues	630 472 460	482 579 060
Garanties Reçues	336 570	630 963
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	132 081 226	94 177 649
Valeurs des biens, objet de leasing	947 244 894	692 530 235
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>49 799 645</b>	<b>37 505</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	49 770 000	-
Effets escomptés sur la clientèle	29 645	37 505

**ETAT DE RESULTAT**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	69 619 440	51 826 610
Intérêts et charges assimilées	17	(44 095 868)	(30 433 146)
Produits des placements	18	184 389	561 512
Autres produits d'exploitation	19	30 266	28 825
<b>Produits nets</b>		<u>25 738 226</u>	<u>21 983 800</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	20	7 047 593	5 465 389
Dotations aux amortissements	21	596 503	512 335
Autres charges d'exploitation	22	3 579 811	3 288 798
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>11 223 906</u>	<u>9 266 522</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>14 514 320</u>	<u>12 717 278</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	2 862 275	2 462 429
Dotations nettes aux autres provisions	24	141 050	447 285
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>11 510 996</u>	<u>9 807 564</u>
Autres pertes ordinaires	25	(437 315)	(15 366)
Autres gains ordinaires	26	81	59 161
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>11 073 761</u>	<u>9 851 359</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(2 296 801)	(2 024 139)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>8 776 960</u>	<u>7 827 221</u>
Contribution conjoncturelle	27	(574 200)	(759 052)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>8 202 760</u>	<u>7 068 169</u>
<b>Résultat par action</b>		<b>1,256</b>	<b>1,119</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	28	448 108 048	334 539 023
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(551 002 909)	(411 149 263)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(10 839 314)	(8 203 588)
Intérêts payés	31	(41 242 920)	(27 791 865)
Impôts et taxes payés	32	(3 669 680)	(1 737 614)
Restitution du crédit de TVA		19 723 440	-
Autres flux liés à l'exploitation	36	(1 672 405)	2 007 799
		<u>(140 595 741)</u>	<u>(112 335 509)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(3 937 844)	(5 167 220)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	160 000	55 499
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 046 664)
		<u>(3 777 844)</u>	<u>(7 158 385)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	15	13 776 000	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(1 033 154)	(656 955)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	15	595 791	258 491
Dividendes et autres distributions	35	(3 121 250)	(2 350 854)
Encaissements provenant des emprunts	12	898 230 000	671 000 000
Remboursements d'emprunts	12	(777 771 543)	(552 035 629)
		<u>130 675 844</u>	<u>116 215 053</u>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<u>(13 697 741)</u>	<u>(3 278 841)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	2 708 050	5 986 891
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	(10 989 692)	2 708 050

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2017	2016		2017	2016		2017	2016
Intérêts de leasing	66 738 625	49 446 765	Intérêts et charges assimilés	44 095 868	30 433 146			
Intérêts de retard	867 800	922 499						
Variation des produits réservés	(274 147)	(317 561)						
Produits accessoires	2 287 162	1 774 907						
Autres produits d'exploitation	30 266	28 825						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>69 649 706</u>	<u>51 855 435</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>44 095 868</u>	<u>30 433 146</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>25 553 838</u>	<u>21 422 288</u>
Marge commerciale (PNB)	25 553 838	21 422 288	Autres charges d'exploitation	3 579 811	3 288 798			
Produits des placements	184 389	561 512	Charges de personnel	7 047 593	5 465 389			
<u>Sous total</u>	<u>25 738 226</u>	<u>21 983 800</u>	<u>Sous total</u>	<u>10 627 403</u>	<u>8 754 187</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>15 110 823</u>	<u>13 229 613</u>
Excédent brut d'exploitation	15 110 823	13 229 613	Dotations aux amortissements et aux résorptions	596 503	512 335			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 394 633	1 093 001	- Pour dépréciation des créances	3 826 908	3 355 430			
- pour titres de participation	102 371	108 425	- Collectives	430 000	200 000			
Autres produits ordinaires	81	59 161	- Pour dépréciation des titres	96 540	116 325			
			- Pour risques et charges	75 000	389 375			
			- Pour autres actifs	71 881	50 010			
<u>Sous total</u>	<u>16 607 909</u>	<u>14 490 200</u>	Autres pertes ordinaires	437 315	15 366			
Résultat des activités ordinaires	8 776 960	7 827 221	Impôts sur les bénéfices	2 296 801	2 024 139			
			<u>Sous total</u>	<u>7 830 948</u>	<u>6 662 980</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>8 776 960</u>	<u>7 827 221</u>
			Contribution onjoncturelle	574 200	759 052			
<u>Sous total</u>	<u>8 776 960</u>	<u>7 827 221</u>	<u>Sous total</u>	<u>574 200</u>	<u>759 052</u>	<u>Résultat net</u>	<u>8 202 760</u>	<u>7 068 169</u>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

### *1-1 Présentation générale*

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017, à 40.180.000 Dinars composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

### *1-2 Régime fiscal*

#### *1-2-1 Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

#### *1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### *1-2-3 Autres impôts et taxes :*

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

#### **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### *3-1 Bases de mesure*

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### *3-2 Unité monétaire*

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

#### *3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*

##### *3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de HannibalLease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### *Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

### Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

### *3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### - Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en

résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### - Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### - Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

#### *3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères:*

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice

#### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

### **3-4 Contrôle fiscal**

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 748.431 DT dont 262.537 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2015 de 2.795.985 DT à 2.176.671 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2017, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en mars 2017.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 429.826 DT dont 62.738 DT de pénalités, le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2015 de 2.795.985 DT à 2.203.671.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a enregistré des pertes pour un montant de 557.800 DT et a procédé à la reprise sur les provisions antérieures pour 389.375 DT.

### *3-5Contrôle social*

Au cours de l'exercice 2017, la société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2016.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément de cotisations en principal de 187.439 DT.

## NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques	4 670 288	14 429 802
- Caisses	900	1 208
<u>Total</u>	<u>4 671 188</u>	<u>14 431 009</u>

## NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>831 314 179</b>	<b>595 774 724</b>
Encours financiers	804 981 509	574 517 361
Impayés	29 560 226	24 089 705
Intérêts échus différés	(3 347 211)	(2 883 079)
Valeurs à l'encaissement	119 656	50 736
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>6 087 383</b>	<b>7 353 950</b>
<b><u>Total brut des créances leasing</u></b>	<b><u>837 401 562</u></b>	<b><u>603 128 674</u></b>
<b><u>A déduire couverture</u></b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 521 216)	(8 295 032)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 185 054)	(11 978 963)
Provisions collectives	(3 030 000)	(2 600 000)
Provisions additionnelles	(61 796)	(61 796)
Produits réservés	(1 695 527)	(1 421 380)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b><u>809 907 969</u></b>	<b><u>578 771 502</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b><u>581 871 311</u></b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	549 729 502
- Relocations	15 041 521
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(305 156 200)
- Relocations	(13 958 674)
- Cessions à la valeur résiduelle	(224 099)
- Cessions anticipées	(16 234 470)
<b><u>Solde au 31 décembre 2017</u></b>	<b><u>811 068 892</u></b>

## 5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Créance à plus de cinq ans		13 531 308	5 877 882
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		566 386 927	403 221 131
- Créance à moins d'un an		341 749 529	243 449 101
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	921 667 764	652 548 114
- Revenus à plus de cinq ans		2 232 496	784 186
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		67 290 819	47 725 627
- Revenus à moins d'un an		62 557 911	45 667 836
Total des produits financiers non acquis	(2)	132 081 226	94 177 649
- Valeurs résiduelles	(3)	4 804 713	3 006 926
- Contrats suspendus	(4)	10 590 258	13 139 971
- Contrats en cours	(5)	6 087 383	7 353 950
<b>Encours financiers des contrats de leasing</b>	<b>(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>811 068 892</b>	<b>581 871 311</b>

## 5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

### 5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Bâtiment et travaux publics		187 711 823	125 445 435
- Industrie		97 224 576	59 837 015
- Tourisme		77 228 655	54 339 878
- Commerce et services		359 367 884	269 248 114
- Agriculture		89 535 954	73 000 869
<b>Total</b>		<b>811 068 892</b>	<b>581 871 311</b>

### 5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Equipements		118 996 093	81 356 645
- Matériel roulant		556 969 089	423 696 415
- Matériel spécifique		83 917 523	41 402 353
<b>Sous Total</b>		<b>759 882 705</b>	<b>546 455 413</b>
- Immobilier		51 186 187	35 415 898
<b>Total</b>		<b>811 068 892</b>	<b>581 871 311</b>

## 5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>Clients ordinaires (1)</b>		<b>16 048 836</b>	<b>12 200 051</b>
Inférieur à 1 mois		7 642 987	5 640 104
Entre 1 à 3 mois		4 798 014	3 876 324
Entre 3 et 6 mois		973 914	786 231
Entre 6 mois et 1 année		947 215	732 912
Supérieur à 1 année		1 686 704	1 164 480
<b>Clients litigieux (2)</b>		<b>13 511 390</b>	<b>11 889 654</b>
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>29 560 226</b>	<b>24 089 705</b>

**Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	685 511 130	102 494 364	1 449 968	629 075	14 896 972	804 981 509
Impayés	2 228 888	9 690 323	508 720	605 930	16 526 365	29 560 226
Contrats en instance de mise en force	5 759 572	327 475	-	-	336	6 087 383
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>693 499 590</b>	<b>112 512 162</b>	<b>1 958 688</b>	<b>1 235 005</b>	<b>31 423 673</b>	<b>840 629 117</b>
Avances reçues (*)	(7 767 430)	(185)	(384)	-	(750 277)	(8 518 277)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>685 732 160</b>	<b>112 511 977</b>	<b>1 958 303</b>	<b>1 235 005</b>	<b>30 673 396</b>	<b>832 110 841</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>43 520 602</b>	<b>2 737 888</b>	-	-	-	<b>46 258 490</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>729 252 762</b>	<b>115 249 866</b>	<b>1 958 303</b>	<b>1 235 005</b>	<b>30 673 396</b>	<b>878 369 331</b>
Produits réservés	-	-	(51 782)	(53 275)	(1 590 470)	(1 695 527)
Provisions sur encours financiers	-	-	(5 944)	(21 214)	(8 494 058)	(8 521 216)
Provisions sur impayés	-	-	(34 829)	(272 787)	(13 877 438)	(14 185 054)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(61 796)	(61 796)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(92 555)</b>	<b>(347 277)</b>	<b>(24 023 761)</b>	<b>(24 463 593)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>729 252 762</b>	<b>115 249 866</b>	<b>1 865 748</b>	<b>887 728</b>	<b>6 649 635</b>	<b>853 905 737</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,22%</b>	<b>0,14%</b>	<b>3,49%</b>	
			<b>3,86%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2016</b>			<b>4,68%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>4,73%</b>	<b>28,12%</b>	<b>78,32%</b>	
			<b>72,23%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016</b>			<b>71,37%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Actions cotées	1 422 343	1 590 343
- Titres SICAV	89 298	11 569
<b>Total brut</b>	<b><u>1 511 641</u></b>	<b><u>1 601 913</u></b>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(309 549)	(315 380)
<b>Total net</b>	<b><u>1 202 092</u></b>	<b><u>1 286 532</u></b>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	2,327	(44 855)	0,046%
SAH	23 550	1,000	6,494	152 923	15,432	-	0,064%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,991	(19 921)	0,087%
Tawasool	120 000	1,000	1,100	132 000	0,374	(87 120)	0,111%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	16,435	-	0,064%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	2,662	(147 617)	0,104%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706	6,103	(10 036)	0,033%
<b>Total</b>				<b>1 422 343</b>		<b>(309 549)</b>	

## NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Titres de participation	8 778 841	8 778 841
- Titres immobilisés	581 112	581 112
<b>Total</b>	<b><u>9 359 953</u></b>	<b><u>9 359 953</u></b>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA	29,84%	3 939 342	1	4 739 341 **	2010-2013-2014-2016
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
<b>Total</b>				<b><u>8 778 841</u></b>	

(\*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(\*\*) L'acquisition des 3.939.342 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action et 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

<b>Emetteur</b>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
Total					<hr/> 581 112	

## Note 8: Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	451 849	92 650	-	-	544 499	337 217	60 172	-	397 389	-	147 109
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>451 849</b>	<b>92 650</b>	-	-	<b>544 499</b>	<b>337 217</b>	<b>60 172</b>	-	<b>397 389</b>	-	<b>147 109</b>
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	792 782	131 526	-	924 308	-	1 706 218
Matériel de transport	20,0%	939 638	3 603	-	-	943 241	503 964	160 812	-	664 776	-	278 465
Equipements de bureau	10,0%	682 639	25 641	-	-	708 280	462 820	51 378	-	514 198	-	194 081
Matériel informatique	33,3%	502 454	28 276	-	-	530 729	388 365	60 672	-	449 037	-	81 692
Installations générales	10,0%	655 636	1 921	-	-	657 557	361 716	61 011	-	422 728	-	234 830
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	35 744	2 831	-	38 576	-	7 310
Immobilisations en cours		943 484	3 444 794	376 921	186 900	4 578 299	-	-	-	-	-	4 578 299
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		650 952	392 758	(376 921)	-	666 789	-	-	-	-	-	666 789
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>12 971 354</b>	<b>3 896 993</b>	-	<b>186 900</b>	<b>16 681 446</b>	<b>2 545 391</b>	<b>468 232</b>	-	<b>3 013 623</b>	<b>250 000</b>	<b>13 417 824</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>13 423 203</b>	<b>3 989 643</b>	-	<b>186 900</b>	<b>17 225 945</b>	<b>2 882 608</b>	<b>528 404</b>	-	<b>3 411 012</b>	<b>250 000</b>	<b>13 564 933</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Charges reportées	1 707 776	1 502 119
- Dépôts et cautionnements versés	40 100	40 100
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 308 369	1 252 414
- Personnel, avances et acomptes	31 488	34 517
- Etat, crédit de TVA	8 265 350	12 687 499
- Etat, compte d'attente TVA	1 299 398	677 062
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054
- Compte courant "AMILCAR LLD"	100 000	100 000
- Compte courant "NIDA"	250 000	-
- Produits à recevoir des tiers	859 301	489 489
- Débiteurs divers	50 942	110 181
- Charges constatées d'avances	92 789	71 745
<u>Total brut</u>	<u>14 223 719</u>	<u>17 183 332</u>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(199 104)	(127 223)
<u>Montant net</u>	<u>14 024 615</u>	<u>17 056 109</u>

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES**  
**AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	204 297	675 567	471 270	68 099	539 369	136 198
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	158 279	-	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	4 327 245	729 554	5 056 799	2 825 126	660 096	3 485 221	1 571 578
<b>TOTAUX</b>		<b>4 956 794</b>	<b>933 852</b>	<b>5 890 645</b>	<b>3 454 675</b>	<b>728 195</b>	<b>4 182 869</b>	<b>1 707 776</b>

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente un solde nul. Les dernières dépenses remontent à l'année 2011 et sont relatives à l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches organisationnelles réalisée par un cabinet externe.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 660.096 figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques, découverts	15 660 880	11 722 960
<u>Total</u>	<u>15 660 880</u>	<u>11 722 960</u>

## NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 518 277	5 193 476
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>8 524 277</u>	<u>5 199 476</u>

## NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques locales	200 199 874	141 054 211
- Banques étrangères	27 854 341	28 639 546
- Emprunts obligataires	236 243 000	210 145 000
- Certificats de dépôt	58 500 000	46 500 000
- Certificats de leasing	76 000 000	52 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>598 797 215</u>	<u>478 338 758</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 270 690	810 655
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	597 355	597 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 339 656	7 207 584
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 245 963	723 066
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(894 040)	(577 006)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 559 623</u>	<u>8 761 655</u>
<u>Total</u>	<u>610 356 838</u>	<u>487 100 412</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)**

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b><u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u></b>								
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	35 000 000	110 000 000	(110 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	103 500 000	(81 500 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ELWIFAK BANK	5 000 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 000 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	4 000 000	6 000 000	(9 000 000)	1 000 000	-	1 000 000
<b><u>Sous-total</u></b>			<b>52 000 000</b>	<b>224 500 000</b>	<b>(200 500 000)</b>	<b>76 000 000</b>	<b>-</b>	<b>76 000 000</b>
Certificats de dépôt	58 500 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	46 500 000	459 500 000	(447 500 000)	58 500 000	-	58 500 000
<b><u>Sous-total</u></b>			<b>46 500 000</b>	<b>459 500 000</b>	<b>(447 500 000)</b>	<b>58 500 000</b>	<b>-</b>	<b>58 500 000</b>
<b><u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u></b>			<b>98 500 000</b>	<b>684 000 000</b>	<b>(648 000 000)</b>	<b>134 500 000</b>	<b>-</b>	<b>134 500 000</b>
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>								
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	-	-	-	-	-
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	-	-	-	-	-
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	8 000 000	-	(4 000 000)	4 000 000	-	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	23 288 000	-	(6 000 000)	17 288 000	11 288 000	6 000 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	23 200 000	-	(6 016 000)	17 184 000	11 168 000	6 016 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	27 760 000	-	(2 240 000)	25 520 000	19 520 000	6 000 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	23 897 000	-	(1 103 000)	22 794 000	17 794 000	5 000 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	40 000 000	-	(3 334 000)	36 666 000	33 332 000	3 334 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	20 000 000	-	(4 000 000)	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	40 000 000	-	(2 439 000)	37 561 000	35 122 000	2 439 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	-	20 000 000	-	20 000 000	19 000 000	1 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	-	25 000 000	-	25 000 000	23 254 000	1 746 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	-	14 230 000	-	14 230 000	14 230 000	-
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>			<b>210 145 000</b>	<b>59 230 000</b>	<b>(33 132 000)</b>	<b>236 243 000</b>	<b>196 708 000</b>	<b>39 535 000</b>
<b><u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u></b>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	5 639 546	-	(785 205)	4 854 341	3 997 708	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	12 000 000	-	-	12 000 000	12 000 000	-
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	8 000 000	-	-	8 000 000	8 000 000	-
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
<b><u>Total des crédits des banques étrangères</u></b>			<b>28 639 546</b>	<b>-</b>	<b>(785 205)</b>	<b>27 854 341</b>	<b>26 997 708</b>	<b>856 633</b>

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	793 419	-	(793 419)	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	150 000	-	(150 000)	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	105 263	-	(105 263)	-	-	-
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	300 000	-	(300 000)	-	-	-
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	400 000	-	(400 000)	-	-	-
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 750 000	-	(1 000 000)	750 000	-	750 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 035 000	-	(1 331 061)	703 939	-	703 939
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	700 000	-	(400 000)	300 000	-	300 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 362 765	-	(847 202)	515 564	-	515 564
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	2 210 083	-	(1 066 715)	1 143 368	-	1 143 368
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 330 003	-	(641 219)	688 784	-	688 784
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 951 615	-	(1 084 266)	867 350	-	867 350
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 350 000	-	(600 000)	750 000	150 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	900 000	-	(400 000)	500 000	100 000	400 000
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 484 224	-	(782 016)	1 702 208	297 843	1 404 365
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	823 450	-	(400 251)	423 199	-	423 199
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	822 210	-	(537 513)	284 697	-	284 697
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	954 919	-	(530 144)	424 776	-	424 776
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	825 000	-	(300 000)	525 000	225 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	825 000	-	(300 000)	525 000	225 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 250 000	-	(555 556)	694 444	138 888	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	3 227 439	-	(990 832)	2 236 606	1 169 104	1 067 502
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 967 989	-	(1 012 803)	1 955 186	867 790	1 087 397
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	900 000	-	(300 000)	600 000	300 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 323 529	-	(588 235)	735 294	147 059	588 235
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	3 571 429	-	(714 286)	2 857 143	2 142 857	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	3 250 000	-	(1 000 000)	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	3 250 000	-	(1 000 000)	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)	2 630 446	-	(1 721 318)	909 128	-	909 128
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	2 100 000	-	(600 000)	1 500 000	900 000	600 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 444 444	-	(444 444)	1 000 000	555 556	444 444
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	2 888 889	-	(888 889)	2 000 000	1 111 111	888 889
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 567 027	-	(376 089)	1 190 939	785 829	405 110
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	823 035	-	(197 563)	625 472	412 665	212 808

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 600 000	-	(400 000)	1 200 000	800 000	400 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	2 400 000	-	(600 000)	1 800 000	1 200 000	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(200 000)	600 000	400 000	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	822 957	-	(197 487)	625 470	412 702	212 768
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 600 000	-	(400 000)	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	820 911	-	(198 340)	622 571	409 881	212 690
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 200 000	-	(300 000)	900 000	600 000	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 636 264	-	(395 343)	1 240 921	816 975	423 946
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 284 409	-	(310 689)	973 720	640 818	332 902
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 550 000	-	(600 000)	1 950 000	1 350 000	600 000
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 800 000	-	(400 000)	1 400 000	1 000 000	400 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	4 500 000	-	(1 000 000)	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 684 211	-	(631 579)	2 052 632	1 421 053	631 579
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	3 600 000	-	(800 000)	2 800 000	2 000 000	800 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 361 966	-	(305 991)	1 055 975	728 042	327 933
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 684 211	-	(631 579)	2 052 632	1 421 053	631 579
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 850 000	-	(600 000)	2 250 000	1 650 000	600 000
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	5 000 000	-	(875 737)	4 124 263	3 190 385	933 878
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	10 000 000	-	(2 000 000)	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 000 000	-	(200 000)	800 000	600 000	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	4 750 000	-	(1 000 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 842 105	-	(631 579)	2 210 526	1 578 947	631 579
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(347 641)	1 652 359	1 281 808	370 552
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(525 032)	2 474 968	1 920 555	554 413
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(518 799)	2 481 201	1 925 392	555 810
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(348 799)	1 651 201	1 280 734	370 468
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	-	5 000 000	(1 000 000)	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	-	5 000 000	(526 316)	4 473 684	3 157 895	1 315 790
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(421 307)	4 578 693	3 688 090	890 603
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(421 307)	4 578 693	3 688 090	890 603
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	7 000 000	(244 946)	6 755 054	5 531 015	1 224 039
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	3 000 000	(300 000)	2 700 000	2 100 000	600 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(193 039)	4 806 961	3 935 923	871 038
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	3 000 000	(132 272)	2 867 728	2 350 265	517 463
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	20 000 000	(837 476)	19 162 524	15 672 818	3 489 706
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 146 806	853 194
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	10 000 000	(500 000)	9 500 000	7 500 000	2 000 000
CITIBANK 30 MDT	30 000 000	Crédit relais	20 000 000	64 000 000	(54 000 000)	30 000 000	-	30 000 000
<b>Total des crédits des banques locales</b>			141 054 211	155 000 000	(95 854 338)	200 199 874	118 044 615	82 155 259
<b>Total général</b>			478 338 758	898 230 000	(777 771 543)	598 797 215	341 750 323	257 046 892

## NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	712 924	780 240
<u>Sous total</u>	<u>712 924</u>	<u>780 240</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	22 161	2 793
- Fournisseurs, Assurances décénales	32 430	-
<u>Sous total</u>	<u>54 592</u>	<u>2 793</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	28 331 702	3 367 327
- Effets à payer	111 407 617	63 361 206
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>139 747 149</u>	<u>66 736 362</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>140 514 665</u>	<u>67 519 395</u>

## NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Personnel, rémunérations dues	108	108
- Personnel, provisions pour congés payés	145 643	108 995
- Personnel, autres charges à payer	600 000	465 000
- Etat, retenues sur salaires	154 104	114 314
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 050 308	693 402
- Etat, retenues sur TVA	-	5 095
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	183 018	58 580
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	23 889	29 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	571 614	980 418
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	574 200	759 052
- Etat, autres impôts et taxes à payer	135 568	74 367
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	4 369	3 270
- CNSS	338 128	257 467
- CAVIS	51 798	34 691
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	32 923	24 575
- Crédoeurs divers	456 226	230 351
- Prestataires Assurances	56 438	664 799
- Diverses Charges à payer	663 568	622 809
- Provisions pour risques et charges	125 000	439 375
<u>Total</u>	<u>5 166 903</u>	<u>5 566 418</u>

## NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Capital social	(A)	40 180 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	2 137 538	1 541 814
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Réserve pour fonds social		150 000	-
- Primes d'émission		13 996 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(832 733)	(398 915)
- Complément d'apport		8 142	11 688
- Résultats reportés		5 177 500	4 846 306
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>	(E)	<b>64 304 427</b>	<b>47 018 871</b>
Résultat de l'exercice (1)		8 202 760	7 068 169
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(F)	<b>72 507 187</b>	<b>54 087 039</b>
Nombre d'actions (2)	(C)	6 532 545	6 313 954
Résultat par action (1) / (2)		1,256	1,119

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 Dinars pour le porter de 28.700.000 Dinars à 40.180.000 Dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 DT par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 DT (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à D : 40.180.000 composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 17 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 25 Août 2017, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 4% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2017, soit 321.440 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2016	44 194	398 915
Achats de la période	116 381	1 033 154
Cessions de la période	(66 199)	(595 791)
Complément d'apport		(3 546)
Attribution d'actions gratuites	6 825	
Solde au 31 décembre 2017	101 201	832 733

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2017, 1,28% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 12.393.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	75 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	-	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190
Affectations approuvées par l'A.G.O du 1 <sup>er</sup> Juin 2016		378 798				4 256 905			(4 635 703)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(2 353 400)				(2 353 400)
Rachat d'actions propres							(656 955)			(656 955)
Encaissement de dividendes sur actions propres						2 546				2 546
Cession d'actions propres							259 333	(842)		258 491
Résultat de l'exercice 2016									7 068 169	7 068 169
Solde au 31 décembre 2016	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	-	4 846 306	(398 915)	11 688	7 068 169	54 087 039
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 17 Mai 2017	11 480 000			5 166 000		(2 870 000)				13 776 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2017		595 724			150 000	6 322 445			(7 068 169)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016						(3 157 000)				(3 157 000)
Rachat d'actions propres							(1 033 154)			(1 033 154)
Encaissement de dividendes sur actions propres						35 750				35 750
Cession d'actions propres							599 337	(3 545)		595 791
Résultat de l'exercice 2017									8 202 760	8 202 760
Solde au 31 décembre 2017	40 180 000	2 137 538	3 487 979	13 996 000	150 000	5 177 500	(832 733)	8 142	8 202 760	72 507 187

## NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts de leasing	66 738 625	49 446 765
- Intérêts de retard	867 800	922 499
- Prélouer	253 876	197 414
- Frais de dossier	554 688	515 609
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	488 576	265 298
- Frais de rejet	820 022	654 585
- Commissions d'assurance	170 000	142 000
<b>Total des produits</b>	<b><u>69 893 586</u></b>	<b><u>52 144 170</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	278 845	157 878
Intérêts de retard antérieurs	29 596	8 021
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(562 855)	(433 692)
Intérêts de retard	(19 732)	(49 768)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>(274 147)</u></b>	<b><u>(317 561)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>69 619 440</u></b>	<b><u>51 826 610</u></b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	561 377 391	414 960 399
. A la fin de la période	794 391 251	561 377 391
. Moyenne (A)	677 884 321	488 168 895
- Intérêts de la période (B)	66 738 625	49 446 765
- Taux moyen (B) / (A)	9,85%	10,13%

## NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 452 078	13 865 384
- Intérêts des crédits des banques locales	12 730 910	8 366 786
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 602 827	921 863
- Intérêts des autres opérations de financement	9 912 460	6 543 913
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	660 096	489 612
<b>Total des charges financières des emprunts (A)</b>	<b><u>42 358 371</u></b>	<b><u>30 187 558</u></b>
- Intérêts des comptes courants	1 699 899	242 566
- Autres charges financières	37 597	3 023
<b>Total des autres charges financières</b>	<b><u>1 737 497</u></b>	<b><u>245 589</u></b>
<b>Total général</b>	<b><u>44 095 868</u></b>	<b><u>30 433 146</u></b>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	478 338 758	359 374 386
. A la fin de l'exercice	598 797 215	478 338 758
. Moyenne (B)	538 567 986	418 856 572
- Taux moyen (A) / (B)	7,86%	7,21%

## NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dividendes	193 328	237 221
- Plus values sur cession des actions	-	110 421
- Plus values sur cession des titres SICAV	88	7 330
- Revenus des comptes créditeurs	94 416	87 264
- Moins values sur cession des titres SICAV	-	(2 704)
- Moins values sur cession des titres cotés	(113 019)	-
- Revenus des certificats de dépôt	-	106 740
- Revenus des comptes courants associés	8 877	8 000
- Plus values latentes sur titres SICAV	699	490
- Jetons de présences reçus des filiales	-	6 750
<u>Total</u>	<u>184 389</u>	<u>561 512</u>

## NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits locatifs	30 266	28 825
<u>Total</u>	<u>30 266</u>	<u>28 825</u>

## NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Salaires et complément de salaires	5 560 299	4 350 552
- Cotisations de sécurité sociale	1 003 296	759 262
- Autres charges sociales	483 998	355 575
<u>Total</u>	<u>7 047 593</u>	<u>5 465 389</u>

## NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	60 172	39 691
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	468 232	472 644
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	68 099	-
<u>Total</u>	<u>596 503</u>	<u>512 335</u>

## NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Achat de matières et fournitures	353 671	330 762
<u>Total des achats</u>	<u>353 671</u>	<u>330 762</u>
- Locations	414 596	368 246
- Entretien et réparations	83 996	73 759
- Primes d'assurances	111 333	96 076
- Etudes, recherches et services extérieurs	119	-
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>610 044</u>	<u>538 081</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	461 445	433 839
- Publicités, publications, relations publiques	443 260	527 139
- Déplacements, missions et réceptions	210 194	238 647
- Frais postaux et de télécommunications	320 219	264 050
- Services bancaires et assimilés	458 955	358 957
- Autres	219 319	157 773
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 113 391</u>	<u>1 980 404</u>
- Jetons de présence	75 000	75 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	18 750	18 750
- Rémunération du Comité de risques	18 750	18 750
<u>Total des charges diverses</u>	<u>112 500</u>	<u>112 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	162 151	123 273
- T.C.L	161 004	121 587
- Droits d'enregistrement et de timbres	44 633	49 439
- Autres impôts et taxes	22 417	32 752
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>390 205</u>	<u>327 050</u>
<u>Total général</u>	<u>3 579 811</u>	<u>3 288 798</u>

## NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 826 908	3 328 946
- Dotations aux provisions collectives	430 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 394 633)	(1 093 001)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	26 484
<u>Total</u>	<u>2 862 275</u>	<u>2 462 429</u>

## NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	71 881	50 010
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	96 540	116 325
- Dotations aux provisions pour risques et charges	75 000	389 375
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(102 371)	(108 425)
<u>Total</u>	<u>141 050</u>	<u>447 285</u>

## NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(389 375)	-
- Redressement social	187 439	-
- Redressement fiscal	557 800	-
- Apurement de comptes	113	14 228
- Pénalités	17 645	255
- Moins value sur cessions d'immobilisations	26 900	21
- Autres pertes ordinaires	36 793	861
<u>Total</u>	<u>437 315</u>	<u>15 366</u>

## NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	46 062
- Autres gains sur éléments exceptionnels	81	13 099
<u>Total</u>	<u>81</u>	<u>59 161</u>

## NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>Résultat comptable</b>	<b>8 202 760</b>	<b>7 068 169</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 256 908	3 555 430
- Dotations aux provisions pour risques et charges	75 000	389 375
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	71 881	50 010
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	96 540	116 325
- Reprises sur provisions fiscales	1 394 633	1 093 001
- Provisions fiscales 2014/2013 pour affaires en cours	3 226 788	2 983 465
- Créances abandonnées	-	14 228
- Impôt sur les sociétés	2 296 801	2 024 139
- Contribution conjonctuelle	574 200	759 052
- Redressements fiscal et social	745 240	-
- Diverses charges non déductibles	100 826	52 941
<b>A déduire</b>		
- Reprises sur provisions comptables	1 394 633	1 093 001
- Provisions fiscales 2014/2013 pour affaires en cours	3 226 788	2 983 465
- Reprises sur provisions pour risques et charges	389 375	-
- Dividendes	193 328	237 221
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>15 837 452</b>	<b>13 792 448</b>
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	4 256 908	3 555 430
Provisions pour dépréciation de titres cotés	96 540	116 325
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>11 484 004</b>	<b>10 120 693</b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 20%)</b>	<b>2 296 801</b>	<b>2 024 139</b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	1 573 425	823 820
- Retenues à la source	151 761	219 900
<b>Impôt à payer (Report d'impôt)</b>	<b>571 615</b>	<b>980 418</b>
<b>Contribution conjonctuelle</b>	<b>574 200</b>	<b>759 052</b>

## NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	24 089 705	20 317 031
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(29 560 226)	(24 089 705)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	50 736	66 110
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(119 656)	(50 736)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(5 193 476)	(5 679 303)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	8 518 277	5 193 476
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(2 883 079)	(2 153 794)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 347 211	2 883 079
- TVA collectée		60 025 117	46 248 673
- TVA collectée sur avances et acomptes		(622 336)	(397 550)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	371 894 824	280 540 698
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	3 185 228	2 726 231
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(1 082 848)	(909 638)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	224 099	365 309
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	16 234 470	9 479 145
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u><b>448 108 048</b></u>	<u><b>334 539 023</b></u>

## NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	66 736 362	31 745 904
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(139 747 149)	(66 736 362)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	549 729 502	390 614 435
- TVA sur Investissements	+	74 278 333	55 495 036
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	29 750	60 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(23 889)	(29 750)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u><b>551 002 909</b></u>	<u><b>411 149 263</b></u>

## NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(34 517)	(21 781)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	31 488	34 517
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(40 100)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	40 100	40 100
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(71 745)	(41 726)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	92 789	71 745
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	780 240	186 948
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(712 924)	(780 240)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	108	2 156
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(108)	(108)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	108 995	97 122
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(145 643)	(108 995)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	465 000	300 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(600 000)	(465 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	-	7 670
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	114 314	90 544
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(154 104)	(114 314)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	-	27 042
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	693 402	467 430
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(1 050 308)	(693 402)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	257 467	209 890
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(338 128)	(257 467)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	34 691	26 782
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(51 798)	(34 691)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	24 575	15 304
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(32 923)	(24 575)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	622 809	561 228
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(663 568)	(622 809)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	343 540	453 000
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(287 585)	(258 050)
- TVA, payée sur biens et services	+	1 176 049	646 632
- Charges de personnel	+ Note 20	7 047 593	5 465 389
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	3 579 811	3 288 798
- Impôts et taxes	- Note 22	(390 205)	(327 050)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>10 839 314</u>	<u>8 203 588</u>

## NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	729 554	957 726
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	58 580	57 202
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(183 018)	(58 580)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	7 207 584	4 402 035
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(8 339 656)	(7 207 584)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	1 408 010	1 041 372
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 868 045)	(1 408 010)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(577 006)	(468 623)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	894 040	577 006
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	723 066	678 853
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(1 245 963)	(723 066)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	44 095 868	30 433 146
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(660 096)	(489 612)
<u>Intérêts payés</u>		<u><b>41 242 920</b></u>	<u><b>27 791 865</b></u>

### NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	980 418	383 764
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(571 614)	(980 418)
- Etat, contribution conjoncturelle début de période	+ Note 14	759 052	-
- Etat, contribution conjoncturelle fin de période	- Note 14	(574 200)	(759 052)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	(118 054)	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	118 054	118 054
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	5 095	8 201
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	-	(5 095)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	74 367	54 841
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(135 568)	(74 367)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	3 270	2 771
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(4 369)	(3 270)
- Régularisation de TVA suite au contrôle fiscal	-	(127 975)	-
- Impôts et taxes	+ Note 22	390 205	327 050
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	574 200	759 052
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	2 296 801	2 024 139
<u>Impôts payés</u>		<u><b>3 669 680</b></u>	<u><b>1 737 614</b></u>

### NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	92 650	105 338
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	3 896 993	1 215 887
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	2 793	3 848 788
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(54 592)	(2 793)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u><b>3 937 844</b></u>	<u><b>5 167 220</b></u>

#### NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	186 900	9 458
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(26 900)	(21)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	-	46 062
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u><b>160 000</b></u>	<u><b>55 499</b></u>

#### NOTE 35 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dividendes	+ Note 15	3 157 000	2 353 400
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(35 750)	(2 546)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u><b>3 121 250</b></u>	<u><b>2 350 854</b></u>

#### NOTE 36 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	489 489	403 461
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(859 301)	(489 489)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	110 181	37 884
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(50 942)	(110 181)
- Placements en début de période	+ Note 6	1 601 913	2 714 220
- Placements en fin de période	- Note 6	(1 511 641)	(1 601 913)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	100 000	100 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(100 000)	(100 000)
- Compte courant "NIDA" en début de période	+ Note 9	-	-
- Compte courant "NIDA" en fin de période	- Note 9	(250 000)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(230 351)	(108 179)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	456 226	230 351
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(664 799)	(292 420)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	56 438	664 799
- Frais d'augmentation du capital	- Note 9	(204 297)	-
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	193 416	352 267
- Plus values latentes sur titres SICAV	- Note 18	699	490
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	(113 019)	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	103 293	208 754
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	81	13 099
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(799 790)	(15 344)
		<u>(1 672 405)</u>	<u>2 007 799</u>
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			

### Note 37 : Informations sur les parties liées :

#### Engagement Leasing

#### AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2017, HL a mis en force 65 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 5 189 102 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 11 552 534 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats s'élève à 590 823 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 7 099 861 dinars.

#### NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 290 141 dinars

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats s'élève à 5 959 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 54 007 dinars.

#### Société Financière Tunisienne

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la Société Financière Tunisienne, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, porte sur un montant de 300 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ce contrat s'élève à 17 876 dinars.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier de ce contrat s'élève à 147 789 dinars.

#### ECLAIR PRYM TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 633 541 dinars

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats s'élève à 31 842 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 250 070 dinars.

#### MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Au cours de l'exercice 2017, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 517 768 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 610 689 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats s'élève à 15 422 dinars.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier de ces contrats s'élève à 615 356 dinars.

#### STE PRYM FASHION TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 29 008 dinars, racheté en 2017.

La marge brute réalisée en 2017 sur ce contrat s'élève à 357 dinars.

#### STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Au cours de l'exercice 2017, HL a mis en force un contrat au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 148 464 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ce contrat s'élève à 1 486 dinars.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier de ce contrat s'élève à 105 374 dinars.

#### STE HERMES CONSEIL

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 102 681 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats est nul.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier de ces contrats s'élève à 2 dinars.

#### Certificats de dépôt

### Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 3décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève 21.820 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 82.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2017 au 27janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 471.094 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 6.500.000 DT.

### Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 15 décembre 2016 et échéant le 14 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 2.602 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 16.500.000 DT, durant la période allant du 14 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 86.242 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 4.000.000 DT.

### Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 8.408 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 36.500.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2017 au 17 janvier 2018, à des taux variant entre7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 213.077 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 3.000.000 DT.

### PRYM FASHION TUNISIE

1- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 14 décembre 2016 et échéant le 13 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 1.201 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 15 janvier 2018, à des taux variant entre7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 57.666 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.000.000 DT.

#### EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 14 décembre 2016 au 19 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 3.003 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 15.500.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 14 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 90.902 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.500.000 DT.

#### SOCIETE ECLAIR PRYM TUNISIE

HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE » dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 22 novembre 2017 au 21 janvier 2018, au taux facial de 7,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4.141 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.000.000 DT.

#### LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 décembre 2016 et échéant le 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4.204 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 20.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2017 au 23 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 115.543 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.500.000 DT.

#### CAPITALEASE SEED FUND 2

HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITALEASE SEED FUND 2 » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 24 mars 2017 au 19 décembre 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26.703 DT.

#### Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 11 novembre 2016 au 9 février 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,33 %.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26.406 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 26.000.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2017 au 28 novembre 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 113.035 DT.

#### Avances en compte courant associés

1- Le conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 8.000 dinars.

2- Le conseil d'administration, réuni le 15 décembre 2017, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « NIDA SA », dans laquelle votre société détient 29,84% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 876 dinars.

#### Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2017 sont au nombre de 11.

Les charges supportées au titre de l'année 2017 s'élèvent à 179 755DT.

#### Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 8 mars 2017, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de HannibalLease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2017 à 31 944 dinars hors taxes, soit 35 779 dinars toutes taxes comprises.

#### Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit:

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017
<b>Avantages à court terme</b>	<b>352 980</b>	<b>1 819</b>	<b>366 920</b>	<b>73 805</b>	<b>112 500</b>	<b>112 500</b>
Rémunérations brutes	290 000		254 052	49 052		
Charges sociales	7 177	1 819	64 748	24 753		
Assurances	55 803		48 121			
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	112 500	112 500
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 255</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>352 980</b>	<b>1 819</b>	<b>377 175</b>	<b>73 805</b>	<b>112 500</b>	<b>112 500</b>

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En outre, le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

NOTE 38 : Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23mars2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

## I- Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 852.730.750 DT, un bénéfice net de 8.202.760 DT et une trésorerie négative à la fin de la période de 10.989.692 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### Dépréciation des créances

#### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 837 402 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 25 798 KDT et les agios réservés ont atteint 1 696 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de

contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

#### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

1- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 82.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 471.094 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 6.500.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 16.500.000 DT, durant la période allant du 14 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 86.242 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 4.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 36.500.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2017 au 17 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 213.077 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 3.000.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 15 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 57.666 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 15.500.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 14 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 90.902 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE » dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 22 novembre 2017 au 21 janvier 2018, au taux facial de 7,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4.141 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.000.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 20.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2017 au 23 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 115.543 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.500.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITALEASE SEED FUND 2 » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 24 mars 2017 au 19 décembre 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26.703 DT.

9- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 26.000.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2017 au 28 novembre 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 113.035 DT

10- Le conseil d'administration, réuni le 15 décembre 2017, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « NIDA SA », dans laquelle votre société détient 29,84% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 876 dinars.

#### I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 DT, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 8 000 dinars.

2- Le conseil d'administration réuni le 8 mars 2017, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2017 à 31 944 dinars hors taxes, soit 35 779 dinars toutes taxes comprises.

3- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 3 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 21.820 DT.

4- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 15 décembre 2016 et échéant le 14 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 2.602 DT.

5- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 8.408 DT.

6- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 14 décembre 2016 et échéant le 13 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 1.201 DT.

7- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 14 décembre 2016 au 19 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 3.003 DT.

8- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 décembre 2016 et échéant le 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4.204 DT.

9- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 11 novembre 2016 au 9 février 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,33 %.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26.406 DT.

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 19 Mai 2017.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 19 Mai 2017. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de

la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2017, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017
<b>Avantages à court terme</b>	<b>352 980</b>	<b>1 819</b>	<b>366 920</b>	<b>73 805</b>	<b>112 500</b>	<b>112 500</b>
Rémunérations brutes	290 000		254 052	49 052		
Charges sociales	7 177	1 819	64 748	24 753		
Assurances	55 803		48 121			
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	112 500	112 500
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 255</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>352 980</b>	<b>1 819</b>	<b>377 175</b>	<b>73 805</b>	<b>112 500</b>	<b>112 500</b>

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »**  
Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Sami MENJOUR.

**BILAN - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2017 31 décembre 2016

**ACTIFS NON COURANTS**

<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	<b>3</b>	26 327	25 162
	Moins : amortissements		<u>-26 327</u>	<u>-24 602</u>
			-	560
	Immobilisations corporelles	<b>3</b>	3 668 565	3 614 247
	Moins : amortissements		<u>-1 711 710</u>	<u>-1 531 060</u>
			1 956 855	2 083 187
	Immobilisations financières	<b>4</b>	17 214 102	17 219 967
	Moins : provisions		<u>-1 579 759</u>	<u>-1 162 211</u>
			15 634 343	16 057 756
	<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>17 591 198</b>	<b>18 141 503</b>
	Autres actifs non courants		-	-
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>17 591 198</b>	<b>18 141 503</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	Stocks	<b>5</b>	67 434 123	66 084 013
	Moins : provisions		<u>-521 795</u>	<u>-521 795</u>
			66 912 328	65 562 218
	Clients et comptes rattachés	<b>6</b>	2 766 731	2 739 914
	Moins : provisions		<u>-129 591</u>	<u>-129 591</u>
			2 637 140	2 610 323
	Autres actifs courants	<b>7</b>	1 449 573	2 022 431
	Moins : provisions		<u>-5 250</u>	<u>-5 250</u>
			1 444 323	2 017 181
	Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	46 103	41 782
	Moins : provisions		<u>-7 560</u>	<u>-7 560</u>
			38 543	34 222
	Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	1 289 141	11 941
	<b>Total des actifs courants</b>		<b>72 321 475</b>	<b>70 235 885</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>89 912 673</b>	<b>88 377 388</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2017 31 décembre 2016

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Réserves		25 087 182	23 876 900
	Autres capitaux propres		8 213 071	8 713 071
	Résultats reportés		2 673 474	3 019 436
	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>41 473 727</b>	<b>41 109 407</b>
	Résultat net de l'exercice	<b>10</b>	1 405 906	2 055 356
	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>11</b>	<b>42 879 633</b>	<b>43 164 763</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>	Emprunts	<b>12</b>	25 221 590	26 229 167
	Autres passifs financiers	<b>13</b>	1 211 578	1 111 821
	Provisions	<b>14</b>	484 591	693 345
	<b>Total des passifs non courants</b>		<b>26 917 759</b>	<b>28 034 333</b>
<b>Passifs courants</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	3 993 224	3 341 898
	Autres passifs courants	<b>16</b>	1 869 849	2 355 417
	Concours bancaires	<b>17</b>	642 090	150 532
	Autres passifs financiers	<b>18</b>	13 610 118	11 330 445
	<b>Total des passifs courants</b>		<b>20 115 281</b>	<b>17 178 292</b>
	<b>Total des passifs</b>		<b>47 033 040</b>	<b>45 212 625</b>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>89 912 673</b>	<b>88 377 388</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2017  
Exercice clos le 31 décembre 2016

		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de biens immobiliers	19	14 142 059	13 651 657
	Produits des participations	20	1 255 501	1 435 450
	Autres produits d'exploitation	21	204 822	171 432
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>15 602 382</b>	<b>15 258 539</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	22	1 350 109	9 669 390
	Achats de terrains	23	-34 672	-7 828 465
	Achats d'études et de prestations de services	24	-477 106	-619 400
	Achats de matériels, équipements et travaux	25	-8 636 796	-8 758 878
	Charges de personnel	26	-1 600 464	-1 691 429
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	27	-391 169	-124 603
	Autres charges d'exploitation	28	-1 080 691	-932 317
	<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-10 870 789</b>	<b>-10 285 702</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 731 593</b>	<b>4 972 837</b>
	Charges financières nettes	29	-2 965 775	-2 721 156
Autres gains ordinaires	30	15 357	133 551	
Autres pertes ordinaires	31	-197 322	-	
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>1 583 853</b>	<b>2 385 232</b>	
Impôt sur les sociétés	32	-177 947	-253 751	
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>1 405 906</b>	<b>2 131 481</b>	
Éléments extraordinaires	33	-	-76 125	
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 405 906</b>	<b>2 055 356</b>	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2017 Exercice clos le 31 décembre 2016  
Notes

		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>Résultat net</b>	<b>1 405 906</b>	<b>2 055 356</b>
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	391 169	124 602
	▪ Variations des :		
	- Stocks	-1 350 110	-9 669 389
	- Clients	-26 817	-77 867
	- Autres actifs	572 858	349 011
	- Fournisseurs et autres passifs	276 239	63 785
	▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-	-110 812
	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>1 269 245</b>	<b>-7 265 314</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	18 177
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-55 481	-61 432
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	301 774	743 501
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-300 230	-632 142
	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-53 937</b>	<b>68 104</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	Dividendes et autres distributions	-1 647 310	-1 647 580
	Encaissements provenant des emprunts	11 830 000	14 400 000
	Remboursements d'emprunts	-10 571 320	-4 253 847
	Fonds social (variation)	-41 036	-38 085
	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-429 666</b>	<b>8 460 488</b>
	<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>785 642</b>	<b>1 263 278</b>
	<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-138 591</b>	<b>-1 401 869</b>
	<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice 9 &amp; 17</b>	<b>647 051</b>	<b>-138 591</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

### NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) est une société anonyme au capital de 5 500 000 DT, divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège social de la SIMPAR est sis à Tunis, 14 rue Masmouda - Mutuelleville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière, en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement, et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole(BNA)	330 000	1 650 000	30,00%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 282	561 410	10,21%
Groupe des Assurances de Tunisie	89 037	445 185	8,09%
Assurance COMAR	73 574	367 870	6,69%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	349 387	1 746 935	31,76%
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>100%</b>

La SIMPAR est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés.

## **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de la SIMPAR ont été arrêtés, au 31 décembre 2017, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

### **1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la TVA déductible conformément aux dispositions de la note commune n°19/2000.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 200 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

### **2. Titres de participation**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

### **3. Stocks**

#### ***3.1. Terrains à bâtir ou à lotir***

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

#### ***3.2. Travaux en cours***

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

#### ***3.3. Travaux terminés***

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

### **4. Provision pour frais de réparation**

Une provision pour frais réparation est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

## 5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêts sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées. Toutefois, les charges d'emprunt encourues lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'un aménagement ne sont pas incorporables.

## 6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque les conditions suivantes sont toutes satisfaites :

- la Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- la Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Les conditions de comptabilisation de la vente d'un bien immobilier sont vérifiées lorsque le contrat de vente est signé par les deux parties et soumis à la formalité d'enregistrement, le bien immobilier est livré à l'acquéreur (établissement d'un procès-verbal de mise en possession et/ou de remise des clés) et le prix de vente est intégralement encaissé par la Société ou que cette dernière dispose de documents probants montrant clairement que l'encaissement intégral du prix de vente est raisonnablement sûr à très court terme (attestation d'octroi d'un prêt pour le financement de l'acquisition du bien immobilier émanant d'un établissement de crédit).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

#### **7. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi**

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale post-retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

## NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Soldes au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
Logiciels	25 162	1 165	-	26 327	24 602	1 725	-	26 327	-	560
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>25 162</b>	<b>1 165</b>	<b>-</b>	<b>26 327</b>	<b>24 602</b>	<b>1 725</b>	<b>-</b>	<b>26 327</b>	<b>-</b>	<b>560</b>
Terrains	1 483 027	-	-	1 483 027	-	-	-	-	1 483 027	1 483 027
Bâtiments administratifs	524 942	-	-	524 942	298 914	23 597	-	322 511	202 431	226 028
Bâtiments de rapport	707 543	-	-	707 543	502 358	97 360	-	599 718	107 825	205 185
Matériel de transport	436 170	-	-	436 170	292 810	46 997	-	339 807	96 363	143 360
Installations générales, Agencements & Aménagements des constructions	240 437	-	-	240 437	240 437	-	-	240 437	-	-
Installations générales, Agencements & Aménagements divers	92 607	31 672	-	124 279	81 750	3 579	-	85 329	38 950	10 857
Équipements de bureaux	64 745	14 233	-	78 978	57 683	3 100	-	60 783	18 195	7 062
Équipements informatiques	64 776	8 413	-	73 189	57 107	6 017	-	63 124	10 065	7 669
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>3 614 247</b>	<b>54 318</b>	<b>-</b>	<b>3 668 565</b>	<b>1 531 060</b>	<b>180 650</b>	<b>-</b>	<b>1 711 710</b>	<b>1 956 855</b>	<b>2 083 187</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>3 639 409</b>	<b>55 483</b>	<b>-</b>	<b>3 694 892</b>	<b>1 555 662</b>	<b>182 375</b>	<b>-</b>	<b>1 738 037</b>	<b>1 956 855</b>	<b>2 083 747</b>

**NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
<b>Participations :</b>	<b>10 774 269</b>	<b>10 809 673</b>
- Titres de participation (*)	11 860 875	11 860 873
- Moins : Provisions	-1 086 606	-1 051 200
<b>Fonds gérés :</b>	<b>4 505 688</b>	<b>5 134 355</b>
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	4 991 801	5 238 326
- Moins : Provisions	-486 113	-103 971
<b>Prêts au personnel :</b>	<b>144 061</b>	<b>89 178</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	151 101	96 218
- Moins : Provisions	-7 040	-7 040
<b>Échéance à plus d'un an sur emprunt national</b>	<b>18 000</b>	<b>24 000</b>
<b>Dépôts et cautionnements versés</b>	<b>192 325</b>	<b>550</b>
<i>Total en DT</i>	<b>15 634 343</b>	<b>16 057 756</b>

**NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION**

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31 décembre 2017		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
<b>Sociétés du Groupe SIMPAR :</b>			<b>5 175 960</b>	<b>318 975</b>	<b>4 856 985</b>
- ESSOUKNA	3 516 863	69,63%	1 762 841	-	1 762 841
- SODET SUD	18 185	6,86%	1 930 125	-	1 930 125
- SOIVM SICAF	54 857	13,71%	534 856	-	534 856
- SAI IFRIKIA	2 227	22,27%	318 975	318 975	-
- Immobilière des Cèllets	40 000	22,22%	200 000	-	200 000
- SIVIA	32 626	23,30%	209 743	-	209 743
- EL MADINA	12 143	13,49%	121 430	-	121 430
- T.I.S	500	20,00%	50 000	-	50 000
- SOGEST	7 471	74,71%	47 990	-	47 990
<b>Sociétés hors Groupe SIMPAR :</b>			<b>6 684 915</b>	<b>767 631</b>	<b>5 917 284</b>
- TUNIS RE	473 351	2,37%	3 506 808	-	3 506 808
- STB	51 039	0,21%	501 582	314 370	187 212
- ATB	60 000	0,08%	365 619	116 559	249 060
- LES CIMENTS DE BIZERTE	36 000	0,10%	286 653	201 621	85 032
- SICAR INVEST (*)	85 000	8,50%	1 179 980	-	1 179 980
- SOMOCER	134 619	0,58%	235 186	82 259	152 927
- SFBT	18 085	0,29%	353 304	-	353 304
- Autres	-	-	255 783	52 822	202 961
<b>TOTAL EN DT</b>			<b>11 860 875</b>	<b>1 086 606</b>	<b>10 774 269</b>

(\*) Au cours de l'année 2017, SICAR INVEST a absorbé SIP SICAR, et ce, par l'augmentation de son capital moyennant une parité de 2 actions SICAR INVEST contre 3 actions SIP SICAR. Suite à cette opération de fusion, la part de la SIMPAR dans le capital de SICAR INVEST est de 8,5%.

#### **NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD**

---

La SIMPAR a procédé, en 2014, à l'acquisition de 4 465 actions SODET SUD, société du Groupe BNA, pour un montant de 558 125 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la SIMPAR a procédé à la souscription de 13 720 actions SODET SUD pour un montant global de 1 372 000 DT.

Après cette opération, la participation de la SIMPAR dans le capital de la SODET SUD remonte à 18 185 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,44%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 42,166 DT, soit une moins-value potentielle de 1 163 336 DT non comptabilisée par la SIMPAR.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert externe au Groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2017 de 14 045 KDT, soit une plus-value latente de 27 740 KDT.

En conclusion, la SIMPAR, tout en s'alignant aux sociétés du Groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

### **NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS**

Les produits à recevoir (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges à payer (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST, société du Groupe BNA, et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été comptabilisés sur la base de situations arrêtées par cette dernière et communiquées à la SIMPAR lors de l'établissement des états financiers relatifs à l'exercice 2017. Ils se présentent comme suit :

<b>Fonds gérés</b>	<b>Montant du fonds géré</b>	<b>Produits à recevoir</b>	<b>Commissions à payer</b>	<b>Résultat sur placement</b>
Fonds géré n°4	791 764	11 208	8 190	3 018
Fonds géré n°8	900 000	16 790	16 090	700
Fonds géré n°15	800 000	28 869	33 774	-4 905
Fonds géré n°22	2 500 000	13 864	28 028	-14 164
<b>Total en DT</b>	<b>4 991 764</b>	<b>70 731</b>	<b>86 082</b>	<b>-15 351</b>

Il s'ensuit que le taux de rentabilité financière global des fonds gérés est nettement inférieur au taux de rendement des placements sans risque offert par le marché, bien entendu sans tenir compte des économies d'impôt sur les sociétés réalisées lors des opérations de réinvestissement exonéré des bénéfices à l'origine de création de ces FCPR.

Par ailleurs, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés ont été ajustées à la hausse pour un montant de 382 142 DT, pour atteindre un solde de 486 113 DT au 31 décembre 2017 contre 103 971 DT au 31 décembre 2016. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST (qui dispose des dossiers physiques des participations, y compris les derniers états financiers audités) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et correctement évaluées.

**NOTE N°5 : STOCKS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
<b>Terrains à bâtir :</b>	<b>30 766 439</b>	<b>36 337 084</b>
- Ariana TF 60290	5 747 948	5 445 478
- Sousse	1 028 158	5 237 927
- Chostrana TF 8735 - tranches 2 & 3	2 338 054	2 335 266
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.2	4 086 847	3 846 783
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.4	3 690 862	3 475 822
- Jardins d'El Menzah - HC 2	-	2 765 446
- Route de Raoued - tranches 2 & 3	1 933 316	1 923 914
- Jardins d'El Menzah - El Houda	1 698 005	1 698 005
- El Mourouj 6 - EHC 17	1 605 088	1 534 147
- Jardins de Carthage - HSC 1.1.3	8 539 535	7 975 670
- Autres terrains à bâtir	98 626	98 626
<b>Travaux en cours : (*)</b>	<b>21 370 744</b>	<b>18 777 565</b>
- Sousse - tranche 1	5 159 480	-
- Jardins d'El Menzah - HC 2	3 035 632	-
- El Mourouj 5 - EHC 25	6 981 081	2 840 043
- Les Berges du Lac II - HSC 1/4/3	5 012 915	3 054 348
- Chostrana TF 8735 - tranche 2&3	1 181 636	1 180 978
- Route de Gammarth	-	6 555 209
- El Mourouj 6 - EHC 18	-	5 146 987

**Suite Note N°5**

<b>Travaux terminés : (*)</b>	<b>15 296 940</b>	<b>10 969 364</b>
- Résidence SAFSAF I et II	3 436 000	4 367 320
- Résidence Lilia	142 920	673 744
- Résidence Mimosas	2 889 048	-
- Résidence El Bousten 3	94 878	212 669
- Résidence La Perle	6 839 555	-
- Néapolis Center Nabeul	379 320	379 320
- Résidence La Couronne	1 256 428	5 077 520
- Autres travaux terminés	258 791	258 791
<b>Total brut en DT</b>	<b>67 434 123</b>	<b>66 084 013</b>
<b>Moins : Provisions</b>	<b>-521 795</b>	<b>-521 795</b>
- Terrains à bâtir (**)	-9 775	-9 775
- Travaux terminés (***)	-512 020	-512 020
<b>Total net en DT</b>	<b>66 912 328</b>	<b>65 562 218</b>

(\*) Les différentes catégories de stocks de biens immobiliers (projets en cours et projets terminés) destinés à l'habitation non sociale et n'ayant pas fait l'objet de promesses de vente avant le 1er janvier 2018 (11 appartements d'un coût de revient de 2 217 581 DT ont fait l'objet de telles promesses) ont été évalués, au 31 décembre 2017, à leur coût de revient TVA comprise, malgré le fait que la loi de finances pour l'année 2018 a soumis les ventes d'immeubles bâtis à usage exclusif d'habitation par les promoteurs immobiliers à la TVA au taux de 13% en 2018 et 2019 et 19% à partir de 2020. En effet, selon la note commune n°22 de l'année 2018, les dispositions de l'article 9 du code de la TVA ne sont pas applicables aux promoteurs immobiliers et, par conséquent, ils ne peuvent pas se prévaloir d'un crédit de départ.

(\*\*) Une provision pour dépréciation d'une parcelle de terrain sise à Ksar Said, figurant parmi les éléments du stock de terrains à bâtir, a été constituée pour la totalité de son coût d'acquisition. Ce terrain a été exproprié pour cause d'utilité publique et ne pourrait plus être aménagé, ni vendu.

(\*\*\*) Des provisions pour dépréciation de certains locaux (aux résidences Les Emeraudes, Les Orangers, Essafsaf et Le Diamant), figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour la totalité de leurs coûts de production. En outre, d'autres provisions pour dépréciation de certains locaux au Centre Commercial et Administratif Néapolis, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour environ 75% de leurs coûts de production.

**NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	2 234 361	2 159 245
Clients - effets à recevoir	522 150	567 324
Clients locataires - Néapolis Center	10 220	13 345
<b>Total brut en DT</b>	<b>2 766 731</b>	<b>2 739 914</b>
Moins : Provisions	-129 591	-129 591
<b>Total net en DT</b>	<b>2 637 140</b>	<b>2 610 323</b>

**NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
<b>Fournisseurs - comptes débiteurs :</b>	<b>129 367</b>	<b>217 096</b>
- Entrepreneurs, avances et acomptes	121 490	210 929
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 000	6 000
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	1 877	167
<b>Personnel - avances et acomptes</b>	<b>35 998</b>	<b>33 789</b>
<b>État - comptes débiteurs :</b>	<b>864 437</b>	<b>1 060 955</b>
- Acomptes provisionnels	819 894	1 026 652
- Retenues à la source	21 082	879
- TVA déductible ou à reporter	22 649	32 612
- Autres impôts et taxes	812	812
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>9 274</b>	<b>10 049</b>
<b>Sociétés du Groupe</b> (opérations faites en commun ...)	<b>-6 202</b>	<b>225 981</b>
<b>Produits à recevoir</b> (produits des fonds gérés ...)	<b>84 922</b>	<b>189 102</b>
<b>Autres comptes débiteurs</b>	<b>331 777</b>	<b>285 459</b>
<b>Total brut en DT</b>	<b>1 449 573</b>	<b>2 022 431</b>
Moins : Provisions	-5 250	-5 250
<b>Total net en DT</b>	<b>1 444 323</b>	<b>2 017 181</b>

**NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an ou impayées)	40 103	35 782
Moins : Provisions	-7 560	-7 560
<i>Sous-total en DT</i>	<b>32 543</b>	<b>28 222</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	6 000	6 000
<i>Total en DT</i>	<b>38 543</b>	<b>34 222</b>

**NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
Chèques à l'encaissement	517 012	6 931
Placement monétaire à court terme	500 000	-
BNA Nord Hilton	-	-
BNA Avenue de Paris	-	-
BH Kheireddine Pacha	271 728	4 609
Caisse	401	401
<i>Total en DT</i>	<b>1 289 141</b>	<b>11 941</b>

**NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Bénéfice de la période en DT	1 405 906	2 055 356
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 100 000	1 100 000
<b>Résultat par action de valeur nominale de 5 DT</b>	<b>1,278</b>	<b>1,869</b>

## NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>5 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>550 000</b>	<b>20 883 324</b>	<b>781 661</b>	<b>4 900 000</b>	<b>41 071</b>	<b>7 141 436</b>	<b>42 797 492</b>
<i>Répartition du bénéfice 2015 :</i>									
- Réserves	-	-	-	1 600 000	100 000	772 000	-	-2 472 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 650 000	<b>-1 650 000</b>
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-38 085	-	-	-	<b>-38 085</b>
Bénéfice 2015	-	-	-	-	-	-	-	2 055 356	<b>2 055 356</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>5 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>550 000</b>	<b>22 483 324</b>	<b>843 576</b>	<b>5 672 000</b>	<b>41 071</b>	<b>5 074 792</b>	<b>43 164 763</b>
<i>Répartition du bénéfice 2016 :</i>									
- Réserves	-	-	-	1 151 318	100 000	-500 000	-	-751 318	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 650 000	<b>-1 650 000</b>
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-41 036	-	-	-	<b>-41 036</b>
Bénéfice 2017	-	-	-	-	-	-	-	1 405 906	<b>1 405 906</b>
<b>Soldes au au 31 décembre 2017</b>	<b>5 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>550 000</b>	<b>23 634 642</b>	<b>902 540</b>	<b>5 172 000</b>	<b>41 071</b>	<b>4 079 380</b>	<b>42 879 633</b>

**NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
<b>Solde au 1er janvier :</b>	<b>843 576</b>	<b>781 661</b>
- Trésorerie	711 576	621 237
- Prêts au personnel	132 000	160 424
<b>Ressources de l'exercice :</b>	<b>109 090</b>	<b>109 094</b>
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	100 000	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	9 090	9 094
<b>Emplois de l'exercice :</b>	<b>50 126</b>	<b>47 179</b>
- Restauration	27 121	24 056
- Aides au personnel (non remboursables)	21 650	21 410
- Bonifications d'intérêts	1 355	1 713
<b>Solde au 31 décembre :</b>	<b>902 540</b>	<b>843 576</b>
- Trésorerie	713 226	711 576
- Prêts au personnel	189 313	132 000

**NOTE N°12 : EMPRUNTS NON COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
<b>Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :</b>	<b>24 221 590</b>	<b>26 229 167</b>
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	1 425 000	3 325 000
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	1 748 000	2 660 000
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	3 025 000	3 300 000
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	2 750 000	3 000 000
- Crédit pour réalisation du projet Sousse - Tranche 1	730 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1/4/3 Lac II	550 000	1 650 000
- Crédit pour réalisation du projet HSC 1/4/3 Lac II	2 030 769	-
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 18 El Mourouj 6	-	300 000
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj 6	38 462	3 450 000
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj 6	-	900 000
- Crédit pour acquisition du terrain El Houda 3 & 4 Jardins d'El Menzah	-	337 500
- Crédit pour réalisation du projet EHC 25 El Mourouj 5	4 724 359	-
- Crédit pour acquisition du terrain Jardins de Carthage	7 200 000	7 200 000
- Autres crédits	-	106 667
<b>Échéances à plus d'un an sur emprunts BT :</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-</b>
- Crédit pour réalisation du projet HC2 Jardins d'El Menzah	1 000 000	-
<b>Total en DT</b>	<b>25 221 590</b>	<b>26 229 167</b>

**NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
Cautionnements reçus	30 683	30 424
Dépôts reçus pour lotissements	668 138	602 769
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	434 028	413 818
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	48 968	34 228
Dépôts reçus pour frais de syndic	29 761	30 582
<b>Total en DT</b>	<b>1 211 578</b>	<b>1 111 821</b>

## **NOTE N°14 : PROVISIONS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
Provisions pour frais de réparation (1)	157 964	159 597
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	108 363	113 763
Provisions pour risques fiscal et social (3)	93 616	376 337
Provisions pour litiges (ECF, prud'homme ...) (4)	124 648	43 648
<b>Total en DT</b>	<b>484 591</b>	<b>693 345</b>

**Suite 1 Note N°14**

### **1) Provisions pour frais de réparation**

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise). Ces provisions sont constatées sur la base d'un pourcentage de 0,5% du prix de vente, et ce, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration.

Selon une Note de la Direction Générale en date du 30 juin 2016, chacune des provisions pour garantie conférée aux clients est reprise pour 100% de son montant après l'écoulement de quatre semestres suivant celui de sa constitution.

### **2) Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi**

Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle égale à 638 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 8% ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Par ailleurs, la SIMPAR a procédé, au 31 décembre 2014, à la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite constituée durant les exercices antérieurs, et ce, suite à la conclusion d'un contrat d'assurance entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, par lequel la compagnie d'assurance se chargera du versement des indemnités de départ à la retraite au profit des salariés partis en retraite. Le montant de la prime d'assurance payée par la SIMPAR au titre de l'exercice 2017 s'élève à 76 824 DT.

### **3) Provisions pour risques fiscal et social**

Au cours de l'exercice 2015, la SIMPAR a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

Les résultats de cette vérification approfondie ont été notifiés à la SIMPAR le 3 décembre 2015 ; l'administration fiscale réclame le paiement d'un montant global de 431 180 DT (dont 314 437 DT en principal).

En application des dispositions des articles 44 et 45 du code des droits et procédures fiscaux, la SIMPAR a répondu dans les délais légaux à cette notification en contestant la majorité des chefs de redressement. En avril 2016, la SIMPAR a été informée, par écrit, par l'Administration fiscale de sa position quant au maintien des chefs de redressement invoqués au niveau des résultats de la vérification approfondie notifiés à la SIMPAR en date du 3 décembre 2015.

Une provision pour risque fiscal a été constituée pour le montant du redressement en principal (soit 314 437 DT). Les pénalités fiscales et les intérêts de retard totalisant la somme de 116 743 DT, n'ont pas été pris en considération dans le calcul de ladite provision du fait que la SIMPAR compte bénéficiaire de l'amnistie prévue par l'article 66 de la loi de finances pour la gestion 2016. En effet, une demande a été déposée auprès de l'administration fiscale concernée en date du 30 juin 2017 afin de bénéficier de cet avantage, en optant pour un paiement intégral des dettes fiscales constatées (non couvertes par l'amnistie) dans un délai de trois mois.

Cette affaire a été clôturée durant le 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice 2017 suite à la signature d'un procès-verbal de réconciliation avec l'administration fiscale, en vertu duquel la SIMPAR a procédé au paiement de la somme de 177 538 DT. Par conséquent, une reprise sur provisions pour risques et charges a été effectuée, au 31 décembre 2017, pour le même montant.

#### **4) Provision pour litige avec l'entreprise ECF**

Le Groupement Immobilier (dont la SIMPAR fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la SIMPAR serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la SIMPAR sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, pour un montant de 86 000 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la SIMPAR et la SIVIA).

**NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
Entrepreneurs	998 876	495 684
Fournisseurs ordinaires	198 523	294 281
Architectes	52 578	44 297
Bureaux d'études	322 549	29 647
Entrepreneurs, retenues de garantie	2 046 611	2 114 805
Fournisseurs, factures non parvenues	374 087	363 184
<b>Total en DT</b>	<b>3 993 224</b>	<b>3 341 898</b>

**NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
<b>Clients - avances et acomptes reçus</b>	<b>339 082</b>	<b>920 053</b>
<b>Personnel - comptes créditeurs :</b>	<b>402 205</b>	<b>401 387</b>
- Personnel, charges à payer	392 680	364 364
- Personnel, rémunérations dues	9 525	37 023
<b>État - comptes créditeurs :</b>	<b>563 660</b>	<b>424 459</b>
- Retenues à la source	82 761	57 588
- TVA collectée ou à payer (sur livraisons à soi même ...)	247 420	-
- Impôt sur les sociétés	177 947	253 751
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	76 125
- Autres impôts et taxes à payer	55 532	36 995
<b>Organismes sociaux :</b>	<b>177 280</b>	<b>141 644</b>
- CNSS	28 113	20 223
- CNSS - régime complémentaire	4 864	3 671
- Assurance groupe	6 208	3 289
- Prêts CNSS (oppositions)	1 419	919
- Charges sociales à payer	136 676	113 542
<b>Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)</b>	<b>192 305</b>	<b>249 257</b>
<b>Actionnaires - dividendes à payer</b>	<b>29 037</b>	<b>26 348</b>
<b>Charges à payer (charges des fonds gérés ...)</b>	<b>116 432</b>	<b>142 504</b>
<b>Autres comptes créditeurs</b>	<b>49 849</b>	<b>49 765</b>
<b>Total en DT</b>	<b>1 869 849</b>	<b>2 355 417</b>

**NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
Découverts bancaires - BNA	642 090	150 532
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>642 090</b>	<b>150 532</b>

**NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>
<b>Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :</b>	<b>13 301 077</b>	<b>11 034 819</b>
- Crédit pour réalisation du projet HSC 69 Ennasr II	-	3 970 676
- Crédit pour réalisation du projet Route de Gammarth	-	3 481 060
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj 6	4 961 538	-
- Crédit pour réalisation du projet ECH 25 El Mourouj 5	1 375 641	-
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 18 El Mourouj 6	350 000	650 000
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	988 000	988 000
- Crédit pour acquisition du terrain HOUDA	450 000	562 500
- Crédit pour acquisition du terrain 1/4/3 Lac II	1 375 000	550 000
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	1 900 000	475 000
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	275 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	250 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj 6	900 000	-
- Crédit pour réalisation du projet 1/4/3 Lac II	369 231	-
- Autres crédits	106 667	357 583
<b>Intérêts courus sur emprunts</b>	<b>309 041</b>	<b>295 626</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>13 610 118</b>	<b>11 330 445</b>

**NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Ventes de logements	12 035 468	12 599 050
Ventes de magasins et autres immeubles	2 106 591	1 004 578
Ventes de terrains lotis	-	48 029
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>14 142 059</b>	<b>13 651 657</b>

**NOTE N°20 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Dividendes / titres de participation	1 180 045	1 161 734
Profits / cessions de valeurs mobilières	-	92 635
Produits des fonds gérés	75 456	181 081
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 255 501</b>	<b>1 435 450</b>

**NOTE N°21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Loyers magasins et bureaux	45 127	51 297
Cotisations syndics	47 816	17 479
Ventes dossiers d'appels d'offres	7 450	4 400
Frais de dossiers	9 437	6 818
Autres produits d'exploitation (jetons de présence ...)	94 992	91 438
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>204 822</b>	<b>171 432</b>

**NOTE N°22 : VARIATIONS DES STOCKS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Variation du stock de terrains à bâtir	-5 880 979	3 062 648
Variation du stock de travaux en cours	2 593 179	8 300 664
Variation du stock de travaux terminés	4 637 909	-1 693 922
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 350 109</b>	<b>9 669 390</b>

**NOTE N°23 : ACHATS DE TERRAINS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Achats de terrains à bâtir (*)	1 300	7 350 000
Droits d'enregistrement / achats de terrains (**)	33 372	478 465
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>34 672</b>	<b>7 828 465</b>

(\*) Il s'agit d'un complément de coût sur achat du terrain EHC 18 sis à El Mourouj 6 auprès de l'AFH.

(\*\*) Il s'agit des droits d'enregistrement d'actes de précision.

**NOTE N°24 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
<b>Achats d'études et de prestations de services : (*)</b>		
- Projet HSC 69 Ennasr II	3 616	168 658
- Projet Route de Gammarth	33 478	103 660
- Projet EHC 18 El Mourouj 6	116 105	72 677
- Projet EHC 25 El Mourouj 5	84 510	161 603
- Projet HC 2 Jardins d'El Menzah	140 690	7 004
- Projet HSC 1/4/3 Les résidences du Parc - Lac II	42 225	66 561
- Autres projets	56 482	39 237
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>477 106</b>	<b>619 400</b>

(\*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.

**NOTE N°25 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
<b>Achats de matériels, équipements et travaux : (*)</b>		
- Projet HSC 69 Ennasr II	-	3 210 867
- Projet Route de Gammarth	297 540	2 259 846
- Projet HSC 1/4/3 Lac	1 690 798	-
- Projet EHC 18 El Mourouj 6	2 168 908	2 493 378
- Projet EHC 25 El Mourouj 5	3 746 879	776 890
- Projet Sousse - Tranche 1	635 911	-
- Autres projets	96 760	17 897
<b>Total en DT</b>	<b>8 636 796</b>	<b>8 758 878</b>

(\*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

**NOTE N°26 : CHARGES DE PERSONNEL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Salaires et compléments de salaires	1 292 326	1 225 431
Indemnités de licenciement	5 000	177 730
Charges sociales légales	251 824	244 853
Autres charges de personnel	51 314	43 415
<b>Total en DT</b>	<b>1 600 464</b>	<b>1 691 429</b>

**NOTE N°27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	182 375	209 274
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	496 887	207 869
Dotations aux provisions pour risques et charges	156 710	108 732
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-79 340	-37 752
Reprises sur provisions pour risques et charges	-365 463	-363 520
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>391 169</b>	<b>124 603</b>

**NOTE N°28 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Achats non stockés de matières et fournitures	95 171	110 229
Divers services extérieurs	613 239	485 514
Commissions des fonds gérés et services bancaires	199 332	180 783
Autres charges ordinaires	17 113	16 473
Jetons de présence (servis par la Société)	68 750	68 750
Impôts, taxes et versements assimilés	87 086	70 568
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 080 691</b>	<b>932 317</b>

**NOTE N°29 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Intérêts des emprunts relatifs aux projets (*)	2 800 977	2 576 334
Intérêts débiteurs des CCB	164 798	144 984
Autres produits financiers	-	-162
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 965 775</b>	<b>2 721 156</b>

(\*) Les intérêts relatifs aux projets, encourus durant l'exercice 2017, s'élèvent à 2 800 977 DT et s'analysent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 1 740 189 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et travaux terminés : 786 879 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 273 909 DT

**NOTE N°30 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	18 177
Autres produits ordinaires	15 357	115 374
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>15 357</b>	<b>133 551</b>

**NOTE N°31 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Charges fiscales / vérification approfondie	177 538	-
Autres pertes ordinaires	19 784	-
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>197 322</b>	<b>-</b>

**NOTE N°32 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
<b>Bénéfice comptable avant impôt</b>	<b>1 583 853</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>861 958</b>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	115 337
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	381 550
- Provisions pour frais de réparation	70 710
- Provisions pour risques et charges	86 000
- Autres charges non déductibles	208 361
<b>Déductions :</b>	<b>1 734 022</b>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	115 337
- Dividendes	1 180 045
- Reprises sur provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	10 400
- Reprises sur provisions pour risques et charges	282 721
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	72 342
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres non cotés	73 177
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>711 789</b>
<b>Impôt sur les sociétés (25%)</b>	<b>177 947</b>
<b>Avances sur impôt</b>	<b>-840 976</b>
<b>Report d'impôt sur les sociétés</b>	<b>-663 029</b>

**NOTE N°33 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (*)	-	76 125
<b>Total en DT</b>	<b>-</b>	<b>76 125</b>

(\*) Instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée aux taux de 7,5% sur la base du bénéfice imposable de l'exercice clos le 31/12/2016.

## NOTE N°34 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### a) Identification des parties liées

Les parties liées à la SIMPAR, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), sont les suivantes :

- BNA - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- ESSOUKNA (filiale) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (filiale) ;
- SIVIA (filiale) ;
- EL MADINA (filiale) ;
- SOGEST (filiale) ;
- SICAR INVEST (entreprise associée) ;
- T.I.S (entreprise associée) ;
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

### b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

- 1) La SIMPAR a bénéficié, au cours de l'exercice 2017, de trois crédits à moyen terme, accordés par la BNA et garantis par des contrats d'hypothèque portant sur les biens immobiliers issus des projets financés.

Les informations relatives à ces nouveaux crédits bancaires ainsi que les débloquages effectués au titre des financements BNA antérieurs non encore utilisés, se présentent comme suit :

Projet	Taux d'intérêt	Montant emprunté	Montant débloqué en 2017	Remboursement principal en 2017	Remboursement intérêts en 2017
Projet Route de La Marsa	TMM+2,5	4 100 000	50 000	3 531 061	93 129
Projet EHC 18 El Mourouj 6	TMM+2,5	5 000 000	1 550 000	-	340 441
Projet EHC 25 El Mourouj 5	TMM+3	7 400 000	6 100 000	-	263 487
Projet HSC 1-4-3 Lac	TMM+3	3 400 000	2 400 000	275 000	153 229
Lotis. terrain Sousse - T 1	TMM+3	1 530 000	730 000	-	246 183
<b>Total en DT</b>		<b>21 430 000</b>	<b>10 830 000</b>	<b>3 806 061</b>	<b>1 096 469</b>

- 2) En 2017, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées au titre de ces conventions s'élève à 297 816 DT. Au 31 décembre 2017, le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 117 467 DT.
- 3) La SIMPAR a réalisé en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, un projet de promotion immobilière à Chotrana I. La quote-part de chiffre d'affaires revenant à chacune des deux sociétés, en 2017, au titre de ce projet, est de 1 328 951 DT.
- 4) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets et à parts égales, le projet de promotion immobilière El Bosten III Soukra. Les dépenses encourues par la SIMPAR et la quote-part de chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés en 2017, au titre de ce projet, s'élèvent respectivement à 12 236 DT et 227 418 DT.
- 5) La SIMPAR a entamé la réalisation, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). La quote-part des dépenses imputable à la SIMPAR en 2017, au titre de ce projet, est de 531 783 DT.
- 6) La T.I.S a facturé à la SIMPAR, en 2017, les frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 39 598 DT. Au 31 décembre 2017, le solde du fournisseur T.I.S chez la SIMPAR est créditeur de 1 505 DT.
- 7) Les commissions revenant à SICAR INVEST au titre de sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2017, s'élèvent à 94 095 DT.
- 8) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des indemnités de départ à la retraite (six fois le salaire brut pour tout employé partant en retraite) et des compléments de retraite (au profit des membres adhérents). En 2017, les charges supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

	<i>Montant</i>
Assurance Complément de Retraite	63 333
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	13 491
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>76 824</i></b>

**NOTE N°35 : ENGAGEMENTS HORS BILAN****a) Hypothèques accordées à la BNA au titre des emprunts contractés :**

<i>Objet de l'hypothèque</i>	<i>Engagement</i>
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah - titres fonciers n° 152805 et 152806 Ariana	1 350 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 69346, 52195,44714, 106339, 42073, 84244, 85781,107269 et 200773 Sousse	3 000 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 41239, 107204 et 105684 Sousse	700 000
Propriété sise à Sousse - titre foncier n° 105729 Sousse	100 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 18 - El Mourouj 6	1 200 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 17 - El Mourouj 6	900 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1/4/3 - Les Berges du Lac II	2 200 000
Propriété sise à Mutuelleville - titre foncier n° 122284 Tunis	800 000
Propriété sise à l'Ariana - titre foncier n° 23697 Ariana	5 900 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.4 - Les Berges du Lac II	3 300 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.2 - Les Berges du Lac II	3 000 000
Propriété sise au Berges du Lac II - HSC 1-1-3	7 200 000
Propriété sise à El Mourouj 6 - EHC 18	5 000 000
Propriété sise à El Mourouj 5 - EHC 25	7 400 000
Propriété sise aux Jardins du Lac - HSC 1.4.3	3 400 000
Propriété sise à Sousse - T1	1 530 000
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah HC 2 (caution de la BNA)	12 000 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>58 980 000</i></b>

**b) Hypothèques et nantissements obtenus du personnel au titre des prêts accordés :**

<i>Objet de l'hypothèque ou du nantissement</i>	<i>Privilège</i>
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur logement L 24 sis à la Rue 6712 Cité Ibn Khaldoun à distraire du titre foncier n° 107264	15 000
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang en pari-passu avec la STB sur lot de terrain Slim et Zied 23 objet du titre foncier n° 7742 Ariana	35 310
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur l'appartement n°1 Nesrine 2 de la résidence Nesrine	23 000
Hypothèque du 1 <sup>er</sup> rang en pari-passu avec l'UBCI sur l'appartement C2 de la résidence El Bousten IV	40 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement G1 de la résidence Les Orangers III	25 000
Hypothèque en rang utile sur titre foncier n° 70770 Tunis	19 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement A19 - résidence El Aizz à El Mourouj V	30 000
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur l'appartement A14 - résidence Le Cristal	40 000
Hypothèque en 1 <sup>er</sup> rang sur l'appartement A2 - résidence La Couronne	70 000
Privilège sur voiture Citroën C Élysée, 3047 TU 167	14 000
Privilège sur voiture Peugeot 206, 991 TU 134	10 000
Privilège sur voiture Citroën C Élysée, 5430 TU 164	10 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>331 310</i></b>

- c) La SIMPAR a reçu des cautions bancaires de garantie de bonne exécution, auprès des entrepreneurs, dont le montant global est de 717 938 DT au 31 décembre 2017.
- d) Les intérêts à échoir sur les crédits à moyen et court terme totalisent un montant de 4 608 068 DT au 31 décembre 2017.

**NOTE N°36 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>
Ventes de biens immobiliers	14 142 059	13 651 657
Produits des participations	1 255 501	1 435 450
Autres produits d'exploitation	204 822	171 432
Production stockée ou déstockage	1 315 437	1 840 925
Achats consommés	-9 113 902	-9 378 278
Services extérieurs et autres charges externes	-993 605	-861 749
<b>VALEUR AJOUTÉE BRUTE</b>	<b>6 810 312</b>	<b>6 859 437</b>
Charges de personnel	-1 600 464	-1 691 429
Impôts et taxes	-87 086	-70 568
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 122 762</b>	<b>5 097 440</b>
Charges financières nettes	-2 965 775	-2 721 156
Autres gains ordinaires	15 357	133 551
Autres pertes ordinaires	-197 322	-
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-391 169	-124 603
Impôt sur les sociétés	-177 947	-253 751
Eléments extraordinaires	-	-76 125
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 405 906</b>	<b>2 055 356</b>

# RAPPORT GÉNÉRAL

## MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAN (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 42.879.633 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.405.906 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **1) Évaluation des titres de participation**

##### *a) Risques identifiés*

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 15.279.957 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative par rapport à l'exercice précédent. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

## **2) Évaluation des stocks de biens immobiliers**

### ***a) Risques identifiés***

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 66.912.328 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 74% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

***a) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains aménagés ou des projets de promotion immobilière, telles que prévues par la Norme Comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;

- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2017.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 avril 2018

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT**

**Abderrazak GABSI, associé**

**P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY**

**Sami MENJOUR, associé**

## RAPPORT SPÉCIAL

### MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR),

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) La Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) a bénéficié, au cours de l'année 2017, de trois crédits à moyen terme accordés par la Banque Nationale Agricole (BNA) et garantis par des contrats d'hypothèque sur les biens immobiliers issus des projets financés.

Les informations relatives à ces nouveaux crédits bancaires ainsi que les débloquages effectués au titre des financements BNA antérieurs non encore utilisés, se présentent comme suit :

Projet	Taux d'intérêt	Montant emprunté	Montant débloqué en 2017	Remboursement principal en 2017	Remboursement intérêts en 2017
Projet Route de La Marsa	TMM+2,5	4.100.000	50.000	3.531.061	93.129
Projet EHC 18 El Mourouj 6	TMM+2,5	5.000.000	1.550.000	-	340.441
Projet EHC 25 El Mourouj 5	TMM+3	7.400.000	6.100.000	-	263.487
Projet HSC 1-4-3 Lac	TMM+3	3.400.000	2.400.000	275.000	153.229
Lotissement terrain Sousse, première tranche	TMM+3	1.530.000	730.000	-	246.183
<b>Total en DT</b>		<b>21.430.000</b>	<b>10.830.000</b>	<b>3.806.061</b>	<b>1.096.469</b>

- 2) Durant l'exercice 2017, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées, en 2017, au titre de ces conventions s'élève à 297.816 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créancier de 117.467 DT au 31 décembre 2017.
- 3) La SIMPAR a réalisé en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, un projet de promotion immobilière à Chotrana I. La quote-part de chiffre d'affaires dont a bénéficié la SIMPAR en 2017, au titre de ce projet, s'élève à 1.328.951 DT.
- 4) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets et à parts égales, le projet de promotion immobilière El Bosten III Soukra. Les

dépenses encourues par la SIMPAR et la quote-part de chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés en 2017, au titre de ce projet, s'élèvent respectivement à 12.236 DT et 227.418 DT.

- 5) La SIMPAR a entamé la réalisation, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, du projet de lotissement de la première tranche d'un terrain à Sousse. La quote-part de dépenses imputable à la SIMPAR en 2017, au titre de ce projet, est de 531.783 DT.
- 6) La T.I.S a facturé à la SIMPAR, en 2017, les frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 39.598 DT. Le solde du fournisseur T.I.S chez la SIMPAR est créditeur de 1.505 DT au 31 décembre 2017.
- 7) Les commissions revenant à SICAR INVEST pour sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 94.095 DT.
- 8) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de tout membre adhérent). Au cours de l'exercice 2017, les primes supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

	<i>Épargne</i>	<i>Frais de gestion</i>	<i>Montant total</i>
Assurance Complément de Retraite	61.750	1.583	63.333
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	13.154	337	13.491
<b>Total en DT</b>	<b>74.904</b>	<b>1.920</b>	<b>76.824</b>

- 9) La SIMPAR a signé avec son Directeur Général et le Président de son Conseil d'Administration deux promesses de vente pour l'acquisition respectivement du duplex n°2 de la résidence « Mimosas - La Marsa » pour un prix de 428.000 DT, et de l'appartement B1 de la résidence « La Couronne - Ennasr 2 » pour un prix de 436.000 DT. Les prix de vente correspondent au coût de revient (charges financières incluses) majoré de deux pour cent, et ce, en application de la décision du Conseil d'Administration en date 14 décembre 2017 et du règlement intérieur du fonds social.

### **Obligations et engagements de la SIMPAR envers ses dirigeants**

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 28 janvier 2016. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;
  - La rémunération du Directeur Général, qui exerce ses fonctions depuis janvier 2015, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 31 décembre 2014, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur (l'ex Président Directeur Général). Les éléments de cette rémunération découlent des différentes décisions du Conseil d'Administration qui régissent la rémunération du Président Directeur Général, notamment celles du 27 janvier 1978, du 19 novembre 1980, du 6 mars 1984, du 22 mai 1990 et du 15 décembre 2004.

Les éléments de rémunération du Directeur Général englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant) et

une indemnité mensuelle nette de 600 DT au titre des remboursements des frais de téléphone, d'eau et d'électricité ;

- La rémunération du Directeur Général Adjoint qui exerce ses fonctions depuis février 2012 a été fixée par les différentes décisions du Conseil d'Administration qui régissent la rémunération du Directeur Général Adjoint ainsi que le régime de rémunération du personnel de la SIMPAR, notamment celles du 20 février 2012 et du 27 décembre 2012, en reconduisant celle dont bénéficiait son prédécesseur. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant) et une indemnité mensuelle nette de 400 DT au titre des remboursements des frais de téléphone, d'eau et d'électricité.

Outre les éléments de rémunération sus indiqués, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient de primes d'intéressement dont les montants sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration.

- 2) Les charges de personnel encourues par la SIMPAR au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2017, se résument comme suit :

	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Rémunération annuelle brute	4.530	189.945	150.839
Avantages en nature	-	8.984	8.984
Charges sociales légales et RC	1.040	5.844	42.743
Primes d'assurance groupe	-	7.123	19.850
<b>Total en DT</b>	<b>5.570</b>	<b>211.896</b>	<b>222.416</b>

- 3) En application de la décision du Conseil d'Administration tenu le 15 avril 1988, la SIMPAR a reversé les montants des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du Groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié respectivement des montants bruts de 61.074 DT et 29.702 DT au cours de l'exercice 2017.
- 4) En 2017, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Comité Permanent d'Audit de la société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ESSOUKNA du 22 juin 2017.
- 5) En 2017, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Directeur Général par intérim de la société SIVIA au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 4 septembre 2017 et en application de la décision du Conseil d'Administration de cette dernière, a bénéficié d'une rémunération brute de 61.539 DT.
- 6) En 2017, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Comité Permanent d'Audit de la société SIVIA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.125 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIVIA du 29 juin 2017.

- 7) En 2017, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la SIP SICAR (absorbée par SICAR INVEST) et conformément à la décision prise par ce dernier en date du 9 janvier 2015, a bénéficié d'une rémunération brute de 5.396 DT.
- 8) Les membres du Conseil d'Administration de la SIMPAR (y compris le Président) ont perçu, en 2017, des jetons de présence dont le montant total brut est de 68.750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017.
- 9) En 2017, les quatre membres du Comité Permanent d'Audit de la SIMPAR, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération brute globale de 15.000 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 avril 2018

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT**

**Abderrazak GABSI, associé**

**P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY**

**Sami MENJOUR, associé**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Walid BEN SALAH.

### BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2017

(En Milliers de dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
<b>ACTIFS</b>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	667 123	511 625	155 498	30,39%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	853 061	858 593	(5 532)	-0,64%
Créances sur la clientèle	IV-3	9 354 473	7 653 102	1 701 371	22,23%
Portefeuille-titres commercial	IV-4	731 853	1 975 861	(1 244 008)	-62,96%
Portefeuille d'investissement	IV-5	1 646 428	198 812	1 447 616	728,13%
Titres mis en équivalence	IV-6	4 138	4 303	(165)	-3,83%
Valeurs immobilisées	IV-7	326 613	292 535	34 078	11,65%
Ecart d'acquisition net (GoodWill)	IV-8	9 720	10 387	(667)	-6,42%
Autres actifs	IV-9	585 757	450 470	135 287	30,03%
<b>Total des actifs</b>		<b>14 179 166</b>	<b>11 955 688</b>	<b>2 223 478</b>	<b>18,60%</b>
<b>PASSIFS</b>					
Banque Centrale et CCP	V-1	25 354	779	24 575	3154,69%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	1 260 259	839 384	420 875	50,14%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	10 334 806	8 857 874	1 476 932	16,67%
Emprunts et ressources spéciales	V-4	213 589	169 969	43 620	25,66%
Autres passifs	V-5	698 592	614 740	83 852	13,64%
<b>Total des passifs</b>		<b>12 532 600</b>	<b>10 482 746</b>	<b>2 049 854</b>	<b>19,55%</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>					
Part des minoritaires dans les réserves consolidés	VI	583 147	547 547	35 600	6,50%
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	22 422	21 180	1 242	5,86%
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>605 569</b>	<b>568 727</b>	<b>36 842</b>	<b>6,48%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital		170 000	170 000	-	0,00%
Réserves consolidés		661 949	541 510	120 440	22,24%
Autres capitaux propres		3	3	-	0,00%
Résultat consolidé de l'exercice		209 045	192 702	16 343	8,48%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>VII</b>	<b>1 040 997</b>	<b>904 215</b>	<b>136 782</b>	<b>15,13%</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>14 179 166</b>	<b>11 955 688</b>	<b>2 223 478</b>	<b>18,60%</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2017

(En Milliers de dinars)

Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>				
Cautions, avals et autres garanties données	1 745 087	1 526 916	218 172	14,29%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	660 644	572 473	88 171	15,40%
b- En faveur de la clientèle	1 084 443	954 442	130 001	13,62%
Crédits documentaires	750 947	735 209	15 738	2,14%
a- En faveur de la clientèle	689 404	685 965	3 439	0,50%
b- Autres	61 543	49 244	12 299	24,98%
<b>Total des passifs éventuels</b>	<b>2 496 034</b>	<b>2 262 125</b>	<b>233 910</b>	<b>10,34%</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
Engagements de financements donnés	287 124	69 721	217 403	311,82%
En faveur de la clientèle	287 124	69 721	217 403	311,82%
Engagements sur titres	4 288	2 047	2 241	109,48%
a- Participations non libérées	4 253	2 046	2 207	107,87%
b- Titres à recevoir	35	1	34	3400,00%
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>291 412</b>	<b>71 768</b>	<b>219 644</b>	<b>306,05%</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Garanties reçues	4 036 740	2 578 079	1 458 661	56,58%
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>4 036 740</b>	<b>2 578 079</b>	<b>1 458 661</b>	<b>56,58%</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017  
(En Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation	En %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	626 474	512 653	113 821	22,20%
Commissions (en produits)	VIII-1-2	255 490	222 908	32 582	14,62%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	113 663	158 059	(44 396)	-28,09%
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	88 686	16 506	72 180	437,30%
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>1 084 313</b>	<b>910 126</b>	<b>174 187</b>	<b>19,14%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(258 378)	(213 491)	(44 887)	21,03%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-2	(34 881)	(32 153)	(2 728)	8,48%
Commissions encourues	VIII-2-3	(2 549)	(2 428)	(121)	4,98%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(87)	(143)	56	-39,16%
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(295 895)</b>	<b>(248 215)</b>	<b>(47 680)</b>	<b>19,21%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>788 418</b>	<b>661 911</b>	<b>126 507</b>	<b>19,11%</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(128 601)	(54 765)	(73 836)	134,82%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	(2 540)	(3 085)	545	-17,67%
Autres produits d'exploitation	VIII-5	36 008	29 939	6 069	20,27%
Frais de personnel	VIII-6	(227 613)	(207 548)	(20 065)	9,67%
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(102 984)	(91 130)	(11 854)	13,01%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(39 575)	(35 486)	(4 089)	11,52%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>323 113</b>	<b>299 836</b>	<b>23 277</b>	<b>7,76%</b>
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(125)	(101)	(24)	23,76%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	594	(6 113)	6 707	-109,72%
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(81 164)	(61 086)	(20 078)	32,87%
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>242 418</b>	<b>232 536</b>	<b>9 882</b>	<b>4,25%</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires		(22 422)	(21 180)	(1 242)	5,86%
<b>Résultat des activités ordinaires du groupe</b>		<b>219 996</b>	<b>211 356</b>	<b>8 640</b>	<b>4,09%</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(10 951)	(18 654)	7 703	-41,29%
<b>Résultat net consolidé de l'exercice du groupe</b>		<b>209 045</b>	<b>192 702</b>	<b>16 343</b>	<b>8,48%</b>
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>209 045</b>	<b>192 702</b>	<b>16 343</b>	<b>8,48%</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017

(En Milliers de dinars)

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	1 027 182	919 204
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(330 770)	(269 165)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	163 524	(151 950)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(1 795 452)	(1 148 651)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	1 477 033	871 587
Titres de placement / Titres de transaction	(22 157)	(15 686)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(379 857)	(324 431)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(159 093)	41 359
Impôts sur les sociétés	(63 850)	(53 734)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(83 440)</b>	<b>(131 467)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	44 159	15 559
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(476 023)	(60 771)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(68 666)	(58 698)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(500 530)</b>	<b>(103 910)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Emission / Remboursement d'emprunts	36 952	52 192
Augmentation / diminution ressources spéciales	(2 611)	2 562
Dividendes versés et autres distributions	(82 420)	(84 857)
Autres flux de financement	35 255	54 888
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>	<b>(12 824)</b>	<b>24 785</b>
Effet du reclassement du portefeuille BTA sur les liquidités et équivalents de liquidités	(940 278)	-
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(1 537 072)</b>	<b>(210 592)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 950 343	2 160 935
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>413 271</b>	<b>1 950 343</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Arrêtées au 31 Décembre 2017

### Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2017 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

#### II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

#### II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

##### II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

##### II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

### **II-3. Les retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés.

### **II-4. La date de clôture**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2017 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

### **II-5. Le traitement de l'impôt**

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

### **II-6. L'écart d'acquisition des titres**

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

### **II-7. Les règles d'évaluation des créances**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2017 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2017 et un montant des produits réservés.

### **II-8. Reclassement du portefeuille BTA**

Un reclassement de certaines lignes de BTA a été effectué en 2017 du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » et ce, pour un montant de 940.278md, dont un montant de 3.285md représentant l'amortissement de la décote.

### Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2017, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2017		31/12/2016	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
BIAT Capital	99,94	99,94	99,94	99,94
BIAT Assets Management	99,40	99,40	99,40	99,40
BIAT Capital risque	98,08	98,08	98,08	98,08
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Touristique	46,99	46,99	43,51	43,51
Organisation et Service Informatique	100,00	100,00	100,00	100,00
Société la PROTECTRICE	99,99	99,99	99,99	99,99
Assurances BIAT	94,48	94,47	94,48	94,47
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	75,22	75,22	63,76	63,76
SICAV Trésor	4,14	0,95	4,76	3,00
SICAV Prosperity	8,54	8,54	17,32	17,32
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société TAAMIR	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,18	57,15	62,18	57,15
Société Palm Links Immobilière	50,00	50,00	50,00	50,00
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	96,22	95,88	96,22	95,88
Société de pôle de compétitivité de Monastir	52,49	52,49	52,49	52,49
SICAV PATRIMOINE Obligataire	4,58	4,26	3,29	3,22
Fonds commun de créances 1	93,10	92,77	59,96	59,38
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	25,00	25,00	25,00	25,00
Fonds Commun de placement Epargne Actions	0,87	0,86	1,86	1,84
Fonds commun de créances 2	67,37	66,49	61,25	60,21
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
Société de Promotion Touristique Mohamed V	76,16	65,75	76,16	65,75
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
BIAT Consulting	100,00	99,93	100,00	99,93
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP Equity Performance	68,18	67,00	68,18	67,00
Société de Promotion Touristique Hammamet	30,00	30,00	30,00	30,00
Hammamet Leisure Company	40,00	40,00	-	-

### III-2. Méthodes de consolidation

Au 31 Décembre 2017, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Service Informatique	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prosperity	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société TAAMIR	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Equity Performance	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Hammamet	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	Hors périmètre

## Note IV – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 155 498 mD ou 30,39% en passant d'une période à une autre de 511 625 mD à 667 123 mD. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Encaisses	111 985	84 026	27 959	33,27%
Avoirs chez la BCT	555 049	427 510	127 539	29,83%
Avoirs chez la CCP	89	89	-	0,00%
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>667 123</b>	<b>511 625</b>	<b>155 498</b>	<b>30,39%</b>

### IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 5 532 mD ou 0,64% en passant d'une période à une autre de 858 593 mD à 853 061 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	610 307	649 880	(39 573)	-6,09%
Créances sur les établissements financiers (b)	242 754	208 713	34 041	16,31%
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>853 061</b>	<b>858 593</b>	<b>(5 532)</b>	<b>-0,64%</b>

a) La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 39 573 mD ou 6,09% qui est passé de 649 880 mD au 31/12/2016 à 610 307 mD au 31/12/2017 concerne les postes suivants :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	218 821	55 451	163 370	294,62%
Comptes de prêts du marché interbancaire	305 284	495 582	(190 298)	-38,40%
Créances rattachées sur prêts	1 278	1 132	146	12,90%
Comptes correspondants NOSTRI	63 590	83 630	(20 040)	-23,96%
Comptes correspondants LORI	482	145	337	232,41%
Créances rattachées sur comptes correspondants	4	-	4	-
Valeurs non imputées	20 848	13 940	6 908	49,56%
<b>Total</b>	<b>610 307</b>	<b>649 880</b>	<b>(39 573)</b>	<b>-6,09%</b>

b) L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 34 041 mD ou 16,31% qui sont passées de 208 713 mD en Décembre 2016 à 242 754 mD en Décembre 2017 est due principalement à l'augmentation de nos concours en faveur des sociétés de Leasing et des crédits accordés aux établissements financiers dans le cadre de pensions livrées. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Crédits accordés aux sociétés de leasing	210 235	157 006	53 229	33,90%
Crédits accordés aux autres établissements financiers	29 673	49 747	(20 074)	-40,35%
Créances et dettes rattachées	2 846	1 960	886	45,20%
<b>Total</b>	<b>242 754</b>	<b>208 713</b>	<b>34 041</b>	<b>16,31%</b>

#### IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 7 653 102 mD en Décembre 2016 à 9 354 473 mD en Décembre 2017 enregistrant ainsi une hausse de 1 701 371 mD ou 22,23%. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	941 133	743 117	198 016	26,65%
Autres crédits à la clientèle	8 876 200	7 339 022	1 537 178	20,95%
Crédits sur ressources spéciales	65 770	64 373	1 397	2,17%
<b>Total</b>	<b>9 883 103</b>	<b>8 146 512</b>	<b>1 736 591</b>	<b>21,32%</b>
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(460 793)	(438 167)	(22 626)	5,16%
Provisions collectives	(67 837)	(55 243)	(12 594)	22,80%
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>9 354 473</b>	<b>7 653 102</b>	<b>1 701 371</b>	<b>22,23%</b>

#### IV-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 1 975 861 mD à 731 853 mD, enregistrant ainsi une diminution de 1 244 008 mD ou 62,96%.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Titres de transaction	507 653	1 793 651	(1 285 998)	-71,70%
Titres de placement	224 200	182 210	41 990	23,04%
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>731 853</b>	<b>1 975 861</b>	<b>(1 244 008)</b>	<b>-62,96%</b>

Cette variation provient d'une diminution du volume des titres de transactions de 1 285 998 mD ou 71,7% (due essentiellement au reclassement d'un portefeuille de titres BTA du poste « Titres de transactions » vers le poste « portefeuille d'investissement » et ce, pour une valeur totale de 940.278md. ) accompagnée par une augmentation du total des titres de placement à hauteur de 41 990 mD ou 23,04%.

#### IV-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste est passé de 198 812 mD en Décembre 2016 à 1 646 428 mD en Décembre 2017, soit une augmentation de 1 447 616 mD ou 728,13%.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement *	1 622 162	217 802	1 404 360	644,79%
Créances rattachés sur titres d'investissements	49 194	4 181	45 013	1076,61%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(24 928)	(23 171)	(1 757)	7,58%
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>1 646 428</b>	<b>198 812</b>	<b>1 447 616</b>	<b>728,13%</b>

\* Cette baisse provient essentiellement du reclassement du portefeuille BTA (voir note II-8)

#### IV-6. Titres mis en équivalence

Le total de ce poste est passé de 4 303 mD en Décembre 2016 à 4 138 mD en Décembre 2017, soit une diminution de 165 mD ou 3,83%.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Institut Tunis Dauphine	156	181	(25)	-13,81%
Société de Promotion Touristique Hammamet	3 060	3 060	-	0,00%
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	922	1 062	(140)	-13,18%
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>4 138</b>	<b>4 303</b>	<b>(165)</b>	<b>-3,83%</b>

#### IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 34 078 mD ou 11,65 % en passant de 292 535 mD au 31/12/2016 à 326 613 mD au 31/12/2017.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	70 632	67 630	3 002	4,44%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(57 684)	(49 377)	(8 307)	16,82%
Immobilisations corporelles	503 343	453 585	49 758	10,97%
Amortissements des immobilisations corporelles	(219 476)	(201 971)	(17 505)	8,67%
Immobilisations en cours et avances	29 798	22 668	7 130	31,45%
<b>Total Valeurs immobilisées</b>	<b>326 613</b>	<b>292 535</b>	<b>34 078</b>	<b>11,65%</b>

#### IV-8. Ecart d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 10 387 mD en Décembre 2016 à 9 720 mD en Décembre 2017, soit une diminution de 667 mD.

	Val Brute 31/12/2017	Amort cumulés 31/12/2017	VCN 31/12/2017	Val Brute 31/12/2016	Amort cumulés 31/12/2016	VCN 31/12/2016
Titres détenus par BIAT	20 351	(10 755)	9 596	20 351	(10 108)	10 243
SALLOUM	171	(112)	59	171	(103)	68
GSM	881	(881)	-	881	(881)	-
BCAP	16	(13)	3	16	(12)	4
ASSBIAT	10 802	(2 739)	8 063	10 801	(2 199)	8 602
BCR	95	(62)	33	95	(57)	38
SICAF	44	(26)	18	44	(24)	20
STI	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
STPI	12	(7)	5	12	(6)	6
SOPIAT	49	(27)	22	49	(25)	24
PROTECT	1 741	(348)	1 393	1 741	(261)	1 480
Titres détenus par SGP	1 015	(976)	39	1 015	(972)	43
OSI	78	(39)	39	78	(35)	43
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BCR	18	(18)	-	18	(17)	1
SICAF	18	(18)	-	18	(17)	1
Titres détenus par SICAF	308	(223)	85	308	(208)	100
TAAMIR	131	(98)	33	131	(92)	39
PROTECT	122	(85)	37	122	(79)	43
SGP	34	(26)	8	34	(24)	10
SOPIAT	21	(14)	7	21	(13)	8
<b>Total</b>	<b>21 692</b>	<b>(11 972)</b>	<b>9 720</b>	<b>21 692</b>	<b>(11 305)</b>	<b>10 387</b>

#### IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 450 470 mD en Décembre 2016 à 585 757 mD en Décembre 2017, enregistrant une augmentation de 135 287 mD ou 30,03%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre Décembre 2016 et Décembre 2017, un accroissement de 2 223 478 mD ou 18,6%, en passant de 11 955 688 mD à 14 179 166 mD.

## NOTE V – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### V-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 779 mD à 25 354 mD, soit une augmentation de 24 575 mD ou 3154,69%.

Cette variation est due principalement à une augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 24 018 mD ou 3223,89% et à une augmentation du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 557 mD en Décembre 2017.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	24 763	745	24 018	3223,89%
Comptes BCT en devises	591	34	557	1638,24%
<b>Total Banque Centrale et CCP</b>	<b>25 354</b>	<b>779</b>	<b>24 575</b>	<b>3154,69%</b>

### V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 839 384 mD à 1 260 259 mD, soit une augmentation de 420 875 mD ou 50,14%.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 255 198	834 368	420 830	50,44%
Dépôts des établissements financiers	5 061	5 016	45	0,90%
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 260 259</b>	<b>839 384</b>	<b>420 875</b>	<b>50,14%</b>

Cette variation est expliquée par :

\* Une augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 420 830 mD ou 50,44%, qui sont passés de 834 368 mD en Décembre 2016 à 1 255 198 mD en Décembre 2017.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	1 194 000	643 000	551 000	85,69%
Emprunt en dinars auprès des banques	4 841	23 167	(18 326)	-79,10%
Dépôts des correspondants Banquiers	52 905	50 373	2 532	5,03%
Autres sommes dues	2 588	117 429	(114 841)	-97,80%
Dettes rattachées	864	399	465	116,54%
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>1 255 198</b>	<b>834 368</b>	<b>420 830</b>	<b>50,44%</b>

\* Une augmentation des dépôts des établissements financiers de 45 mD ou 0,9%, qui sont passés de 5 016 mD en Décembre 2016 à 5 061 mD en Décembre 2017. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

### V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 1 476 932 mD ou 16,67%, en passant de 8 857 874 mD en Décembre 2016 à 10 334 806 mD en Décembre 2017. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dépôts à vue	5 329 860	4 467 519	862 341	19,30%
Dépôts d'épargne	2 434 227	2 179 243	254 984	11,70%
Comptes à échéance	1 436 714	1 296 235	140 479	10,84%
Bons à échéance	263 366	278 539	(15 173)	-5,45%
Certificats de dépôts marché monétaire	317 500	263 500	54 000	20,49%
Dettes rattachées	33 162	29 565	3 597	12,17%
Autres sommes dues	519 977	343 273	176 704	51,48%
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>10 334 806</b>	<b>8 857 874</b>	<b>1 476 932</b>	<b>16,67%</b>

### V-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 43 620 mD ou 25,66%, en passant de 169 969 mD en Décembre 2016 à 213 589 mD en Décembre 2017. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	60 187	64 141	(3 954)	-6,16%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	195	281	(86)	-30,60%
Fonds publics	11 602	10 258	1 344	13,10%
<b>Total fonds publics et des organismes extérieurs</b>	<b>71 984</b>	<b>74 680</b>	<b>(2 696)</b>	<b>-3,61%</b>
Emprunts subordonnés	136 780	92 934	43 846	47,18%
Dettes rattachées aux emprunts	4 825	2 355	2 470	104,88%
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>213 589</b>	<b>169 969</b>	<b>43 620</b>	<b>25,66%</b>

### V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 614 740 mD au 31 Décembre 2016 à 698 592 mD au 31 Décembre 2017, enregistrant une augmentation de 83 852 mD ou 13,64%.

## NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2017		31/12/2016	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
BIAT Capital	2	-	2	-
BIAT Assets Management	4	3	4	2
BIAT Capital risque	189	21	188	15
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
Société de Promotion Touristique	2 142	(30)	2 107	(24)
Assurances BIAT	1 946	250	1 838	235
SICAV Opportunity	176	1	258	4
SICAV Trésor	271 942	10 071	316 964	12 578
SICAV Prosperity	6 450	192	2 718	74
Société Palm Links Immobilière	138	2	139	(1)
Société Tanit International	5 714	(466)	5 523	(321)
Société Tunisie Titrisation	6	(12)	13	(10)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	20 144	2 009	20 911	1 373
SICAV PATRIMOINE Obligataire	213 500	8 513	165 468	6 515
Fonds commun de créances 1	164	(2)	1 662	(155)
Fonds Commun de placement Epargne Actions	33 436	916	13 799	416
Fonds commun de créances 2	1 360	5	2 344	(45)
Société de Promotion Touristique Mohamed V	7 335	1 219	6 871	497
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	3 176	-	3 142	38
FCP Equity Performance	3 907	75	3 595	(11)
Hammamet Leisure Company	11 415	(345)	-	-
<b>Total</b>	<b>583 147</b>	<b>22 422</b>	<b>547 547</b>	<b>21 180</b>

## NOTE VII – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 904 215 mD à 1 040 997 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 136 782 mD ou 15,13%.

Sociétés	31/12/2017		31/12/2016	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	871 875	196 824	745 519	185 279
BIAT Capital	155	339	286	(92)
BIAT Assets Management	87	522	128	352
BIAT Capital risque	(417)	1 086	(473)	781
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	4 358	3 185	3 772	1 786
SICAF BIAT	1 334	273	2 264	99
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(614)	205	(620)	(25)
Société de Promotion Touristique	(240)	(35)	(203)	(27)
Organisation et Service Informatique	184	-	204	(21)
Société la PROTECTRICE	(50)	211	(159)	912
Assurances BIAT	3 250	3 730	1 951	3 483
Société FAIZA	(678)	(3)	(674)	(3)
SICAV Opportunity	43	5	(37)	6
SICAV Trésor	(4 456)	97	(3 797)	389
SICAV Prosperity	91	18	57	16
Société Générale de Placement	1 558	28	1 511	(90)
Société TAAMIR	266	37	174	169
Société Golf Sousse Monastir	(18 782)	(420)	(18 124)	(658)
Société Palm Links Immobilière	28	2	29	(1)
Société Tanit International	(16 541)	(958)	(16 933)	(661)
Société Tunisie Titrisation	(136)	(287)	(259)	(227)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	1 260	2 220	2 108	1 517
SICAV PATRIMOINE Obligataire	(275)	378	(171)	217
Fonds commun de créances 1	507	(32)	551	(227)
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	68	(141)	267	(199)
Fonds Commun de placement Epargne Actions	50	8	33	8
Fonds commun de créances 2	(7)	9	62	(68)
Société Touristique Sahara Palace	(6 089)	(723)	(5 100)	(1 163)
Société de Promotion Touristique Mohamed V	(286)	2 341	(1 178)	954
Institut Tunis Dauphine	(759)	16	(816)	98
BIAT Consulting	17	178	(147)	164
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	845	-	679	185
BIAT France	(202)	10	(498)	(229)
FCP Equity Performance	3 268	152	1 107	(22)
Hammamet Leisure Company	(7 760)	(230)	-	-
<b>Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat</b>	<b>831 952</b>	<b>209 045</b>	<b>711 513</b>	<b>192 702</b>

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des div	Provisions et réévaluation	Plus value interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
BIAT	Intégration Globale	826 147	-	-	-	8 742	29 047	(3 814)	11 753	-	871 875
BCAP	Intégration Globale	3 009	(2 998)	16	(12)	-	-	-	142	(2)	155
BAM	Intégration Globale	589	(498)	-	-	-	-	-	-	(4)	87
BCR	Intégration Globale	10 806	(10 110)	95	(57)	124	-	(1 086)	-	(189)	(417)
CIAR	Intégration Globale	1 334	(1 018)	-	-	-	-	2 592	1 450	-	4 358
SICAF	Intégration Globale	19 705	(19 000)	62	(41)	564	44	-	-	-	1 334
SOPIAT	Intégration Globale	25 880	(26 011)	70	(38)	29	-	(717)	174	(1)	(614)
SALLOUM	Intégration Globale	4 008	(2 208)	171	(103)	-	-	-	34	(2 142)	(240)
OSI	Intégration Globale	166	(24)	78	(35)	-	-	-	(1)	-	184
PROTECT	Intégration Globale	3 085	(4 692)	1 863	(340)	45	-	(11)	-	-	(50)
ASSBIAT	Intégration Globale	34 852	(38 621)	10 802	(2 199)	-	362	-	-	(1 946)	3 250
FAIZA	Intégration Globale	263	(541)	-	-	-	(400)	-	-	-	(678)
OPPRUNITY	Intégration Globale	709	(490)	-	-	-	-	-	-	(176)	43
TRESOR	Intégration Globale	284 046	(16 560)	-	-	-	-	-	-	(271 942)	(4 456)
PRESPERITY	Intégration Globale	7 054	(513)	-	-	-	-	-	-	(6 450)	91
SGP	Intégration Globale	2 825	(3 292)	34	(24)	326	1 689	-	-	-	1 558
TAAMIR	Intégration Globale	4 770	(4 655)	131	(92)	68	2	-	42	-	266
GSM	Intégration Globale	(2 158)	(4 134)	1 818	(1 818)	-	-	(18 453)	5 963	-	(18 782)
LINKS	Intégration Globale	276	(110)	-	-	-	-	-	-	(138)	28
STI	Intégration Globale	22 274	(28 300)	6 540	(6 540)	44	(6 004)	-	1 159	(5 714)	(16 541)
TITRIS	Intégration Globale	226	(356)	-	-	-	-	-	-	(6)	(136)
ELFEJJA	Intégration Globale	43 243	(20 997)	-	-	-	-	(1 123)	281	(20 144)	1 260
PATRIMOINE	Intégration Globale	223 541	(10 553)	-	-	237	-	-	-	(213 500)	(275)
FCC1	Intégration Globale	2 352	(1 681)	-	-	-	-	-	-	(164)	507
STPI	Mise en équivalence	1 062	(1 000)	12	(6)	-	-	-	-	-	68
FCP	Intégration Globale	33 727	(241)	-	-	-	-	-	-	(33 436)	50
FCC2	Intégration Globale	4 167	(2 814)	-	-	-	-	-	-	(1 360)	(7)
STSP	Intégration Globale	1 910	(8 000)	-	-	1	-	-	-	-	(6 089)
SPTMV	Intégration Globale	30 949	(23 916)	-	-	16	-	-	-	(7 335)	(286)
ITD	Mise en équivalence	30	(900)	-	-	-	-	-	111	-	(759)
BCO	Intégration Globale	501	(500)	-	-	-	-	-	16	-	17
SPTSFAX	Intégration Globale	18 421	(14 400)	-	-	-	-	-	-	(3 176)	845
BFR	Intégration Globale	2 719	(2 921)	-	-	-	-	-	-	-	(202)
PERFORMANCE	Intégration Globale	12 176	(5 001)	-	-	-	-	-	-	(3 907)	3 268
SPTH	Mise en équivalence	3 060	(3 060)	-	-	-	-	-	-	-	-
HLC	Intégration Globale	19 025	(15 370)	-	-	-	-	-	-	(11 415)	(7 760)
<b>Total consolidé</b>		<b>1 646 749</b>	<b>(275 485)</b>	<b>21 692</b>	<b>(11 305)</b>	<b>10 196</b>	<b>24 740</b>	<b>(22 612)</b>	<b>21 124</b>	<b>(583 147)</b>	<b>831 952</b>

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des div	Const amort/pertes val. EA	Impôts différés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
BIAT	Intégration Globale	214 017	(4 861)	(8 742)	-	(3 590)	-	196 824
BCAP	Intégration Globale	443	-	-	(1)	(103)	-	339
BAM	Intégration Globale	525	-	-	-	-	(3)	522
BCR	Intégration Globale	1 236	-	(124)	(5)	-	(21)	1 086
CIAR	Intégration Globale	2 621	-	-	-	564	-	3 185
SICAF	Intégration Globale	884	(44)	(564)	(3)	-	-	273
SOPIAT	Intégration Globale	246	-	(29)	(3)	(9)	-	205
SALLOUM	Intégration Globale	(56)	-	-	(9)	-	30	(35)
OSI	Intégration Globale	4	-	-	(4)	-	-	-
PROTECT	Intégration Globale	349	-	(45)	(93)	-	-	211
ASSBIAT	Intégration Globale	4 105	415	-	(540)	-	(250)	3 730
FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	(3)
OPPRUNITY	Intégration Globale	6	-	-	-	-	(1)	5
TRESOR	Intégration Globale	10 168	-	-	-	-	(10 071)	97
PRESPERITY	Intégration Globale	210	-	-	-	-	(192)	18
SGP	Intégration Globale	353	3	(326)	(2)	-	-	28
TAAMIR	Intégration Globale	145	(2)	(68)	(6)	(32)	-	37
GSM	Intégration Globale	(560)	-	-	-	140	-	(420)
LINKS	Intégration Globale	4	-	-	-	-	(2)	2
STI	Intégration Globale	(3 091)	1 709	(44)	-	2	466	(958)
TITRIS	Intégration Globale	(299)	-	-	-	-	12	(287)
ELFEJJA	Intégration Globale	4 229	-	-	-	-	(2 009)	2 220
PATRIMOINE	Intégration Globale	9 127	-	(237)	-	-	(8 512)	378
FCC1	Intégration Globale	(34)	-	-	-	-	2	(32)
STPI	Mise en équivalence	(140)	-	-	(1)	-	-	(141)
FCP	Intégration Globale	924	-	-	-	-	(916)	8
FCC2	Intégration Globale	14	-	-	-	-	(5)	9
STSP	Intégration Globale	(722)	-	(1)	-	-	-	(723)
SPTMV	Intégration Globale	3 576	-	(16)	-	-	(1 219)	2 341
ITD	Mise en équivalence	42	-	-	-	(26)	-	16
BCO	Intégration Globale	194	-	-	-	(16)	-	178
BFR	Intégration Globale	11	-	-	-	(1)	-	10
PERFORMANCE	Intégration Globale	227	-	-	-	-	(75)	152
HLC	Intégration Globale	(574)	-	-	-	-	344	(230)
<b>Total consolidé</b>		<b>248 181</b>	<b>(2 780)</b>	<b>(10 196)</b>	<b>(667)</b>	<b>(3 071)</b>	<b>(22 422)</b>	<b>209 045</b>

## NOTE VIII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 910 126 mD au 31 Décembre 2016 à 1 084 313 mD au 31 Décembre 2017, enregistrant une augmentation de 174 187 mD ou 19,14%.

#### VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 512 653 mD au 31/12/2016 à 626 474 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 113 821 mD ou 22,2%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	266	357	(91)	-25,49%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	7 204	6 352	852	13,41%
Intérêts sur crédits à la clientèle	506 635	411 430	95 205	23,14%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	77 845	63 027	14 818	23,51%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	22 551	20 801	1 750	8,41%
Autres intérêts et revenus assimilés	11 973	10 686	1 287	12,04%
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>626 474</b>	<b>512 653</b>	<b>113 821</b>	<b>22,20%</b>

#### VIII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passés de 222 908 mD au 31/12/2016 à 255 490 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 32 582 mD ou 14,62%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Commission sur opérations de change	2 184	4 581	(2 397)	-52,32%
Commission sur engagements de financement	34 816	39 588	(4 772)	-12,05%
Commission sur engagement de garantie	10 491	7 194	3 297	45,83%
Commission sur prestations de services financiers	49 785	44 480	5 305	11,93%
Commissions sur autres opérations bancaires	158 214	127 065	31 149	24,51%
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>255 490</b>	<b>222 908</b>	<b>32 582</b>	<b>14,62%</b>

### VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 113 663 mD au 31/12/2017 contre 158 059 mD au 31/12/2016, soit une diminution de 44 396 mD ou 28,09%.

		31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	14 966	76 761	(61 795)	-80,50%
Revenus sur titres de placement	(b)	24 121	25 192	(1 071)	-4,25%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	74 576	56 106	18 470	32,92%
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>		<b>113 663</b>	<b>158 059</b>	<b>(44 396)</b>	<b>-28,09%</b>

Cette augmentation est détaillée comme suit :

#### (a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 76 761 mD à 14 966 mD, soit une diminution de 61 795 mD, ou 80,5%. Ces produits sont détaillés comme suit :

		31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Revenus des titres de transaction *		12 438	70 448	(58 010)	-82,34%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement		2 528	6 313	(3 785)	-59,96%
<b>Total Revenus des titres de transaction</b>		<b>14 966</b>	<b>76 761</b>	<b>(61 795)</b>	<b>-80,50%</b>

\* Cette baisse est due principalement au reclassement du portefeuille de BTA (Voir note II-8)

#### (b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations et des revenus des parts prioritaires des FCC , ont enregistré une diminution de 1 071 mD ou 4,25%, en passant d'une période à une autre de 25 192 mD à 24 121 mD.

		31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Intérêts des obligations		24 019	25 042	(1 023)	-4,09%
Revenus des fonds communs de créances		102	150	(48)	-32,00%
<b>Total Revenus sur titres de placement</b>		<b>24 121</b>	<b>25 192</b>	<b>(1 071)</b>	<b>-4,25%</b>

#### (c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 56 106 mD au 31/12/2016 à 74 576 mD au 31/12/2017 enregistrant une augmentation de 18 470 mD ou 32,92%.

#### VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts sur les titres d'investissement et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 72 180 mD ou 437,3% en passant d'une période à une autre de 16 506 mD à 88 686 mD.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement *	86 853	12 815	74 038	577,74%
Revenus des titres participation	1 833	3 691	(1 858)	-50,34%
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>88 686</b>	<b>16 506</b>	<b>72 180</b>	<b>437,30%</b>

\* Cette augmentation est due principalement au reclassement du portefeuille de BTA (Voir note II-8)

#### VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 248 215 mD au 31 Décembre 2016 à 295 895 mD au 31 Décembre 2017, enregistrant une augmentation de 47 680 mD ou 19,21%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Sinistres payés sur opérations d'assurances
- Commissions encourues.
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

#### VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 213 491 mD au 31/12/2016 à 258 378 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 44 887 mD ou 21,03%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 071	940	131	13,94%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 053	1 996	(943)	-47,24%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	197 323	175 455	21 868	12,46%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	9 364	6 474	2 890	44,64%
Intérêts sur ressources spéciales	1 814	2 034	(220)	-10,82%
Autres intérêts et charges	47 753	26 592	21 161	79,58%
<b>Total Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>258 378</b>	<b>213 491</b>	<b>44 887</b>	<b>21,03%</b>

#### VIII-2-2. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 32 153 mD au 31/12/2016 à 34 881 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 2 728 mD ou 8,48%.

### VIII-2-3. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 2 428 mD au 31/12/2016 à 2 549 mD au 31/12/2017, enregistrant une augmentation de 121 mD ou 4,98%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 160	1 743	417	23,92%
Commissions sur autres opérations	389	685	(296)	-43,21%
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>2 549</b>	<b>2 428</b>	<b>121</b>	<b>4,98%</b>

### VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2017 une dotation nette de 128 601 mD ventilé comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(140 041)	(98 452)	(41 589)	42,24%
Dotation aux provisions pour risques et charges	(7 462)	(6 053)	(1 409)	23,28%
<b>Total des dotations</b>	<b>(147 503)</b>	<b>(104 505)</b>	<b>(42 998)</b>	<b>41,14%</b>
Pertes sur créances	(64 649)	(53 443)	(11 206)	20,97%
<b>Total des dotations et des pertes sur créances</b>	<b>(212 152)</b>	<b>(157 948)</b>	<b>(54 204)</b>	<b>34,32%</b>
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	72 863	78 327	(5 464)	-6,98%
Reprise de provisions pour pertes et charges	10 555	24 379	(13 824)	-56,70%
<b>Total des reprises</b>	<b>83 418</b>	<b>102 706</b>	<b>(19 288)</b>	<b>-18,78%</b>
Récupérations créances passées en perte	133	477	(344)	-72,12%
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>83 551</b>	<b>103 183</b>	<b>(19 632)</b>	<b>-19,03%</b>
<b>Solde</b>	<b>(128 601)</b>	<b>(54 765)</b>	<b>(73 836)</b>	<b>134,82%</b>

### VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2017 un solde en perte de 2 540 mD ventilé comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(3 019)	(3 210)	191	-5,95%
Charges et pertes sur titres	(571)	(486)	(85)	17,49%
<b>Total des dotations et des pertes sur portefeuille d'investissement</b>	<b>(3 590)</b>	<b>(3 696)</b>	<b>106</b>	<b>-2,87%</b>
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	964	539	425	78,85%
Plus value de cession des titres de participation	86	72	14	19,44%
<b>Total des reprises</b>	<b>1 050</b>	<b>611</b>	<b>439</b>	<b>71,85%</b>
<b>Total des reprises et des récupérations sur portefeuille d'investissement</b>	<b>1 050</b>	<b>611</b>	<b>439</b>	<b>71,85%</b>
<b>Solde</b>	<b>(2 540)</b>	<b>(3 085)</b>	<b>545</b>	<b>-17,67%</b>

#### VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 29 939 mD à 36 008 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 6 069 mD ou 20,27%.

#### VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique qui est composée principalement des salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2016 et Décembre 2017 de 207 548 mD à 227 613 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 20 065 mD ou 9,67%.

#### VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 11 854 mD enregistrée entre Décembre 2016 et Décembre 2017 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 2 965 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 8 889 mD.

#### VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2017 un montant de 39 575 mD ventilé comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9 147	8 484	663	7,81%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19 479	19 548	(69)	-0,35%
Dotations aux amortissements des charges reportées	10 285	6 604	3 681	55,74%
Reprise de provisions sur immobilisation	-	-	-	-
Autres dotations aux provisions	664	850	(186)	-21,88%
<b>Total</b>	<b>39 575</b>	<b>35 486</b>	<b>4 089</b>	<b>11,52%</b>

#### VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est un gain de 594mD provient des plus-values sur cession d'immobilisation pour 434 mD et des autres gains pour 160 mD.

#### VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2017 un montant de 81 164 mD contre 61 086 mD au 31/12/2016, soit une augmentation de 20 078 mD ou 32,87%.

**GROUPE « BIAT »**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »**

**Rapport sur les états financiers consolidés**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 040 997 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 209 045 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

### Evaluation des engagements de la clientèle

Question Clé d'Audit	Diligences accomplies
<p>Le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan du groupe (<b>66%</b>) et qui totalise, au 31 décembre 2017, <b>9 354 473 KDT</b> ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à <b>121 091KDT</b> en provisions individuelles et <b>12 594KDT</b> en provisions collectives.</p>	<p>Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :</p>
<p>Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information, sont donnés dans les notes annexes aux états financiers, respectivement à la note II-7 « Les règles d'évaluation des créances », la note IV-3 « Créances sur la clientèle » et la note VIII-3 « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs, hors bilan et passifs ».</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;</li><li>▪ la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;</li><li>▪ les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.</li></ul>
<p>Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.</p>	<p>Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage.</p>
	<p>Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.</p>

## Evaluation du portefeuille titres d'investissement

### Question Clé d'Audit

Le groupe procède, à chaque date de clôture, à l'évaluation de son portefeuille titres d'investissement. Cette évaluation constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste « Portefeuille d'investissement » dans le bilan du groupe (12%) et qui totalise, au 31 décembre 2017, **1 646 428 KDT** (dont un encours brut de titres BTA de **940 278 KDT** ayant fait l'objet de reclassement du portefeuille titres de transaction), ainsi que le poids des revenus s'y rattachant au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élèvent à **88 686 KDT**.

Les compléments d'information sur les titres d'investissement sont donnés dans les notes annexes aux états financiers, respectivement à la note IV-5 « Portefeuille titres d'investissement » et la note VIII-1-4 « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Du fait que l'évaluation des titres d'investissement implique un niveau de jugement important eu égard aux spécificités des méthodes utilisées et compte tenu de l'importance du poste « Portefeuille d'investissement », nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

### Diligences accomplies

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- Vérifier les procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière de suivi et d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- S'assurer du respect des règles édictées par la norme comptable NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, notamment en matière de classification des titres et, le cas échéant, de transfert d'une rubrique à une autre, tel que le transfert d'un encours de titres BTA du portefeuille titres de transaction au portefeuille titres d'investissement.
- Rapprocher la situation comptable à la situation du portefeuille d'investissement par nature de titre et examiner les mouvements de l'exercice de chaque rubrique.
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque en matière d'exhaustivité de prise en compte des revenus des titres d'investissement, leur évaluation et leur rattachement à l'exercice, notamment en examinant les bases et les modalités de leur détermination selon les informations disponibles.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titre et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres d'investissement et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives au portefeuille titres d'investissement fournies dans les notes aux états financiers.

## La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Question Clé d'Audit	Diligences accomplies
<p>Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers consolidés VIII-1-1, les intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits s'élèvent, au 31 décembre 2017, à <b>626 474 KDT</b> et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (<b>58%</b>).</p> <p>En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres du groupe.</p> <p>C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.</p>	<p>Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Examiner le système d'information, les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus des opérations de crédit.</li><li>▪ Vérifier l'application effective des contrôles automatisés ou manuels mis en place.</li><li>▪ Réaliser des procédures analytiques substantives sur l'évolution des encours, des intérêts et des revenus assimilés.</li><li>▪ Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables.</li><li>▪ Réaliser, par la technique d'échantillonnage, des tests de détail sur les états de calcul de césure des produits de la banque.</li><li>▪ Effectuer des tests pour vérifier la validité des états de réservation des produits, sur la base d'un échantillon représentatif.</li><li>▪ Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.</li></ul>

## **Paragraphe d'observation**

La société mère « BIAT » a reçu en date du 25 janvier 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2014 à 2016.

Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction de la banque et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction de la banque est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la banque qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de la banque a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de la banque de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de la banque, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la banque du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance de la banque notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance de la banque une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance de la banque, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Tunis, le 02 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG-TUNISIE**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

**FINOR**  
**Walid BEN SALAH**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017 (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2017</u>	31 Décembre <u>2016</u>
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	4 705 787	14 431 110
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	802 411 178	573 023 584
Portefeuille-titres de placement	7	1 202 092	1 286 532
Portefeuille d'investissement	8	9 264 178	9 174 428
Valeurs Immobilisées	9	22 464 169	16 821 172
Actifs d'impôts différés		-	185 531
Autres actifs	10	14 277 783	17 294 463
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>854 325 187</u></b>	<b><u>632 216 820</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
	Notes	31 Décembre <u>2017</u>	31 Décembre <u>2016</u>
Concours bancaires	11	15 660 880	11 731 960
Dettes envers la clientèle	12	8 524 277	5 199 476
Emprunts et dettes rattachées	13	610 356 838	487 100 412
Fournisseurs et comptes rattachés	14	140 308 629	67 029 060
Autres passifs	15	5 263 972	5 689 876
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>780 114 596</u></b>	<b><u>576 750 784</u></b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	16	<b><u>11 913</u></b>	<b><u>9 652</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		40 180 000	28 700 000
Réserves		5 783 659	5 041 480
Prime d'émission		13 996 000	8 830 000
Actions propres		(832 733)	(398 915)
Résultats reportés consolidés		6 557 554	5 775 431
Résultat consolidé		8 514 198	7 508 389
<b>Total des capitaux propres</b>	17	<b><u>74 198 678</u></b>	<b><u>55 456 385</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>854 325 187</u></b>	<b><u>632 216 820</u></b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 31 Décembre 2017***(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>131 264 009</b>	<b>124 241 651</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 177 062	50 100 141
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	85 086 947	74 141 510
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>1 701 027 515</b>	<b>1 263 552 853</b>
Cautions Reçues	630 472 460	482 579 060
Garanties Reçues	336 570	630 963
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	131 335 130	93 633 671
Valeurs des biens, objet de leasing	938 883 355	686 709 160
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>49 799 645</b>	<b>37 505</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	49 770 000	-
Effets escomptés sur la clientèle	29 645	37 505

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	18	69 033 726	51 367 589
Revenus des opérations de location longue durée	19	4 124 091	3 152 562
Intérêts et charges assimilées	20	(44 095 490)	(30 432 382)
Coût des opérations de location longue durée	21	(2 682 621)	(2 017 075)
Produits des placements	22	14 661	391 784
Autres produits d'exploitation	23	75 099	46 165
<b>Produits nets</b>		<u>26 469 467</u>	<u>22 508 643</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	24	7 345 907	5 677 361
Dotations aux amortissements	25	656 797	584 305
Autres charges d'exploitation	26	3 537 843	3 260 035
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>11 540 546</u>	<u>9 521 700</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>14 928 920</u>	<u>12 986 943</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	27	2 862 275	2 462 429
Dotations nettes aux autres provisions	28	148 512	492 358
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>11 918 134</u>	<u>10 032 156</u>
Autres pertes ordinaires	29	(462 008)	(16 034)
Autres gains ordinaires	30	95	72 472
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT</b>		<u>11 456 220</u>	<u>10 088 593</u>
Impôts différés		(185 531)	(106 355)
Impôts sur les bénéfices		(2 420 799)	(2 031 176)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT</b>		<u>8 849 890</u>	<u>7 951 063</u>
Contribution conjoncturelle		(574 200)	(760 052)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<u>8 275 690</u>	<u>7 191 011</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	240 768	320 059
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<u>8 516 459</u>	<u>7 511 069</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	16	(2 261)	(2 680)
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<u>8 514 198</u>	<u>7 508 389</u>
<b>Résultat par action</b>		<b>1,303</b>	<b>1,189</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	31	447 770 024	334 395 247
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(545 813 807)	(408 263 166)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(11 701 031)	(8 885 331)
Intérêts payés	34	(41 242 542)	(27 791 101)
Impôts et taxes payés	35	(3 731 419)	(1 801 970)
Restitution du crédit de TVA		19 723 440	-
Autres flux liés à l'exploitation		(1 787 802)	1 939 771
		<u>(136 783 137)</u>	<u>(110 406 549)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(9 130 234)	(8 070 120)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	1 583 284	990 665
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 046 664)
		<u>(7 546 950)</u>	<u>(9 126 120)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	17	13 776 000	-
Encaissements suite à la cession d'actions propres	17	595 791	258 491
Décaissements suite au rachat d'actions propres	17	(1 033 154)	(656 955)
Dividendes et autres distributions	38	(3 121 251)	(2 350 854)
Encaissements provenant des emprunts	13	898 230 000	671 000 000
Remboursements d'emprunts	13	(777 771 543)	(552 035 629)
		<u>130 675 843</u>	<u>116 215 053</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>(13 654 243)</u>	<u>(3 317 615)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 11	2 699 150	6 016 766
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 11	(10 955 093)	2 699 150

## SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2017	Décembre 2016		Décembre 2017	Décembre 2016		Décembre 2017	Décembre 2016
Intérêts de leasing	66 152 911	48 987 744	Intérêts et charges assimilés	44 095 490	30 432 382			
Revenu des opérations de location longue durée	4 124 091	3 152 562	Coût des opérations de location longue durée	2 682 621	2 017 075			
Intérêts de retard	867 800	922 499						
Variation des produits réservés	(274 147)	(317 561)						
Produits accessoires	2 287 162	1 774 907						
Autres produits d'exploitation	75 099	46 165						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>73 232 917</u>	<u>54 566 316</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>46 778 111</u>	<u>32 449 457</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>26 454 806</u>	<u>22 116 859</u>
Marge commerciale (PNB)	26 454 806	22 116 859	Autres charges d'exploitation	3 537 843	3 260 035			
Produits des placements	14 661	391 784	Charges de personnel	7 345 907	5 677 361			
<u>Sous total</u>	<u>26 469 467</u>	<u>22 508 643</u>	<u>Sous total</u>	<u>10 883 750</u>	<u>8 937 395</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>15 585 717</u>	<u>13 571 248</u>
Excédent brut d'exploitation	15 585 717	13 571 248	Dotations aux amortissements et aux résorptions	656 797	584 305			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 394 633	1 093 001	- Pour dépréciation des créances	3 826 908	3 355 430			
- pour divers risques et charges	19 310	-	- Collectives	430 000	200 000			
- pour titres de participation	102 371	108 425	- Pour dépréciation des titres	96 540	116 325			
- pour immobilisations	-	16 281	- Pour risques et charges	75 000	389 375			
- pour autres actifs	-	24 218	- Pour dépréciation des autres actifs	98 653	135 581			
Autres produits ordinaires	95	72 472	Autres pertes ordinaires	462 008	16 034			
<u>Sous total</u>	<u>17 102 127</u>	<u>14 885 644</u>	Impôt différé	185 531	106 355	<u>Résultat courant des sociétés</u>		
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	8 849 890	7 951 063	Impôts sur les bénéfices	2 420 799	2 031 176	<u>intégrées après impôt</u>	<u>8 849 890</u>	<u>7 951 063</u>
			<u>Sous total</u>	<u>8 252 237</u>	<u>6 934 581</u>			
			Contribution conjoncturelle	574 200	760 052	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>8 275 690</u>	<u>7 191 011</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	240 768	320 059
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(2 261)	(2 680)
						<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>	<u>8 514 198</u>	<u>7 508 389</u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation du groupe

#### 1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des cinq sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 40.180.000 divisé en 8.036.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en septembre 2001 sous le régime d'entreprise totalement exportatrice dans le cadre de la loi n°93-120 portant promulgation du code d'incitations aux investissements. Elle a pour objet la fabrication des fermetures à glissières de tout genre.

Le capital social de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.500.000, divisé en 25.000 parts de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

#### 1.2. Participations et organigramme du groupe

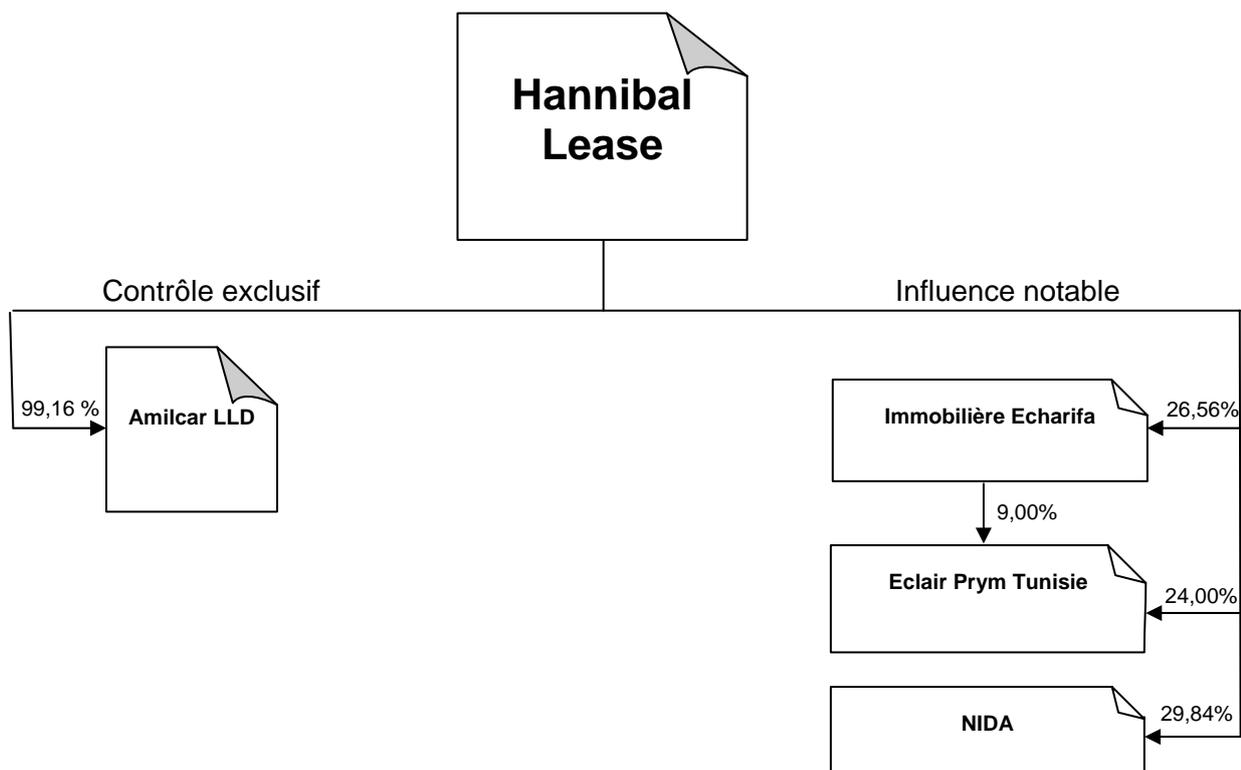
Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 6.000 titres sur les 25.000 parts formant le capital de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** », soit un pourcentage de participation de 24,00%
- ✓ Hannibal Lease détient 3.939.342 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 29,84%

### Périmètre de consolidation

	2017		2016	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société Eclair Prym Tunisie	24,00%	24,00%	24,00%	24,00%
Société NIDA	29,84%	29,84%	29,84%	29,84%

### Organigramme du groupe



## **Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation**

### **2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Société</b>	<b>Degré de contrôle</b>	<b>Méthode retenue</b>
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence
ECLAIR PRYM	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

### **2.2. Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### **2.3. Modalités de consolidation**

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

#### ▪ ***Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

#### **2.4 : Règles de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

#### **2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**

##### ▪ ***Homogénéisation des méthodes comptables***

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### ▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### **Note 3 : Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

### **Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### *4-1 Bases de mesure*

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### *4-2 Unité monétaire*

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

#### *4-3 Sommaire des principales méthodes comptables*

##### *4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### *4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### *Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de

la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;

- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### *4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### - Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les

autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### - Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### - Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

#### *4-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :*

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### *4-3-8 Impôt différé*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

#### *4-4 Contrôle fiscal*

La société Hannibal Lease a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 748.431 DT dont 262.537 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2015 de 2.795.985 DT à 2.176.671 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société a formulé, en janvier 2017, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité

de ses déclarations, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale en mars 2017.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 429.826 DT dont 62.738 DT de pénalités, le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2015 de 2.795.985 DT à 2.203.671.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a enregistré des pertes pour un montant de 557.800 DT et a procédé à la reprise sur les provisions antérieures pour 389.375 DT.

#### *4-5 Contrôle social*

Au cours de l'exercice 2017, la société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2016.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément de cotisations en principal de 187.439DT.

## NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques	4 704 812	14 429 802
- Caisses	975	1 308
<u>Total</u>	<u>4 705 787</u>	<u>14 431 110</u>

## NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>824 192 870</b>	<b>590 567 074</b>
Encours financiers	797 881 648	569 285 496
Impayés	29 509 452	24 089 705
Intérêts échus différés	(3 317 885)	(2 858 863)
Valeurs à l'encaissement	119 656	50 736
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>5 711 902</b>	<b>6 813 681</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>829 904 771</b>	<b>597 380 756</b>
<b><u>A déduire couverture</u></b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 521 216)	(8 295 032)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 185 054)	(11 978 963)
Provisions collectives	(3 030 000)	(2 600 000)
Provisions additionnelles	(61 796)	(61 796)
Produits réservés	(1 695 527)	(1 421 380)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>802 411 178</b>	<b>573 023 584</b>

### 6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>576 099 177</b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	544 705 188
- Relocations	15 041 521
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(302 401 781)
- Relocations	(13 869 236)
- Cessions à la valeur résiduelle	(153 654)
- Cessions anticipées	(15 827 667)
<b><u>Solde au 31 décembre 2017</u></b>	<b>803 593 550</b>

## 6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>15 998 062</b>	<b>12 200 051</b>
Inférieur à 1 mois	7 592 213	5 640 104
Entre 1 à 3 mois	4 798 014	3 876 324
Entre 3 et 6 mois	973 914	786 231
Entre 6 mois et 1 année	947 215	732 912
Supérieur à 1 année	1 686 704	1 164 480
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>13 511 390</b>	<b>11 889 654</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b><u>29 509 452</u></b>	<b><u>24 089 705</u></b>

### 6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	678 411 269	102 494 364	1 449 968	629 075	14 896 972	797 881 648
Impayés	2 178 114	9 690 323	508 720	605 930	16 526 365	29 509 452
Contrats en instance de mise en force	5 384 091	327 475	-	-	336	5 711 902
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>685 973 474</b>	<b>112 512 162</b>	<b>1 958 688</b>	<b>1 235 005</b>	<b>31 423 673</b>	<b>833 103 001</b>
Avances reçues (*)	(7 767 430)	(185)	(384)	-	(750 277)	(8 518 277)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>678 206 044</b>	<b>112 511 977</b>	<b>1 958 303</b>	<b>1 235 005</b>	<b>30 673 396</b>	<b>824 584 725</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>43 439 174</b>	<b>2 737 888</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 177 062</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>721 645 218</b>	<b>115 249 866</b>	<b>1 958 303</b>	<b>1 235 005</b>	<b>30 673 396</b>	<b>870 761 787</b>
Produits réservés	-	-	(51 782)	(53 275)	(1 590 470)	(1 695 527)
Provisions sur encours financiers	-	-	(5 944)	(21 214)	(8 494 058)	(8 521 216)
Provisions sur impayés	-	-	(34 829)	(272 787)	(13 877 438)	(14 185 054)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(61 796)	(61 796)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(92 555)</b>	<b>(347 277)</b>	<b>(24 023 761)</b>	<b>(24 463 593)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>721 645 218</b>	<b>115 249 866</b>	<b>1 865 748</b>	<b>887 728</b>	<b>6 649 635</b>	<b>846 298 193</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,22%</b>	<b>0,14%</b>	<b>3,52%</b>	
			<b>3,89%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2016</b>			<b>4,73%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>4,73%</b>	<b>28,12%</b>	<b>78,32%</b>	
			<b>72,23%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016</b>			<b>71,37%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Actions cotées	1 422 343	1 590 343
- Titres SICAV	89 298	11 569
<u>Total brut</u>	<u><b>1 511 641</b></u>	<u><b>1 601 913</b></u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(309 549)	(315 380)
<u>Total net</u>	<u><b>1 202 092</b></u>	<u><b>1 286 532</b></u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	2,327	(44 855)	0,046%
SAH	23 550	1,000	6,494	152 923	15,432	-	0,064%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,991	(19 921)	0,087%
Tawasool	120 000	1,000	1,100	132 000	0,374	(87 120)	0,111%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	16,435	-	0,064%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	2,662	(147 617)	0,104%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706	6,103	(10 036)	0,033%
<b>Total</b>				<b>1 422 343</b>		<b>(309 549)</b>	

## NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Titres mis en équivalence	8 683 066	8 593 316
- Titres immobilisés	581 112	581 112
<u>Total</u>	<u><b>9 264 178</b></u>	<u><b>9 174 428</b></u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	506 375	-	100 473	2 806 848	26,56%
- Société Eclair Prym	600 000	500 941	-	(113 804)	987 136	24,00%
- Société NIDA	4 739 341	585 545	(689 904)	254 099	4 889 082	29,84%
	<u>7 539 341</u>	<u>1 592 861</u>	<u>(689 904)</u>	<u>240 768</u>	<u>8 683 066</u>	

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
<u>Total</u>					<u><b>581 112</b></u>	

## Note 9: Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Ecart d'acquisition	5,0%	689 904	-	-	-	689 904	34 495	34 495	-	68 991	-	620 913
<b>Total écart d'acquisition</b>		<b>689 904</b>	-	-	-	<b>689 904</b>	<b>34 495</b>	<b>34 495</b>	-	<b>68 991</b>	-	<b>620 913</b>
Logiciels	33,3%	505 589	92 650	-	-	598 239	371 108	73 963	-	445 071	-	153 168
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>505 589</b>	<b>92 650</b>	-	-	<b>598 239</b>	<b>371 108</b>	<b>73 963</b>	-	<b>445 071</b>	-	<b>153 168</b>
Terrain	-	5 430 290	-	-	-	5 430 290	-	-	-	-	-	5 430 290
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	792 782	131 526	-	924 308	-	1 706 218
Matériel de transport	20,0%	9 616 591	5 192 705	-	2 146 583	12 662 713	3 115 857	2 056 832	1 280 271	3 892 419	-	8 770 294
Equipements de bureau	10,0%	688 375	25 641	-	-	714 016	467 020	51 954	-	518 974	-	195 042
Matériel informatique	33,3%	517 753	29 374	-	-	547 127	398 874	63 733	-	462 607	-	84 520
Installations générales	10,0%	697 311	2 224	-	-	699 535	379 610	68 601	-	448 211	-	251 324
Autres matériels	10,0%	45 887	-	-	-	45 887	35 744	2 831	-	38 576	-	7 311
Immobilisations en cours		943 484	3 444 794	376 921	186 900	4 578 299	-	-	-	-	-	4 578 299
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		650 952	392 758	(376 921)	-	666 789	-	-	-	-	-	666 789
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>21 471 170</b>	<b>9 087 496</b>	-	<b>2 333 483</b>	<b>28 225 182</b>	<b>5 189 887</b>	<b>2 375 478</b>	<b>1 280 271</b>	<b>6 285 094</b>	<b>250 000</b>	<b>21 690 088</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>22 666 662</b>	<b>9 180 146</b>	-	<b>2 333 483</b>	<b>29 513 325</b>	<b>5 595 490</b>	<b>2 483 937</b>	<b>1 280 271</b>	<b>6 799 156</b>	<b>250 000</b>	<b>22 464 169</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 10 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Clients Amilcar LLD	333 504	297 556
- Charges reportées	1 707 776	1 502 119
- Dépôts et cautionnements versés	40 100	40 100
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 308 369	1 252 414
- Personnel, avances et acomptes	34 153	37 717
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	2 828	74 881
- Etat, crédit de TVA	8 296 631	12 695 208
- Etat, compte d'attente TVA	1 299 398	677 062
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054
- Compte courant "NIDA"	250 000	-
- Produits à recevoir des tiers	939 523	517 224
- Débiteurs divers	50 942	110 181
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	95 925	74 531
- Stocks de pièces de rechanges	11 875	10 059
<u>Total brut</u>	<u>14 595 161</u>	<u>17 513 189</u>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(317 378)	(218 725)
<u>Montant net</u>	<u>14 277 783</u>	<u>17 294 463</u>

## NOTE 11 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques, découverts	15 660 880	11 731 960
<u>Total</u>	<u>15 660 880</u>	<u>11 731 960</u>

## NOTE 12 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 518 277	5 193 476
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>8 524 277</u>	<u>5 199 476</u>

## NOTE 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques locales	200 199 874	141 054 211
- Banques étrangères	27 854 341	28 639 546
- Emprunts obligataires	236 243 000	210 145 000
- Certificats de dépôts	58 500 000	46 500 000
- Certificats de leasing	76 000 000	52 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>598 797 215</u>	<u>478 338 758</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 270 690	810 655
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	597 355	597 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 339 656	7 207 584
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 245 963	723 066
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(894 040)	(577 006)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 559 623</u>	<u>8 761 655</u>
<u>Total</u>	<u>610 356 838</u>	<u>487 100 412</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

## NOTE 13 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b><u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u></b>								
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	35 000 000	110 000 000	(110 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	103 500 000	(81 500 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ELWIFAK BANK	5 000 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 000 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	4 000 000	6 000 000	(9 000 000)	1 000 000	-	1 000 000
<b><u>Sous-total</u></b>			<b>52 000 000</b>	<b>224 500 000</b>	<b>(200 500 000)</b>	<b>76 000 000</b>	<b>-</b>	<b>76 000 000</b>
Certificats de dépôt	58 500 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	46 500 000	459 500 000	(447 500 000)	58 500 000	-	58 500 000
<b><u>Sous-total</u></b>			<b>46 500 000</b>	<b>459 500 000</b>	<b>(447 500 000)</b>	<b>58 500 000</b>	<b>-</b>	<b>58 500 000</b>
<b><u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u></b>			<b>98 500 000</b>	<b>684 000 000</b>	<b>(648 000 000)</b>	<b>134 500 000</b>	<b>-</b>	<b>134 500 000</b>
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>								
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	-	-	-	-	-
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	-	-	-	-	-
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	8 000 000	-	(4 000 000)	4 000 000	-	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	23 288 000	-	(6 000 000)	17 288 000	11 288 000	6 000 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	23 200 000	-	(6 016 000)	17 184 000	11 168 000	6 016 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	27 760 000	-	(2 240 000)	25 520 000	19 520 000	6 000 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	23 897 000	-	(1 103 000)	22 794 000	17 794 000	5 000 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	40 000 000	-	(3 334 000)	36 666 000	33 332 000	3 334 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	20 000 000	-	(4 000 000)	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	40 000 000	-	(2 439 000)	37 561 000	35 122 000	2 439 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	-	20 000 000	-	20 000 000	19 000 000	1 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	-	25 000 000	-	25 000 000	23 254 000	1 746 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	-	14 230 000	-	14 230 000	14 230 000	-
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>			<b>210 145 000</b>	<b>59 230 000</b>	<b>(33 132 000)</b>	<b>236 243 000</b>	<b>196 708 000</b>	<b>39 535 000</b>
<b><u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u></b>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	5 639 546	-	(785 205)	4 854 341	3 997 708	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	12 000 000	-	-	12 000 000	12 000 000	-
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	8 000 000	-	-	8 000 000	8 000 000	-
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
<b><u>Total des crédits des banques étrangères</u></b>			<b>28 639 546</b>	<b>-</b>	<b>(785 205)</b>	<b>27 854 341</b>	<b>26 997 708</b>	<b>856 633</b>

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	793 419	-	(793 419)	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	150 000	-	(150 000)	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	105 263	-	(105 263)	-	-	-
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	300 000	-	(300 000)	-	-	-
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	400 000	-	(400 000)	-	-	-
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 750 000	-	(1 000 000)	750 000	-	750 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 035 000	-	(1 331 061)	703 939	-	703 939
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	700 000	-	(400 000)	300 000	-	300 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 362 765	-	(847 202)	515 564	-	515 564
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	2 210 083	-	(1 066 715)	1 143 368	-	1 143 368
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 330 003	-	(641 219)	688 784	-	688 784
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 951 615	-	(1 084 266)	867 350	-	867 350
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 350 000	-	(600 000)	750 000	150 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	900 000	-	(400 000)	500 000	100 000	400 000
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 484 224	-	(782 016)	1 702 208	297 843	1 404 365
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	823 450	-	(400 251)	423 199	-	423 199
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	822 210	-	(537 513)	284 697	-	284 697
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	954 919	-	(530 144)	424 776	-	424 776
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	825 000	-	(300 000)	525 000	225 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	825 000	-	(300 000)	525 000	225 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 250 000	-	(555 556)	694 444	138 888	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	3 227 439	-	(990 832)	2 236 606	1 169 104	1 067 502
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 967 989	-	(1 012 803)	1 955 186	867 790	1 087 397
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	900 000	-	(300 000)	600 000	300 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 323 529	-	(588 235)	735 294	147 059	588 235
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	3 571 429	-	(714 286)	2 857 143	2 142 857	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	3 250 000	-	(1 000 000)	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	3 250 000	-	(1 000 000)	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)	2 630 446	-	(1 721 318)	909 128	-	909 128
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	2 100 000	-	(600 000)	1 500 000	900 000	600 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 444 444	-	(444 444)	1 000 000	555 556	444 444
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	2 888 889	-	(888 889)	2 000 000	1 111 111	888 889
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 567 027	-	(376 089)	1 190 939	785 829	405 110
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	823 035	-	(197 563)	625 472	412 665	212 808

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 600 000	-	(400 000)	1 200 000	800 000	400 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	2 400 000	-	(600 000)	1 800 000	1 200 000	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(200 000)	600 000	400 000	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	822 957	-	(197 487)	625 470	412 702	212 768
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 600 000	-	(400 000)	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	820 911	-	(198 340)	622 571	409 881	212 690
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 200 000	-	(300 000)	900 000	600 000	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 636 264	-	(395 343)	1 240 921	816 975	423 946
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 284 409	-	(310 689)	973 720	640 818	332 902
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 550 000	-	(600 000)	1 950 000	1 350 000	600 000
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 800 000	-	(400 000)	1 400 000	1 000 000	400 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	4 500 000	-	(1 000 000)	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 684 211	-	(631 579)	2 052 632	1 421 053	631 579
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	3 600 000	-	(800 000)	2 800 000	2 000 000	800 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 361 966	-	(305 991)	1 055 975	728 042	327 933
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 684 211	-	(631 579)	2 052 632	1 421 053	631 579
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 850 000	-	(600 000)	2 250 000	1 650 000	600 000
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	5 000 000	-	(875 737)	4 124 263	3 190 385	933 878
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	10 000 000	-	(2 000 000)	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 000 000	-	(200 000)	800 000	600 000	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	4 750 000	-	(1 000 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 842 105	-	(631 579)	2 210 526	1 578 947	631 579
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(347 641)	1 652 359	1 281 808	370 552
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(525 032)	2 474 968	1 920 555	554 413
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(518 799)	2 481 201	1 925 392	555 810
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(348 799)	1 651 201	1 280 734	370 468
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	-	5 000 000	(1 000 000)	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	-	5 000 000	(526 316)	4 473 684	3 157 895	1 315 790
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(421 307)	4 578 693	3 688 090	890 603
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(421 307)	4 578 693	3 688 090	890 603
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	7 000 000	(244 946)	6 755 054	5 531 015	1 224 039
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	3 000 000	(300 000)	2 700 000	2 100 000	600 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(193 039)	4 806 961	3 935 923	871 038
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	3 000 000	(132 272)	2 867 728	2 350 265	517 463
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	20 000 000	(837 476)	19 162 524	15 672 818	3 489 706
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 146 806	853 194
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	10 000 000	(500 000)	9 500 000	7 500 000	2 000 000
CITIBANK 30 MDT	30 000 000	Crédit relais	20 000 000	64 000 000	(54 000 000)	30 000 000	-	30 000 000
<b>Total des crédits des banques locales</b>			<b>141 054 211</b>	<b>155 000 000</b>	<b>(95 854 338)</b>	<b>200 199 874</b>	<b>118 044 615</b>	<b>82 155 259</b>
<b>Total général</b>			<b>478 338 758</b>	<b>898 230 000</b>	<b>(777 771 543)</b>	<b>598 797 215</b>	<b>341 750 323</b>	<b>257 046 892</b>

## NOTE 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	880 335	826 254
<u>Sous total</u>	<u>880 335</u>	<u>826 254</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	2 034	3 921
- Fournisseurs, retenue de garantie	22 161	2 793
- Fournisseurs, Assurances décénales	32 430	-
<u>Sous total</u>	<u>56 626</u>	<u>6 713</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	27 956 221	2 827 058
- Effets à payer	111 407 617	63 361 206
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>139 371 668</u>	<u>66 196 093</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u><b>140 308 629</b></u>	<u><b>67 029 060</b></u>

## NOTE 15 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Clients Amilcar LLD, avances et acomptes	22 700	52 000
- Personnel, rémunérations dues	108	108
- Personnel, provisions pour congés payés	149 096	112 477
- Personnel, autres charges à payer	600 000	465 000
- Etat, retenues sur salaires	154 104	114 314
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 050 308	693 402
- Etat, retenues sur TVA	-	5 095
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	183 018	58 580
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	23 889	29 750
- Etat, contribution conjoncturelle	574 200	760 052
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	571 614	980 418
- Etat, autres impôts et taxes à payer	152 263	82 428
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	4 369	3 270
- CNSS	353 539	266 742
- CAVIS	51 798	34 691
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	32 923	24 575
- Crédoeurs divers	456 491	230 616
- Prestataires Assurances	56 438	664 799
- Diverses Charges à payer	693 829	647 756
- Produits constatés d'avance	7 419	4 253
- Provisions pour risques et charges	125 866	459 551
<u>Total</u>	<u><b>5 263 972</b></u>	<u><b>5 689 876</b></u>

## NOTE 16 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	(848)	(3 529)
- Dans le résultat	2 261	2 680
	<u><b>11 913</b></u>	<u><b>9 652</b></u>

## NOTE 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Capital social	(A)	40 180 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	2 137 538	1 541 814
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Réserve pour fonds social		150 000	-
- Primes d'émission		13 996 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(832 733)	(398 915)
- Complément d'apport		8 142	11 688
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		1 592 861	1 423 820
- Dividendes reçus des filiales		161 728	161 728
- Résultats reportés		4 802 965	4 189 883
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b><u>65 684 481</u></b>	<b><u>47 947 996</u></b>
Résultat net des sociétés intégrés		8 275 690	7 191 011
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		240 768	320 059
Part revenant aux intérêts minoritaires		(2 261)	(2 680)
<b>Résultat consolidé de l'exercice</b>		<b><u>8 514 198</u></b>	<b><u>7 508 389</u></b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(E)	<b><u>74 198 678</u></b>	<b><u>55 456 385</u></b>
Nombre d'actions (2)		6 532 545	6 313 954
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,303	1,189

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 Dinars pour le porter de 28.700.000 Dinars à 40.180.000 Dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 DT par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 DT (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à D : 40.180.000 composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 17 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 25 Août 2017, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 4% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2017, soit 321.440 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2016	44 194	398 915
Achats de la période	116 381	1 033 154
Cession de la période	(66 199)	(595 791)
Complément d'apport		(3 546)
Attribution d'actions gratuites	6 825	
Solde au 31 décembre 2017	101 201	832 733

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2017, 1,28% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 31 DECEMBRE 2017**  
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	1 010 276	-	161 728	(1 292)	12 529	2 418 189	4 714 939	50 497 365
Affectations approuvées par l'A.G.O du 1 <sup>er</sup> Juin 2016		378 798			239 849		(161 728)			4 122 547	(4 579 466)	-
Affectations des résultats des filiales					(26 255)		161 728				(135 473)	-
Modifications des résultats antérieurs des filiales					(296)							(296)
Subventions reçues					200 245							200 245
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015										(2 353 400)		(2 353 400)
Rachat d'actions propres								(656 955)				(656 955)
Encaissement de dividendes sur actions propres										2 546		2 546
Cession d'actions propres							259 333		(842)			258 491
Résultat de l'exercice 2016											7 508 389	7 508 389
Solde au 31 décembre 2016	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	1 423 820	-	161 728	(398 915)	11 688	4 189 883	7 508 389	55 456 385
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 17 Mai 2017	11 480 000			5 166 000						(2 870 000)		13 776 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2017		595 724				150 000	(161 728)			6 604 334	(7 188 330)	-
Affectations des résultats des filiales					158 331		161 728				(320 059)	-
Modifications des résultats antérieurs des filiales					(1 282)							(1 282)
Subventions reçues					53 116							53 116
Amortissement des subventions reçues					(41 124)							(41 124)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016										(3 157 000)		(3 157 000)
Rachat d'actions propres								(1 033 154)				(1 033 154)
Encaissement de dividendes sur actions propres										35 750		35 750
Cession d'actions propres							599 337		(3 545)			595 791
Résultat de l'exercice 2017											8 514 198	8 514 198
Solde au 31 décembre 2017	40 180 000	2 137 538	3 487 979	13 996 000	1 592 861	150 000	161 728	(832 733)	8 142	4 802 965	8 514 198	74 198 678

## NOTE 18 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts de leasing	66 152 911	48 987 744
- Intérêts de retard	867 800	922 499
- Prélouer	253 876	197 414
- Frais de dossier	554 688	515 609
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	488 576	265 298
- Frais de rejet	820 022	654 585
- Commissions d'assurance	170 000	142 000
<u>Total des produits</u>	<u>69 307 873</u>	<u>51 685 149</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	278 845	157 878
Intérêts de retard antérieurs	29 596	8 021
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(562 855)	(433 692)
Intérêts de retard	(19 732)	(49 768)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(274 147)</u>	<u>(317 561)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>69 033 726</u>	<u>51 367 589</u>

## NOTE 19 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Location longue durée	3 567 120	2 837 277
- Plus values de cession du matériel de transport	561 637	336 568
- Moins values de cession du matériel de transport	(4 665)	(21 283)
<u>Total</u>	<u>4 124 091</u>	<u>3 152 562</u>

## NOTE 20 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 452 078	13 865 384
- Intérêts des crédits des banques locales	12 730 910	8 366 786
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 602 827	921 863
- Intérêts des autres opérations de financement	9 912 460	6 543 913
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	660 096	489 612
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>42 358 371</u>	<u>30 187 558</u>
- Intérêts des comptes courants	1 699 899	241 801
- Autres charges financières	37 220	3 023
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>1 737 119</u>	<u>244 824</u>
<u>Total général</u>	<u>44 095 490</u>	<u>30 432 382</u>

## NOTE 21 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	1 895 238	1 430 532
- Achats de pièces de rechange	144 193	135 851
- Primes d'assurances	406 822	323 374
- Remboursement assurances	(268 069)	(197 356)
- Entretiens	372 765	246 970
- Vignettes	131 671	77 705
<u>Total</u>	<u>2 682 621</u>	<u>2 017 075</u>

## NOTE 22 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dividendes	31 600	75 493
- Plus values sur cession des actions	-	110 421
- Plus values sur cession des titres SICAV	88	7 330
- Revenus des comptes créditeurs	94 416	87 264
- Moins values sur cession des titres cotés	(113 019)	-
- Moins values sur cession des titres SICAV	-	(2 704)
- Revenus des comptes courants associés	877	-
- Revenus des certificats de dépôt	-	106 740
- Plus values latentes sur titres SICAV	699	490
- Jetons de présences reçus des filiales	-	6 750
<u>Total</u>	<u>14 661</u>	<u>391 784</u>

## NOTE 23 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits locatifs	30 266	28 825
- Autres	44 833	17 340
<u>Total</u>	<u>75 099</u>	<u>46 165</u>

## NOTE 24 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Salaires et complément de salaires	5 825 115	4 540 742
- Cotisations de sécurité sociales	1 036 794	781 044
- Autres charges sociales	483 998	355 575
<u>Total</u>	<u>7 345 907</u>	<u>5 677 361</u>

## NOTE 25 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	73 963	57 023
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	480 240	492 786
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	34 495	34 495
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	68 099	-
<u>Total</u>	<u>656 797</u>	<u>584 305</u>

## NOTE 26 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Achat de matières et fournitures	398 989	368 941
<u>Total des achats</u>	<u>398 989</u>	<u>368 941</u>
- Locations	235 291	240 845
- Entretien et réparations	83 996	73 759
- Primes d'assurances	125 224	96 947
- Etudes, recherches et services extérieurs	190	-
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>444 700</u>	<u>411 550</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	478 579	449 313
- Publicités, publications, relations publiques	445 410	529 633
- Déplacements, missions et réceptions	226 987	250 354
- Frais postaux et de télécommunications	327 619	270 429
- Services bancaires et assimilés	465 917	362 620
- Autres	219 319	157 773
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 163 831</u>	<u>2 020 121</u>
- Jetons de présence	75 000	75 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	18 750	18 750
- Rémunération du Comité de risques	18 750	18 750
<u>Total des charges diverses</u>	<u>112 500</u>	<u>112 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	170 002	128 655
- T.C.L	169 959	128 636
- Droits d'enregistrement et de timbres	55 444	56 879
- Autres impôts et taxes	22 417	32 752
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>417 822</u>	<u>346 922</u>
<u>Total général</u>	<u>3 537 843</u>	<u>3 260 035</u>

## NOTE 27 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 826 908	3 328 946
- Dotations aux provisions collectives	430 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 394 633)	(1 093 001)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	26 484
<u>Total</u>	<u>2 862 275</u>	<u>2 462 429</u>

## NOTE 28 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	98 653	135 581
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	96 540	116 325
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	75 000	389 375
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(19 310)	-
- Reprises sur provisions sur autres actifs	-	(24 218)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(102 371)	(108 425)
- Reprise sur provision immobilisations	-	(16 281)
<u>Total</u>	<u>148 512</u>	<u>492 358</u>

## NOTE 29 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(389 375)	-
- Redressement social	187 439	-
- Redressement fiscal	581 709	-
- Apurement de compte	113	14 228
- Moins value sur cessions d'immobilisations	26 900	21
- Pénalités de retard	18 420	835
- Autres pertes ordinaires	36 802	950
<u>Total</u>	<u>462 008</u>	<u>16 034</u>

## NOTE 30 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	46 062
- Autres gains sur éléments exceptionnels	95	26 409
<u>Total</u>	<u>95</u>	<u>72 472</u>

## Note 31 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	24 089 705	20 220 576
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(29 509 451)	(24 089 705)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	50 736	66 110
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(119 656)	(50 736)
- Clients AMILCAR LLD avances et comptes reçus en début de période	- Note 15	(52 000)	-
- Clients AMILCAR LLD avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 15	22 700	52 000
- Clients AMILCAR LLD en début de période	+ Note 10	297 556	178 943
- Clients AMILCAR LLD en fin de période	- Note 10	(333 504)	(297 556)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 12	(5 193 476)	(5 679 303)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 12	8 518 277	5 193 476
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 12	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 12	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(2 858 863)	(2 130 357)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 317 885	2 858 863
- TVA collectée		60 001 544	46 272 423
- TVA collectée sur avances et acomptes		(622 336)	(397 550)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 18	368 554 692	277 682 403
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 19	3 567 120	2 837 277
- Autres produits d'exploitation	+ Note 18	3 230 061	2 743 570
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(1 172 286)	(909 638)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	153 654	365 309
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	15 827 667	9 479 145
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>447 770 025</u>	<u>334 395 247</u>

## NOTE 32 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 14	66 196 093	31 745 904
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 14	(139 371 668)	(66 196 093)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	544 705 188	387 188 069
- TVA sur Investissements	+	74 278 333	55 495 036
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 15	29 750	60 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 15	(23 889)	(29 750)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u><b>545 813 807</b></u>	<u><b>408 263 166</b></u>

NOTE	33	:	Sommes versées aux		fournisseurs et au personnel	
					31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Avances et acomptes au personnel en début de période			- Note 10		(37 717)	(21 781)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période			+ Note 10		34 153	37 717
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période			- Note 10		(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période			+ Note 10		100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période			- Note 10		(40 100)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période			+ Note 10		40 100	40 100
- Charges comptabilisées d'avance en début de période			- Note 10		-	(41 726)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période			+ Note 10		-	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période			+ Note 14		826 254	235 378
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période			- Note 14		(880 335)	(826 254)
- Personnel, rémunérations dues en début de période			+ Note 15		108	2 156
- Personnel, rémunérations dues en fin de période			- Note 15		(108)	(108)
- Personnel, provisions pour CP en début de période			+ Note 15		112 477	100 174
- Personnel, provisions pour CP en fin de période			- Note 15		(149 096)	(112 477)
- Personnel, autres charges à payer en début de période			+ Note 15		465 000	300 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période			- Note 15		(600 000)	(465 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période			+ Note 15		-	7 670
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période			- Note 15		-	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période			+ Note 15		114 314	90 544
- Etat, retenues sur salaires en fin de période			- Note 15		(154 104)	(114 314)
- Etat, Redevances de compensation en début de période			+ Note 15		-	27 042
- Etat, Redevance de compensation en fin de période			- Note 15		-	-
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période			+ Note 15		693 402	467 430
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période			- Note 15		(1 050 308)	(693 402)
- C.N.S.S en début de période			+ Note 15		266 742	217 956
- C.N.S.S en fin de période			- Note 15		(353 539)	(266 742)
- CAVIS en début de période			+ Note 15		34 691	26 782
- CAVIS en fin de période			- Note 15		(51 798)	(34 691)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période			+ Note 15		24 575	15 304
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période			- Note 15		(32 923)	(24 575)
- Diverses Charges à payer en début de période			+ Note 15		647 756	585 804
- Diverses Charges à payer en fin de période			- Note 15		(693 829)	(647 756)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice			+		343 540	453 000
- Remboursements sur prêts au personnel			-		(287 585)	(258 050)
- TVA, payée sur biens et services			+		1 176 049	646 632
- Charges de personnel			+ Note 24		7 345 907	5 677 361
- Autres charges d'exploitation			+ Note 21 et 26		4 325 225	3 846 578
- Impôts et taxes			- Note 26		(417 822)	(346 922)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>					<u>11 701 031</u>	<u>8 885 331</u>

## NOTE 34 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 10	729 554	957 726
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 13	(577 006)	(468 623)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 13	894 040	577 006
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 15	58 580	57 202
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 15	(183 018)	(58 580)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 13	7 207 584	4 402 035
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 13	(8 339 656)	(7 207 584)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 13	1 408 010	1 041 372
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 13	(2 868 045)	(1 408 010)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 13	723 066	678 853
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 13	(1 245 963)	(723 066)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 20	44 095 490	30 432 382
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 20	(660 096)	(489 612)
<u>Intérêts payés</u>		<u><b>41 242 542</b></u>	<u><b>27 791 101</b></u>

## NOTE 35 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 15	980 418	383 764
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 15	(571 614)	(980 418)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	- Note 15	760 052	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	+ Note 15	(574 200)	(760 052)
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 10	(74 881)	(46 843)
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 10	2 828	74 881
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 15	(5 095)	(8 201)
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 15	-	(5 095)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 10	(118 054)	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 10	118 054	118 054
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 15	82 428	88 710
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 15	(152 263)	(82 428)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 15	3 270	2 772
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 15	(4 369)	(3 270)
- Régularisation de TVA suite au contrôle fiscal		(127 975)	-
- Impôts et taxes	+ Note 26	417 822	346 922
- Contribution Conjoncturelle		574 200	760 052
- Impôts sur les bénéfices		2 420 799	2 031 176
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u><b>3 731 419</b></u>	<u><b>1 801 970</b></u>

### NOTE 36 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 9	92 650	106 276
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 9	9 087 496	4 119 809
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 14	6 713	3 850 749
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 14	(56 626)	(6 713)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>9 130 234</u>	<u>8 070 120</u>

### NOTE 37 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 9	1 053 212	629 338
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 19 et 29	(31 566)	(21 304)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 19 et 30	561 637	382 631
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 583 284</u>	<u>990 665</u>

### NOTE 38 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dividendes	+ Note 17	3 157 000	2 353 400
- Encaissement de dividendes sur actions propres	+ Note 17	(35 750)	(2 546)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 121 251</u>	<u>2 350 854</u>

### NOTE 39 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE**  
**2017**

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

**I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total du bilan de 854.325.187 DT, un bénéfice net de 8.514.198 DT et une trésorerie négative à la fin de la période de 10.955.093 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

*Dépréciation des créances*

*Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 837 402 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 25 798 KDT et les agios réservés ont atteint 1 696 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

#### **Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs

sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 30 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

# FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds FCP BIAT EPARGNE ACTIONS, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds «FCP BIAT EPARGNE ACTIONS» au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2017 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote de la bourse dans l'actif est de 75,87%, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente 5,60%, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 9 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## BILAN AU 31-12-2017

DESIGNATION	NOTE	31/12/2017 Montants en Dinars	31/12/2016 Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>33 411 803,702</b>	<b>11 337 142,313</b>
<b>AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES</b>		26 959 285,466	10 226 461,372
<b>AC1-B EMPRUNTS D'ETAT (BTA)</b>		6 452 518,236	1 110 680,941
<b>AC2 DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>1 987 790,965</b>	<b>3 753 380,717</b>
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>131 036,921</b>	<b>544,076</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>35 530 631,588</b>	<b>15 091 067,106</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>17 285,249</b>	<b>6 642,867</b>
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>860 937,040</b>	<b>600 703,877</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>878 222,289</b>	<b>607 346,744</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>34 652 409,299</b>	<b>14 483 720,362</b>
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>33 728 426,827</b>	<b>14 060 148,504</b>
<b>CP2 SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>923 982,472</b>	<b>423 571,858</b>
<b>CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.</b>		66,962	9,909
<b>CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>		657 573,886	185 206,524
<b>CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>		266 341,624	238 355,425
<b>ACTIF NET</b>		<b>34 652 409,299</b>	<b>14 483 720,362</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>35 530 631,588</b>	<b>15 091 067,106</b>

## ETAT DE RESULTAT AU 31-12-2017

DESIGNATION	Note	31/12/2017	31/12/2016
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>821 441,004</b>	<b>237 591,212</b>
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		643 323,550	194 504,240
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		178 117,454	43 086,972
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>821 441,004</b>	<b>237 591,212</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-132 382,253</b>	<b>-40 670,007</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>689 058,751</b>	<b>196 921,205</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-31 484,865</b>	<b>-11 714,681</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>657 573,886</b>	<b>185 206,524</b>
<b>PR3 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>266 341,624</b>	<b>238 355,425</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>923 915,510</b>	<b>423 561,949</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-266 341,624	-238 355,425
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2 559 753,811	580 670,556
PR4-C +/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		317 283,353	-131 531,386
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-52 390,904	-19 500,566
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 482 220,146</b>	<b>614 845,128</b>

**FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2017**

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
	Montant en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 482 220,146</b>	<b>614 845,128</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	657 573,886	185 206,524
AN1-B VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2 559 753,811	580 670,556
AN1-C +/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	317 283,353	-131 531,386
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-52 390,904	-19 500,566
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-566 036,250</b>	<b>-146 317,308</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>17 252 505,041</b>	<b>10 905 553,168</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>31 308 714,208</b>	<b>19 274 190,440</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	21 366 000,000	13 986 900,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	9 130 185,353	4 744 437,731
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	320 671,667	73 416,986
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	491 857,188	469 435,723
<b>RACHATS</b>	<b>-14 056 209,167</b>	<b>-8 368 637,272</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-9 568 000,000	-6 066 000,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-4 084 553,290	-2 054 866,508
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-178 140,313	-16 690,466
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-225 515,564	-231 080,298
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>20 168 688,937</b>	<b>11 374 080,988</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	14 483 720,362	3 109 639,374
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	34 652 409,299	14 483 720,362
<b>AN5 NOMBRE DE PARTS</b>		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	103 353	24 144
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	221 333	103 353
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	140,138	128,795
B- FIN DE L'EXERCICE	156,562	140,138
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>14,64%</b>	<b>11,69%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

---

DE LA PERIODE DU 01.01.2017 AU 31.12.2017

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

#### 2.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons du trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des Bons du trésor assimilables du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en Bons de Trésor Assimilables ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti.

Par ailleurs, il est à signaler qu'à partir de l'année 2018, les BTA seront évaluées selon le coût amorti, avec étalement de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

## 2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

### AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2017</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
<b>Actions et Droits rattachés</b>		<b>23,905,569.101</b>	<b>26,959,285.466</b>	<b>77.80</b>
ADWYA	254,000	1,433,724.344	1,351,534.000	3.90
ARTES	53,000	384,696.983	328,282.000	0.95
ATB	50,509	224,804.233	213,147.980	0.62
ATL	110,400	327,137.230	341,136.000	0.98
ATTIJ BANK	60,755	1,771,971.389	2,212,697.100	6.39
BH	66,450	1,306,632.340	1,232,713.950	3.56
BH NS	9,020	178,596.000	167,330.020	0.48
BIAT	17,900	1,654,819.597	2,173,561.200	6.27
CIL	39,990	611,801.874	653,836.500	1.89
CITY CARS	32,250	418,640.271	338,399.250	0.98
DELICE HOLDING	85,100	1,370,729.580	1,404,150.000	4.05
ENNAKL	26,800	357,354.801	337,197.600	0.97
EURO-CYCLES	25,500	747,910.647	689,239.500	1.99
MAG GEN	16,300	430,406.865	643,850.000	1.86
MONOPRIX	116,000	1,215,862.431	1,330,636.000	3.84
ONE TECH HOLDING	76,500	685,209.297	1,018,674.000	2.94
PGH	97,723	740,127.223	980,161.690	2.83
S.A.H TUNISIE	106,115	1,255,733.130	1,690,624.180	4.88
SFBT	103,100	1,861,708.801	2,035,709.500	5.87
SIMPAR	30,471	1,196,049.127	1,293,158.769	3.73
SOTETEL	125,062	347,038.030	337,542.338	0.97
SOTIPAPIER	65,000	221,639.260	222,885.000	0.64
SOTRAPIL	65,500	567,457.367	684,606.000	1.98
SOTUVER	239,500	929,953.799	1,230,551.000	3.55
STAR	2,900	335,274.870	289,878.200	0.84
SOTUVER NG	20,982	86,865.480	101,343.060	0.29
TELNET HOLDING	58,150	340,841.043	340,177.500	0.98
TPR	458,300	1,373,425.178	1,692,501.900	4.88
TUNIS RE	33,403	262,518.960	278,681.229	0.80
UIB	60,000	1,266,638.951	1,345,080.000	3.88
<b>Emprunts d'État (BTA)</b>		<b>6,228,636.549</b>	<b>6,452,518.236</b>	<b>18.62</b>
BTA 5.50% 02/2020	740	725,475.000	754,199.163	2.18
BTA 5.50% 10/2018	292	286,468.000	289,319.200	0.83
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	22	22,733.549	23,513.253	0.07

BTA 6% AVRIL 2024	430	413,913.000	428,954.753	1.24
BTA 6% JANVIER 2024	600	558,360.000	586,292.055	1.69
BTA 6% JUIN 2021	1,600	1,570,020.000	1,612,312.603	4.65
BTA 6,3 MARS 2026	1,100	1,018,880.000	1,063,535.781	3.07
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	230	221,513.000	223,958.436	0.65
BTA 6.6% MARS 2027	770	726,033.000	756,998.392	2.18
BTA 6.7% AVRIL 2028	730	685,241.000	713,434.600	2.06
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>30,134,205.650</b>	<b>33,411,803.702</b>	<b>96.42</b>

**Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>10,816,247.367</b>	<b>26,932.392</b>	<b>493,962.554</b>	<b>11,337,142.313</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	18,762,015.450			18,762,015.450	
Emprunt d'Etat (BTA)	5,145,998.000			5,145,998.000	
<b>* Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
Cessions des actions et droits rattachés	-4,588,945.167			-4,588,945.167	317,283.353
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	0.000			0.000	
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	-1,110.000			-1,110.000	
<b>* Variation des plus ou moins-values latentes</b>			2,559,753.811	2,559,753.811	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		196,949.295		196,949.295	
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>30,134,205.650</b>	<b>223,881.687</b>	<b>3,053,716.365</b>	<b>33,411,803.702</b>	<b>317,283.353</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **821,441.004 Dinars** au 31.12.2017, contre **237,591.212 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2017	Montant au 31.12.2016
<b>Revenus des actions</b>	<b>643,323.550</b>	<b>194,504.240</b>
Dividendes	643,323.550	194,504.240
<b>Revenus des Emprunts d'État (BTA)</b>	<b>178,117.454</b>	<b>43,086.972</b>
Intérêts courus	120,403.420	14,556.619
Intérêts échus	57,714.034	28,530.353
<b>TOTAL</b>	<b>821,441.004</b>	<b>237,591.212</b>

### **AC2- Note sur les Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **1,987,790.965 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

### **AC3- Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2017, à **131,036.921 Dinars**, contre **544.076 Dinars** au 31.12.2016 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

<b>Créances d'exploitation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	19,680.544	544.076
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	111,356.377	0.000
<b>Total</b>	<b>131,036.921</b>	<b>544.076</b>

### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2017, à **132,382.253 Dinars**, contre **40,670.007 Dinars** au 31.12.2016, et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Rémunération du gestionnaire	66,184.086	20,335.000
Rémunération du dépositaire	22,066.058	6,778.337
Rémunération des distributeurs	44,132.109	13,556.670
<b>Total</b>	<b>132,382.253</b>	<b>40,670.007</b>

### **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2017 à **31,484.865Dinars**, contre **11,714.681 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Redevance CMF	22,123.971	6,814.673
Rémunération CAC	9,360.800	4,900.008
Frais Divers Bancaires	0.094	0.000
<b>Total</b>	<b>31,484.865</b>	<b>11,714.681</b>

### **PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **878,222.289 Dinars** contre **607,346.744 Dinars** au 31.12.2016 et s'analysent comme suit :

<b>Note</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2017</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
<b>PA 1</b>	Opérateurs créditeurs	17,285.249	6,642.867
<b>PA 2</b>	Autres créditeurs divers	860,937.040	600,703.877
	<b>TOTAL</b>	<b>878,222.289</b>	<b>607,346.744</b>

**PA 1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2017 à **17,285.249 Dinars** contre **6,642.867 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31.12.2017</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
Gestionnaire	8,642.625	3,321.436
Dépositaire	2,880.875	1,107.145
Distributeurs	5,761.749	2,214.286
<b>Total</b>	<b>17,285.249</b>	<b>6,642.867</b>

**PA 2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2016, à **860,937.040 Dinars** contre **600,703.877 dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.12.2017</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
État, impôts et taxes	1,918.147	710.845
Redevance CMF	2,649.765	1,051.511
Sommes à régler /Achats titres	847,220.268	593,664.961
Honoraires CAC	9,148.860	5,276.560
<b>Total</b>	<b>860,937.040</b>	<b>600,703.877</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2017, se détaillent comme suit :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b><u>Capital au 01/01 (en nominal)</u></b>		
Montant	: 10,335,300.000 Dinars	: 2,414,400.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 103.353	: 24.144
Nombre de porteurs de parts	: 133	: 169
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
Montant	: 21,366,000.000 Dinars	: 13,986,900.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 213.660	: 139.869
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
Montant	: 9,568,000.000 Dinars	: 6,066,000.000 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 95.680	: 60.660
<b><u>Capital au 31/12</u></b>	<b>: 33,728,426.827 Dinars</b>	<b>: 14,060,148.504Dinars</b>
Montant en nominal	: 22,133,300.000 Dinars	: 10,335,300.000 Dinars
Sommes non distribuables (*)	<b>: 11,595,126.827 Dinars</b>	<b>: 3,724,848.504 Dinars</b>
Nombre de titres	: 221.333	: 103.353
Nombre de porteurs de parts	: 110	: 133

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **11,595,126.827** Dinars au 31.12.2017, contre **3,724,848.504** Dinars au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>3,724,848.504</b>	<b>605,638.677</b>
<b>1- Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,824,646.260</b>	<b>429,638.604</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	2,559,753.811	580,670.556
+/- values réalisées sur cession de titres.	317,283.353	-131,531.386
Frais de négociation de titres	-52,390.904	-19,500.566
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>5,045,632.063</b>	<b>2,689,571.223</b>
Aux émissions	9,130,185.353	4,744,437.731
Aux rachats	-4,084,553.290	-2,054,866.508
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>11,595,126.827</b>	<b>3,724,848.504</b>

**CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Résultat distribuable de l'exercice	657,573.886	185,206.524
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	266,341.624	238,355.425
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	66.962	9.909
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>923,982.472</b>	<b>423,571.858</b>

**4. AUTRES INFORMATIONS :**

**4-1 Données par part**

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Revenus des placements	3.711	2.299	4.866	2.388	5.18
Charges de gestion des placements	-0.598	-0.394	-0.784	-0.465	-0.577
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3.113</b>	<b>1.905</b>	<b>4.083</b>	<b>1.923</b>	<b>4.603</b>
Autres charges d'exploitation	-0.142	-0.113	-0.345	-0.296	-0.482
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2.971</b>	<b>1.792</b>	<b>3.737</b>	<b>1.627</b>	<b>4.121</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	1.203	2.306	-0.027	1.648	-0.342
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4.174</b>	<b>4.098</b>	<b>3.711</b>	<b>3.275</b>	<b>3.779</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1.203	-2.306	0.027	-1.648	0,342
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	11.565	5.618	-13.144	12.013	-9.697

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1.434	-1.273	0.796	0.82	-1.904
Frais de négociation de titres	-0.237	-0.189	-0.221	-0.221	-0.269
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>12.762</b>	<b>4.157</b>	<b>-12.57</b>	<b>12.612</b>	<b>-11.87</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>15.733</b>	<b>5.949</b>	<b>-8.832</b>	<b>14.24</b>	<b>-7.749</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	12.762	4.157	-12.57	12.612	-11.87
Régularisation du résultat non distribuable	3.586	6.799	0.053	3.641	0.629
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>16.348</b>	<b>10.956</b>	<b>-12.517</b>	<b>16.253</b>	<b>-11.241</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>4.098</b>	<b>3.711</b>	<b>3.275</b>	<b>3.779</b>	<b>2.992</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>156.562</b>	<b>140.138</b>	<b>128.795</b>	<b>140.876</b>	<b>125.127</b>

#### **4-2 Ratios de gestion des placements**

	<b><u>31.12.2017</u></b>	<b><u>31.12.2016</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>	<b><u>31.12.2013</u></b>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	0.606%	0.608%	0.603%	0.598%	0.412%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen :	0.144%	0.175%	0.266%	0.381%	0.344%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3.008%	2.767%	(*)2.875%	(*)2.096%	(*)2.944%
Actif net moyen	21,859,508.201	6,693,133.923	3,139,134.721	1,437,039.699	965,867.677

(\*) Retraité pour le besoin de la comparaison

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :**

##### **4.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

##### **4.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % TTC par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

#### **4.3.3. Rémunération des distributeurs :**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

#### **4-4 Modification des commissions**

##### **4-4-1 Modification de la commission de gestion**

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 28 avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de **0,30 TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

##### **4-4-2 Modification de la commission de dépôt**

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 28 avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de dépôt, payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur de la BIAT, en la portant de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

##### **4-4-3 Prise en charge de la commission de distribution par le gestionnaire**

La commission de distribution payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, sera prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

##### **4-4-4 Modification des frais à la charge du FCP**

Tout frais justifiable revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportés par le fonds.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

# **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **1. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

#### **2. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 20,21% de l'actif total au 31 Décembre 2017. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 08 février 2018  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
**AU 31/12/2017**

<b>ACTIF</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	AC1	<b>9 855 519,151</b>	<b>3 818 218,866</b>
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		9 242 043,323	3 800 104,350
AC1-B	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		613 475,828	18 114,516
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	AC2	<b>2 524 255,415</b>	<b>7 496 663,832</b>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2 023 312,219	7 496 638,872
AC2-B	DISPONIBILITES		500 943,196	24,960
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	AC3	<b>112 145,006</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>12 491 919,572</b>	<b>11 314 882,698</b>
<b>PASSIF</b>				
PA-1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	47 127,524	18 406,446
PA-2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	42 257,487	99 167,902
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>89 385,011</b>	<b>117 574,348</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>12 402 534,561</b>	<b>11 197 308,350</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>12 207 873,993</b>	<b>11 229 305,009</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>194 660,568</b>	<b>-31 996,659</b>
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		-31 996,659	0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		226 657,227	-25 410,298
CP2-C	REGUL RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		0,000	-6 586,361
<b>ACTIF NET</b>			<b>12 402 534,561</b>	<b>11 197 308,350</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>12 491 919,572</b>	<b>11 314 882,698</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2017**

DESIGNATION		NOTE	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 06/05/2016 au 31/12/2016
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>323 296,950</b>	<b>0,000</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		323 296,950	0,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>156 758,024</b>	<b>91 861,646</b>
PR2-A	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		109 230,134	91 861,646
PR2-B	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		47 527,890	0,000
	<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>480 054,974</b>	<b>91 861,646</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-233 143,933</b>	<b>-106 075,065</b>
	<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>246 911,041</b>	<b>-14 213,419</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-20 253,814</b>	<b>-11 196,879</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>226 657,227</b>	<b>-25 410,298</b>
<b>PR3</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>0,000</b>	<b>-6 586,361</b>
	<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>226 657,227</b>	<b>-31 996,659</b>
PR3-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		0,000	6 586,361
PR3-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		955 433,897	102 460,966
PR3-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		51 558,288	116 169,439
PR3-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-28 423,201	-8 290,257
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 205 226,211</b>	<b>184 929,850</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2017**

<b>DESIGNATION</b>		<b>Du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>	<b>Du 06/05/2016 au 31/12/2016</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 205 226,211</b>	<b>184 929,850</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	226 657,227	-25 410,298
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	955 433,897	102 460,966
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	51 558,288	116 169,439
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-28 423,201	-8 290,257
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0,000</b>	<b>10 912 378,500</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>0,000</b>	<b>10 912 378,500</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	10 900 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	0,000	18 964,861
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0,000	-6 586,361
	<b>RACHATS</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AN3-E	CAPITAL (RACHATS)	0,000	0,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	0,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	0,000	0,000
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 205 226,211</b>	<b>11 097 308,350</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	11 197 308,350	100 000,000
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	12 402 534,561	11 197 308,350
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 100	10
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 100	1 100
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	10 179,371	10 000,000
B-	FIN DE L'EXERCICE	11 275,031	10 179,371
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>10,76%</b>	<b>1,79%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-12-2017**

**1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement de distribution, de catégorie Actions, destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du Règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Par dérogation, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2016.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2 Evaluation des placements:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

**3-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

##### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>		<b>8 185 113,888</b>	<b>9 242 043,323</b>	<b>74,52%</b>
ADWYA	47 000	256 855,826	250 087,000	2,02%
ARTES	20 396	164 101,773	126 332,824	1,02%
ATB	59 200	273 269,560	249 824,000	2,01%
ATL	40 000	119 538,148	123 600,000	1,00%
ATTIJARI BANK	17 000	513 944,971	619 140,000	4,99%
ATTIJARI LEASING	5 858	103 327,250	103 868,198	0,84%
BH	21 000	427 876,200	389 571,000	3,14%
BH NS	2 990	59 202,000	55 467,490	0,45%
BIAT	7 125	644 289,894	865 174,500	6,98%
CEREALIS	30 600	130 049,818	125 735,400	1,01%
CIL	22 500	353 676,775	367 875,000	2,97%
CITY CARS	11 771	169 200,463	123 513,103	1,00%
DELICE HOLDING	23 200	397 474,721	382 800,000	3,09%
ENNAKL	9 489	134 896,760	119 390,598	0,96%
EURO-CYCLES	9 400	315 696,146	254 072,600	2,05%
MAGASIN GENERALE	6 650	158 046,493	262 675,000	2,12%
MONOPRIX	21 500	195 523,355	246 626,500	1,99%
ONE TECH HOLDING	29 005	297 181,294	386 230,580	3,11%
PGH	49 450	374 748,754	495 983,500	4,00%
S.A.H TUNISIE	32 116	337 855,376	511 672,112	4,13%
SFBT	25 000	450 292,795	493 625,000	3,98%
SIMPAR	3 030	115 021,228	128 590,170	1,04%
SOTETEL	45 000	124 039,100	121 455,000	0,98%
SOTIPAPIER	67 842	234 265,140	232 630,218	1,88%
SOTRAPIL	24 300	195 202,211	253 983,600	2,05%
SOTUVER	86 000	299 143,388	441 868,000	3,56%
STAR	1 100	128 509,446	109 953,800	0,89%
SOTUVER NG (Nouvelles Gratuites)	8 806	36 456,800	42 532,980	0,34%
TELNET HOLDING	21 400	78 569,209	125 190,000	1,01%
TL	17 100	242 682,390	235 415,700	1,90%
TPR	136 000	393 706,105	502 248,000	4,05%
TUNIS RE	14 850	122 124,287	123 893,550	1,00%
UIB	16 550	338 346,212	371 017,900	2,99%
<b>AC1- B. Autres Valeurs (titres OPCVM)</b>		<b>612 510,400</b>	<b>613 475,828</b>	<b>4,95%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 299	612 510,400	613 475,828	4,95%
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>8 797 624,288</b>	<b>9 855 519,151</b>	<b>79,46%</b>

### Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>3 715 757,900</b>	<b>102 460,966</b>	<b>3 818 218,866</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions et droits rattachés	8 639 408,430		8 639 408,430	
Autres Valeurs (titres OPCVM)	7 494 064,029		7 494 064,029	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Actions et droits rattachés	-4 151 953,462		-4 151 953,462	38 848,178
Autres Valeurs (titres OPCVM)	-6 899 652,609		-6 899 652,609	12 710,110
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>		955 433,897	955 433,897	
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>8 797 624,288</b>	<b>1 057 894,863</b>	<b>9 855 519,151</b>	<b>51 558,288</b>

### PR1- Revenus du portefeuille-titres:

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2017, à **323 296,950 Dinars** et représentant les dividendes reçus sur les actions cotées en bourses.

### AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

#### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **2 023 312,219 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Dépôt à termes à moins d'un an et se détaillant comme suit :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
<b>Dépôts à termes à moins d'un an</b>	<b>BIAT</b>	<b>2</b>	<b>2 000 000,000</b>	<b>2 023 312,219</b>	<b>16,31%</b>
DAT 94J-08/01/2018/ Taux 6,22%	BIAT	1	1 000 000,000	1 011 860,602	8,16%
DAT 92J-09/01/2018 / Taux 6,22%	BIAT	1	1 000 000,000	1 011 451,617	8,15%

#### **AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à **500 943,196 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017, à **156 758,024 Dinars** contre **91 861,646 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Revenus des Certificats de Dépôt	109 230,134	91 861,646
Revenus des autres placements (Dépôt à termes)	47 527,890	0,000
<b>Total</b>	<b>156 758,024</b>	<b>91 861,646</b>

**AC3- Créances d'exploitation:**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à **112 145,006 Dinars** et représentant les sommes à l'encaissement suite à des opérations de vente en bourse qui se résument comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant au 31.12.2017</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
Vente 100 actions CEREALIS	410,079	0,000
Vente 1900 actions SOTRAPIL	19 791,527	0,000
Vente 25 000 actions TPR	91 943,400	0,000
<b>Total</b>	<b>112 145,006</b>	<b>0,000</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le total des passifs s'élève au 31/12/2017 à **89 385,011 Dinars** contre **117 574,348 Dinars** au 31/12/2016, le solde du passif s'analyse comme suit :

<b>Note</b>	<b>Passif</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
PA1	Opérateurs créditeurs	47 127,524	18 406,446
PA2	Autres créditeurs divers	42 257,487	99 167,902
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>89 385,011</b>	<b>117 574,348</b>

**PA1** : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à **47 127,524 Dinars** contre **18 406,446 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Gestionnaire / Commission de gestion	19 339,491	17 179,349
Gestionnaire / Commission de Surperformance	26 406,640	0,000
Dépositaire	1 381,393	1 227,097
<b>Total</b>	<b>47 127,524</b>	<b>18 406,446</b>

**PA2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2017, à **42 257,487 Dinars** contre **99 167,902 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillant comme suit :

<b>Autres Crédeurs Divers</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Etat, impôts et taxes	2 440,281	2 269,124
Redevance CMF	1 039,959	952,925
Rémunération CAC	7 516,758	4 520,210
Publicité & Publications	493,388	301,273
Achat titres à payer (*)	29 854,825	90 787,699
Diverses charges d'exploitation	912,276	336,671
<b>Total</b>	<b>42 257,487</b>	<b>99 167,902</b>

(\*) Les sommes à régler relatives à l'achat des titres sont détaillées comme suit :

<b>libellé</b>	<b>Montant</b>
Achat 500 actions CIL	8 193,328
Achat 271 actions CITY CARS	2 770,398
Achat 2 000 actions SOTETEL	5 472,241
Achat 354 actions ATTIJARI LEASING	6 290,953
Achat 508 actions TUNISIE LEASING	7 127,905
<b>Total</b>	<b>29 854,825</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2017 à **233 143,933 Dinars** contre **106 075,065 Dinars** au 31/12/2016 représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Rémunération du Gestionnaire / Commission de gestion	192 954,801	99 003,391
Rémunération du Gestionnaire / Commission de Surperformance	26 406,640	0,000
Rémunération du dépositaire	13 782,492	7 071,674
<b>Total</b>	<b>233 143,933</b>	<b>106 075,065</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à **20 253,814 Dinars** contre **11 196,879 Dinars** au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

<b>Autres Charges d'exploitation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Honoraires CAC	7477,048	4 520,210
Redevance CMF	11708,046	6 023,725
Publicité & Publications	493,115	301,273
Diverses charges d'exploitation	575,605	351,671
<b>Total</b>	<b>20253,814</b>	<b>11 196,879</b>

### **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Capital initial (en nominal)</u></b>		
• Montant	11 000 000,000	100 000,000
• Nombre de titres émis	1 100	10
• Nombre de porteurs de parts	6	1
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
• Montant	-	10 900 000,000
• Nombre de titres émis	-	1 090
• Nombre de porteurs de parts entrants	-	5
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
• Montant	-	-
• Nombre de titres rachetés	-	-
• Nombre de porteurs de parts sortants	-	-
<b><u>Capital au 31/12</u></b>	<b>12 207 873,993</b>	<b>11 229 305,009</b>
• Montant en nominal	11 000 000,000	11 000 000,000
• Sommes non distribuables <sup>(*)</sup>	1 207 873,993	229 305,009
• Nombre de titres	1 100	1 100
• Nombre de porteurs de parts	6	6

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **1 207 873,993 Dinars** au 31/12/2017, contre **229 305,009 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>229 305,009</b>	<b>0,000</b>
<b>1- Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>978 568,984</b>	<b>210 340,148</b>
♣ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	955 433,897	102 460,966
♣ +/- values réalisées sur cession de titres.	51 558,288	116 169,439
♣ Frais de négociation des titres	-28 423,201	-8 290,257
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>0,000</b>	<b>18 964,861</b>
♣ Aux émissions	0,000	18 964,861
♣ Aux rachats	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>1 207 873,993</b>	<b>229 305,009</b>

### **CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31/12/2017 se détaille ainsi :

	31.12.2017	31.12.2016
Résultat distribuable de l'exercice	226 657,227	-25 410,298
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0.000	-6 586,361
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	-31 996,659	0,000
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>194 660,568</b>	<b>-31 996,659</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	436,414	83,511
Charges de gestion des placements	-211,949	- 96,432
<b>Revenu net des placements</b>	<b>224,465</b>	<b>- 12,921</b>
Autres charges d'exploitation	-18,413	- 10,179
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>206,052</b>	<b>- 23,100</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	- 5,988
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>206,052</b>	<b>- 29,088</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	5,988
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	868,576	93,146
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	46,871	105,609
Frais de négociation des titres	-25,839	- 7,537
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>889,608</b>	<b>191,218</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1095,660</b>	<b>168,118</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	889,608	191,218
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	17,240
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>889,608</b>	<b>208,458</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>11 275,031</b>	<b>10 179,371</b>

5-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,998%	1,112%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,174%	0,117%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,943%	-0,266%
<b>ACTIF NET MOYEN</b>	<b>11 666 705,628</b>	<b>9 540 182,518</b>

### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire.

#### 5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

### **5-3-2. Rémunération du dépositaire :**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.